This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 27.30

Harvard College Library

BOUGHT FROM

THE GIFT OF THE

SATURDAY CLUB

OF

BOSTON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

—

M. D. CCC XCIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXV.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Séance publique du 19 Octobre 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé RAMBURE.

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

« L'HONNEUR que vous avez bien voulu me faire, en me nommant par vos suffrages membre de l'Académie d'Arras, est pour moi une nouvelle preuve que les hommes les plus éminents sont aussi les plus indulgents. » C'est en ces termes que, le 16 mai 1852, Monsieur l'abbé Proyart commençait son discours de réception (1), et l'on ne saurait vraiment mieux penser ni mieux dire. Mais si sa modestie justifiait son langage, s'il croyait insuffisants les titres que vous-mêmes lui aviez fournis en le couronnant deux fois (2), où trouverai-je le secret de « *faire mon remerciement,* » comme on disait au siècle dernier, entre une bienveillance qui me confond et une comparaison qui m'écrase ?

Combien j'aurais préféré, je l'avoue tout naïvement, être actuellement perdu dans ce brillant auditoire, et applaudir à l'éloge académique de Monsieur Proyart, prononcé par son

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1re série, t. XXVI, p. 103.
(2) *Ibid.*, 1re série, t. XXIII, pp. 247-396 et t. XXIV, pp. 63-167.

Digitized by Google

successeur immédiat, qui fut présenté à vos suffrages sous les meilleurs auspices, Monsieur le chanoine Leleux ! Vous y auriez tous gagné, Messieurs, car rien ne surpasse le plaisir sain et fortifiant qu'éprouve l'esprit, en entendant louer un homme d'élite par l'un de ses égaux, revêtu comme lui des plus hautes fonctions, et comme lui doué de la plus brillante culture littéraire.

Bien que vous en soyez privés, la mémoire de celui qui fut pendant trente-six ans l'une de vos lumières n'a pas souffert les attaques de l'oubli : ses confrères — je devrais presque dire : ses *frères* puînés de l'Académie — ont prodigué pour l'honorer toutes les ressources de leur érudition et de leur cœur (1) ; ils y ont tant excellé, qu'il serait présomptueux de recommencer sa biographie. Néanmoins, je ne puis me soustraire à l'hommage personnel que je lui dois : j'ai gardé un souvenir trop ému de la sympathie qu'il me témoigna dans diverses circonstances, en mémoire de sa longue intimité avec mon arrière-grand'oncle, au sein de l'administration épiscopale ; j'ai été trop fier jadis, en recevant de sa main, à l'Institution St-Joseph, mes premières et mes dernières couronnes, distribuées avec la majestueuse et paternelle gravité qui en doublait le prix (2). D'ailleurs, lorsqu'il s'agit des hommes populaires, — et M. Proyart fut de leur nombre sans jamais le chercher, — on aime à entendre redire ce que l'on sait déjà, et en écoutant l'exposé de leurs mérites, on se sent devenir meilleur.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e s., t. XIX, pp. 338-343 (discours prononcé aux funérailles par M. Deramecourt); t. XX, pp. 9-11 (discours à la séance publique de l'Académie, par M. de Mallortie); t. XX, pp. 89-116 (biographie, par M. le Gentil). — Cf. *Annuaire du diocèse d'Arras*, an. 1890, pp. 211-220, notice de M. l'abbé Laroche.

(2) Palmarès de l'Institution St-Joseph d'Arras, 6 août 1867 et 3 août 1875.

Digitized by Google

Vous avez entendu parler, Messieurs, d'une récente application de la photographie à la physiologie qui a eu grand succès, grâce à son ingénieuse originalité : on prend successivement les portraits de plusieurs membres d'une famille, appartenant à diverses générations ; puis, par des procédés synthétiques qui sont connus des artistes et que je ne saurais vous décrire, on arrive à constituer, en faisant abstraction des différences individuelles, un portrait unique, idéal, qui garde tous les traits caractéristiques, qui ne convient à aucun membre de la famille et qui appartient à tous, c'est le type héréditaire, le type familial. Transportez cette invention dans l'ordre moral, et ajoutez-y cette particularité que, par un rare bonheur, l'idéal s'est incarné dans une réalité vivante, et vous aurez reconnu avec moi, en Monsieur le chanoine Proyart, le type sacerdotal par excellence, le modèle du clergé d'Arras.

Nous avons tous, même les plus jeunes, connu cette pléiade d'ecclésiastiques distingués, nés avec le siècle ou à peu près, dont la mort, en quelques années, a tant éclairci les rangs que notre vénération pour les survivants redouble de sollicitude. Le Chapitre se glorifiait et se glorifie de leur présence, l'Académie de leurs travaux. Or, les vertus, les qualités de cette élite, et jusqu'à cette majesté extérieure dont les générations plus récentes semblent avoir perdu le secret, tout s'est réuni en M. Proyart ; voilà ce qui donne une si grande importance à la lettre dans laquelle Monseigneur Dennel, par une exception bien rare, conviait à ses funérailles le clergé du diocèse entier : ce n'est pas seulement un éloge personnel qu'il lui adressait, il parlait au nom des « diverses administrations qui se sont succédé à Arras

Digitized by Google

depuis bientôt quarante ans (1), » au nom de ses prédécesseurs, les La Tour d'Auvergne, les Parisis, les Lequette, les Meignan, au nom de milliers de prêtres et de centaines de milliers de chrétiens, quand il disait éloquemment de l'abbé Proyart : « Honoré de la confiance de tous les évêques qui ont occupé le siège d'Arras depuis le commencement de ce siècle, il a rendu au diocèse les services les plus précieux, à des titres divers et dans la mesure que comportaient les diverses phases de cette longue existence (2). » Cet éloge est déjà lointain, Messieurs ; mais tout me fait croire qu'il était amplement mérité, puisqu'il est confirmé aujourd'hui par l'hommage posthume le plus autorisé (3).

Ce qui frappe surtout dans cette vie, c'est l'harmonie perpétuelle des écrits et des actes : aussi rien ne saurait mieux démontrer que la double série de vos Mémoires, ce que lui doivent l'*Église*, la *société*, la *science*.

L'*Église*, il apprend à la servir près d'un foyer qui garde intact le dépôt de la foi et de la dignité des ancêtres. Du côté paternel, il marche sur les traces de son cousin, le célèbre abbé Liévin Proyart (4), dont le testament, par une sorte de vertueuse intuition, a été fidèlement exécuté dans sa famille, avant que ses admirables conseils fussent retrouvés par les efforts d'une patiente érudition (5). Du côté maternel, il se rappelle l'héroïque désintéressement des de Lœuvacq, ses

(1) *Mandements de S. G. Monseigneur Dennel*, n. 26, p. 1.

(2) *Ibid.*, pp. 2-3.

(3) S. G. Monseigneur Williez honorait de sa présence la séance de l'Académie.

(4) Sur la vie de Maximilien Robespierre, par l'abbé Liévin Proyart, rééditée par M. le chan. Proyart avec certaines additions et modifications de forme, v. la note de M. le Gentil, dans sa biographie, *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. xx, p. 106.

(5) A. Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, pp. 237-242.

Digitized by Google

grands parents : ils furent incarcérés à Bapaume en 1793, pour avoir refusé d'acquérir comme bien national leur ferme de Demicourt, sur laquelle les moines de St-Eloy, dispersés et ruinés, leur devaient trente mille livres (1).

Né le 12 floréal an XI, Joseph-Marie Proyart est trop jeune pour voir, même sur les bras de sa mère, Napoléon Ier visitant Arras en 1804, et éblouissant nos pères par la merveilleuse revue des grenadiers de Junot, dans la plaine de Dainville. De ce qu'on a appelé l' « épopée impériale, » il ne saura par lui-même que la catastrophe finale : étant en pension à Soissons en 1814, il s'échappe, comme par miracle, de la ville assiégée ; s'il rentre à Ervillers avec ses frères, les vêtements en lambeaux, les poches remplies de balles prussiennes, ce n'est point que le démon des batailles l'aiguillonne ; bientôt, hélas ! il sera rejoint par les ennemis, et ressentira toutes les angoisses, toutes les humiliations de l'invasion, dans sa ferme occupée par les alliés. D'ailleurs, sa vocation est arrêtée : il « *sera d'Eglise*, » comme on aurait encore dit quarante ans auparavant.

Dix ans plus tard, en 1824, avant même d'être prêtre, — il ne le deviendra que le 2 juillet 1826, — il est appelé à un poste de confiance, comme secrétaire particulier de Monseigneur de la Tour d'Auvergne. Je puis dire, je pense, sans manquer de respect à la mémoire du futur cardinal, dont l'autorité était plus forte que souple, qu'entre eux l'harmonie ne fut pas sans dissonances : il y eut des congés accordés peut-être, des changements de situation projetés, mais les rappels affectueux, les réconciliations expansives les suivaient de près, car l'abbé Proyart était l'homme nécessaire.

Dès lors, les ministères les plus délicats, les plus élevés, les plus difficiles, lui sont confiés d'autant plus volontiers qu'il y excelle : pendant le Carême de 1825, une

(1) Ces renseignements inédits sont dus aux bienveillantes communications de M. le Gentil et de mon ancien maître, M. l'abbé Harduin, ancien curé d'Hermies et Demicourt, doyen de Fillièvres.

Digitized by Google

Mission, comme on en prêchait alors partout, est donnée à Arras par l'illustre P. Rauzan ; M. Proyart est chargé d'y coopérer, en catéchisant la compagnie des « *disciplinés*, » que nous avons depuis lors volontiers cédée à l'Algérie devenue française ; les officiers tremblent d'avance, en voyant ce jeune abbé de vingt-deux ans en de pareilles mains ; mais lui ne s'effraie point, et va droit au cœur de ces malheureux soldats, plus faibles peut-être que coupables.

Le 1er décembre 1832, l'abbé Proyart est nommé chanoine, et en 1837 secrétaire général. Il entre officiellement au Chapitre, comme chanoine titulaire, le 28 février 1842 ; il en sera nommé doyen le 25 décembre 1868, et en deviendra le dernier prévôt en 1876. A la mort du cardinal, il est choisi au nombre des vicaires capitulaires, le 22 juillet 1851 ; il reçoit ensuite pour la première fois, le 28 octobre, les lettres de vicaire général qui lui seront renouvelées jusqu'à sa mort.

Ses dignités académiques croissent parallèlement : il est élu vice-chancelier trois ans après son entrée à l'Académie, en 1854 ; promu chancelier en 1857, il garde ses fonctions pendant quinze ans, jusqu'à ce que ses forces le lui interdisent. Mais, même alors, il continue gravement son labeur, avec cette régularité de vie dont l'invariable ampleur de son écriture est une marque de plus, si l'on veut s'incliner pour cette fois devant les arcanes de la graphologie.

Plus tard encore, si vous permettez cette métaphore risquée à une imagination juvénile, quand il lui fallut subir, au pied de la lettre, ce travail à la loupe dont il n'avait jusque-là connu que les délices au sens figuré du mot, il cherche, — et ce détail est peu connu en dehors de sa famille, — un délassement dans des poésies sacrées sur le *Martyre de Ste-Catherine* et sur *St-Druon* (1) ; enfin, trois semaines avant sa mort, la

(1) M. Victor Proyart, d'Ablainzevelle, le seul survivant des huit enfants de la famille Proyart de Lœuvacq, a bien voulu aider mes recherches par de nombreux souvenirs personnels ; je le prie d'agréer l'expression de ma respectueuse gratitude.

Digitized by Google

Semaine religieuse insérait la dernière de ses œuvres, une dissertation sur la *Sainte Manne* (1). Il finissait sur la brèche, Messieurs, mourant, comme il avait vécu, avec la passion de l'histoire sacrée. C'est d'elle qu'il s'inspira en publiant, surtout dans vos Mémoires ou dans l'*Almanach commercial de la ville d'Arras,* ces remarquables études, souvent rééditées, dont la seule nomenclature vous lasserait, sur les saints (2), les reliques et objets sacrés (3), les évêques (4), les monuments (5), les institutions (6), qui se rapportent à notre illustre Église. Partout sa conscience égale son érudition ; çà et là ses doctrines religieuses et ses opinions historiques se traduisent avec fermeté, mais aussi avec prudence ; les sources inédites sont régulièrement consultées, et

(1) *Semaine religieuse du diocèse d'Arras*, 4 mai 1888.

(2) *Les Saints de la ville d'Arras*, édit. 1868, 1872, 1878. — *Vie de S. Vaast*, 1877 — *Vie de S. Landelin* (1886).

(3) *Notice sur la S. Chandelle d'Arras*, 1860. — *Le Culte de la S. Vierge à Arras*, 1871 et 1883 — *Les Sanctuaires de N.-D. des Ardents*, 1869, 1872. — *Le Calvaire d'Arras ; les Reliques de la Vraie Croix et de la S. Epine*, 1886. — *La Sainte-Manne, Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. v, pp. 197-251.

(4) *Rapport sur un mémoire concernant les évêques d'Arras, Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. IV, pp. 178-190. — *Notice sur Antoine Huvet, ibid*, 1re s., t. XXXVI, pp. 123-143. — *Jean de Rely, ibid*, 1re s., t. XXXVIII, pp. 229 et suiv. — *Nicolas le Ruistre, ibid*, 2e s, t. I, pp. 223 et suiv

(5) *Notices sur la Cathédrale* (*Alman. comm.* de 1862), *S. Etienne*, (ibid, a. 1865), *S. Aubert* (ibid., a. 1882), *S. Jean-Baptiste* (ibid., a. 1863), *S. Nicaise* (ibid., a. 1878), *S. Géry* (ibid., a. 1864). — *Les Eglises de S. Vaast* (ibid, a. 1871-1872). — *Les Cloches d'Arras* (ibid., a. 1861). — *Les Chapelles d'Arras* (ibid., a. 1866) — *Le Cloître de N.-D. d'Arras* (avec planche), *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. VII, pp. 274-324.

(6) *Le Chapitre de la Cathédrale* (*Alman. comm.* de 1869-1870). — *Les Processions d'Arras* (ibid., a. 1876-1877).

Digitized by Google

citées avec une précision qui croît d'année en année, pour obéir aux justes préoccupations de la critique moderne.

Autant il s'est montré grave et digne dans ses écrits, autant il l'a été dans sa vie ; sans doute, nous ne pouvons indiquer nettement quelle part personnelle il a prise à l'administration du diocèse de 1824 à 1888, puisque cette œuvre est collective et s'accomplit souvent dans le secret, sous peine d'être menacée de stérilité. Mais nous sommes sûrs que son influence, pendant ces soixante-quatre années, a été considérable dans le conseil comme dans l'action : elle a pénétré le diocèse entier, de la même façon que sa voix sonore et puissante allait retentir jusqu'au fond de notre immense cathédrale, sans effort, sans confusion, nous donnait la plus haute idée de ce représentant d'un autre âge, et nous l'aurait volontiers fait prendre pour le dernier abbé du monastère de St-Vaast, présidant aux pompes sacrées de l'office canonial, dans cette chapelle que nos moines s'étaient bâtie gigantesque, en proportion de leur influence et de leurs richesses.

Mais il nous apparut plus grand encore, en un jour qui fut la suprême récompense de son existence, et qui vit la réalisation de son plus cher espoir : c'est celui où la ville entière, se levant à la suite de son évêque, rendit à la Vierge des Ardents cet hommage religieux et artistique qu'on a pu imiter, mais non égaler. A Monsieur Proyart revint la sainte mission de porter processionnellement le Cierge séculaire à son sanctuaire ; on fut tenté alors de se demander si l'évêque Lambert le reçut jadis avec plus de recueillement et de solennelle dignité, des mains mêmes de notre patronne, et l'on put appliquer sans exagération au vénérable prévôt du Chapitre, en se rappelant ses travaux historiques, ce que Jeanne d'Arc disait à Reims de son étendard : « Il était à la peine, il convient qu'il soit aussi à l'honneur ! »

Digitized by Google

Zélé pour le bien de l'Eglise, Monsieur Proyart l'a été aussi d'une autre façon, mais avec la même ardeur, pour le bien de la *société* et surtout de ses membres les moins favorisés. Vraiment Artésien de cœur, il insiste plusieurs fois, dans ses rapports académiques, sur cette idée fondamentale qui explique sa conduite: « Aimer son pays, dit-il, se dévouer à son service en retour des biens qu'on en reçoit, c'est une dette sacrée, c'est un devoir (1). » Et ailleurs, il ajoute: « Le but principal que se propose l'Académie dans ses travaux, c'est, avant tout, l'utilité de la ville d'Arras et du département. Tout ce qui est relatif à l'honneur du pays, tout ce qui peut encourager nos concitoyens dans la pratique du bien, mérite de notre part une attention particulière (2). » C'est dans cet ordre d'idées qu'il publia son Mémoire, couronné par vous en 1846, sur les « *Etablissements de bienfaisance d'Arras* (3), » puis deux remarquables travaux sur les « *Secours accordés aux pauvres dans la ville d'Arras* (4). » Gardons-les précieusement, Messieurs, car ils sont pour nous ce qu'est pour l'Académie française le rapport annuel sur les prix de vertu : avec ses anecdotes touchantes et ses statistiques instructives, ils constituent la charte de notre charité. Réjouissons-nous en, c'est une charte que tout le monde a jurée dans une heureuse entente ; elle n'a trouvé et ne trouvera jamais parmi nous que des défenseurs.

Mais il y a une lacune, dans ces études aux détails si précis, et vous en avez soupçonné la raison : celui qui est si bien

(1) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1re s., t. xxix, p. 213
(2) *Ibid.*, 1re s., t. xxxv, p. 187.
(3) *Ibid.*, 1re s., t. xxiii, pp. 247-396.
(4) *Ibid.*, 1re s., t. xxxv, pp. 187-205, et t xxxvi, pp. 145-172.

Digitized by Google

informé a *oublié* de se nommer lui-même, parmi les protecteurs des œuvres : sa main droite, celle de l'écrivain, a ignoré ce que faisait sa main gauche, celle du bienfaiteur. Réparons donc cette omission volontaire.

Il y a deux hommes en Monsieur Proyart, qui loin de se contredire, se complètent admirablement. Autant il était solennel, impressionnant, dans ses fonctions sacrées, autant, dans la vie quotidienne, il montrait de bonhomie et d'obséquieuse déférence à l'égard de tous, même de ses inférieurs : c'était un modèle de la vieille urbanité française, qui laisse croire aux obligés qu'ils sont obligeants, aux importuns qu'ils sont intéressants, aux fats qu'ils sont spirituels. D'abord étonnés de le voir saluer le premier un subalterne, ou lui céder le pas, nous l'admirions ensuite, quand nous songions qu'il agissait ainsi, non par hasard, mais par vertu.

Ce qu'il a fait pour les individus, Messieurs, il l'a étendu aux œuvres de charité de notre ville. Nous le retrouvons membre fondateur de la société de secours mutuels, aumônier du patronage des enfants pauvres, de 1845 à 1856, coopérateur pendant dix ans des conférences données aux ouvriers chez le R. P. Halluin, président d'honneur du Cercle catholique d'ouvriers, depuis sa fondation. Et partout, il est d'abord le prêtre qui bénit, qui console et encourage, qui se donne la peine, ou plutôt la satisfaction, de présider au mariage de ses protégés ; il est en même temps l'ami, le camarade de ces hommes du peuple qu'il a connus enfants ; assis sur un coin de banc grossier, il joue avec eux aux *dames*, — son jeu favori ; — il se mêle à leurs causeries, à leurs récréations, il se rapetisse jusqu'à eux pour les relever dans leur propre estime. Ici, ce sont les enfants qui l'assaillent pour mériter son aumône, et se faire appeler : « *Mon petit gueux*, » dans la familiarité de notre dialecte artésien. Une autre fois, c'est un ancêtre de la *bande noire* qui s'introduit dans la maison même de Monsieur Proyart, sans aucun respect pour l'opinion des archéologues qui y voient

Digitized by Google

un reste mémorable du « Castrum ; » le bon chanoine, ancien aumônier de la prison, aura sans doute reconnu un vieux client, car il s'oppose à ce qu'on inquiète son visiteur nocturne. Ailleurs, dans nos rues et nos jardins, jusque dans nos promenades aux jours de fêtes bruyantes, le vénérable octogénaire, menacé de cécité, guide de jeunes compagnons d'infortune, la famille du chanoine Terninck et d'un autre prêtre qui faisait en cette touchante compagnie l'apprentissage de la charité ; il les conduit par la main, leur conte des anecdotes, et demande leur appui pour obtenir bientôt chez eux une place, « dans le quartier des vieux (1). »

Avais-je tort, Messieurs, quand je vous disais en commençant que Monsieur Proyart était un homme populaire ? On le vit bien en 1848. En ce temps, le clergé d'Arras, — je n'apprécie point, je raconte, — se lança dans la politique active, malgré les protestations du *Courrier* (2). Le cardinal de la Tour d'Auvergne, comprenant la gravité de la situation, recommanda à ses prêtres de voter et de faire voter; plus tard, il insinua dans une lettre (3), que le motif pour lequel le clergé s'abstenait de prendre part aux réunions du Comité électoral, — le futur Club des Unitaires, — était l'omission, dans les programmes publiés, des revendications concernant la liberté d'association et d'enseignement. Le dimanche 2 avril, il bénit lui-même, dans une cérémonie très solennelle, l'arbre de la liberté, et prononça un discours de circonstance, pour « remercier et féliciter au nom de l'Eglise catholique ; » cinq autres discours furent prononcés, nous dit la *Fraternité*, « empreints d'une modération louable et d'un républicanisme pur (4). » Enfin, pour l'élection du Président, le Cardinal envoya une lettre à son

(1) Tous ces traits caractéristiques m'ont été rapportés par des témoins de la vie de M. Proyart, qui ont bien voulu rappeler leurs souvenirs afin de lui rendre hommage.

(2) *Courrier du Pas-de-Calais*, 20 novembre 1848.

(3) *Catholique du Pas-de-Calais et du Nord*, 21 mars 1848.

(4) *Fraternité*, 4 avril 1848.

Digitized by Google

clergé, où il se déclarait très ardemment pour Cavaignac : « Je suis, disait-il, le fils d'un homme d'épée, j'ai porté moi-même les armes un instant ; *je voterai pour un sabre* (1). » La *Liberté*, journal légitimiste, distingua, à la suite de l'*Univers*, « entre l'opinion du citoyen et l'enseignement de l'évêque. » Elle continua, ainsi que le *Courrier*, à préférer Louis-Napoléon Bonaparte, qui obtint dans le département une majorité considérable.

Un peu plus tôt, un journal qui changea trois fois de nom et deux fois de format en quatre mois, — il se nommait alors la *Fraternité* et soutenait les opinions démocratiques et catholiques, — s'étonnait qu'il n'y eût que deux prêtres candidats à la députation dans notre département, M. le chanoine titulaire Fréchon, à Arras, et M. le chanoine Delannoy, à Calais (2). Le premier fut l'un des dix-sept candidats heureux, sur les soixante-dix-neuf qui se disputèrent les suffrages (3) : il fut élu par 74,655 voix. D'ailleurs, dans ce premier élan de l'effervescence populaire, l'activité politique était une loi pour chacun. N'était-ce pas le temps aussi où les femmes d'Achicourt, revenant du marché d'Arras, trouvaient (4) les paniers de leurs montures remplis de bulletins de vote (on ne dit point de quelle liste), et où les employés de la gare plantaient leur arbre de la liberté particulier, en le faisant bénir par le curé de St-Sauveur, dans ce qu'on nommait alors « l'enceinte du débarcadère (5) ? »

(1) *Courrier* du 20 novembre 1848. — *Liberté* du 21 novembre 1848.

(2) *Fraternité* du 24 mars 1848. — M. Delannoy n'obtint que 2,895 voix.

(3) Parmi les candidats proposés pour l'arrondissement d'Arras, le *Catholique du Pas-de-Calais et du Nord* cite, le 17 mars, M. Proyart de Morchies Ne faudrait-il point chercher dans ce fait l'origine du bruit qu'une candidature aurait été offerte à M. le chanoine Proyart ?

(4) *Courrier* du 28 avril 1848.

(5) *Fraternité* du 4 avril 1848.

Digitized by Google

Je me suis attardé, Messieurs, au milieu des vieux journaux que nos aimables collectionneurs (1) ont mis libéralement à ma disposition ; vous m'en excuserez, car peut-être leurs anecdotes vous ont-elles charmés comme moi, et d'un autre côté, vous comprendrez qu'il fallait placer l'abbé Proyart dans son cadre historique, afin d'expliquer comment il sortit de sa réserve habituelle et fut élu conseiller municipal, de 1848 à 1854.

En réalité, les élections municipales de juillet ne produisirent point la même émotion que les élections à la Constituante, du jour de Pâques, et que celles du Président de la République, en décembre. Pourtant cinq listes au moins circulèrent dans Arras : le *Courrier* avait la sienne et en agréait deux autres, dont l'une présentait le chanoine Proyart ; la *Liberté* et le *Progrès* avaient aussi leur liste ; celle de la *Liberté* portait le nom d'un autre ecclésiastique, qui ne fut pas élu. M. Proyart le fut, au second tour du scrutin, le lendemain du premier tour, — vous voyez qu'on était pressé, en ce temps, d'exercer ses droits civiques ! — Il obtint, le lundi 31 juillet, 1232 voix, et fut réélu en août 1852 par 1760 voix. C'était, comme on disait alors, le « triomphe des amis de l'ordre et de la liberté (2). » Au Conseil municipal, où il resta six ans, il fut plusieurs fois nommé secrétaire, il siégea comme membre, assez souvent comme rapporteur, dans les commissions concernant le culte, l'enseignement et les institutions philanthropiques. Il avait été élu sans profession de foi, mais sa conduite en ce temps peut se résumer dans cette phrase d'une de ses études historiques postérieures : « Il n'y a qu'une seule politique habile, c'est la politique de l'honnêteté et de la probité (3). »

(1) MM. Barbier, Laroche et Aug. Tierny.

(2) *Courrier* du 31 juillet 1848.

(3) *Mémoires de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. VIII, p. 227.

Digitized by Google

Vous connaissez maintenant le prêtre et le citoyen ; je voudrais dire encore un mot du *savant*. Monsieur Proyart n'est pas de ces adorateurs de la routine auxquels on reprocherait justement de n'avoir « rien oublié, ni rien appris. » Sa critique est large, éclairée, amie du vrai progrès. Vous l'avez remarqué dans son rapport sur les antiquités gallo-romaines trouvées à Ervillers (1), dans ses études si neuves sur Louis XI à Arras (2), qui ont été complétées par l'un de vos plus éminents historiens (3). Vous l'avez surtout constaté, en applaudissant à son attitude (4) dans cette fameuse *querelle des tapisseries*, où de vaillants alliés lui valurent une victoire qu'il embellit encore par sa modération. Malgré son amour pour la ville d'Arras, il ne voulait point accroître la gloire de sa patrie d'adoption, au détriment de la vérité et au profit de la légende.

Ami du passé, il l'était nettement, mais dans la mesure d'une sage réserve. Il ne désirait en ressusciter que ce qui pouvait être utile au présent ; toutefois, quand il s'était passionné, il restait inébranlable dans ses idées : il n'était pas de ceux dont l'intelligence ne se tourne ni à aimer, ni à agir. On le vit bien, dans la part prépondérante qu'il prit à la restauration du culte de N.-D. des Ardents, après les études qu'il publia à ce sujet. Son influence sur le rétablissement de la dévotion à N.-D. de Bonnes-Nouvelles, très chère à nos aïeux, et dont le centre était d'abord chez les Dominicains de St-Sauveur, est moins connue, mais non moins remarquable : là encore, il intervient d'abord comme érudit, par la

(1) *Mémoires de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. IV, pp. 118-125.
(2) *Ibid.*, 1re s., t. XXXIV, pp. 101-118.
(3) Etude de M. Paris sur *Louis XI à Arras*.
(4) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1re s., t. XXXV, pp. 145 et suiv.

Digitized by Google

recherche de documents qui permettront à l'un des membres de votre Compagnie la rédaction d'une notice absolument neuve (1) ; comme vicaire-général, il fait attribuer le vocable de N.-D. de Bonnes-Nouvelles à l'église de Ronville ; comme bienfaiteur, il coopère par une généreuse donation à l'ornementation artistique de cette église et à la formation de son trésor. De la même façon, il obtient en 1876, par un voyage en Belgique et par des négociations avec les autorités académiques de Louvain, le maintien des bourses artésiennes, dont il avait raconté la fondation, en 1509, par l'évêque d'Arras, Nicolas Le Ruistre (2).

C'est en vertu de principes identiques qu'il joue un rôle marquant dans la fondation de l'Université catholique de Lille. En 1847, il a étudié, dans un Mémoire couronné par vous (3), les Collèges fondés à Paris, à Louvain et à Douai, avant 1789, par les évêques ou les abbayes d'Arras. Il s'agit de faire revivre, en des temps et avec des moyens bien différents, ce haut enseignement chrétien. Dès 1873, il prend part, avec un véritable enthousiasme, comme vice-président, aux délibérations du Comité d'études pour la fondation de Facultés libres (4). Une fois le projet résolu, il est nommé vice-président du Comité de haut patronage, et délégué de l'Evêque d'Arras. En 1875, le 5 décembre, il est placé à la tête du Comité diocésain de souscription, où figurent plusieurs membres de votre Compagnie. Je me rappelle avec quel entrain, la même année, en présidant les prix de l'Institution St-Joseph (5), il conviait les jeunes gens à profiter de ce nouveau foyer de science.

(1) *Notice sur N.-D. de Bonnes-Nouvelles*, par M. le Gentil, Arras, 1892.

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. VIII, p. 223 et suiv.

(3) *Ibid*, 1re s., t. XXIV, pp. 63-167, surtout chap. IV, V, VI, XI et XII.

(4) Procès-verbaux des séances du Comité d'études, en date des 26 octobre et 24 novembre 1873.

(5) *Pas-de-Calais* du 4 août 1875.

Digitized by Google

Sa parole ne fut pas perdue, Messieurs, et si j'ai pu, dès son début, suivre les cours de la Faculté libre des Lettres de Lille, je ne saurais oublier que je le dois à cette parole sortie ce jour-là de sa bouche, comme aux conseils de celui qui était alors mon supérieur, qui est devenu votre collègue, et dont vous avez pu apprécier le goût exquis, la vaste et aimable érudition, Monsieur le chanoine J. Depotter ; je leur offre à tous deux l'hommage de ma profonde et inaltérable gratitude.

Vous le voyez, Messieurs, M. Proyart n'a pas été seulement un initiateur et un précurseur dans ses études du passé ; en pratique, pour le présent, il a trouvé là le germe de fondations ou de restaurations dont je ne puis parler qu'avec respect et qu'avec amour. Mais le mérite de ces recherches revient à l'Académie autant qu'à lui : c'est elle qui, en 1846, mit au concours l'étude sur l'enseignement secondaire et supérieur sous l'ancien régime, par rapport à nos contrées. Depuis lors, la gravité intrinsèque de la question et la poussée des évènements ont fait naître dans votre sein plusieurs études remarquables sur le même sujet (1). Bientôt l'intérêt général de ces fondations a attiré sur elles l'attention des savants, en dehors de notre ville.

Pour les Collèges de *St-Vaast*, de *Boncourt* et de *Dainville*, annexés à l'Université de Paris, attendons avec con-

(1) *Le Collège S. Vaast à Douai et son enseignement philosophique en 1773*, par M Wicquot. *Mém de l'Acad*, 2e s., t. XII, pp. 216 et suiv. — *Le Collège S Vaast à Douai*, par M. Ad. de Cardevacque (Douai, 1882). — *Le Clergé du diocèse d'Arras..... pendant la Révolution*, par M. Deramecourt, t. I, pp. 254-268. — *Les Séminaires, l'Enseignement supérieur.... dans le Pas-de-Calais*, par M. le comte de Hauteclocque. *Mém. de l'Acad.*, 2e s, t. XVII, pp. 217 et suiv.

Digitized by Google

fiance l'achèvement de l'œuvre qu'a entreprise le bénédictin dom Denifle, sous les auspices de la nouvelle Sorbonne : elle complètera heureusement les histoires de du Boulay, de Crevier et de Jourdain.

A Louvain, l'éminent bibliothécaire de l'Université catholique, M. Reusens, a publié en 1881 (1) l'histoire complète du *Collège d'Arras*, de ses fondations et de ses présidents. Si les bâtiments n'appartiennent plus à l'œuvre (puisqu'ils forment aujourd'hui l'hôtel du chevalier Descamps, sénateur, professeur de droit, l'une des gloires littéraires de la Belgique), du moins nous avons la satisfaction de penser que, l'an dernier, est sorti de notre ancien Collège le chef-d'œuvre couronné par l'unanimité des Membres de l'Institut, délégués pour apprécier le concours international de la Société antiesclavagiste : j'ai nommé le beau drame en vers d'*Africa* (2).

A Douai, l'histoire de nos fondations s'est aussi avancée : les études de Mgr Dehaisnes (3), de M. le Dr Salembier (4), la thèse récente du Dr Cardon (5), nous font mieux connaître l'origine, l'organisation générale, ou différentes périodes de l'histoire académique. Déjà, en 1848, la publication dans le recueil de Reiffenberg des *Annales de l'abbaye de S. Ghislain*, par dom Pierre Baudry (6), avait exposé en détail com-

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, pp 379-391.

(2) *Africa*, drame en vers du chevalier Descamps, couronné au concours de la *Société antiesclavagiste* (prix de 10,000 fr.). Paris, Dentu, 1892

(3) *Les Origines de l'Université de Douai* (1864), et *l'Université de Douai en 1790.*

(4) *L'Univ. de Douai* (1877). — *L'Etudiant de Douai sous la domination espagnole et sous la domination française* (*Vraie France*, 16 et 17 octobre 1877).

(5) *La fondation de l'Univ. de Douai* (Paris, Alcan, 1892).

(6) *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg*, par le baron de Reiffenberg, t. VIII, pp. 690-693 et 821-823.

Digitized by Google

ment l'évêque d'Arras, Matthieu Moulart, consacra ses libéralités à la fondation du Séminaire douaisien qui porta son nom, et comment ses anciens frères de S. Ghislain, se croyant frustrés, refusèrent après sa mort de recevoir son cœur. Les bâtiments et l'ancienne chapelle servent maintenant à des usages particuliers (1). Le collège S. Vaast est transformé en prison. Mais, grâce à leur nationalité, celui des Bénédictins anglais subsiste et a recouvré ses biens en 1805.

Devant cet unique reste des fondations universitaires artésiennes et de leur antique splendeur, on se rappelle avec émotion les grands noms des évêques Richardot et Moulart, et de l'abbé Philippe de Caverel ; on aime à retrouver, dans les listes inédites de Foppens, conservées à la Bibliothèque de Bruxelles (2), les noms des Artésiens qui ont conquis à Douai les palmes du doctorat : à la première promotion de 1564, Adrien de l'Atre ; au XVII^e^ siècle, Géry l'Espagnol, curé de Sainte-Croix ; le P. jésuite Jean Prévost ; Dominique du Metz, du couvent des frères prêcheurs de S. Laurent ; Jacques Gilbert, chancelier de l'Académie en 1684, si tristement compromis dans l' « affaire du faux Arnauld ; » Simon Nepveu, docteur en droit et doyen de la Faculté ; Hugues Hannedouche, professeur et docteur en droit.

Dans le désarroi qui a fait perdre à l'Université, pendant la Révolution, cent soixante mille volumes (3) et la plus grande partie de ses archives, on cherche avec le même plaisir, mais moins de succès, des listes d'étudiants, et on relève (4), non sans une piquante satisfaction, sur la liste

(1) Le Séminaire est l'hôtel de Mademoiselle Dubrulle ; la chapelle est à l'usage de repasserie.

(2) Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles, mss. n° 17592.

(3) *Préface du catal. de la Bibl. de Douai*, par Mgr Dehaisnes, pp. 11 et suiv.

(4) Bibl. de Douai, mss. n° 1020 (Recueil de pièces sur l'Université, n° 100).

Digitized by Google

du Collège S. Vaast en 1775, les noms artésiens des Boucher, des Cavrois, des Deusy, des Dufour, des Lefebvre, des Trannoy et des Viltart. Ce sont d'agréables surprises ; mais nos archives départementales nous en réservent d'autres sur le même sujet : le fonds très vaste des Universités et Collèges reste à dépouiller, et ceux qui voudront l'étudier trouveront, vous le savez, à leur disposition la courtoisie et l'érudition les plus distinguées.

C'est ainsi, Messieurs, que pierre par pierre s'édifie la science. M. le chanoine Proyart y a travaillé toute sa vie, avec une abnégation et un succès qui font notre admiration. Il avait pour le guider son intelligence et sa foi, et toutes deux s'unissaient pour lui dire ce qu'elles nous répètent, ces deux mots qui furent les derniers de Goethe : « *Mehr Licht !...* — Plus de lumière, encore plus de lumière ! »

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. de MALLORTIE

MONSIEUR,

LORSQUE l'Académie a voulu que le nouveau membre qu'elle acquérait et celui qu'elle chargeait de le recevoir en son nom, l'entretinssent des travaux et des mérites du confrère qu'elle avait perdu, elle n'a pas institué une vaine formalité, ni demandé un banal éloge ; elle a voulu témoigner pour la mémoire des hommes éminents qui lui avaient appartenu, un pieux respect et recueillir, dans leur vie comme dans leurs œuvres, de beaux exemples d'amour pour la vérité, de probité intellectuelle, de goût sérieux et fidèle pour les lettres, pour la culture et le développement de tous les germes divins déposés dans l'âme humaine.

Dans la vie et les travaux de M. l'abbé Proyart, ces exemples abondent, et c'est vous, Monsieur, qui avez été appelé à les mettre en lumière. Cette haute marque d'estime de notre Société était bien faite pour vous inspirer courage et confiance ; cependant vous paraissez n'avoir abordé votre tâche qu'avec une certaine appréhension. En effet, en com-

Digitized by Google

mençant votre discours, vous nous avez avoué naïvement (ce sont vos propres paroles) que vous eussiez préféré, simple auditeur, applaudir à l'éloge de M. l'abbé Proyart, prononcé par son successeur immédiat, et vous avez ajouté : « nous y aurions gagné, car rien ne surpasse le plaisir » sain et fortifiant qu'éprouve l'esprit en entendant louer » un homme d'élite par l'un de ses égaux, revêtu, comme » lui, des plus hautes fonctions, et, comme lui, doué de la » plus brillante culture littéraire. »

Monsieur, louer les morts est une chose difficile, il est vrai ; mais on le fait toujours dignement, quand on le fait avec son cœur. Si dans cette délicate mission le cœur est secondé par une intelligence vive, éclairée, pénétrante ; si tous deux ont à leur service une langue claire, élégante sans recherche, simple et ferme, alors l'œuvre devient facilement parfaite ; et non-seulement elle obtient tous les suffrages et soulève de longs applaudissements, mais encore, ce qui est préférable, à mon sens, elle touche, elle émeut, elle console et relève.

Je ne fais en ce moment, Monsieur, que traduire les sentiments qui ont agité vos nouveaux confrères et ce nombreux et brillant auditoire, pendant votre discours écouté avec une religieuse attention. M. le chanoine Proyart a reçu enfin, en Séance solennelle, l'hommage qui lui était dû, et cet hommage est digne de lui, digne de l'Académicien qui fut, comme vous l'avez si bien dit, une de nos lumières et de nos gloires, digne enfin du haut dignitaire du Clergé, qui nous a offert, durant sa longue carrière, un des plus beaux exemplaires qu'on puisse imaginer de l'homme de bien et du prêtre catholique.

L'Académie reconnaissante vous en remercie, Monsieur ; vous avez satisfait son attente, comblé son vœu le plus cher et mis fin à son deuil. Je crois superflu de vous expliquer pourquoi elle ne saurait partager le regret que vous lui avez exprimé tout-à-l'heure avec tant de modestie.

Digitized by Google

Du reste, Monsieur, en vous confiant une mémoire qui nous est si chère, nous étions assurés que vous sauriez accomplir votre tâche de manière à contenter tout le monde, et vous-même peut-être. Les titres qui vous ont acquis nos suffrages sont de ceux qui plaisent particulièrement à l'Académie. Après des études excellentes, glorieuses (j'ose me servir de ce mot en me rappelant vos couronnes, en me rappelant aussi que le Grand Condé n'était pas moins fier de ses succès de collège que des victoires de Rocroy et de Lens), après vos études, vous avez voulu conquérir, devant une Faculté de l'Etat, vos grades universitaires, et nous savons, par une aimable et très innocente indiscrétion, que vos thèses pour le Doctorat sont achevées et que le jour de la soutenance approche. — Vous ne vous contentez pas de cultiver brillamment les lettres, vous les enseignez habilement, avec goût, avec une passion généreuse. Nous connaissions aussi de vous quelques opuscules, *Pierre d'Ailly et ses historiens, — un Panégyrique de St-Joseph, — un Panégyrique de St-François de Sales*, — et la *Biographie d'Hector Decomble ;* heureux débuts, charmantes prémices d'un talent qui a donné déjà plus que des promesses, et où se révèlent tout à la fois de très louables habitudes de travail, une méthode sérieuse, un amour ardent de la vérité, un jugement ferme et une précoce érudition.

Monsieur, si les regrets et les larmes se mesurent aux vertus et aux qualités de ceux que nous avons perdus, qui mérita jamais d'être plus regretté et pleuré que votre ancien élève, le docteur-médecin Hector Decomble ? Quelle pureté de mœurs, quelle douce et gracieuse bienveillance, quelle piété vraie et éclairée ! Quel dévouement uni à la plus sincère modestie ! Sympathique à tous, estimé et aimé de tous, camarades et chefs, la vie commençait à lui sourire ; il pouvait espérer une carrière honorable, brillante même, et des jours prospères, et il est mort à vingt-quatre ans, victime du devoir. Grâce à vous, Monsieur, qui avez écrit, avec

Digitized by Google

votre cœur, sa touchante biographie, il restera d'Hector Decomble « une mémoire bénie, mélancolique et douce, » édifiante et fortifiante (1). » Vous savez à qui j'emprunte ces expressions que vous ne pouvez pas ne pas accepter avec un profond respect.

On ne s'habitue pas à voir mourir la jeunesse ; heureusement nous avons la ferme confiance que tout ne périt pas dans ces chers enfants qui nous quittent prématurément ; non, la pure et vive flamme qui a été assez forte pour dévorer ces corps jeunes et beaux, n'est pas éteinte : la divine, l'indestructible société de la famille et de l'amitié subsiste ; la mort a beau nous envelopper de sa nuit, ceux qui s'aiment et se cherchent sauront bien se retrouver. Mais quand un de ces coups si cruels vient briser notre cœur, que n'avons-nous, hélas ! avec l'âme si tendre de St-François de Sales, sa foi ardente et son admirable soumission à la volonté de Dieu. A la mort de sa sœur Jeanne de Sales, âgée de quinze ans, il écrivait à Mme de Chantal, dans son charmant langage : « Ma chère fille, je suis » tant homme que rien plus : mon cœur s'est attendri, plus » que je n'eusse jamais pensé. » Mais il ajoute presque aussitôt : « Vive Jésus ! Je tiendrai toujours le parti de la Pro- » vidence ; elle fait tout bien et dispose de toutes choses » pour le mieux. On cueille les fraises et les cerises avant » les poires bergamotes et les capendus ; mais c'est parce que » leur saison le requiert. Laissons que Dieu recueille ce » qu'il a planté en son verger ; il prend tout à saison. »

Monsieur, vous avez vécu des mois entiers, des années peut-être, dans la société, dans l'intimité de l'aimable évêque de Genève ; tous ses ouvrages, nombreux, considérables, vous les avez lus et relus avec plaisir, avec délice ; et après les avoir quittés, vous y êtes revenu avec bonheur. Je n'aurai pas l'impertinence de vous en féliciter. Vous avez obtenu

(1) Mgr Baunard, Recteur des Facultés catholiques, à Lille.

Digitized by Google

votre récompense le jour où, dans une chaire sacrée, vous avez prononcé le Panégyrique de St-François de Sales, Panégyrique remarquable, que j'ai lu, je le dis en toute sincérité, avec un vif intérêt, avec une réelle et bienfaisante émotion, même après les admirables Panégyriques du même saint par Bourdaloue et par Bossuet.

Nous, que la seule vue des in-folio de nos pères épouvante, nous, qu'une longue file de volumes décourage, nous ne connaissons guère que l'*Introduction à la vie dévote,* qui est encore le manuel des personnes pieuses et j'oserais presque dire le livre à la mode du monde chrétien. Cette faveur si constante, est, il me semble, assez facile à expliquer. Si la douceur de St-François de Sales est de tous les siècles, elle convient surtout au nôtre. Nous sommes quelque peu infirmes par le cœur et faciles à effaroucher. La belle et pure imagination de St-François de Sales vient au secours de sa charité, pour adoucir la rigueur des préceptes chrétiens. Tout est image dans l'*Introduction à la vie dévote*, tout est peinture riante et gracieuse. A quelque page que l'on ouvre le livre, il s'en exhale comme un parfum des champs qui répand la sérénité dans l'âme. St-François de Sales prête sa candeur et sa pureté à toute la nature, et toute la nature est alors pour lui comme un miroir de la bonté et de la justice divine, comme une vivante parabole de la loi morale. Le style même déjà ancien de St-François de Sales, cette langue, naïve et gracieuse comme le bégaiement de l'enfance, est encore un attrait pour le lecteur moderne. Je sais que les rigides reprochent au bon Saint d'abuser quelquefois de sa riante et féconde imagination. Le miel et les roses, les petits poussins et les alcyons reviennent souvent sous sa plume. Mais aussi, quelle délicatesse de sentiment et de pensée ! Comme il sait donner à la piété un air de politesse et de bon goût ! Toutefois, ce qui brille en lui, pardessus tout, c'est un admirable bon sens. Chose singulière ! cette imagination si vive, ce cœur si

Digitized by Google

ardent, pour lequel le mysticisme le plus raffiné n'avait pas de secrets, s'unissaient dans St-François de Sales avec la raison la plus droite, avec l'esprit d'observation le plus profond et le plus juste. — Aussi Bossuet appelle-t-il l'*Introduction à la vie dévote, un chef-d'œuvre de piété et un trésor de sages conseils.*

Les lettres du grand Saint ne sont pas le moins touchant et le moins curieux de ses ouvrages. La vie humaine tout entière, avec ses difficultés et ses peines, y passe comme en revue. Les lettres de consolation sont celles, hélas! qui se présentent le plus souvent dans ce recueil : Quelques-unes se distinguent par l'éloquence ou le sujet ; celle, par exemple, que le Saint écrivait au moment même où il apprenait la mort funeste de Henri IV. Cette lettre est un cri de douleur admirable. Jamais mort de roi ne fut honorée d'une oraison funèbre plus pathétique et plus vraie. Les voûtes mêmes de nos temples n'en ont pas entendu de plus belles, lorsque, montant dans la chaire, Bossuet venait y déplorer la mort d'une Henriette d'Angleterre ou d'un prince de Condé! malgré la différence des caractères et des mœurs, le cœur de Henri IV et celui de saint François de Sales étaient faits pour s'entendre. Comme vous l'avez fait remarquer, une sympathie naturelle avait attiré l'un vers l'autre le grand Roi et le grand Evêque.

Dans cette étude approfondie, dans ce long et si doux commerce avec le saint Evêque de Genève, vous avez dû rencontrer, sans surprise, mais avec joie, de nombreuses ressemblances entre saint François de Sales et M. l'abbé Proyart. Tous les deux avaient reçu de la Providence le don de plaire ; tous les deux avaient la douceur, la charité, la mansuétude ; quant à la bonté, elle rayonnait sur leurs beaux visages ; dans tous les deux on admirait ce grand air sacerdotal qui annonçait tout ensemble la distinction de la nature et l'élévation de la grâce; avec quelle imposante gravité, avec quelle douce majesté tous les deux montaient à

Digitized by Google

l'autel. La voix de saint François de Sales avait un charme qui captivait tout d'abord ; c'était le premier attrait pour les âmes, qui bientôt allaient à lui par une pente naturelle. La voix de M. l'abbé Proyart dans son harmonieuse et puissante sonorité, parvenait, comme vous l'avez dit, jusqu'aux parties les plus éloignées de l'autel, et montait jusqu'à la voûte qu'elle semblait vouloir percer pour porter au trône de Dieu la plus belle, la plus touchante prière que l'homme puisse adresser à *notre père qui est dans les Cieux.*

Vous avez compris, Monsieur, avec un goût parfait, que la meilleure manière de louer M. l'abbé Proyart, c'était de raconter sa vie et ses travaux ; la simplicité d'un récit fidèle pouvait seul soutenir (comme dit Bossuet) la belle et glorieuse image que nous conservons au fond de nos cœurs. Vous avez donc fait revivre votre prédécesseur à l'Académie, devant nous, depuis ses plus jeunes années, jusqu'au jour où il est entré dans l'éternité de son repos, et, de temps à autre, il nous semblait que vous nous lisiez quelques belles feuilles détachées de la vie d'un saint.

Je ne puis, quelle que soit mon envie, reprendre après vous, pas à pas, cette existence si belle, si pure, si pleine de vertus, si unie, si calme, si heureuse ; car on ne peut guère tenir compte de ces petits orages qui éclataient tout à coup, même sans nuages précurseurs, entre le Majestueux Evêque et son modeste secrétaire. J'ai entendu dire que Mgr de la Tour d'Auvergne usait quelquefois de procédés impérieux et laissait échapper des paroles qui occasionnaient de douloureux froissements. J'ignore si le secrétaire était alors si nécessaire, si indispensable que Sa Grandeur ne pût se passer de son concours, mais je tiens pour certain que dans ces brouilles de famille, bientôt apaisées, c'est la grâce du jeune abbé qui était la plus forte ; et Monseigneur revenait avec promptitude sur les vivacités de son caractère, et il excellait alors à guérir par les délicatesses d'un cœur foncièrement bon les blessures qu'il avait faites.

Digitized by Google

Avec quelle émotion, Monsieur, nous vous écoutions quand vous nous avez montré M. l'abbé Proyart, dont la vue s'affaiblissait chaque jour, conduisant à travers nos rues et dans nos promenades la famille de M. l'abbé Terninck, s'entretenant avec les aveugles, leur parlant de la soumission aux décrets de la Providence et s'habituant doucement, sans murmure, à faire bientôt lui-même, « amitié avec les ténèbres (1). »

M. l'abbé Terninck, M. l'abbé Proyart! quelles belles âmes et quels noms bénis! Tous deux frères dans le sacerdoce comme dans la vertu, frères dans leur dévouement à tous les déshérités de ce monde! Les sourds muets et les aveugles ont perdu leur père, et ils en conserveront religieusement la mémoire ; mais ils ne sont plus, ils n'ont, à vrai dire, pas été orphelins. Virgile parle d'un arbre qui portait des rameaux d'or; à peine un rameau était-il arraché, qu'il en renaissait un autre de même métal et aussi précieux ; ce qui n'est qu'une allégorie, un mythe dans le poème latin, est la pure vérité dans la religion chrétienne. M. l'abbé Terninck disparait pour retourner à Dieu; aussitôt un jeune prêtre, aussi distingué par l'intelligence que par le cœur, prend sa place, recueille, avec un soin jaloux, tout le précieux héritage de celui qui a été son maître, son modèle, et près de qui il a fait, comme vous l'avez dit, un long apprentissage du dévouement. Et le voilà à son tour, le père, l'œil et la voix de ces malheureux ; il leur a donné son cœur, il leur donnera sa vie tout entière. Quelle grâce particulière n'y a-t-il pas dans ces jeunes vertus qui refleurissent sur le vieux tronc chrétien dont la sève est inépuisable et immortelle!

Après cette courte digression que vous me pardonnez bien facilement, j'en suis sûr, je reviens à vous, Monsieur. Jusqu'ici je n'ai eu qu'à louer, et je l'ai fait avec un véritable

(1) Augustin Thierry.

Digitized by Google

plaisir. Mais il est juste que la critique ne perde pas tous ses droits ; elle est du reste, paraît-il, l'assaisonnement accoutumé, nécessaire même de toute réponse à un discours de réception. Or, il y a, dans votre discours, une phrase, une toute petite phrase dont la pensée ne me paraît point parfaitement exacte. En parlant de l'entrée de M. le chanoine Proyart dans le Conseil municipal de notre ville, vous avez cru devoir ajouter qu'en cette circonstance, M. l'abbé Proyart *était sorti de sa réserve habituelle*. Voilà mon gros grief ; voulez-vous me permettre quelques observations à ce sujet ?

Monsieur, vous êtes trop jeune, et je vous en félicite sincèrement, pour avoir vu la révolution de 1848. Cette révolution n'avait rien de l'hostilité irreligieuse de celle de 1830. Pas une église, pas un couvent, pas un prêtre n'eurent à en souffrir. On citait mille traits de l'accord et de la sympathie qui ne cessèrent de régner entre le peuple et les prêtres pendant l'émeute et les jours qui suivirent. Le jeudi 24 février, au pillage des Tuileries, quand on jetait par les fenêtres les meubles et les tentures, un jeune homme, arrivant en toute hâte dans la chapelle déjà envahie, emporta les vases sacrés et le crucifix, et sortant par la cour des Tuileries, traversant le Carrousel, il alla les remettre entre les mains du vénérable curé de St-Roch. Sur son passage, toutes les têtes se découvrirent.

Trois jours après, le 27 février, l'abbé Lacordaire, en habit de moine dominicain, remontait dans la chaire de Notre-Dame. Après avoir remercié l'Archevêque, Mgr Affre, de l'exemple qu'il donnait en ouvrant les portes de la Basilique à l'enseignement sacré, le lendemain d'une révolution où tout semblait avoir péri, arrivé à la question de l'existence de Dieu, il s'écriait : « Vous démontrer Dieu, Messieurs! » mais vous auriez droit de vous lever pour me repousser du » milieu de vous ! Si j'osais entreprendre de vous démontrer » Dieu, les portes de cette métropole s'ouvriraient d'elles-

Digitized by Google

» mêmes, et vous montreraient le peuple, superbe en sa » colère, portant Dieu jusqu'à son autel au milieu du respect » et des adorations ! »

Dans les départements, le mouvement religieux était aussi réel et manifeste qu'à Paris. Toutes les municipalités réclamaient les prières et les bénédictions de l'Eglise à la plantation des Arbres de la Liberté. Les âmes nobles et généreuses pouvaient donc croire à la réconciliation de la Religion avec la Société, par un respect réciproque de leurs droits. Beau rêve, dira-t-on; illusion flatteuse et trompeuse. Ce rêve, Messieurs, il est bon de le faire ; l'illusion, qui souvent est la mère des grands espoirs et des efforts sans fin, est comme l'hirondelle qui sans jamais nous rester, sait toujours revenir. La France sera toujours la patrie de l'espérance. Dieu n'a-t-il pas fait de l'espérance une vertu et un devoir ? Or, dans nos temps divisés, l'unique espérance de l'avenir sera toujours l'union, l'accord sincère de tous les services, de tous les devoirs. Il n'existe plus de classes proprement dites parmi nous, tant les vicissitudes politiques ont broyé et mêlé les hommes ; mais il existe encore des rangs, des services et des devoirs divers : ce sont eux qui, en se rapprochant dans une estime mutuelle et par le sentiment de leur nécessité, formeront un jour la pierre solide où se reposera le genre humain.

Longtemps, dans notre pays, la religion a été exclue de l'hospitalité des cœurs et reléguée bien loin du concile des choses nécessaires à la vie publique ; on la regardait plutôt comme une étrangère importune que comme une portion sacrée des droits et des offices de la Patrie. En 1848, cette erreur commençait à s'évanouir ; la France semblait comprendre qu'elle a besoin de tous les dévouements, de toutes les aptitudes, de toutes les fidélités, et que rien n'est de trop ici-bas de ce que Dieu a fait pour les hommes. Aussi, un caractère de cette révolution fut d'envoyer trois évêques et

Digitized by Google

onze prêtres à l'assemblée chargée de raffermir sur leurs bases le pouvoir et la liberté.

Le même esprit présida nécessairement aux élections municipales ; quand on vint lui faire des ouvertures, M. le chanoine Proyart estima qu'un tel mandat ne doit être ni recherché, ni refusé ; et, toujours fidèle à Dieu, à l'Eglise, à son pays, à lui-même, il accepta, donnant ainsi à ses concitoyens une marque de déférence, de bonne amitié, et une preuve de dévouement à son pays. Il était bien résolu d'ailleurs à ne pas prolonger ce rôle et cette mission de médiateur au delà des circonstances exceptionnelles qui l'y avaient appelé ; et quand il quitta ses fonctions, quelle que fût la modestie avec laquelle il se jugeait, il pouvait méditer sans trouble, ce beau mot de St Paul : « Notre gloire c'est le témoignage de notre conscience que c'est en toute simplicité de cœur et dans la sincérité de Dieu que nous nous sommes conduits en ce monde (1). »

C'est avec bonheur, Monsieur, avec une espèce de soulagement, que M. l'abbé Proyart se trouva rendu tout entier à ses bonnes œuvres et à ses chères études historiques.

Depuis vingt-cinq ans, il se passe dans l'étude de l'histoire, une révolution semblable à celle qui s'est passée dans les sciences naturelles. Ces sciences ont délaissé les grosses parties des plantes et des animaux pour descendre aux éléments, aux tissus, à l'histologie et à l'observation microscopique. L'histoire de même s'attache à connaître les derniers éléments dans lesquels se résout la vie d'un peuple : idées, sentiments, mœurs, institutions et les changements insensibles qui se font dans ces profondeurs. Il est évident que pour de pareilles recherches, il lui faut les méthodes les plus sûres, les procédés les plus délicats, des instruments de

(1) *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in simplicitate cordis et sinceritate Dei conversati sumus in hoc mundo.* II Cor., I, 12.

Digitized by Google

précision ; c'est ce qui arrive et on ne saurait assez admirer les scrupules d'exactitude dont elle est prise, la passion qu'elle a pour les sources et l'ardeur critique dont elle est possédée.

C'est cette nouvelle méthode que suivait M. l'abbé Proyart ; aussi, en parlant de ses ouvrages hagiographiques, bien qu'il y cherchât moins la renommée que l'édification pour lui d'abord, et pour les autres ensuite, vous avez eu raison, Monsieur, d'affirmer son dévouement à la science, j'oserai dire à la conscience de l'histoire.

Les légendes et les vies des Saints, bien des gens paraissent l'ignorer, sont pour l'historien des documents d'une très grande valeur. Les légendes sont sorties du cœur même de l'humanité ; les légendes d'un peuple sont plus expressives que son histoire, en ce sens qu'elles nous offrent l'image plus fidèle de son être, de ses aptitudes, de l'état de son âme, de ses douleurs et de ses joies, de ses craintes, de ses espérances, de ses aspirations. De même, c'est par les saints que chaque époque, chaque pays ont donné en quelque sorte leur portrait moral. Ainsi pensait M. Guizot qui, dans son cours sur l'histoire de la civilisation en France, a consacré deux leçons à la vie de quelques saints. Il s'était même donné la peine de faire le compte des saints relevés dans les cinquante-trois volumes in-folio du *Recueil des Bollandistes* et il en avait trouvé 25,000 ! Quelle incomparable galerie que celle de ces 25,000 héros de la vie désintéressée et quelle source abondante de faits, de menus détails, d'anecdotes même, qui sont précisément ce qui nous instruit le plus. En effet, quoiqu'un hagiographe n'ait songé qu'à faire un panégyrique, il n'en est pas moins vrai qu'il a décrit toute la vie d'un homme ; et, par la réunion de ces biographies, nous voyons avec une grande sûreté ce qu'était la vie des hommes. Soyons certains que l'auteur n'a pas pu tout inventer ; s'il a ajouté quelques vertus à son personnage, il n'a pas imaginé les petits détails de sa vie ; il a dépeint des

Digitized by Google

habitudes et des mœurs qui étaient vraies. S'il nous raconte un miracle, il nous donne aussi (ce qui n'est pas d'un médiocre intérêt) les détails qui l'entourent, et il était tenu d'être exact ; autrement ses contemporains n'auraient pas cru à son miracle; il nous décrit la physionomie de l'homme pour qui le miracle a été fait, son état-civil, sa condition sociale, sa conduite.

Ce qu'il y a surtout de remarquable chez les saints du VI^e^ et du VII^e^ siècle, c'est qu'ils n'étaient pas des solitaires. Ils n'ont pas vécu en reclus et loin du monde. Ils furent au contraire, sauf quelques exceptions, fort mêlés à la vie du monde. On peut compter que plus de la moitié de ces saints sortaient des plus grandes familles, ont été élevés à la Cour des Rois et ont exercé des fonctions civiles. Plusieurs mêmes se signalèrent comme administrateurs et hommes d'Etat. On voit donc par là combien la biographie de tels personnages fournit de lumières sur les institutions du pays, sur les mœurs des hommes, sur le courant de la vie du temps, sur les pratiques judiciaires, sur l'administration même et le gouvernement.

Si nous nous plaçons à un autre point de vue, il est aujourd'hui parfaitement établi que les légendes de saints furent la vraie littérature de la première moitié du moyen-âge et servirent d'aliment à la vie intellectuelle, morale, esthétique même de ce temps. On se prend d'émotion en songeant combien d'âmes simples cette lecture a consolées, que de vies pâles et monotones elle a colorées, quel immense ennui elle a soulagé. Durant cette longue nuit d'hiver que traversa l'humanité du VI^e^ au X^e^ siècle, le monde des saints était un idéal qu'on opposait à la triste réalité, le rêve d'un monde de moralité et de douceur où les faibles et les humbles prenaient leur revanche contre le monde violent et fort.

Il est facile de comprendre pourquoi nos pères, au XVII^e^ et même au XVIII^e^ siècle aimaient et recherchaient les légendes et les vies des saints, qu'ils avaient toujours sous

Digitized by Google

la main avec quelques autres livres de piété et de dévotion, véritables chefs-d'œuvre de vérité et de beauté morale ; ils trouvaient dans cette lecture un délassement de leurs travaux, une consolation et un appui dans leurs peines, le charme de leurs loisirs. Aujourd'hui encore, tout le monde peut s'en assurer, il sort de ces bons livres un parfum d'édification qui remplit l'âme et lui laisse ce sentiment de paix et de bonheur que nous nous souvenons tous d'avoir goûté quelques jours au moins de notre vie. Seulement, si, par hasard, vous rencontrez dans ces auteurs d'autrefois, quelque vieux préjugé qui vous paraît absurde, ne vous indignez pas ; ne vous scandalisez pas ; songez plutôt qu'il a été le compagnon de route de l'humanité pendant des siècles, qu'on s'est appuyé sur lui dans les mauvais chemins, qu'il a été l'occasion de bien des joies, qu'il a vécu pour ainsi dire de la vie humaine ; n'y a-t-il pas pour nous quelque chose de fraternel dans toute pensée de l'homme ?

Si M. l'abbé Proyart, par prédilection et par devoir, s'occupait presque toujours de sujets religieux, il ne dédaignait pas de revenir de temps à autre aux lettres profanes. Les procès-verbaux de l'Académie doivent conserver le souvenir de quelques lectures savantes et très intéressantes sur Sénèque le philosophe. M. Proyart s'était plu à relever dans les *Lettres à Lucilius* un grand nombre de pensées vraiment chrétiennes, d'admirables passages qui ont fait dire à des adversaires de Sénèque qu'il avait emprunté sa morale à St-Paul. Supposition gratuite, il me semble, qui ne fait que rehausser le mérite du philosophe, puisque ses détracteurs eux-mêmes semblent rendre hommage à la beauté de sa morale, tout en voulant lui en dérober la gloire. Quoi qu'il en soit, les plus hautes, les plus sublimes pensées de Sénèque sur Dieu, sur la prière, se rencontrent dans les philosophes grecs et dans les poètes épiques, lyriques et dramatiques qui avaient vécu longtemps avant lui. Dans son admirable *Méditation sur l'autre vie*, où les expressions

Digitized by Google

sont si sereines et le ton si pénétrant, Sénèque s'est visiblement inspiré des grandes idées de Platon sur le même sujet.

D'ailleurs, le Portique prêchait déjà le mépris du monde et des richesses, la fraternité, la Providence, la soumission volontaire aux lois et à Dieu. Marc-Aurèle, sans enseigner d'autres vérités, sans enrichir le stoïcisme d'un dogme, lui prêta un peu plus tard un accent nouveau et répandit dans les préceptes durs encore sa tendresse naturelle. Mais ce qui manquait à ces hommes de bonne volonté qui semblaient parfois effleurés par la grâce, c'était un dogme religieux que le panthéisme ancien ne donnait pas. Ils avaient des désirs pieux et confus qui ne savaient où se prendre et qui ne rencontraient devant eux qu'un Dieu obscur et sourd et un avenir sans espérance. A ce mépris du monde il fallait un dédommagement, un objet à tant de vague amour, à cette tristesse un espoir consolateur. Le Christianisme vint satisfaire ces âmes flottantes, qui se sentaient attirées à l'amour divin et, avant de rencontrer Dieu, étaient déjà saisies par la piété.

Les Pères de l'Eglise (car dans un si grave sujet on est heureux d'invoquer leur autorité pour aboutir à une conclusion qui ne divise pas les hommes) les Pères de l'Eglise, qui ne craignaient pas de rendre justice à la sagesse humaine (et cette sagesse n'était, après tout, qu'une émanation de la vérité infinie), les Pères ont admis que la philosophie antique était une véritable préparation à la foi chrétienne ; que Dieu avait voulu aplanir ainsi les voies aux vérités éternelles ; que les pâles clartés de la philosophie grecque, intermittentes, souvent voilées, étaient en quelque sorte un crépuscule qui préparait les faibles yeux mortels à recevoir, sans en être offusqués, la pure, la vive, l'éclatante lumière de l'Evangile.

Faire des livres, à la fois savants et édifiants, c'est bien : créer, protéger des œuvres de bienfaisance et de charité, c'est mieux. Je ne puis songer, Monsieur, et j'en éprouve un vif

Digitized by Google

regret, à vous suivre même dans le simple dénombrement des œuvres ou fondées, ou soutenues, ou ressuscitées par le dévouement infatigable, par l'inépuisable charité de M. le Chanoine Proyart.

Mais est-il possible que je ne parle pas au moins de l'une d'elles, quand, tous les jours, presque à toute heure, je contemple avec une admiration qui ne se lasse pas, la précieuse, la charmante chapelle de Notre-Dame des Ardents?

La Foi, j'aime à le répéter, a pour loi la fécondité, la germination, comme la nature. Un savant retournait entre ses doigts une poignée de blé trouvée dans le tombeau d'une momie égyptienne. — « Trois mille ans, cinq mille ans peut-» être sans voir le soleil ! Pauvres grains de blé, vous voici » devenus stériles comme la mort dont vous étiez les com-» pagnons ; jamais vous ne balancerez au vent du Nil la » tige dont vous portez le germe desséché. » — « Jamais ? » Qu'en sais-tu ? Que sais-tu de la vie ? Que sais-tu de la » mort ? » A tout hasard, pour tenter une expérience dans laquelle il n'espérait guère, le savant sema les grains sortis de la tombe. Et le blé des Pharaons, sentant enfin la chaleur du soleil avec la caresse de l'air et de la terre, s'amollit, se gonfla ; des tiges vertes fendirent la terre d'Egypte, et, jeunes comme la vie, se balancèrent sous le vent du Nil, au bord de l'onde inépuisable et sacrée (1).

La Foi, Monsieur, produit de semblables merveilles ! N'avons-nous pas vu de nos jours renaître en quelque sorte et refleurir un culte bien cher à nos aïeux ? Ce culte n'avait point complètement disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais comme un arbuste tendre et délicat pour lequel

(1) Nos chers confrères, voyageurs aux lieux saints, nous ont appris que de la *Casa Nuova*, le généreux couvent de Jérusalem, les pèlerins emportent de petites plantes desséchées, arrondies comme des pelotons de fil. Depuis longtemps elles paraissent complètement mortes. Si on les met dans l'eau, bientôt on verra sur toutes leurs ramilles éclore de frais bourgeons. Ce sont les roses de Jéricho.

Digitized by Google

on craint l'orage, on l'avait mis à l'abri en lieu sûr, dans un endroit retiré, où le jour pénétrait à peine. Et quand le ciel fut redevenu serein, on rendit l'arbuste à la lumière et à la chaleur du soleil, et la tige frêle et pâle reprit bientôt sa vigueur ; ses racines plongèrent plus profondément dans le sol nourricier, ses branches grandirent et s'élancèrent vers tous les côtés du ciel, pour se couvrir bientôt de fleurs et de fruits.

Cette renaissance du culte de la Vierge des Ardents, le vœu le plus cher de M. le chanoine Proyart, cette prompte et magnifique floraison fut sa joie suprême et sa récompense ici-bas ; ce n'était, permettez-moi de le dire, que le présage, comme le sourire et le premier parfum de la félicité éternelle que Dieu lui réservait.

Les œuvres de bienfaisance et de charité qui occupaient tout entière l'âme de notre Confrère, ne ralentissaient pas son zèle pour l'Académie. Il était entré dans cette Société en 1852 et j'eus l'honneur et le bonheur de venir occuper, la même année, un fauteuil auprès de lui. Il y a de cela plus de quarante-et-un ans. Est-ce bien possible ?

Nous fîmes partie, à plusieurs reprises, du même bureau, moi, cela va sans dire, modeste secrétaire-adjoint et lui Vice-Chancelier et Chancelier, très souvent chargé des fonctions de Président dont il ne consentit jamais, malgré nos vives instances, à accepter le titre ; et telle était la déférence de ses Confrères à son égard qu'ils respectèrent cette modestie excessive devant laquelle notre règlement lui-même dut s'incliner. Je le vois encore, dans ces réunions intérieures, ce cher et vénéré Collègue, se rendant à sa place, toujours exact, nous donnant toujours l'exemple, nous adressant, avec la douce majesté qui lui était naturelle, d'aimables sourires, de bienveillants regards, et des mots d'une exquise politesse, avec ce grand secret de l'art de plaire que le monde enseignait autrefois, dit-on, et dont nous avions là un si parfait modèle. Dans les dernières années, quand les

Digitized by Google

fatigues de la vie et l'affaiblissement de sa vue le retinrent souvent à son foyer, il trouvait quelque douceur à interroger ses visiteurs sur l'Académie qu'il aimait toujours ; il continuait à travailler pour elle, en s'aidant d'une loupe ; et vous venez de nous rappeler, Monsieur, ce que nous n'avions jamais soupçonné, qu'il endormait ses souffrances dans la composition de poésies sacrées. Devant cette touchante révélation, comment ne pas répéter ici les paroles charmantes de Prévost Paradol, qui ne pourraient être mieux placées que dans cette enceinte où se presse une société choisie : « Salut ! Lettres chéries, éternellement belles, éternellement pures, clémentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime » ; vous avez été, après la religion, les plus puissantes consolatrices de notre vénéré Collègue ; — Salut aussi, divine Poésie! Comme un doux miel recueilli dans le jardin de l'Eden ou sur la fleur triste et suave du Golgotha, tu as rafraîchi les lèvres du pieux et noble vieillard ; tu as fait briller un peu de lumière et comme un rayon de la divine aurore, dans sa profonde nuit ! — Vous le voyez, Monsieur, outre tant de raisons pour ainsi dire publiques de regretter votre Prédécesseur, raisons déjà si bien données par vous, il en est qui sont particulières à cette Compagnie. Tous nous aimions, nous vénérions M. le chanoine Proyart, pour lui d'abord, pour sa personne, pour sa science et la haute influence qu'il exerçait sur nous ; non pas qu'il usât souvent de la parole, surtout dans les derniers temps ; mais sa présence avait je ne sais quelle vertu (la vertu comme la lumière, a son rayonnement) et on apprenait toujours quelque chose au contact de son urbanité. Perdre un pareil témoin de mœurs qu'on prétend (est-ce à tort ?) à jamais éteintes, c'est pour un corps qui vit de traditions, plus qu'un deuil ordinaire. Ceux qui sentent leur cœur saigner, si j'ose parler ainsi, chaque fois que, dans nos cités, le marteau du démolisseur détruit quelque heureux vestige des temps qui ne sont plus, quelqu'une de ces œuvres dont le moule est

Digitized by Google

à jamais brisé, ceux-là pourront bien comprendre ce qu'il en coûte à l'Académie de dire à M. l'abbé Proyart un éternel adieu.

Monsieur, c'est quand le chêne est tombé, qu'on voit bien quelle place il occupait dans la forêt. La mort de M. Proyart a laissé parmi nous un vide immense. Pour nous aider à le remplir, nous comptons sur vous, Monsieur, et sur vos jeunes confrères. Un jour, saint Benoît, parcourant les environs de Subiaco, rencontra un de ses frères, un barbare converti, qui se lamentait au bord du lac où sa cognée venait de tomber. A la voix de saint Bénoît, l'onde ramène l'outil aux pieds du frère : « Ramasse ton fer, lui dit saint Benoît ; travaille et prends courage. *Ecce labora et noli contristari.*

Ces mots rappellent l'austère parole de l'empereur Sévère. *Laboremus*, travaillons. C'est la même pensée sous une forme plus douce, moins stoïque, plus chrétienne. Nous avons retrouvé en vous, Monsieur, un précieux instrument de travail, et je veux vous *l'avouer très naïvement*, à mon tour, nous espérons que vous nous ferez belle et bonne besogne. Cet espoir adoucit notre tristesse. Vous ne pouvez ignorer quelle haute mission littéraire vous attend parmi nous ; vous en accepterez tous les devoirs, et nous sommes assurés que, pour les accomplir, vous n'aurez pas d'effort à vous commander, tant sera facile l'accord entre les goûts naturels de votre âme et les obligations les plus saintes de votre vie. C'est donc de tout cœur que nous redisons avec vous les derniers mots de Goëthe mourant : « Plus de lumière ! plus de lumière ! » Oui Monsieur, plus de lumière et aussi plus de chaleur. La grande ombre de M. l'abbé Proyart me dit d'ajouter : plus d'amour de Dieu et des hommes, enfin, plus de tout ce qui fait véritablement vivre !

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Séance publique du 15 Février 1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de MALLORTIE

Président.

MONSIEUR LE PRÉFET [1],

Au milieu de vos nombreuses et importantes occupations, au milieu des graves et nobles soucis, parfois bien amers, que donne l'administration d'un vaste département où se heurtent tant d'intérêts opposés, vous avez su économiser, sur vos travaux, quelques instants que vous voulez bien nous consacrer aujourd'hui.

Votre présence à cette réunion toute littéraire, est pour nous un éclatant et précieux témoignage de l'estime et de la sympathie dont vous avez toujours honoré l'Académie d'Arras. Nous vous prions d'agréer ici l'expression de notre reconnaissance aussi vive que sincère.

Pour moi, je me félicite tout particulièrement, Monsieur le Préfet, d'être en ce moment l'interprète des sentiments

(1) M. Alapetite, Préfet du Pas-de-Calais, officier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

unanimes de mes confrères et de saluer, avec une respectueuse effusion, dans le Membre honoraire de notre Compagnie, l'homme de cœur, l'administrateur intègre et habile, plein de mansuétude et de bonté, auprès de qui les petits, comme les grands, trouvent toujours un aimable accueil ; l'esprit supérieur et distingué qui connaît toutes les séductions du tact et de la délicatesse, l'orateur dont l'éloquence, s'appuyant sur un jugement ferme et droit, sur une haute raison que rien ne trouble, sait charmer par l'élévation des pensées, par la noblesse des sentiments exprimés dans une langue simple et ferme, précise et claire, parfois chaude et colorée, toujours élégante sans recherche, dans la langue des maîtres, pour tout dire.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL [2],

Nous sommes heureux et fiers, et très reconnaissants de vous voir au milieu de nous. Mais permettez-moi de vous le dire, le danger auquel vous vous exposez aujourd'hui ne ressemble en rien à ceux que vous avez vingt fois bravés dans votre carrière de soldat ; ici, ce sont des discours, des rapports et encore des rapports et des discours. Vous nous prouvez du moins, Monsieur le Général, que vous avez tous les genres de courage.

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette séance réglementaire, solennelle, à laquelle vous nous faites l'honneur d'assister, a dû être plusieurs fois ajournée par suite de circonstances fâcheuses, indépendantes de notre volonté. Hélas ! Les deuils de famille, non plus que les maladies, ne nous sont épargnés, et nous aurions

(2) M. le Général Marchand, commandant la 3e brigade de la 2e division du 1er corps d'armée, Arras.

Digitized by Google

bien volontiers, je vous assure, dispensé la Grippe et la Fièvre de venir déposer chez quelques-uns d'entre nous leur carte de visite. Nous pouvons enfin nous acquitter aujourd'hui de notre devoir. Si parmi les personnes qui veulent bien m'écouter, il en est quelques-unes qui, plus directement intéressées à connaître les résultats de nos concours, ont été contrariées de ces ajournements successifs, nous les prions de vouloir bien accepter nos excuses et l'expression de notre sincère regret.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une pieuse coutume veut que le Président commence son allocution *par les ancêtres*, c'est-à-dire qu'il consacre les prémices de son discours à ceux de nos confrères que nous ne reverrons plus parmi nous. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que j'ai l'honneur d'occuper ce fauteuil, je suis affranchi de ce pénible devoir. L'Académie n'a perdu aucun de ses membres pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous en sommes tous très heureux, et, cela va sans dire, le Président plus que tout autre. — Mais, si le douloureux exorde lui est épargné, il ne lui reste pas moins à faire le discours que réclame l'ordre du jour, et je dois obéir. Puisse ma soumission au règlement me donner quelque droit à votre indulgence !

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 29 novembre dernier, j'assistais au Muséum d'histoire naturelle de Paris, à la cérémonie solennelle de translation et d'inhumation des restes du fondateur du Jardin des Plantes, Guy de la Brosse, mort en 1641, et du célèbre voyageur naturaliste Victor Jacquemont, mort en 1832.

M. Milne-Edwards, directeur du Muséum, prononça

Digitized by Google

l'éloge funèbre des deux savants, et leur rendit un hommage tardif mais bien digne d'eux et de lui.

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de l'un de ces savants, de Victor Jacquemont dont la famille est originaire de l'Artois, de cette charmante petite ville d'Hesdin, où presque toutes les rues portent des noms illustres dans l'armée, dans les sciences et les lettres : Garbé, Dalton, Tripier, l'abbé Prévost, Vincent, membre de l'Institut, et Victor Jacquemont.

Dans Jacquemont, le savant, le naturaliste, ne saurait m'appartenir ; je confesse, non sans quelque honte, mon incompétence sur ce point. Je désire seulement vous parler de l'homme, du voyageur hardi, intrépide, aventureux, téméraire qui me semble offrir un assez bel exemplaire du caractère, du génie français. Je me tiendrai pour satisfait si je parviens, grâce à sa nombreuse correspondance qui ne comprend pas moins de 4 vol. in-8°, à mettre sous vos yeux un léger fusain, ou même un simple profil de notre jeune compatriote.

***

Le 26 août 1828, la corvette de Sa Majesté, la *Zélée*, appareilla de Brest pour le Bengale, ayant à bord Victor Jacquemont, jeune naturaliste français, envoyé par le gouvernement pour entreprendre un voyage scientifique dans les Grandes Indes.

La *Zélée* mouilla devant le fort William, de Calcutta, le 5 mai 1829, huit mois après son départ de Brest. Aujourd'hui le voyage serait plus rapide : dix-huit à vingt-un jours suffisent pour se rendre de Marseille à Bombay ou même à Calcutta, en trois coups de vent sur la vieille Méditerranée grondeuse, la mer Rouge somnolente, la mer des Indes radieuse. Victor Jacquemont mit à profit sa longue traversée pour apprendre le persan, ce qui était la meilleure

Digitized by Google

préparation à l'étude de l'hindoustani, qu'il devait bientôt se rendre familier. Arrivé à Calcutta, Jacquemont, habillé de noir de la tête aux pieds, dans la plus grande tenue, se jette dans un palanquin avec un énorme paquet de lettres de recommandation, crie aux porteurs : « Pirsonn Sahèbka ghœur mè. » Et le voilà parti pour la maison de M. Pearson, avocat-général, par laquelle il commence le cercle de ses visites aux notables Anglais de Calcutta (1).

Je dois vous présenter ce jeune Français ainsi jeté par un vaisseau du Roi sur une terre étrangère, à quelques mille lieues de son pays, seul, absolument seul, avec tant de dangers, tant d'aventures, tant de misères en perspective ; il nous faut le connaître tel qu'il est ; car j'ai bien peur qu'avec son habit noir, ses deux mille écus de haute solde et son bagage épistolaire, il ne soit médiocrement recommandé auprès des nobles représentants de la royale Compagnie, s'il ne paye prodigieusement de sa personne, s'il n'a du cœur, de l'esprit, beaucoup de bonne humeur, beaucoup de science, des qualités solides, des mœurs élégantes, l'indépendance de l'âme et du caractère ; si, en un mot, il n'est comme Homère le dit d'Ulysse, πολύτροπος, fécond en ressources. Pardonnez-moi, Messieurs, vous ne vous attendiez guère à voir Ulysse en cette affaire.

Victor Jacquemont était un de ces jeunes hommes nés avec le siècle (8 août 1801), qui n'avaient guère connu de l'Empire que sa gloire militaire pour l'avoir maintes fois gâtée en vers latins, au collège. Passionné pour l'étude, avide d'émotions scientifiques, ses débuts dans la vie avaient lieu à une époque heureuse : aux jours de l'héroïsme guerrier succédaient les jours de l'élan intellectuel ; les gloires de la pensée aspiraient à reprendre place à côté de la gloire des armes. C'était l'une de ces renaissances qui attestent la rapide élasticité et l'inépuisable fécondité de notre patrie

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 26 août 1830.

Digitized by Google

dans la variété de ses destinées et de ses travaux. — C'était le temps où l'esprit français renouvelait toutes ses méthodes et brisait toutes ses entraves ; où la jeunesse, à peine convalescente des langueurs d'Obermann et de la maladie de René, s'enivrait à cette large coupe qui, des lèvres de Goëthe et de Byron, passait dans les mains de Victor Hugo, de Lamartine et de Musset ; où, d'un autre côté, à la Sorbonne et au Muséum d'histoire naturelle, la voix des Guizot, des Villemain, des Cousin, des Ampère, des Gay-Lussac, des Thénard et des Cuvier, éclairait, comme de grands coups de lumière, au fond des âmes de leurs jeunes auditeurs, les horizons lointains de l'histoire, les cimes les plus ardues de la philosophie, et les secrets les plus cachés de la science.

Victor Jacquemont, impatient de trouver une carrière à l'incroyable activité de son esprit, mais obscur, sans autres antécédents que quelques essais de critique et des voyages de recherches géologiques en France, en Suisse et en Amérique où de cruels chagrins l'avaient quelque temps exilé, sans autre fortune qu'une instruction immense, avait accepté avec enthousiasme la mission que lui avait confiée le Conservatoire du Musée d'histoire naturelle, et il avait compris que sa destinée, en le conduisant aux Indes pour faire collection de couches coquillières et d'animaux rares, le chargeait aussi d'y représenter la France et particulièrement cette génération si ardente à laquelle il appartenait.

La première découverte que fit Victor Jacquemont après avoir parcouru pendant quelques jours les salons anglais de Calcutta, ce fut qu'avec sa lettre de change de six mille francs, il était effroyablement pauvre. En effet, qu'allait-il faire aux Indes ? Voyager. Or, à quel prix voyageait-on alors dans les Indes ? Telle fut la première question que notre jeune compatriote se posa ; voici ce qu'il apprit (1). Un capitaine d'infanterie anglaise ne se met pas en route sans

(1) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.

Digitized by Google

être accompagné de vingt-cinq domestiques pour le moins, savoir : un pour sa pipe, un pour la chaise percée dont jamais Anglais dans l'Inde ne se sépare, sept ou huit pour planter sa tente, trois ou quatre pour sa cuisine, blanchisseur, balayeur, etc.; plus un relai continuel de douze hommes pour porter le palanquin dans lequel le héros s'étend lorsqu'il est las d'aller à cheval. — Un collecteur anglais en tournée emmène sa femme, son enfant (1). Il a un éléphant, huit chariots pour les bagages, deux cabriolets, un char pour l'enfant, six chevaux de selle et de voiture, et pour le transporter d'un *bungalow* (auberge officielle où il y a quatre murs) à l'autre, soixante à quatre-vingts porteurs, indépendamment d'une soixantaine de domestiques de sa maison. Il fait trois toilettes par jour, déjeune, *tiffine*, dine et le soir prend son thé comme à Calcutta, sans en rien rabattre ; cristaux, porcelaines sont dépaquetés, empaquetés du matin au soir, argenterie brillante, linge blanc, tout le reste à proportion.

Ce train de vie coûte cher et pourtant un Anglais qui se respecte, ne peut voyager à moins de frais. Mais « la vieille Dame » (c'était la Compagnie anglaise dans le langage des Indiens) a généreusement pourvu à ces dépenses. Un capitaine anglais a trente mille francs de traitement ; le surintendant du Jardin botanique en a quatre vingt mille (2) ; un collecteur en a cent mille, sans compter les profits ; le chief-justice, deux cent mille; l'avocat général, le respectable M. Pearson, de quatre à cinq cent mille; le gouverneur de l'Inde a plus d'un million. Lord William Bentinck voyage avec trois cents éléphants, treize cents chameaux, huit cents chars à bœufs et deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie lui servent d'escorte (3).

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 24 décembre 1829.
(2) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.
(3) Lettre à M. Jacquemont père, du 26 février 1831.

Digitized by Google

Victor Jacquemont fut très émerveillé de tant de magnificence ; puis il calcula ce qui lui en coûterait pour voyager comme le moins magnifique de ces Seigneurs ; mais s'apercevant que le plus modeste équipage dépasserait encore ses moyens, il résolut de solliciter du gouvernement français le mieux justifié de tous les crédits supplémentaires, et d'attendre à Calcutta l'effet de cette demande que devaient appuyer à Paris les plus honorables amitiés (1). Il attendit, il attendit longtemps.

Le récit de son séjour à Calcutta pendant cette longue attente est l'histoire de la plus miraculeuse hospitalité dont aucun voyageur ait jamais fait mention, et c'est ici, Messieurs, que nous allons commencer à nous admirer, toute modestie à part, dans les prodiges de cet esprit français dont Jacquemont me paraît, je le répète, un modèle achevé, un représentant fidèle. Le premier miracle qu'opéra l'esprit français de Jacquemont, ce fut de rendre les Anglais aimables. « Que ma fortune est bizarre avec les Anglais ! écrit-il. Ces hommes qui paraissent si impassibles et qui entre eux, demeurent toujours si froids, mon abandon les détend aussitôt ; ils deviennent caressants malgré eux et pour la première fois de leur vie (2) ». En effet, Jacquemont est admis, recherché, caressé, dans les plus grandes maisons de Calcutta ; on l'invite chez le gouverneur ; il loge chez le grand-juge ; il passe des mois entiers chez l'avocat-général ; il est l'ami, le commensal, le confident du commandant de l'armée ; on le demande partout, et partout il rencontre ce luxe tout nouveau de bienveillance britannique ; partout sa gaieté spirituelle, sa noble franchise lui ouvrent le cœur de ses hôtes. Et pourtant Jacquemont ne sait guère flatter leurs habitudes : à table, tandis que les Anglais s'abstiennent

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, du 1er septembre 1829. — Lettre à M. Jacquemont père, du 3 septembre 1829.

(2) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.

Digitized by Google

religieusement de tout mélange d'eau avec les vins les plus recherchés d'Espagne et de Portugal, il ne boit, lui, que de l'eau sucrée ; les Anglais font trois repas par jour ; il déjeûne avec du thé et dîne avec du riz. Le dimanche, jour d'observance ascétique, il s'en vient jouer très déterminément aux échecs avec sir Charles Gray, le *chief-justice* qui n'oserait une pareille énormité avec d'autres.

Il dort la nuit, ce qui n'est pas, comme on sait, une habitude anglaise, surtout dans l'Inde ; il se lève au petit jour, quand les Anglais se couchent ; il fait une guerre à mort aux plates conversations de leurs interminables dîners (1), les questionne, les contredit sur tout, sur leur commerce, sur leur administration, sur leurs revenus, sur leur marine ; et malgré son audace, malgré sa pauvreté, Jacquemont n'en est pas moins l'enfant chéri de toute cette société de sensualistes anglais. Toute leur glace vient se fondre à son ardente sensibilité. On l'héberge, on le voiture ; il a maison de ville et maison de plaisance, tout un musée pour lui seul ; il entre, il sort à tout propos. « J'ai fait révolution chez eux, dit-il, en y introduisant l'usage des visites à toute aventure, le soir, après dîner, à l'effet de causer, etc. » C'est donc la causerie française importée aux Indes, la causerie selon le cœur et selon l'esprit, sceptique, enthousiaste, enjouée, sévère, mobile, universelle ; cette inimitable causerie des salons parisiens, avec tout son charme, tout son abandon, toute sa liberté, *Universitas Parisiensis,* c'est-à-dire, au sens rigoureusement étymologique, un peu de tout, à la parisienne.

Mais rendons justice aux Anglais de Calcutta ; c'est par cette liberté même, c'est en portant sa pauvreté avec cette noble indépendance, c'est en l'honorant par un si grand esprit et un si bon cœur, que V. Jacquemont parvint à plaire à ses nobles hôtes, et à se concilier cette bienveillance déli-

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, du 1er septembre 1829.

Digitized by Google

cate et cette haute estime qui ne le flattait si fort que parce qu'elle rejaillissait sur le nom français (1).

Cependant le temps s'écoulait dans ce doux commerce ; les suppléments demandés n'arrivaient pas. Jacquemont, humilié d'attendre si longtemps l'aumône législative, résolut enfin de partir. Avec les économies qu'il avait apportées de France et ses épargnes depuis six mois ; il se trouvait, comme il le dit, à la tête de douze mille francs, et il ne lui en fallait pas davantage pour voyager un peu moins bien qu'un sous-lieutenant de l'armée anglaise. Il se mit en route.

Jacquemont voyage à cheval, suivi de son service, de ses bagages et de ses chariots traînés par des bœufs (2). Il est enveloppé d'une grande robe de chambre de nankin, avec une grosse étoffe de soie bien chaude pour la ceinture, le tout surmonté de sa figure pâle, éclairée par ses lunettes et coiffé d'un énorme chapeau de paille couvert de taffetas noir. Cet accoutrement fait de notre savant compatriote un objet de curiosité très vive pour les naturels du pays, lesquels, en toute rencontre, lui rendent avec usure l'attention indiscrète que nous accordons à leurs pareils dans les rues de nos villes d'Europe. Jacquemont chevauche, en tête de sa caravane, avec deux pistolets de calibre dans ses fontes ; mais, ce qui est un grand scandale pour les Anglais, il ne porte ni fouet, ni éperons ; car son cheval, impatient de revoir les cimes de l'Himalaya, d'où il est venu, lui fait mille tours pendables, et Jacquemont n'a pendant quelque temps d'autre souci que de se maintenir en bonne intelligence avec lui. Le service du cavalier et de sa monture est réparti entre six domestiques, dont trois pour le cheval : le premier l'étrille, le second lui coupe de l'herbe, le troisième lui apporte à boire. Viennent ensuite le grand maître de la garde-robe, préposé de plus à la garde des bagages, le maître

(1) Lettre à Mlle Zoé Noizet de Saint Paul, du 28 décembre 1829.

(2) Lettre à M. Porphyre Jacquemont, du 8 novembre 1829.

Digitized by Google

d'hôtel qui fait la cuisine et sert à table (quand Jacquemont trouve une table), et enfin, le laveur d'assiettes (Jacquemont a deux assiettes). Chacun de ces domestiques est armé ; les deux premiers, ceux du cheval, courent à côté de leur maître, la carabine au poing, quand il lui plaît de galoper, et ils font avec lui, en suivant toutes ses allures, de six à sept lieues par jour. Le soir, tous ces pauvres diables soupent comme ils peuvent, puis se couchent autour de la tente de leur seigneur, et dorment habituellement d'un profond sommeil, pendant que d'honnêtes Sipahis font sentinelle à la porte.

C'est une vieille coutume indienne, entretenue par le laisser aller de l'opulence anglaise, qui a réglé, comme nous venons de le voir, le service des hommes à gages. Chacun a sa charge, travaille le moins possible, est paresseux, stupide et menteur, et refuse très décidément tout service qui n'est pas dans son emploi (1). Ainsi, le cheval mourrait de faim sans le *gassyara* (coupeur d'herbes), ou de soif sans le *beetcheti* (porteur d'eau). Les deux assiettes de Jacquemont risqueraient fort de n'être jamais lavées sans l'utile serviteur qui est revêtu de cette charge ; ainsi des autres. Ce respect pour la spécialité du service fait partie des privilèges de la nation indienne, et il ne serait pas prudent d'y manquer ; Jacquemont en est persuadé, et pendant quelque temps il se tient dans la règle avec toute rigueur. Mais, un matin, il lui prend fantaisie de faire une révolution parmi ses gens ; il appelle le *beetcheti*, lui ordonne de déposer son outre sur un des chariots et de l'accompagner dans un taillis voisin, avec un herbier sous le bras : « Non pas, dit l'Indien, » ce n'est pas mon affaire, » et il prononce ces paroles d'un ton très suffisant. « Alors, écrit Jacquemont (2), je n'hési- » tai pas à lui allonger sur le champ un grand coup de pied » dans le derrière. » Ce coup de pied dans le derrière fit à

(1) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.
(2) Lettre à M. Jacquemont père, du 24 décembre 1829.

Digitized by Google

» lui seul une révolution. La domesticité indienne capitula, » le porteur d'eau mit bas son outre, apprit à sécher des » plantes entre deux feuilles de papier ; » et quant à Jacquemont, cette grande manière d'imposer le respect lui concilia tout d'un coup, et au-delà de tout ce qu'on pourrait croire, la considération des Indiens.

Je ne puis avoir la pensée de suivre Victor Jacquemont dans son voyage de sept cents lieues à travers l'Indoustan, non plus que dans son pénible et aventureux pèlerinage de l'Himalaya, véritable entreprise que conçoit le génie scientifique, que dirige le bon sens, que soutient la patience, que le courage exécute et mène à terme. Je désire seulement suivre, à la trace, toutes les manifestations de l'esprit français dans ce voyage à travers les Indes. Laissons donc notre infatigable compatriote cheminer lentement à la tête de sa caravane, flanquée de droite et de gauche par une imperturbable escorte de Sipahis en habit rouge, faire ses deux repas, matin et soir, avec l'éternel pilau, descendre de cheval cinquante fois par jour pour étudier les plantes et les cailloux du chemin, dormir la nuit sous une tente dont les vents déchaînés lui disputent souvent la possession ; nous le laisserons traverser Bénarès, la sainte ville, Mirzapoor, Callinger, et tout ce pays de sel et de salpêtre, au sol sablonneux, à l'atmosphère pulvérulente, à la végétation rabougrie qui s'étend depuis Agra, le long des deux rives désertes de la Jumma, jusqu'à Delhi, la ville impériale, et nous nous arrêterons un moment dans cette magnifique résidence où notre voyageur se repose quelques jours et où de nouveaux honneurs l'attendent. Nous ne parlons plus de l'hospitalité anglaise ; elle est prodigieuse, là comme ailleurs. Jacquemont habite une maison somptueuse, environnée de jardins superbes. Qu'il sorte en voiture, en palanquin ou sur un éléphant, il est suivi par une brillante escorte de cavalerie. Mais il s'agit bien des Anglais. C'est le Grand-Mogol lui-même, l'illustre descendant de Tamerlan,

Digitized by Google

le respectable Châh-Mohammed-Acher-Rhazi-Badchâh qui veut recevoir dans son palais impérial de Delhi notre modeste compatriote. Ce fut dans le voyage de Jacquemont une mémorable circonstance.

« Savez-vous ce qui a failli m'arriver ce matin ? écrit » Jacquemont à son père (1) ; j'ai manqué d'être *la lumière* » *du Monde*, ou *la sagesse de l'Etat*, ou *l'ornement du pays ;* » mais, heureusement, j'en ai été quitte pour la peur. Le » Grand-Mogol, auquel le résident anglais avait adressé une » pétition pour me présenter à Sa Majesté, tint gracieuse- » ment un *durbar* pour me recevoir (2).

» Conduit à l'audience par le résident avec une des pompes » des plus passables, un régiment d'infanterie, une forte » escorte de cavalerie, une armée de domestiques, d'huis- » siers, le tout terminé par une troupe d'éléphants richement » caparaçonnés, le grand maître des cérémonies me pro- » clama *Mistaur Jakmont sahed Bahâdour*, ce qui signifie: » *M. Jacquemont, seigneur, victorieux à la guerre.* Alors je » présentai mes respects à l'Empereur qui voulut bien me » conférer un *khélat* ou vêtement d'honneur, lequel me fut » endossé en grande cérémonie sous l'inspection du premier » ministre ; et, affublé comme Taddeo en Kaïmakan (si vous » vous rappelez l'*Italiana in Algeri*), je reparus à la cour. » L'Empereur alors de ses impériales mains, attacha à mon » chapeau (un chapeau gris) préalablement déguisé en tur- » ban par son vizir, une couple d'ornements en pierreries. » Je tins mon sérieux, superbement, devant cette farce im- » périale, attendu qu'il n'y avait point de glace dans la salle

(1) Lettre du 10 mars 1830.

(2) Cette audience solennelle eut lieu au palais impérial. Aujourd'hui les débris du fort où étincelaient jadis le trône d'or et le trône du Paon sont transformés en casernes. Le divan public où le Grand-Mogol recevait les ambassadeurs de Jacques Ier et de Louis XIV, est une cantine, et le mur où s'appuyait le trône, porte le prix des consommations.

Digitized by Google

» du trône, et que je ne voyais de ma mascarade que mes » grandes jambes, en pantalon noir, sortant de dessous ma » robe de chambre turque. L'empereur s'informa s'il y avait » un roi en France, et si l'on y parlait anglais. Il n'avait » jamais vu de Français et parut faire infiniment d'attention » à la burlesque figure qui résultait de mes cinq pieds huit » pouces, sans beaucoup d'épaisseur, de mes grands che- » veux, de mes lunettes et de mon ajustement oriental par- » dessus mes habits noirs. Après une demi-heure, il leva sa » cour et je me retirai, processionnellement, avec le résident. » Les tambours battirent aux champs, quand je passai de- » vant les troupes avec ma robe de chambre de mousseline » brodée. Mon père, que n'étiez-vous là pour jouir de votre » postérité ! »

Bientôt après, le 12 avril 1830, Jacquemont pénétra dans l'intérieur de l'Himalaya, avec une suite de près de cinquante personnes, tant domestiques que porteurs et soldats d'escorte. Et c'est alors que commence pour lui cette longue série de fatigues, de privations et de misères qu'il supporta pendant plus de cinq mois avec une constance si admirable(1). Il souffre de la faim, de la soif ; il est assailli de violentes tempêtes, inconnues sous le ciel d'Europe ; il a de longues nuits glacées, sans sommeil ; ses gens se révoltent, et il est seul pour les réduire à l'obéissance ; il y parvient, grâce à son énergie et à la solidité de son bâton. Une nuit, sous les cimes neigeuses de Kanta, dans une forêt élevée à dix mille pieds au-dessus du niveau de la mer, il est saisi de douleurs d'entrailles si atroces qu'il en a le délire. Le froid le torture. Pour échapper à ce supplice, il est obligé de se déguiser de la tête aux pieds. « Je ressemble à un ours blanc, écrit-il (2), enveloppé dans de grandes couvertures de laine, la tête enfoncée dans plusieurs bonnets de soie, les jambes cachées

(1) Lettre à M Porphyre Jacquemont, du 27 mai.

(2) Lettre à Madame Victor de Tracy, du 24 juin 1830.

Digitized by Google

dans de grosses guêtres, et le visage orné de très longues moustaches. »

Mais malgré toutes ces épreuves, sa constance ne l'abandonne pas; il poursuit son œuvre; ses collections se complètent, la sphère de ses idées s'agrandit, et son esprit semble s'élever comme ces montagnes qu'il gravit si péniblement. Chaque jour ajoute plusieurs souvenirs à son journal, plusieurs pages à sa correspondance, qu'aucune adversité n'interrompt. Si parfois son âme est triste, c'est qu'il songe à sa famille, à ses amis ; c'est quand il interroge autour de lui cette sauvage solitude, sans y trouver un être sensible, un visage bienveillant, un écho qui sache répéter des mots affectueux, un langage sympathique ! alors, il s'écrie : (1) « Vivre seul, être seul à sentir ! Hélas ! au souvenir que je » garderai de ces lieux étranges, pas un souvenir ami ne » viendra s'associer pour me les rendre chers ! » Mais cette mélancolie ne dure pas, d'autres pensées lui succèdent; l'esprit français, la gaieté française, se font jour à travers tous ses regrets, comme un rayon de soleil vient percer les brouillards de l'Himalaya, et il écrit, pour rassurer ses amis, tandis que d'orageuses rafales menacent de déraciner sa tente et de renverser la table où il s'appuie : « Dites que je suis dans un pays aussi salutaire que l'Europe, mangeant des pommes et du raisin, buvant du vin du crû (qui est détestable) et enfin

Sachez, sachez
Que les Tartares
Ne sont barbares
Qu'avec leurs ennemis ! » (2)

C'est en effet chez les Tartares, dans le pays de Kanawer, sur les limites de la Chine, que Jacquemont passa l'été de 1830. Etant si près du Céleste Empire, il ne put résister au

(1) Lettre à M. Achille Chaper, du 25 juin 1830.

(2) Lettre à M. Jacquemont père, du 22 juin 1830.

Digitized by Google

désir de le visiter ; et par un beau matin, sans autre passeport que ses cinquante montagnards bien armés, il franchit la frontière. Il avait à traverser tantôt d'interminables déserts, tantôt des populations hostiles ; puis il fallait gravir des montagnes plus hautes que la mer, de dix-huit mille pieds, et jusqu'alors inaccessibles. Le seul M. Moorcroft avait pénétré dans cette partie du Thibet, et quoiqu'il eût emprunté le déguisement d'un fakir, il avait péri victime de son zèle, empoisonné, dit-on, par l'ombrageuse police de l'Empereur (1). Jacquemont le prit de bien plus haut avec sa majesté chinoise, et fut aussi plus heureux. Ayant mis le pied sur le sol thibétain et trouvant sur son passage le fort de Bekœur qui faisait mine de l'arrêter, il ordonna à ses gens de se former en colonne serrée, et s'avança très résolument à leur tête. Arrive le commandant *(moukyar)* du fort qui se plaint de cette violation du territoire de Sa Majesté ; mais comme il approchait beaucoup trop près de Jacquemont sans mettre pied à terre, l'impertinent ! « notre digne compa- » triote se sentit tellement blessé de ce manque de respect, » que, transporté de colère, il saisit le drôle par sa longue » queue tressée et le précipita à bas de son cheval. Cette » façon de parlementer eut un plein succès (2) ». La garnison chinoise se rangea tout aussitôt pour laisser passer le Francis-Saheb avec sa troupe, et les portes de Bekœur (si Bekœur avait des portes) s'ouvrirent respectueusement devant lui.

Jacquemont, avant de quitter le territoire chinois, eut encore à livrer deux ou trois grandes batailles comme celle de Bekœur. Mais toujours sa présence d'esprit, sa décision silencieuse et froide, ou violente et impétueuse, selon le vent qui soufflait dans le désert, le tirèrent d'embarras ; quand il ne réussit pas à frapper de stupeur ses ennemis, il les culbute et il passe. Il fit tant, qu'après avoir visité, avec une

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, 27 octobre 1830.

(2) Lettre à Mlle Noizet de Saint-Paul, du 24 août 1830.

Digitized by Google

patience de savant, tous les lieux qu'il désirait voir ; après avoir été reconnaître la source du Sutledge et celle de l'Indus, sur les bords du célèbre lac Mansarower, après avoir ajouté à ses collections une quantité considérable de plantes nouvelles et de débris organiques, étudié géologiquement un espace immense, à une hauteur à peine croyable, et conduit toute cette expédition, moitié militaire, moitié scientifique, assez rapidement pour que l'Empereur auquel il était venu faire si lestement la guerre, n'eût pas le temps d'user de représailles, il quitta le Thibet, repassa la frontière, chargé de dépouilles opimes, et redescendit dans les plaines de l'Indoustan.

Il suivait la route de Delhi. Un soir, à Shaurunpoor, sur la fin de novembre 1830, et par une belle nuit, comme il venait de se coucher et de s'endormir, après une journée d'études et de fatigue, le galop d'un cheval le réveilla. Sa tente s'ouvrit, un homme y entra précipitamment. C'était un messager apportant une gazette de Calcutta, imprimée dans une forme inaccoutumée, avec ce titre : *The new French Recolution !.....*

Victor Jacquemont qui, de nouveau, se trouvait fort bien dans l'Inde anglaise, dut laisser derrière lui ces bonnes tables, ces brillantes réceptions, toute cette vie élégante dans laquelle éclatent la politesse et le génie de l'Europe, pour courir les aventures dans un pays inconnu, à moitié barbare. Il passa le Sutledge et entra dans le Punjaub (Pen-Jab, Penta-Potamis) qui reçoit son nom des cinq grands cours d'eau qui le traversent et le fertilisent. Le Punjaub était divisé en deux royaumes qui portaient le nom de leurs capitales, Lahore et Cachemyr. Runjet-Sing, le fameux roi de Lahore et de Cachemyr fit un bon accueil à V. Jacquemont, par suite de deux circonstances. Jacquemont était Français et Runjet-Sing aimait passionnément les Français. Puis c'est un officier français, M. Allard, qui commandait ses armées. M. Allard était de plus un excellent receveur

Digitized by Google

des finances. Voyez plutôt : « La mère d'une nichée de petits rajahs (princes) montagnards, vient de mourir, écrit Jacquemont, en laissant neuf lacs de roupies (deux millions deux cent cinquante mille francs) ; les enfants se battent pour l'héritage, et Runjet-Sing vient d'envoyer M. Allard sur les lieux pour leur ôter tout sujet de querelle, c'est-à-dire, les neuf lacs. »

Le compatriote d'un si habile financier était sûr d'une réception distinguée auprès du Roi de Lahore ; mais il avait encore un autre titre à sa considération. Runjet-Sing s'était mis en tête que Victor Jacquemont était un envoyé secret de l'Angleterre (et en cela, il se trompait) et son unique pensée, c'était que la Compagnie des Indes devait finir, tôt ou tard, par engloutir son royaume, et, de ce côté, il avait bien raison. L'événement vous le savez, ne se fit pas attendre.

Quoi qu'il en soit, Jacquemont n'eût jamais accepté à aucun titre, une mission anglaise. Il n'a jamais été dans le Punjaub, comme en Chine et ailleurs, que l'envoyé du Jardin des Plantes, beaucoup plus occupé des intérêts de la science que des querelles de la politique, et ne dressant d'embûches qu'aux animaux qui pouvaient entrer dans ses collections. Il ne voyageait donc que pour la science, en dépit des soupçons de Runjet-Sing ; mais bien qu'il ne cherchât pas les aventures, son voyage en fourmille. Heureusement Jacquemont, qui était un grand savant, était aussi un homme supérieur dans l'aventure ; et nulle part sa présence d'esprit ne se montra avec plus d'éclat que sur cette *mer de montagnes*, comme il l'appelle, qui sépare la province de Cachemyr de celle de Lahore. Là, les épreuves sont de tous les jours. Il y a des bandits qui vous rançonnent sur toutes les routes, de longs fusils à mèche qui vous couchent en joue au coin de tous les bois, des voix formidables qui vous crient : « On ne passe pas ! » Jacquemont avait beau tirer de sa poche un firman terrible de Runjet-

Digitized by Google

Sing, par lequel il enjoignait à ses amés et féaux de la plaine et de la montagne, non seulement de laisser passer et circuler librement le *Platon de l'époque*, autrement dit le *seigneur Victor Jacquemont*, mais encore de pourvoir de foin et de paille la suite dudit Seigneur, et d'obtempérer à toutes ses réquisitions ; lecture faite de ce sublime passe-port, les mêmes voix répétaient : « On ne passe pas » et appuyaient leur défense de quelque énergique menace ; il fallait, je vous assure, bien du mérite pour passer malgré cela.

Jacquemont passait. Une fois cependant il fut pris au piège chez un damné coquin, lequel commandait pour le roi, avec quelques centaines de fusils à mèche, une méchante forteresse dans la montagne. Neal-Sing était son nom. Ce jour-là, Jacquemont n'avait pas trouvé d'obstacle ; bien au contraire, les soldats apostés au pied de la forteresse, lui avaient servi de guides. A peine arrivé, il se vit entouré de quatre cents brigands qui lui demandèrent l'aumône à bout portant. Leur chef lui déclara que sa volonté était de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il fût agréable au roi de Lahore de payer, pour sa délivrance, une somme considérable ; il s'agissait de trois ans de solde arriérée que Sa Majesté devait à la garnison.

Jacquemont, tombé dans ce guêpier, vit bien qu'il n'y avait qu'un moyen d'en sortir, et qu'il fallait lutter non de force, mais d'impertinence avec cette canaille. « Mon mépris » les accabla, écrit-il (1) ; ils n'avaient jamais entendu un de » leurs rajahs parler de lui-même, comme je le faisais, à » la troisième personne ; Runjet-Sing seul le fait dans le » Punjaub ; et tandis que je me rendais à moi-même tous » ces respects, je ne leur parlais que comme à des serviteurs. » Bientôt j'emmenai Neal-Sing comme pour l'entretenir » moins publiquement, et je le fis asseoir par terre, tandis

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 22 avril 1831.

Digitized by Google

» que j'avais fait préparer pour moi une de mes chaises. Il » semblait pressé d'entrer en matière ; mais j'appelai mon » maître d'hôtel pour m'apporter un verre d'eau sucrée, ce » qui fut long à préparer. Je commandai à un autre de mes » domestiques de tenir un parasol au-dessus de moi ; à un » autre de m'éventer avec un plumeau de plumes de paon. » Je pris toutes mes aises, non seulement sans en rien » rabattre de mon ordinaire, mais en y ajoutant, je vous » assure, largement, laissant Neal-Sing par terre, dans » toute son humilité, pour réfléchir en silence sur la gran- » deur du crime qu'il allait commettre. »

Ce manège eut un commencement de succès ; le brigand rabattit de ses prétentions et proposa de relâcher son prisonnier, en ne retenant que son bagage. « Voyager sans mes » tentes ! sans mes meubles ! sans mes livres ! sans mes » vêtements ! s'écria Jacquemont indigné, moi, qui en » change deux fois par jour. »

Le temps s'écoulait. Neal-Sing paraissait plongé dans ses réflexions. J'ordonnai alors qu'on m'apportât du lait. — « N'entendez-vous pas, dis-je à Neal-Sing, que le *Seigneur* » désire avoir du lait ? Envoyez au plus vite dans les ha- » meaux voisins afin que l'on en apporte sans retard. — Je » vis partir les hommes qu'on expédia, et quand ils furent » à une centaine de pas, je les rappelai, et je dis à mon » maître d'hôtel de leur bien expliquer que c'était du lait de » vache, et non de buffle ou de chèvre, qu'il me fallait, et » qu'ils devaient le faire tirer devant eux. »

C'est ainsi que Jacquemont gagnait du temps. Neal-Sing subissait, sans dire mot, l'ascendant irrésistible que prenait insensiblement sur lui son audacieux prisonnier. Enfin, celui-ci croyant le moment favorable, et voulant faire la part du feu, offrit de donner une somme d'argent à titre de cadeau. « Eh bien, oui ! donnez-moi deux mille roupies, » s'écria Neal-Sing transporté. » Les fusils à mèche criaient: « Dix mille ! » — « Non pas dix mille, ni deux mille, ni même

Digitized by Google

» mille, répliqua Jacquemont, par la raison que je ne les ai » pas ; mais en considération de votre position malheu- » reuse, je vous donnerai cinq cents roupies. »

Ce fut la dernière période de la crise. Neal-Sing résista quelque temps. Jacquemont tint bon, et le prit de si haut avec son voleur, qu'il accepta les cinq cents roupies « en se » prosternant à terre et en s'écriant qu'il était le plus fidèle, » le plus reconnaissant, le plus dévoué de mes serviteurs » et, si je lui permettais de prendre ce nom, le plus invio- » lable de mes amis. »

Après cette comédie, Neal-Sing laissa partir son prisonnier, non sans lui avoir fait, à voix basse, la demande d'une bouteille de vin. Jacquemont lui donna une bouteille de râkh, qui lui servait d'esprit de vin pour ses préparations anatomiques, et qui était de force à prendre feu dans le gosier du mécréant. Puis il tourna les talons et redescendit de la montagne.

Comme on pourrait trouver que Jacquemont a payé un peu cher le plaisir de mystifier un misérable, je dois prévenir que ces roupies données si libéralement ne lui coûtaient absolument rien, que la peine de les recevoir ; encore était-ce l'office de son trésorier. Du jour où Victor Jacquemont avait mis le pied sur le sol du Punjaub, il tomba une pluie d'or dans sa cassette. Runjet-Sing, quand il voulait témoigner sa considération aux gens, n'y mettait pas tant de façons. Au lieu de leur envoyer son portrait ou toute autre bagatelle inutile, il leur faisait donner un sac de roupies, à savoir deux cent cinquante francs. Arrivé à Cachemyr, Jacquemont avait ainsi reçu, en témoignage de la considération de Sa Majesté, en preuves sonnantes de son amitié, environ quinze mille francs, sans compter les approvisionnements de toute espèce, une quantité innombrable de moutons, de poules, de sacs d'orge, de riz et de farine, et comme il l'écrit plaisamment, « une charge de cachemires » à faire trembler tous les maris. » C'est ainsi qu'on traitait

Digitized by Google

les Français dans le royaume de Lahore. Cela ne ressemble-t-il pas un peu à l'Eldorado ?

Victor Jacquemont passa en Cachemyr tout l'été de 1831. Il y vécut en Seigneur, logé dans un pavillon royal, sur le bord d'un lac, au milieu d'un jardin planté de lilas et de rosiers ; ayant une cour, un gentilhomme de la chambre à six roupies par mois (15 francs), une compagnie de gardes du corps qui protègent sa porte contre la mendicité cachemyrienne ; tour à tour médecin, savant, haut justicier, philosophe, aumônier infatigable, correspondant favori de Runjet-Sing qui l'accable de présents, l'inonde de roupies et lui tend des pièges perfides, qui le traite de *Demi-Dieu*... et le fait espionner ; mangeant des cerises, des abricots et des raisins comme à Paris ; lisant Sterne pour tenir lieu de l'esprit qui manque à ses courtisans ; faisant chasser, pour défendre l'intégrité de son caractère européen, des bandes innombrables de jeunes filles impudiques qui assiègent son palais ; courant dans les montagnes après les ours et les panthères, qui le lui rendent bien souvent ; pêchant des poissons pour M. Cuvier dans le beau lac qui entoure sa maison ; assistant à une émeute religieuse, suivie d'une répression orientale, c'est-à-dire d'un massacre, d'un pillage et d'un incendie.

« Enfin, dit Jacquemont dans une piquante lettre (1) qui » résume son séjour à Cachemyr et dans le Punjaub, j'ai » été pendant huit mois un fort grand Seigneur, fort riche, » fort magnifique, fort bienfaisant, et moyennant cela, » aussi pauvre aujourd'hui qu'avant ce singulier voyage. » Prisonnier quelquefois, diplomate souvent, guerrier le » moins qu'il m'était possible ; car c'est surtout sans l'art » de la politique que je brille. Vous verrez qu'ils feront de » moi un diplomate quelque jour. Nos habiles, à ma place,

(1) Lettre à M. Narjot, capitaine du génie, à Brest, Delhi, 22 décembre 1831.

Digitized by Google

» y eussent souvent été dans l'embarras. Ces vastes contrées » sont fermées à la curiosité des Européens par la jalousie » assez logique de leurs maîtres. Jusqu'ici tout va bien pour » moi ; me voici revenu vivant, et très vivant, je vous l'as- » sure, de Cachemyr, dont les montagnes ne sont pas si » hautes, ni la vallée si pittoresque, ni les femmes si bel- » les, ni les hommes si fripons qu'on le dit. Mon portefeuil.e » est plein de lettres de rois. Le successeur de Porus m'é- » crit tous les huit jours, etc. »

Ajoutons, comme dernier trait à ce tableau, qu'au moment où Jacquemont allait quitter le Punjaub, le successeur de Porus lui proposa très sérieusement la vice-royauté de Cachemyr. Quand Jacquemont vit que son ami Runjet-Sing le prenait avec lui sur ce ton là, il n'eut rien de plus pressé que de plier bagage ; et le 9 novembre 1831, il repassa le Sutledge.

Il se reposa quelque temps à Delhi, dans les délices de l'hospitalité anglaise, et le 14 février, après avoir employé plusieurs semaines à emballer ses collections, il se remit en route, le cap au Sud, chevauchant en tête de sa caravane dans l'ordre imposant que nous avons précédemment décrit. Il se proposait de visiter dans toute son étendue, du Nord au Sud, la presqu'île en deça du Gange et de s'arrêter à Bombay, puis de gagner le cap Comorin en longeant la côte de Malabar, derrière les Ghates ; puis de remonter au Nord par le plateau de Mysore, de passer dans les montagnes bleues tout l'été de 1833, et enfin de retourner en Europe vers la fin de la même année.

Il n'exécuta qu'une partie de ces projets. Que ne pouvons-nous l'accompagner encore et le suivre pas à pas ! Ce nouveau voyage dans un pays à peine exploré, cette pointe hardie vers les tropiques, toute cette vie encore une fois jetée dans les aventures, quel vaste champ pour notre curiosité ! J'ai montré Victor Jacquemont sous quelques-uns des jours où brille l'originalité de sa nature, mais combien je

Digitized by Google

suis loin d'avoir complété l'histoire de son caractère et de son esprit, la seule que j'aie voulu faire. Nous avons vu Jacquemont à la table des riches Anglais de Calcutta, subjuguant l'étiquette à force de naturel, de franchise et de gaieté; puis gravissant avec la science les glaciers de l'Himalaya, géologue intrépide et guerrier sur le Thibet, diplomate éprouvé; prisonnier et maître dans les montagnes du Punjaub, plus que roi à Cachemyr; mais que n'aurais-je pas à raconter encore, si je voulais puiser moins discrètement dans cette mine intarissable que fournit sa correspondance! Chacune de ses lettres résume tant d'idées, tant de faits, remue tant de souvenirs, provoque tant de réflexions et renferme quelquefois des pages d'un style si achevé, qu'il faudrait donner, pour ne rien perdre, une analyse de chacune d'elles. Mais je dois me hâter; il faut finir et finir bien tristement.

Le 5 juin 1832, Victor Jacquemont arriva à Poona, ville de cinquante mille âmes, située sur de hautes montagnes à quelques lieues de Bombay et l'une des plus importantes stations militaires de l'Angleterre. Le 5 juillet, le choléra fit invasion à Poona avec une violence effrayante. Il mourait au-delà de soixante personnes par jour. Un des domestiques de Jacquemont fut atteint et les soins de son maître ne peuvent le sauver. C'était un excellent serviteur; Jacquemont le pleura.

Jacquemont n'était pas *contagioniste;* il ne ressentit donc aucun effroi de l'épouvantable fléau qui ravageait Poona, et se contenta de prendre toutes les précautions prescrites par l'hygiène du pays. Il eut toutefois une violente attaque de dyssenterie qui faillit l'emporter; mais l'énergie de sa volonté, aidée d'un bon remède, le sauva.

Jacquemont était arrivé dans l'Inde avec une confiance robuste dans sa jeunesse, dans sa santé, et, toute superstition à part, dans son étoile. Aussi ne cesse-t-il, dans sa correspondance, de combattre par des raisonnements moitié

Digitized by Google

sérieux, moitié plaisants, les inquiétudes de sa famille et de ses amis. Il prouve par de longs calculs de statistique qu'il ne peut pas mourir. Ainsi il écrit (1) à Mlle Zoé Noizet de St-Paul, à Arras (Puisque ce nom se présente sous ma plume, permettez-moi, je vous en prie, d'envoyer, en passant, un respectueux et fidèle souvenir à cette noble femme d'une si rare distinction, esprit élevé, âme supérieure, ferme, profonde et tendre, dont la mémoire est justement honorée de tous ceux qui l'ont connue de loin, et justement chère à toutes les personnes qui ont eu le bonheur de l'approcher familièrement) : « Il me semble ma chère Zoé, qu'il » faut être un peu sot pour se laisser mourir à trente ans » et j'ai la vanité de croire que je ne ferai jamais une telle » sottise d'ici à très longtemps. Laisse-moi te le dire, tu » n'as pas assez de confiance en moi, ma bonne amie ; » ouvre l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, où tu ver- » ras dans des tables de mortalité que les chances funestes » à notre âge sont presque nulles. Je commence à me con- » sidérer comme un vieux vase, fragile par sa nature, mais » endurci par le choc des accidents et habitué à tomber sans » se briser. Ne rêve donc pas toujours en noir de moi. » Jacquemont, qui paraissait ainsi jouer avec l'idée de la mort, était trop sérieux pour compromettre follement sa vie, et sa confiance, si vivement exprimée, tenait au soin même qu'il prenait de sa santé. Personne, en effet, n'était plus attentif à soumettre aux variations de la température, les procédés de sa toilette. Si, sur les cimes glacées de l'Himalaya, nous l'avons vu fourré comme les ours auxquels il donnait la chasse, empaqueté comme un Lapon, bravant le froid sous la triple enveloppe d'épaisses couvertures, arrivé dans le Deccan, par vingt-deux degrés de latitude il fait subir à sa toilette une réforme considérable. « Assis à » écrire (2), je ne garde d'autres vêtements qu'un épais

(1) Lettre du 20 juillet 1831.

(2) Lettre à M. Porphyre Jacquemont, du 10 mai 1832.

Digitized by Google

Digitized by Google

sister à la
s tropiques
ongueur de
s lambeaux
baient dou-
résulte que
ques jours,
e celui-ci.»
0 octobre, il
fut obligé
er des offi-
confia aux

rt instruit,
aladie qu'il
danger qu'il
il avait pris
la Salsette.
rgane, et le
lade sentit
tranquille,
omme avec
it avec un
vivre et à
étrangère et
t plus, loin
veillaient à
de patrie et
x accomplis,
moment d'at-
toucher au
ce ainsi que
quemont ?

Digitized by Google

» turban de mousseline blanche, pour me tenir la tête » fraîche et l'*inexprimable* objet dont le nom, en Anglais du » moins, est d'une affreuse indécence. Veste, gilet, chemise » et chemise de flanelle, bas et souliers, au diable ! Du » tout, je fais un coussin sur lequel je m'assieds, et qui au » bout d'une heure est trempé à tordre, attendu qu'il devient » le réservoir, la citerne de tous les pores de l'animal au- » dessus de la ceinture. Eh bien, chose incroyable ! Je me » sens aussi frais d'esprit et aussi léger (j'allais dire frais » encore !) de corps, que si, au lieu de quarante-trois degrés » de chaleur, il y en avait seulement quatorze ou quinze. »

Par malheur, cette prudence l'abandonne quelquefois. Jacquemont ne sait pas sacrifier les intérêts de la science au soin de sa conservation. Dès que la science l'appelle, il marche ; adieu, la santé ! adieu, la vie ! son ardeur l'emporte, et parmi toutes les chances de mort qui abondent dans ce long voyage, les dangers auxquels la science l'expose, sont les seuls qu'il ne compte pas. Le 15 septembre, il quitta Poona et prit la route de Bombay. Il voulut visiter en passant l'île de Salsette. Et pourquoi ? L'île de Salsette, située au bas du versant occidental des Ghates, est un pays malsain, couvert de forêts empestées ou brûlées par les ardeurs d'un soleil dévorant. De plus, Jacquemont entreprenait ce voyage dans la saison la plus dangereuse de l'année. Mais qu'importe ? Il venait de recevoir un travail remarquable de M. Arago sur les recherches géologiques de M. Elie de Beaumont. Cette communication inattendue avait réveillé son zèle scientifique ; c'était comme un noble défi d'ajouter par ses observations personnelles aux expériences déjà si décisives de ces deux savants célèbres ; il espérait découvrir au pied des Ghates, et sur leurs croupes, des couches tertiaires et alluviales, et trouver, dans les accidents de leur stratification sur ces montagnes, des éléments supérieurs à toutes les conjectures précédentes pour la solution du problème important de leur âge géologique. C'est

Digitized by Google

ainsi que la science le tentait. Comment résister à la science ? Il partit ; il parcourut sous le feu des tropiques ou sous l'ombrage pestilentiel des bois, toute la longueur de cette île meurtrière, à la recherche de quelques lambeaux de ces terrains, dont l'étude et l'analyse le courbaient douloureusement pendant des jours entiers. « Il en résulte que » je suis souffrant ou plutôt chiffonné depuis quelques jours, » écrit-il le 14 octobre 1832 (1). Perfide climat que celui-ci.»

Il prit quelque repos à Tanna, et enfin, le 29 octobre, il arriva à Bombay, mais épuisé. Le lendemain, il fut obligé de garder le lit ; puis on le transporta au quartier des officiers malades, où le gouvernement Anglais le confia aux soins du plus habile médecin du pays.

Jacquemont, qui était lui-même un médecin fort instruit, ne se fit aucune illusion sur la nature de la maladie qu'il avait rapportée de son dernier voyage, et sur le danger qu'il courait. C'était une inflammation au foie, dont il avait pris le germe au milieu des miasmes putrides de la Salsette. Bientôt un abcès se forma dans l'intérieur de l'organe, et le peu d'espoir qui lui était resté, s'évanouit. Le malade sentit ses forces diminuer de jour en jour ; mais résigné, tranquille, il dissertait gravement sur son mal, en suivait comme avec l'œil le développement rapide et caché, et calculait avec un calme admirable ce qui lui restait de jours à vivre et à souffrir. Souffrir et mourir ! sur cette terre étrangère et funeste, loin de son vieux père qu'il ne reverrait plus, loin de ses amis dont le souvenir, dont la jeunesse réveillaient à chaque instant, sur ce lit de mort, des idées de patrie et d'avenir ! Mourir si jeune, après tant de travaux accomplis, tant de dangers bravés pour la science ; au moment d'atteindre le terme d'une si longue épreuve et de toucher au but de tant d'efforts courageux, mourir ! Est-ce ainsi que devait finir le voyage scientifique de Victor Jacquemont ?

(1) A son frère Porphyre.

Digitized by Google

« Oh ! qu'il sera charmant, écrivait-il à son frère (1), » quelque temps avant la fatale excursion dans l'île de » Salsette, de nous retrouver tous ensemble après tant » d'années d'absence, et pour moi d'isolement ! Quelles » délices de dîner tous les trois à notre petite table ronde, » aux lumières ; de manger du potage et de boire du vin » rouge de France, et de ne bouger de là que pour aller dans » la chambre de notre père, laissant les autres chercher du » plaisir hors de leur maison, et nous, restant dans la » nôtre, autour du feu, à nous conter les accidents de notre » séparation les uns des autres ! La larme me vient à l'œil, » en pensant à ces joies ! Si je me rappelle bien, cher ami, » nous nous sommes embrassés la dernière fois sans » pleurer, et c'était mieux comme cela ; mais la première » fois que nous nous embrasserons, nous laisserons nature » faire à sa guise. Ce ne sera que du bonheur qu'elle pourra » nous donner. Et notre père, comme il sera heureux ! »

Quelques semaines s'écoulèrent et toutes ces espérances étaient détruites. Victor Jacquemont, épuisé par trente jours de maladie, condamné par ses médecins et par lui-même, étendu sur ce lit de douleur qu'il ne devait plus quitter, adressait à son frère des adieux touchants et suprêmes (2) :

« Ma fin est douce et tranquille : si tu étais là, assis sur » le bord de mon lit avec mon père et Frédéric, j'aurais » l'âme brisée et ne verrais pas venir la mort avec cette » résignation et cette sérénité. Console-toi, console notre » père ; consolez-vous mutuellement, mes amis !.....

» Mais je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous » dire adieu ! — Adieu ! oh ! que vous êtes aimés de votre » pauvre Victor ! — Adieu pour la dernière fois ! »

Ici finit la correspondance de Victor Jacquemont. Cette dernière lettre que le mourant, étendu sur le dos, ne put

(1) Lettre à Porphyre, du 10 mai 1832.

(2) Lettre du 1er décembre 1832.

Digitized by Google

écrire qu'au crayon, fut copiée par M. Nicol, négociant anglais, qui assista notre malheureux compatriote à ses derniers moments et transmit à sa famille tous les détails de sa mort. Jacquemont vécut encore quelques jours, qu'il employa à donner à M. Nicol, avec une présence d'esprit admirable, toutes les instructions relatives à l'emballage et au transport de ses collections, de ses écrits, de ses catalogues, ainsi que de plusieurs objets, entre autres sa croix de la Légion d'honneur (il venait d'être nommé chevalier), qu'il envoyait à son frère. Il commanda ses funérailles et composa lui-même son épitaphe. Le 7 décembre, il fut saisi de douleurs violentes qui annoncèrent sa fin. Mais la force du mal ne put troubler son esprit, ni ébranler son courage, ni altérer la sérénité de son âme. « Je suis bien ici, disait-il » seulement ; mais je serai bien mieux dans mon tombeau. »

Quelques minutes après, il expira.

Pendant cinquante ans, ceux de nos compatriotes qui cherchèrent sa tombe sur cette plage lointaine où il mourut, la reconnurent à cette modeste inscription :

Victor Jacquemont, né à Paris le 28 août 1801, est mort à Bombay, le 7 décembre 1832, après avoir voyagé pendant trois ans et demi dans l'Inde.

Aujourd'hui enfin, ses cendres reposent dans la terre de France, au bord de la Seine, dans ce Muséum d'histoire naturelle qu'il a honoré et enrichi par ses travaux, par son courage, par son dévouement à la science poussé jusqu'au sacrifice de sa vie.

Messieurs, la science a aussi ses martyrs.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1892-1893

par

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

En prenant, aujourd'hui, officiellement possession du fauteuil de Secrétaire-Général auquel vos bienveillants suffrages m'ont appelé, j'éprouve un double sentiment dont je dois tout d'abord vous offrir l'hommage : celui de la reconnaissance pour la haute confiance dont vous avez daigné m'honorer, et celui du regret que m'inspire, plus particulièrement encore dans ce moment, la démission de mon éminent prédécesseur (1) qui remplissait ses délicates et difficiles fonctions avec une perfection qui me servira de modèle. Pourquoi donc, me suis-je alors demandé, les nouveaux Statuts de notre Académie ont-ils abrogé le titre de secrétaire perpétuel qui fut porté par nos devanciers pendant plus d'un siècle, et qui aurait convenu si bien à celui auquel je succède !

(1) M. le vicaire-général Deramecourt.

Digitized by Google

La perpétuité de cette charge avait pourtant produit de magnifiques résultats : au milieu des fluctuations incessantes d'une société dont les éléments sont nécessairement variables, elle avait assuré le maintien des traditions, et elle symbolisait, — non sans succès, vous l'allez voir —, cette immortalité que le titre d'académicien promet plus souvent qu'il ne la donne.

L'ancienne Académie d'Arras n'eut que trois secrétaires perpétuels, de 1737 à 1791 ; et M. Harduin, à lui seul, conserva ses fonctions pendant quarante longues années, alors que M. de Laplace, son prédécesseur, et M. Dubois de Fosseux, son successeur, ne les ont exercées que fort peu de temps.

Par une similitude singulière, le même phénomène s'est produit dans ce siècle, où nous avons vu M. le Président Cornille justifier merveilleusement à son tour le titre traditionnel de secrétaire perpétuel, puisqu'il le fut aussi, absolument comme M. Harduin, pendant la même période de quarante ans ! Avant et après lui, nous voyons également M. l'ingénieur Martin et le comte Achmet d'Héricourt faire ressortir la longévité de sa carrière par la brièveté de la leur.

Puis arrive le Décret de 1866 : il supprime l'appellation de secrétaire perpétuel, et la remplace par celle de secrétaire-général ; il est vrai que ce changement fut plus apparent que réel, puisque le nouveau titulaire est indéfiniment rééligible ; et de fait, lorsque la mort vint frapper notre ancien collègue, M. le chanoine Van Drival, elle avait été plus généreuse pour lui que pour son prédécesseur, M. Auguste Parenty, car elle lui avait permis, vingt années durant, de s'occuper de notre Compagnie avec une activité dont nous gardons fidèlement le souvenir.

Voilà quels sont nos maitres : en recueillant le glorieux héritage qu'ils nous ont laissé, nous nous efforcerons de marcher sur leurs traces, afin qu'à notre tour nous puissions

Digitized by Google

transmettre dans son intégrité à nos successeurs le dépôt qui nous est confié. Nos Mémoires témoignent avec quel soin ils présentaient, chaque année, le résumé de vos travaux : c'est ce que je vais essayer d'entreprendre, Messieurs, en cherchant à réunir les deux qualités qui doivent distinguer ce genre de rapport : l'exactitude et la concision.

L'Académie d'Arras est une des rares sociétés savantes de France qui tiennent une séance chaque semaine : on ne s'imagine pas la somme de travail que provoque cette périodicité dans les réunions, et si chacun de nos membres, résidants, honoraires et correspondants, se faisait une loi de lui adresser au moins une communication annuelle, nos ordres du jour ne suffiraient pas à leur donner satisfaction ; cet encombrement n'est pas à redouter. Il n'y a guère que les membres titulaires qui songent à alimenter l'intérêt de nos réunions, mais il faut reconnaître que plusieurs d'entre eux se distinguent par le zèle qu'ils y apportent. Si tous ne peuvent pas enrichir nos Mémoires du fruit de leurs recherches, il en est bien peu qui ne participent, plus ou moins, à nos travaux ; et les séances sans lecture, rares d'ailleurs, provoquent encore des échanges d'idées et des remarques dont nous avons toujours apprécié le charme ; — et puisque je suis autorisé à citer des noms propres, je manquerais à tous mes devoirs si je n'adressais mon premier hommage au Bureau qui était à notre tête pendant la précédente année scolaire, et tout particulièrement à M. de Mallortie, qui est devenu pour nous le président nécessaire, comme il est, aux yeux de tous, le président idéal !

Sa tâche a été singulièrement facilitée par le vice-chancelier qui siégeait à ses côtés et qui l'a quelquefois suppléé ; M. le chanoine Depotter ne s'est pas contenté de nous présider avec cette aménité et cette distinction que nous n'oublierons jamais ; il a écrit pour nous la biographie de l'évêque Guy de Sève de Rochechouart dont la lecture a occupé nos séances pendant un mois entier. Un prélat de

Digitized by Google

cette valeur méritait un tel historien. Les limites étroites de ce rapport ne me permettent pas d'analyser complètement ce beau travail qui débute par un coup d'œil général jeté sur l'état du diocèse, au milieu du XVII^e^ siècle ; il faut convenir que cette situation n'était pas brillante et se ressentait singulièrement des troubles et des guerres qui ont désolé l'Artois à cette époque. Guy de Sève arrivait donc comme un réformateur, et ce rôle ingrat, il l'avait courageusement accepté.

Notre rue de Baudimont fut presque transformée par les fondations multiples qu'il y accumula : Séminaire diocésain, Communautés religieuses des Ursulines, du Bon-Pasteur, agrandissement des Brigittines, tout cela s'est fait sous son impulsion active et généreuse. Les obstacles qu'il rencontrait ne faisaient qu'exalter son ardeur, au risque de mécontenter quelquefois ceux qui ne partageaient pas toutes ses idées : on dit qu'il eut maille à partir avec son vénérable Chapitre, comme avec les moines de St-Vaast ou les Pères Jésuites, qui de leur côté l'accusaient de tendances jansénistes. Le roi Louis XIV l'appelait un « prélat difficultueux». Le mot est peut-être juste ; mais il n'en reste pas moins démontré que si l'épiscopat de Guy de Sève fut le plus remarquable de tous par sa longueur (il avait duré cinquante-quatre ans), il a été éminemment fécond en institutions solides et durables. Et si le successeur de ce grand évêque avait pu assister à cette séance, je lui aurais souhaité, avec la plénitude de ces belles années, une égale efflorescence d'œuvres qui rediront aux générations futures toutes les vertus que nous admirons en lui.

A côté du vice-chancelier de l'Académie, se trouve notre archiviste dévoué, M. le comte de Hauteclocque qui partage, avec ses voisins d'hier et d'aujourd'hui, des habitudes de travail dont nous avons largement profité. Avec une persévérance que rien ne décourage, notre laborieux collègue a continué ses recherches sur l'administration du baron de

Digitized by Google

Lachaise qui lui donne l'occasion de suivre pas à pas l'histoire d'Arras sous le premier Empire : les nombreux documents qu'il a collectionnés sur cette époque sont des plus instructifs. Entre temps, M. de Hauteclocque nous a longuement raconté son beau voyage d'Espagne, ce qui nous a procuré le plaisir de faire, en imagination, de ravissantes excursions, sans éprouver la fatigue du déplacement.

M. Wicquot n'a pas voulu non plus conserver pour lui seul les trésors littéraires au milieu desquels s'écoule toute son existence ; et quand, dans ses recherches bibliographiques, il met la main sur une pièce curieuse, comme la Chanson de geste composée par un rimeur artésien ou flamand au temps de Philippe de Valois, il la communique à l'Académie qui ne manque jamais de lui en témoigner sa reconnaissance.

Après le Bureau, j'arrive de suite aux vétérans de notre Compagnie, à MM. Edmond Lecesne et le Gentil, qui tous deux ont fourni déjà une course longue et glorieuse dans la carrière des Lettres ; le premier a analysé l'histoire de Béthune par M. le chanoine Cornet avec tant de soins et de talent qu'il dispensera de la lire ceux qui n'en ont pas le temps, et inspirera aux autres le désir de l'acquérir ; — le second a continué de suivre d'un œil vigilant les diverses phases du démantèlement de notre ville, et avec ses qualités d'artiste et d'écrivain, il nous a fait mieux apprécier quelques-uns des chefs-d'œuvre de la cathédrale d'Arras, tels que le grand tableau de Van Thulden et la coupole peinte par Daverdoing, sans oublier de rappeler que nous les devons à la générosité vraiment princière du cardinal de La Tour d'Auvergne.

Toujours dans le même ordre d'idées, M. le Gentil nous a raconté une visite qu'il fit, en 1858, à Eugène Delacroix, le chef incontesté de l'Ecole romantique. Comme le disait fort bien notre honoré collègue, « il faut voir un artiste chez lui ; » et c'est pour satisfaire cette légitime curiosité, qu'il

Digitized by Google

saisit avec empressement l'occasion de connaître ce célèbre atelier, ce qui lui a permis de nous retracer, dans une charmante lecture, et le vivant tableau du maître et le curieux inventaire de son logis.

Guidés par M. Guesnon, nous pénétrons de plus en plus dans les arcanes de l'ancien Arras : ce chercheur incomparable possède assurément la meilleure méthode d'investigation. Quand il trouve un document, il ne s'empresse pas de le mettre au jour, comme on est souvent tenté de le faire ; mais il le classe et sait attendre, pendant des années quelquefois, que des pièces complémentaires viennent donner à sa découverte une importance capitale ; aussi il arrive à des résultats inespérés. Cette année, il nous a révélé deux faits que personne n'avait soupçonnés avant lui : — D'abord qu'il existait en Cité, sous le règne de Charles VI, un Hôtel des Monnaies sur l'emplacement de l'ancien couvent des Brigittines ; — puis, que le roi Louis XI ne se contenta pas, lorsqu'il vint ici, de loger chez les chanoines de la cathédrale, mais qu'il finit par se construire un hôtel *sur les fossés devant Arras*, dans la rue du Vent-de-Bise, en face du Petit Louvre, lequel hôtel subsista jusqu'au remaniement des fortifications de la ville.

Armé d'un texte emprunté à un diplôme du roi Eudes, M. Guesnon s'est ensuite attaqué au *Castrum nobiliacus*, cette forteresse au centre de laquelle s'élevait l'ancienne abbaye de Saint-Vaast. Contrairement à l'opinion commune, notre savant collègue a cru devoir en retarder la fondation jusqu'au IX^e^ siècle, alors que, selon d'autres, les restes de ses murailles, qu'on retrouve encore aujourd'hui, sont de l'époque gallo-romaine. Pour mettre d'accord l'histoire et l'archéologie, nous avons proposé d'admettre qu'il ne s'agissait en 885 que d'une reconstruction faite sur les ruines de l'ancien *Castrum*.

Excusez, je vous prie, Messieurs, l'auteur de ce rapport s'il est amené à mentionner ses propres études sur la Cité

Digitized by Google

d'Arras : dans ses explorations, il a quelquefois rencontré M. Guesnon sur sa route, et ce souvenir ravive en lui les regrets que son départ a causés à l'Académie tout entière.

Si le passé préoccupe plus ordinairement nos esprits, le présent et l'avenir sont loin de nous être indifférents : M. Leloup a dû le constater avec satisfaction, lorsqu'il nous a lu son étude sur le Socialisme, cette grande question qui s'impose de plus en plus à l'attention générale. Parcourant successivement ce qu'il appelle le socialisme révolutionnaire ou collectivisme, le socialisme d'Etat ou conservateur et le socialisme religieux, l'auteur en suit les développements en Allemagne d'abord, d'où il nous vient directement, puis en France, en Angleterre, et enfin dans les autres Etats d'Europe et d'Amérique. M. Leloup n'a pas craint de regarder et d'attaquer en face les doctrines subversives qui menacent l'ordre social et qui aboutissent aux excès que vous savez; mais il a aussi, d'autre part, avec une impartialité d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare, rendu hommage à des hommes dont il ne partage pas les idées, mais dont il sait admirer le talent, le cœur et le dévouement. C'est l'œuvre d'un penseur sérieux que l'Académie s'est empressée d'insérer dans ses Mémoires, et que méditeront avec fruit tous ceux qui comprennent la gravité des revendications ouvrières.

J'ai essayé, Messieurs, de condenser dans un tableau, suffisamment étendu néanmoins, l'ensemble de vos travaux, et je l'ai fait avec bonheur, car ce coup d'œil rétrospectif m'a remis sous les yeux ces agréables réunions hebdomadaires qui commencent par l'attrait de la science et finissent par le charme de l'amitié. Et puis, s'il faut se défendre d'avoir pour ses propres œuvres des complaisances trompeuses, on peut sans inconvénient se laisser emporter par l'admiration de ce qu'on a justement appelé « l'esprit des autres ».

J'en arrête ici l'analyse sommaire, non pas que nous

Digitized by Google

n'ayons eu, dans ces derniers mois, des communications fort curieuses ; mais il nous a semblé que si notre compte-rendu se trouvait en retard cette fois, il ne fallait cependant pas anticiper d'un exercice sur l'autre. Nous nous proposons bien de revenir aux habitudes de régularité, dont des circonstances impérieuses ont pu seules nous faire départir, et nous serons très heureux, dans la prochaine séance publique réglementaire, de retrouver, au fond de notre écrin, les perles que nous y enfermons aujourd'hui.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. le Chanoine DERAMECOURT

Chancelier.

Les manuscrits adressés l'année dernière à votre Commission d'Histoire ne sont pas nombreux : nous n'en avons reçu qu'un. Au moins il est de poids, puisqu'il faut mettre plus de trois kilos dans l'autre plateau de la balance pour lui faire équilibre. Ce n'est pas là son seul mérite : c'est même son moindre, et je crois qu'aucune petite ville de notre département n'aura d'histoire aussi volumineuse qu'Auxi-le-Château.

L'auteur a étudié son sujet avec soin, avec amour, avec intelligence.

Sa division est large et logique. Après un court préambule consacré à décrire le territoire d'Auxi et à raconter sa première origine historique, sous les Romains et au temps des Mérovingiens, il aborde successivement : la paroisse, la seigneurie et la commune.

Il faut avouer que les matériaux recueillis sur la paroisse proprement dite d'Auxi, avant la Révolution, évoluent fort à l'aise dans le beau cadre qui leur est accordé, mais l'auteur

Digitized by Google

les complète de son mieux par l'énumération des paroisses du doyenné. Quel précieux service un cahier-paroisse daté du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle, et relatant les menus faits de la vie paroissiale d'alors eût rendus à l'historien d'Auxi! Espérons au moins que ces précieux cahiers sont partout tenus à jour au XIX^e^ siècle.

La nomenclature des curés est beaucoup plus complète. Mais le chapitre le plus copieux de ce livre, et c'est justice, est consacré à l'église. Construction, histoire et description, tout est complet, cherché, fait de main d'ouvrier, comme l'édifice lui-même. Une étude sur les religieux et les religieuses d'Auxi complète la première partie.

Avec le deuxième livre : *La Seigneurie d'Auxi*, nous entrons dans l'histoire générale, la grande histoire. Ici nous rencontrons les noms de Philippe-Auguste, des Luxembourg, du maréchal d'Esquerdes, du comte d'Egmont, et de toute la famille de ce nom, si célèbre en Artois comme dans les Pays-Bas. Nous sommes même obligés de reconnaître que l'auteur de l'Histoire d'Auxi la traite avec une tendresse toute paternelle. Témoin ce Lamoral, comte d'Egmont, à propos duquel notre auteur dit tout net à Philippe II et au duc d'Albe qu'ils furent injustes et cruels en le condamnant à mort. Tel n'est pas l'avis de tous les historiens, mais tous les condamnés à mort, pour délit politique, n'ont pas eu la fortune d'avoir été seigneurs d'Auxi-le-Château.

Non seulement nous apprenons à connaître le tronc luxuriant de cette illustre lignée, nous en suivons encore toutes les branches de Sauchy, de Dompierre, de Monceaux, d'Hanvoille, de Launois, nous lisons leurs sceaux, leurs devises, leurs armes, nous entendons leurs cris de guerre, nous sommes initiés, par le menu, à tous leurs droits, de haute, de moyenne et de basse justice, droits utiles et droits honorifiques. La description en est longue et non dénuée d'intérêt.

L'intérêt peut grandir encore cependant, et c'est ce qui

Digitized by Google

arrive quand on lit l'histoire du château d'Auxi : ses poétiques légendes de Béatrix et des fées protectrices, sa pittoresque description et le récit de sa ruine sont là des pages qui resteront. Les revenus, les fiefs, les terres censuelles du château n'ont pas été non plus négligés.

Reste le troisième livre : *La Commune*. Il est aussi bien ordonné et aussi riche de documents que les autres. Ce n'est pas à dire qu'il donne beaucoup de détails sur la vie communale avant la Révolution, l'auteur n'en a sans doute trouvé nulle part, mais il se rattrape sur la période qui commence avec 1789.

Le mouvement révolutionnaire, dans lequel la hardiesse de quelques-uns a été décuplée par l'incurie ou la peur de tous les autres, est étudié de très près et met dans un triste relief la physionomie du citoyen d'Yvincourt : la nouvelle commune d'Auxi y trouve aussi son histoire complète. Hôtel-de-Ville, ancien et moderne, Archives, Budgets, Propriétés communales, Hôpital, Bureau de Bienfaisance, Enseignement à ses divers degrés, tout, jusqu'à la Caisse d'épargne postale, est non seulement mentionné, mais décrit avec un véritable souci des détails.

Le chapitre de la vie privée n'est pas moins soigné. S'il est d'un ami, il est aussi d'un moraliste sérieux. Quand on l'a lu, et quand on a comparé, comme l'auteur le fait, avec sagacité la situation ancienne avec la situation présente, il faut en rabattre, coûte que coûte, de la fameuse thèse du progrès indéfini, aussi bien dans les petites villes que dans les grandes.

Aussi documentée que soit chacune des pages de l'histoire d'Auxi, — il serait peut-être audacieux de dire qu'elles le sont trop, — l'auteur a dû rejeter aux pièces justificatives beaucoup d'autres documents qu'il a voulu reproduire dans toute leur étendue. Il est si dur de sacrifier d'un trait de plume le fruit aimé d'une course lointaine ou d'une laborieuse recherche !

Digitized by Google

Ajoutons cependant que cet appendice justificateur eût pu être augmenté encore, et avec profit pour l'érudit. Le chercheur s'arrête à ces nomenclatures, mais le lecteur, le vulgaire lecteur, — presque tout le monde pourtant — trouve que ces énumérations sont un peu longues. Il feuillette, il passe, il saute, avec l'espoir fondé certainement d'y revenir plus tard, et il n'y revient pas.

Donnez-nous donc des livres courts, serrés de trame, chargés de faits, rapides d'allure, où le trait ne manque pas, et nous les lirons sans désemparer, même en un gros manuscrit.

Ce qui n'empêche pas Auxi-le-Château d'avoir désormais un excellent historien à qui l'Académie, par une faveur exceptionnelle, a voté une médaille de trois cents francs.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Victor BARBIER

Membre résident.

Les poètes qui, Dieu merci !
Avaient travaillé jusqu'ici
Sans relâche et sans trêve,
Soudoyés par quelques meneurs,
Auraient-ils comme les mineurs
Juré de faire grève ?

Jusqu'à présent, dans nos concours,
Ils étaient demeurés toujours
Fidèles à leur poste ;
Nous poussions même de hauts cris
En voyant leurs gros manuscrits
Arriver par la poste.

Il nous en venait de partout ;
D'ici, de là, d'ailleurs, surtout
Du pays de Bohême ;
Cette fois, je n'y comprends rien,
Nous n'avons reçu pour tout bien
Qu'un unique poème.

Digitized by Google

Pourquoi ce silence ? Pourquoi
Le Parnasse est-il resté coi
En l'an quatre-vingt-treize
En cet interminable été
Où les cigales ont chanté
Pourtant tout à leur aise ?

Partout le rimeur s'est-il tu,
N'estimant plus d'autre vertu
Que celle de la carpe,
Ou ce mutisme singulier
Est-il un fait particulier
Aux rives de la Scarpe ?

D'aucuns prétendent, les méchants !
Que c'est notre faute ; les chants
Chez nous seraient moins rares
Si nous étions moins exigeants,
Plus aimables, plus indulgents,
De lauriers moins avares.

Je n'en crois rien, car, l'an passé,
Votre verdict fut prononcé
Par un docteur de Lille,
Charmant esprit partout fêté,
Qui n'a rien de l'austérité
De feu l'abbé Delille.

Mais pourquoi chercher un motif
Au farniente collectif
De Messieurs les poètes ?
S'ils sont restés silencieux
C'est qu'ils sont gens capricieux
Et fort mauvaises têtes.

Digitized by Google

Voyons maintenant le morceau
Soumis par quelque jouvenceau
A votre aréopage ;
Qu'importe, au fait, la quantité,
Si nous trouvons la qualité
Qui nous en dédommage.

De lui l'auteur a l'air content,
Car il nous vante en débutant
Ses vers si frais, si roses ;
Puis, pour faire opposition,
Nous traite sans transition
De vieux censeurs moroses.

Ce n'est peut-être pas adroit,
Mais ça nous révèle un cœur droit,
Une âme bien candide ;
On ne dira pas de l'auteur
Que c'est un vil adulateur
A la langue perfide.

Aux Muses, sans ménagement,
Il reproche alors hardiment
D'abandonner la France ;
Qu'elles tentent de s'exiler,
Il saura les y rappeler,
Telle est son espérance !

Trouvant qu'il n'a pas réussi,
Pour tout le moins, cette fois-ci,
Aussi bien qu'il le pense ;
Le Jury dut se résigner,
Cette année, à ne décerner
Aucune récompense.

Digitized by Google

Quel guignon pour le rapporteur
Qui rêvait un accueil flatteur
Aux vers qu'il devait lire ;
De dépit alors il s'est cru
Le droit de puiser à son crû
Et d'accorder sa lyre.

Au lieu d'un éloquent discours
Encadrant des vers de concours
Aux rimes romanesques,
Voici pourquoi, voilà comment
Vous entendez présentement
Des vers mirlitonnesques.

Jamais leur père aux jeux floraux
Ne fut battu par ses rivaux ;
La chose est surprenante,
Mais admissible cependant
Quand on sait qu'en homme prudent
Il reste sous sa tente.

Ses vers, comme le veut Boileau,
Ne sont pas finis au ciseau,
Repolis à la lime ;
Il chante pour son agrément,
Heureux quand il peut dextrement
Jongler avec la rime.

Son Pégase n'est qu'un mulet
Rétif et têtu comme l'est
Tout mulet d'ordinaire ;
L'Hélicon ne peut le tenter,
Il se garde bien d'y monter,
C'est trop près du tonnerre !

Digitized by Google

Sur cet étrange boniment,
Quel que soit votre jugement,
Il l'accepte d'avance ;
Mais d'où vient qu'au bout du chemin,
Devant vous, ainsi qu'un gamin,
Il perde l'assurance ?

C'est que tout critique étranger,
A son aise, sans l'affliger
Peut le prendre pour cible,
Et qu'aux seuls éloges des siens,
Aux bravos des Artésiens,
Son oreille est sensible.

Digitized by Google

VOYAGE
AU PAYS DES MOMIES

PAR

M. l'Abbé ROHART

Membre résident.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si Labiche avait seulement entrevu les bords du Nil, nous aurions peut-être, au lieu du *Voyage en Chine*, le *Voyage en Egypte*, et Henri de Kernoysan (si je ne me trompe) nous chanterait sans doute aujourd'hui :

L'Egypte est un pays charmant,
Qui doit vous plaire assurément.

Volontiers alors je lui donnerais la réplique en l'honneur de cette contrée qui, dès le jour où j'y ai abordé, m'a séduit et fasciné, tantôt avec son désert et ses sables aux reflets d'or, tantôt avec ses plaines verdoyantes et ondulées, ici avec ses collines aux teintes d'arc-en-ciel et aux formes étranges, là avec les spectacles grandioses de l'art et de la nature, ses souvenirs, ses ruines, ses sphinx et ses problèmes. Route mystérieuse et ravissante, tout le long de laquelle surgissent, comme dans une féerie, les tableaux les plus divers. C'est un bouquet de palmiers mornes et pour ainsi dire pensifs, comme le fellah qu'ils abritent, un village

Digitized by Google

aux minarets élancés, aux pigeonniers innombrables ; des ruines, des statues gigantesques ; sur un banc de sable, tout un bataillon de pélicans, de cormorans, d'ibis dont on envie le plumage étincelant pour des troupes d'enfants qui accourent noirs, sales, uniquement vêtus de lumière et de poussière.

Je voudrais pouvoir m'arrêter avec vous à chacun de ces sites enchanteurs. Mais notre excursion a aujourd'hui un but plus lointain, vers lequel nous devons voguer, sans trêve ni merci. Car c'est près de Luxor et des ruines de la Thèbes aux cent portes, dans la nécropole des Pharaons, qu'aidé surtout de mes souvenirs et de mes notes de voyage, je vais vous conduire, là-bas, au fond de la Haute-Egypte, à plus de huit cents kilomètres au sud du Caire.

Le Nil coule ici du sud-ouest au nord-est. Une double chaîne de hauteurs, courant à droite et à gauche du fleuve, forme comme un vaste cirque où était assise la grande cité d'Ammon. A l'ouest, les montagnes lybiques se dressent en pentes abruptes, qui se recourbent au-dessus de Bab-el-Molouk et abaissent doucement leurs sommets près de Qournah, à la rive même du fleuve. A l'est, des hauteurs moins sauvages et moins proches descendent en longues pentes vers Karnac et Luxor.

Thèbes, qui se déployait sur les deux rives, occupait une grande partie de cette plaine. La cité proprement dite était au côté oriental, sur la rive droite, domaine spécial des dieux et des prêtres.

Aujourd'hui, sur un ciel d'une pureté fatigante, se détachent encore les innombrables pointes des obélisques, les superbes pylônes, les gigantesques colonnades, tous les prodiges d'une architecture impérissable qui a défié le temps et l'invasion. Puis, à la porte de leurs palais ou de leurs

Digitized by Google

temples, les colosses pharaoniques semblent veiller encore, la tête élevée au-dessus de la ville royale, les mains tranquillement posées sur leurs genoux.

Ils n'ont plus aujourd'hui à dominer une foule bruyante. Et cependant, au moment où je touche à la station de Luxor, une procession, ou plutôt une fantasia de plusieurs milliers d'acteurs et de spectateurs, se déroule sur la digue du fleuve. Toute la population est en émoi : elle célèbre la fête d'un des fils du prophète, et je dois attendre plus d'une heure avant d'aborder sur la place poudreuse de Luxor.

Enfin je parviens à la traverser et j'entre dans un magnifique jardin qui sert d'avenue au Luxor-Hôtel, entouré de splendides arbustes, de fleurs odoriférantes, de délicieux gazons de verdure. Prenons-y garde toutefois : car c'est bien de ces tapis que l'on peut dire :

« *Latet anguis in herbâ.* »

Le serpent se cache ici sous le feuillage, et même ailleurs, puisque le gérant de l'hôtel, pour m'inspirer sans doute par la crainte prudence et sagesse, me raconte sans autre préambule qu'il y a deux jours il a trouvé dans sa couchette un énorme serpent, mollement enroulé sous les couvertures.

J'en tiens bonne note, et sans perdre un instant je me prépare à ma première excursion. Je ne serai pas seul ; la France possède à Luxor un agent consulaire, dont l'entretien, à en juger par les apparences, ne doit guère grever le budget des Affaires Etrangères. Notre vénérable représentant est souffrant. Mais son fils est là qui m'attend, affublé d'une longue redingote noire, perdu dans d'immenses pantalons à jour et dans de larges bottines, veuves d'élastiques et presque de semelles. Iskandéroun, Alexandre (car je puis bientôt, sans manquer aux convenances, l'appeler par son petit nom), va me servir de guide, et avec lui, sans nous arrêter davantage sur la rive droite du Nil, je vous emmène de suite sur la rive gauche.

Digitized by Google

Pas plus aujourd'hui que dans l'ancienne Thèbes, il n'y a de pont pour atteindre l'autre bord, et nous devons héler une de ces barques légères bercées plus par le courant que par l'espoir du voyageur, très rare à cette époque. Nous n'étions pourtant pas les seuls passagers. Alexandre m'avait loué, pour tout le temps de mon séjour, le plus bel âne du pays, à l'allure presque chevaline, aux mœurs polies, au caractère docile. Il portait fièrement le nom de Ramsès, sans toutefois en avoir l'humeur conquérante et belliqueuse. A lui aussi il fallait faire traverser le fleuve, et vu ses dimensions quelque peu encombrantes, je le faisais hisser, bon gré malgré, dans un canot frêté tout exprès pour lui.

Nous voici donc sur la rive gauche, dans la partie jadis industrielle et laborieuse de la grande capitale. Mais que nous sommes loin du temps où Diodore de Sicile y admirait ces maisons élevées, ces palais, ces jardins qui se partageaient la plaine et allaient s'étageant depuis les bords du fleuve jusqu'au sommet des collines lointaines formant le fond de ce délicieux amphithéâtre. De tout cela, il ne reste aujourd'hui que les arrière-chaînes lybiques, désolées et lugubres, dans le flanc desquelles se cache la *cité des morts*, la nécropole des particuliers et des rois.

C'est de ce côté que nous nous dirigeons, jetant un simple regard à notre gauche, sur les deux colosses de Memnon, dont l'un, dit-on, saluait jadis de sons harmonieux le lever de l'aurore. Mais aujourd'hui, morne et désolée, la statue est rentrée dans le silence qui sied aux grandes douleurs, indiquant simplement du regard la place du riche palais d'Aménophis.

Nous voici donc en route vers le nord-ouest, Alexandre et moi, montés sur nos ânes, suivis par nos moucres, escortés d'une demi-douzaine de petites fellahines. Ce sont de pauvres filles de 10 à 12 ans, qui s'appellent Miriam pour les uns, Fatma pour les autres, et qui sont pourvues chacune d'une gargoulette en terre poreuse, remplie d'une eau dont

Digitized by Google

je ne garantis ni la pureté, ni la limpidité. Moyennant 2 piastres (40 centimes), elles nous accompagneront nu-pieds, alertes et joyeuses dans ces gorges brûlantes et desséchées.

Je viens de traverser un misérable village. Je laisse à ma gauche le temple de Qournah, et après m'être avancé d'une centaine de mètres, je me trouve soudain en face d'un spectacle nouveau. J'ai décidément quitté la terre des vivants et me voici à la porte de la *cité des morts*. Je suis désormais au véritable *pays des momies*.

***

La grande pensée qui plane sur l'Egypte, c'est celle de la mort. La vie est douce, dit l'Egyptien, mais elle est courte, et tout ne finit pas avec elle. L'âme vagabonde devra errer longtemps dans le monde infernal : mais un jour elle rentrera dans le corps pour lui rendre vie et mouvement. Or, de quels soins ne faut-il pas entourer la demeure où reposera ce corps, dans l'attente de l'heure lointaine de la résurrection et du bonheur !

D'ailleurs, la préservation de tout contact impur, de toute violation sacrilège est une condition requise pour cette félicité suprême. Aussi chacun négligera-t-il sa demeure présente, pour ne penser qu'à se ménager un tombeau. Les puissants constructeurs de l'ancien et du moyen Empire semblent ne redouter que l'épreuve du temps, et les pyramides s'élèvent pour protéger contre ses ravages leurs dépouilles mortelles ; mais elles seront impuissantes contre la rage destructrice des partis et des révolutions.

Les Ramsès n'en trouvent plus les entrées assez cachées, les corridors suffisamment insondables, et par sagesse plus que par modestie, ils préfèrent dissimuler leurs restes dans le sein même de la terre. Pour cela ils recherchent une vallée sauvage, inaccessible, étranglée entre deux mon-

Digitized by Google

tagnes, obstruée de blocs énormes, sans un frémissement de vie, sans un brin de végétation.

Cette vallée de choix, à une centaine de mètres au nord du palais de Qournah, s'ouvre comme taillée dans la chaine lybique au gré des préoccupations royales, affreusement calcinée et crevassée, sans air et sans ombre, menaçante et lugubre, avec la mort dans ses flancs. Les Egyptiens lui ont confié leurs plus chers trésors, les cadavres, et ils ont ainsi ajouté à l'âpreté du paysage l'horreur instinctive de la présence des morts.

C'est dans cette vallée, appelée Biban-el-Molouk, que je m'engage, suivant, plus d'une heure durant, un sentier étroit, tortueux, où ruisselle une lumière aveuglante avec une chaleur suffocante de plus de 60 degrés. Mon pauvre Ramsès demande grâce : moi-même je suis à bout de forces et cependant je dois gravir encore un escarpement qui me conduit enfin au fond de la gorge, à la *Vallée des Tombeaux* proprement dite, aux hypogées royaux.

Visiter toutes les tombes qui s'ouvrent comme des bouches noires dans les flancs du rocher, les examiner en détail demanderait de longs mois. Une seule nous suffira et par elle nous connaîtrons les autres.

Une entrée petite, étroite, dissimulée sous mille débris, puis un couloir très apparent conduisant à une chambre déserte, voilà ce qui s'offre à notre regard ; gardez-vous bien de vous en contenter : cherchez avec soin et vous découvrirez peut-être une ouverture secrète qui vous mènera à la chambre véritable, où repose la momie dans son grand sarcophage de pierre. Mais combien de fausses pistes avant d'y parvenir ! Murs, puits, galeries détournées, blocs énormes, tout a été combiné pour dissimuler le mort et le dérober aux profanations des violeurs de tombes.

Toutefois, si ce luxe inouï de précautions semblait devoir assurer aux Pharaons une complète sécurité pour le repos de leur dépouille, il était loin de satisfaire à leur amour du

Digitized by Google

faste. Il fallait alors y pourvoir autrement et faire grand cette fois, non plus sur le sol, mais dans les profondeurs de la terre. Les tombeaux sont donc creusés jusqu'à cent mètres sous la montagne, et ils s'ornent de tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. L'ambitieux et égoïste monarque s'imagine que tout ce qui a charmé sa vie fera encore son bonheur après sa mort. Aussi veut-il que les parois de sa dernière demeure représentent les évènements dont il fut l'acteur principal.

A l'entrée du tombeau, nous lisons son nom, sa qualité, sa profession de foi. Il offre des sacrifices aux dieux pour fléchir la colère de ses juges ; puis il nous fait assister à son dernier voyage sur la barque sacrée, à la pesée de l'âme, au jugement définitif. C'est le thème obligatoire. Mais dans d'autres chambres retirées sont représentées quelques scènes plus intimes de la vie du roi : ce sont des scènes enfantines, des chasses merveilleuses, des pêches miraculeuses ; ce sont des défilés d'esclaves s'avançant vers le monarque et personnifiant les nations vaincues, avec une fidélité de reproduction vraiment scrupuleuse et une fraîcheur de peinture surprenante.

Les hiéroglyphes servent de légendes à ces tableaux ; ils nous en désignent l'époque, les héros, et les murailles sépulcrales deviennent les feuillets véridiques et illustrés d'un livre que nous lisons couramment aujourd'hui, grâce aux travaux de Champollion et des égyptologues ses successeurs.

Mais que de talent et de temps ont dû s'enfouir dans ces sombres cavernes, pour l'ornementation desquelles un demi-siècle ne suffisait pas toujours! Ainsi le tombeau de Séti Ier, dont le règne dura plus de cinquante ans, n'est pas achevé, bien que commencé dès l'avènement du prince. Sur certaines colonnes, nous voyons seulement le trait de peinture destiné à fixer le contour de l'image, qu'un premier ouvrier a ébauchée en noir; un autre est venu, le maître sans doute, et par un trait au rouge a rectifié l'esquisse du premier.

Digitized by Google

Malheureusement la mort du roi a arrêté la main de l'artiste, qui n'a pu ciseler l'œuvre que le peintre lui avait tracée.

La maison, qu'on dirait décorée d'hier, semble encore attendre son hôte. L'hôte y est venu ; les momies y ont habité ; mais cette résidence ne devait pas être leur résidence dernière et c'est ailleurs qu'il nous faut maintenant les chercher, dans un caveau que nous allons visiter et où les grands prêtres d'Ammon, aux jours de révolution, les avaient fait transporter pour les soustraire aux dangers des profanations.

Du reste, j'ai hâte de sortir de la *Vallée des Tombeaux* pour respirer plus à l'aise et reposer mon regard sur des spectacles moins arides. Tout d'abord on se croirait, au fond de cette gorge, emprisonné par une enceinte de rochers qui semblent inaccessibles. Il existe cependant, du côté de l'est, un sentier aujourd'hui praticable pour les hommes et les montures ; il permet de franchir directement sur ce point la crête de la chaîne lybique et de redescendre dans la plaine, en face du temple de Deïr-el-Bahari, le *couvent du Nord*, ainsi désigné par les fellahs, parce que sans doute il aura servi d'église ou de monastère aux chrétiens des premiers siècles.

Nous sommes ici en plein pays des momies, au but de notre excursion, sur un site rendu à jamais célèbre par les découvertes de M. Maspéro, en 1881, et de M. Grébaut, en 1891, tous deux l'honneur de la science française et archéologique.

Quelques mois après ses débuts comme conservateur des musées égyptiens, M. Maspéro faisait, près du temple de Deïr-el-Bahari, une trouvaille inespérée, que vraiment, sans les preuves qui l'accompagnent, on serait tenté de ranger parmi les contes des Mille et une nuits. Il y a là tout à la

Digitized by Google

fois comme une histoire de brigands et une vraie comédie orientale.

Depuis quelques années déjà, des fragments de rituel, des papyrus, des statuettes funéraires, vendus par des Arabes de la plaine de Thèbes, avaient attiré l'attention de M. Maspéro et le convainquaient de la découverte et de l'exploitation par ces Arabes de quelque hypogée ou tombeau royal. Il tenait le fil conducteur: mais celui-ci n'allait-il point se rompre?

M. Maspéro se transporta donc à Thèbes, en mars 1891, pour y sonder moins la terre que la conscience des hommes les plus habiles et les plus intéressés à garder un secret, qui était toute leur fortune. Ce que l'on savait, c'est que les principaux vendeurs des antiquités royales étaient les deux frères Abderrassoul et Mustapha-Agha-Ayat, ce dernier agent consulaire à Luxor d'Angleterre, de Belgique et de Russie. Ces trois personnages constituaient donc une triple alliance qu'il était difficile d'attaquer de front. Ni l'arrestation, ni l'emprisonnement de l'aîné des deux frères n'avait pu lui arracher le moindre aveu. Au contraire, avec des larmes dans les yeux et des sanglots dans la voix, il avait juré sur le berceau de son enfant, et par la barbe de Mahomet, que jamais homme plus respectueux des tombes royales n'avait été la victime de savants cruels et soupçonneux. Le témoignage de tous les notables des alentours était là pour attester sa parfaite loyauté, son complet désintéressement. Mais

Toute puissance est faible, à moins que d'être unie,

a dit le fabuliste.

Le vent de la discorde, un véritable khamsin, se mit un jour à souffler dans la famille d'Abderrassoul, et l'aîné des frères, pressentant de la part des siens une trahison imminente, résolut de la devancer à son profit. Il s'en vint donc prévenir le moudir ou préfet de Keneh qu'il connaissait l'emplacement si longtemps et si inutilement cherché.

Quelques jours après, le mercredi 6 juillet, Mohammed conduisait M. Maspéro et ses amis au pied du temple de

Digitized by Google

Deïr-el-Bahari, à l'entrée du caveau merveilleux, composé d'une chambre oblongue d'environ 8 mètres, dans laquelle étaient entassés pêle-mêle et dans un désordre complet, cercueils, boîtes à statuettes funéraires, vases à libations et mille autres objets précieux. Toutefois, malgré l'encombrement, on distinguait sur les cercueils, à la lueur des bougies, les noms d'Aménophis Ier, de Thoutmès III, de Séti Ier... Un véritable congrès de rois, et des rois les plus illustres !

L'exhumation fut longue, délicate, périlleuse, par le puits de 12 mètres qui donnait dans le caveau. Mais le convoi fut bientôt organisé et le transport des sarcophages se fit solennellement au milieu de scènes et de manifestations telles qu'il a dû s'en produire, il y a trois ou quatre mille ans, lorsque l'on conduisait les momies à leur demeure prétendue éternelle.

Enfin, le vapeur du musée de Boulaq emporta vers le Caire une cargaison de rois, tandis que sur les deux rives du Nil les femmes fellahines escortaient le bateau en poussant des hurlements, et que les hommes tiraient des coups de fusil comme aux funérailles.

Seuls les frères Abderrassoul essayaient de se consoler avec les 500 livres égyptiennes (12,500 fr. environ), reçues en échange de leurs aveux et le titre de chef des fouilles donné à l'aîné, en vertu, sans doute, de ce principe que les voleurs convertis peuvent faire les meilleurs gendarmes. Hélas ! le cadet eut vite dissipé son nouveau trésor : hier il errait dans les ruines des temples et c'est lui-même qui me fit les honneurs de Medinet-Habou, se contentant modestement d'un simple bacchich et de la compagnie d'humbles touristes, lui pourtant qui fut pendant près de dix ans l'intime et le familier des rois.

Chacune des momies royales de Deïr-el-Bahari mériterait une description détaillée : car elles offrent presque toutes des particularités remarquables, qui ont été relevées avec soin par M. Maspéro. J'aimerais à vous présenter Ramsès II, le Sésostris des Grecs, avec sa taille gigantesque, sa large

Digitized by Google

poitrine, ses hautes épaules, son front bas, son nez busqué, son grand air, en un mot, de majesté souveraine, qui se reflète encore sur toute la momie.

Je vous montrerais volontiers Ramsès III, le fils de Ménephtah, qui fut peut-être le Pharaon de Moïse; Thoutmès Ier, le premier conquérant de l'Asie; Séti Ier, le père de Ramsès II, conquérant célèbre, ingénieur habile, à qui l'on doit au moins un essai de percement de l'isthme de Suez, devenu pour lui un Panama !

Les reines et les princesses n'y manquent pas. Voici Houtthoui : la tête est maquillée, les joues sont teintes en rose, des yeux en émail brillent sous les paupières à demi-fermées. Une grande perruque en crin, frisée, encadre la face. Sa voisine est une chanteuse d'Ammon, à la figure peinte, aux cheveux ondulés, aux paupières longues recouvrant aussi des yeux d'émail.

Je ne puis que vous énumérer ces nobles personnages et vous signaler quelques-uns des objets et bibelots qui se trouvaient dans le même caveau funéraire, pêle-mêle au milieu des cercueils. Ce sont des coffrets en ivoire, en bois rouge ou en bronze, c'est la statue d'une gazelle, c'est un petit cercueil de momie contenant des linges et un foie humain, une perruque frisée de grandeur énorme, des gobelets en terre émaillée et en pâte de verre bleue ou jaune, avec un semis de feuilles de fougères, une sellette à quatre pieds portant quatre vases à libations en bronze.

Tel est le sommaire bien abrégé des trouvailles de Deïr-el-Bahari, l'inventaire succinct de toutes ces momies et de tout ce mobilier funéraire, auxquels les prêtres d'Ammon avaient prêté l'hospitalité de leur pauvre caveau de famille.

Cette hypothèse de la généreuse initiative des grands prêtres, désireux de sauvegarder les restes de leurs monarques, a été confirmée par une seconde découverte que je ne puis que vous signaler, et qui est due à M. Grébaut, directeur, en 1891, du musée égyptien de Ghyseh.

Digitized by Google

Dans le cirque voisin du temple de Deïr-el-Bahari, non loin du sentier qui m'avait ramené de Biban-el-Molouk dans la plaine, M. Grébaut, avec ce flair propre aux archéologues, pressentait un trésor caché. Il fit ouvrir des fouilles et il eut la bonne fortune de trouver une cachette analogue à celle de M. Maspéro.

Un sarcophage de reine, à demi-enfoui en cet endroit, avait attiré son attention ; il y mit des ouvriers et quelques coups de pioches dans ces roches friables révélèrent l'ouverture d'un puits carré, comblé par des masses de pierres. Il donnait, à 15 mètres de profondeur, sur un couloir d'environ 1 mètre 80 de hauteur sur une centaine de longueur, coupé vers les deux tiers par une galerie moins vaste qui venait s'embrancher sur lui à angle droit. Il y avait là, empilés dans tous les sens 163 cercueils, 110 boîtes à statuettes, 77 osiris ou étuis en bois, encore munis, sauf deux, de leurs papyrus, et toute une collection de jouets, de graines et de fleurs desséchées, pour la consolation et le triomphe de nos botanistes modernes.

L'extraction des sarcophages commença de suite ; les cuves extérieures, d'une richesse de décoration incomparable, sont composées et exécutées très finement. Elles semblent faites d'hier, et l'imagination reste écrasée à la pensée des 3,000 ans qui les séparent pourtant du jour où elles sortirent toutes fraiches des mains de l'artiste.

Rien ne peut donner une idée de l'étonnant spectacle que présenta leur transport jusqu'au Nil, où les attendaient de grands chalands, qui devaient les remorquer jusqu'au Caire. Sous un soleil de feu, dans la plaine fertilisée par le Nil et

Digitized by Google

dont les dernières ondulations vont doucement expirer au pied de la montagne, deux cents Arabes, dans les costumes les plus bariolés et les plus pittoresques, portant sur leurs épaules une trentaine de ces merveilleux sarcophages, se bousculant dans la poussière, geignant sous la courbache du reïss, chantant ces refrains monotones dont ils scandent leurs marches, formaient un tableau unique et inoubliable.

Tous ces coffres tumulaires sont aujourd'hui dans deux grandes salles du Musée du Caire. Depuis longtemps déjà on a commencé l'examen et le dépouillement des momies. Leur recensement est fait : ce sont, pour la plupart des prêtres et des prêtresses d'Ammon, de la XXIe dynastie à la XXVe, c'est-à-dire du Xe au XIIe siècle avant notre ère, et dont plusieurs ont dû être contemporains de David.

Quelques-unes de ces momies ont déjà été étudiées : j'en prends une au hasard : c'est celle d'une femme ; elle est petite, et rien n'indique son nom ; heureusement pour elle, la question d'identité importe peu. Des bandelettes enserrent les différents voiles qui la recouvrent ; on dirait un gracieux paquet enveloppé de faveurs. Une inscription qui se trouve sur l'une des bandelettes artistement nouée vante sa franchise et dit qu'elle est « véridique comme la société des Dieux ». Ses mains sont gantées de mitaines de lin très fin, bordées de rose et munies au bout supérieur d'un petit ruban pour les tirer sur le haut du bras ou pour les fixer à la tunique. Vous voyez, Mesdames, que rien n'est nouveau sous le soleil.

Mais malgré ces renseignements préliminaires, M. Grébaut n'a pas encore livré à la publicité le secret complet de sa découverte, et les Egyptologues dessèchent et se momifient d'ennui dans l'attente de cette moisson promise. Peut-être approche-t-elle, puisque déjà la ville de Berne vient d'en recevoir de riches et princiers échantillons, qui nous permettront d'un seul coup un voyage en Suisse et en Egypte.

Digitized by Google

Et maintenant tout ce monde de rois, de reines, de prêtres et de prêtresses continue à dormir son sommeil dans le musée du Caire, au milieu de deux salles immenses, hautes de plafond, largement éclairées, renfermant, dans des vitrines transparentes, toutes les momies royales de Thèbes, témoins muets de la grandeur et de la décadence humaines.

Seule, la science qui semble faire revivre tout ce passé, en reconstituer l'histoire, en résoudre les mystères, semble vraiment immortelle, et ce qui fait notre gloire, c'est que cette immortalité est due non seulement à des Français, mais à des compatriotes. Laissez-moi donc, en finissant, nommer et saluer un enfant de Boulogne, l'illustre Mariette, le restaurateur de l'Egypte ancienne, l'organisateur de ses musées, le rénovateur de sa gloire antique.

Mariette n'est plus, mais il est aujourd'hui remplacé par un autre enfant de l'Artois, M. de Morgan, dont les travaux actuels garantissent le succès de sa mission.

L'horizon qui s'est ouvert sur l'Orient antique depuis quelques années s'élargit de plus en plus : nous y apercevons des moissons mûrissantes ; puissions-nous y retrouver toujours, parmi les rares ouvriers, des compatriotes et des amis.

Digitized by Google

LA FAIENÇOMANIE

PAR

M. Ed. LECESNE.

Membre résident.

De faïence bientôt on va devenir fou !
Comment comprendre la manie
Qui, depuis quelque temps recherche ce joujou
Avec une ardeur infinie ?
Qui rêvait de faïence il y a cinquante ans ?
Comme démise rebutée,
A la cuisine même avec dédain traitée
Elle semblait s'éteindre en ses abaissements.
Mais soudain la disgrâce cesse,
Et la voilà plus que princesse !
Car ce n'est pas assez, dans son essor heureux,
De reparaître au rang de *table ou de cuvette,*
Elle exige celui *des Dieux.*
De ce chef, il faut qu'on la mette
En châsse, attirant les regards
D'un peuple de badauds, qui la comble d'égards.
On la pose aux meilleures places,
On l'exhibe à travers les glaces

Digitized by Google

De meubles tout exprès façonnés avec art :
A son culte chacun prend part !
D'habiles connaisseurs, du moins en apparence,
Discutent longuement sur son lieu de naissance.
— Assurément ceci doit être *du Marseille !*
— Non pas ! c'est *du Strasbourg*. — Certes cette merveille
Est *du Rouen* tout pur. — C'est plutôt *du Nevers*.
Des riches amateurs la foule affriandée
Forme ainsi son opinion.
Admirez, disent-ils, la composition
De cette *pâte*, au *grain* si tendre.
De *la couverte* aussi remarquez *les finis*
La patine du temps a pour effet d'en rendre
Plus charmant encore *le vernis*.
Le craquelé surtout est chose délectable :
Plus un pot est gercé, plus il est adorable.
Sur *le décor* en outre il faut s'extasier:
On se plaît à glorifier
Un dessin mal venu ; dans une teinte brune
On trouve un coloris riche autant qu'il se peut ;
Enfin, c'est comme dans la lune :
On y voit tout ce que l'on veut.
L'officier-priseur, en son bureau de vente,
Exploite, à beaux deniers comptants,
La passion inconsciente
Qui dévore ces grands enfants.
Il montre sur la table un service en faïence,
Qu'il garantit ancien, en toute confiance,
— Messieurs, dit-il, c'est un trésor,
Qui vaut plus que son pesant d'or.
Voyons ! qui met à prix ? J'ai *marchand* pour la pièce
A douze mille francs... Là dessus on s'empresse
D'aller jusqu'à vingt mille.— Oh ! vraiment, c'est pour rien !
Personne ne dit mieux ? Certes, je croyais bien
Monter beaucoup plus haut... Et *le marteau* résonne,

Digitized by Google

Ainsi que le mot : *adjugé !*
De quelle ovation alors on environne
Le bienheureux vainqueur du combat engagé !
Lui, ne se sentant pas de joie,
Avec un soin jaloux fait emporter sa proie.
Mais lorsque vient de Rabelais
Le quart d'heure, et que de la guerre
Il s'agit de payer les frais,
Quelquefois il faut vendre un bon morceau de terre.
Il est vrai que, jusqu'à présent,
Le haut prix qu'on donne à la chose
Paraît équilibrer quelque perte d'argent ;
Mais sur quel fond fragile un pareil prix repose !
Qui se frotte les mains de tout cet engouement ?
Les brocanteurs certainement,
Qui vont, tirant de leur tanière,
Des rogatons tout déconfits
Et, les remettant en lumière,
En tirent les plus beaux profits ;
Et puis, le paysan qui, plein de jouissance,
Palpe avidement les gros sous
De ceux dont il rit en dessous.
Heureux si, dans son ignorance,
Il ne s'est pas laissé gruger
Par quelque industriel, qui lui fait échanger
Les restes précieux de sa vaisselle antique
Pour des plats sans valeur de nouvelle fabrique !
Mais qui comprend le moins ce changement de ton ?
Pour sûr, la faïence elle-même,
Qui se trouve portée à la grandeur suprême
Quand elle s'était vue en si triste abandon.
J'ai sur ce point la confidence
D'une soupière à qui je me suis adressé
Afin d'en obtenir quelque réminiscence
Sur l'histoire de son passé.

Digitized by Google

Voici de sa réponse un fidèle patron :
Pour la princesse de Navarre
Pimpante je sortis des ateliers d'Oiron :
C'était cette princesse rare,
Qui faisait consister tout l'art de gouverner
Dans ces mots gracieux : *Qu'on serve le dîner !*
A mon début dans la carrière
Au milieu de la table, aux yeux on me montrait,
Car on ne savait pas que le progrès ferait
Manger la soupe sans soupière.
Mais je ne jouis pas longtemps de ce bonheur :
Tout à coup une parvenue,
La porcelaine, monte à la place d'honneur.
Par la mode cessant de me voir soutenue,
Je passai, dans l'office, aux vulgaires emplois.
Ensuite, on me vendit comme meuble inutile,
Et je rencontrai pour asile
La maison d'honnêtes bourgeois.
Ceux-ci pareillement de moi se dégoûtèrent,
Et dans un fond poudreux d'armoire m'enfermèrent,
Avec de vieux objets à l'abandon laissés,
Tant qu'une vente par décès
De ma liberté fit enfin arriver l'heure.
Alors je vins dans la demeure
D'un obscur artisan, qui m'acheta vingt sous,
Pour contenir sa soupe aux choux :
C'est là qu'un amateur furetant m'a trouvée.
Après m'avoir bien observée
Il me jugea du dernier beau,
Et me fit un sort tout nouveau.
Maintenant, au hasard ravie,
Je tiens grande position,
Dans sa riche collection,
Et je passe toute ma vie
A recevoir des compliments.

Digitized by Google

Mais cet état sera-t-il stable ?
Ne dois-je pas encore redouter des tourments ?
Quand on a tant changé, rien ne paraît durable.
Dans des séditions, dans des jours de combats,
Peut-être qu'en morceaux je me verrai réduite,
Peut-être que la dynamite
Me fera voler en éclats !
Mais, si je dois subir cette dernière offense,
Je conserve au moins l'espérance
Que mes restes soient recueillis,
Au milieu de terrains plus ou moins *quinquennaires*,
Par quelque géologue aux perçants luminaires,
Qui dans eux relira les âges défaillis,
Et prouvera par ma présence
Que ces lieux étaient habités
Par des êtres doués de quelques facultés,
Et qui n'étaient pas sans certaine intelligence.

Quelle conclusion tirer de tout cela ?
Par l'exemple de la faïence
Chacun, je crois, reconnaîtra
Que tout arrive à qui sait attendre la chance,
Qu'après le mal, souvent se rencontre le bien,
Et qu'il ne faut jamais désespérer de rien.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

Médaille d'or de 300 francs.

M. L'Abbé Vitasse

Doyen d'Auxi-le-Château.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1894

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

Indiquer soigneusement toutes les anciennes *constructions* ou *substructions* d'époques diverses, successivement mises au jour par les travaux, ainsi que les objets de toute nature qu'ils ont fait découvrir.

Insister particulièrement et avec le développement que comportent les sujets :

Sur ce qui a été constaté aux portes-forteresses *Maitre-Adam*, *Hagerue*, *Ronville* où ont été retrouvées parties des *défenses construites par Philippe d'Alsace*, et *Saint-Nicolas*, où subsistaient et subsistent encore parties de celles de *Philippe-Auguste ;*

Sur les *différentes enceintes* retrouvées entre les portes Hagerue et Ronville, et plus spécialement sur celles dont l'existence a été révélée entre cette dernière porte et la porte *Saint-Michel*, ainsi que sur les nombreuses *excavations* régnant sous presque toutes les parties du sol compris entre les deux portes ;

Digitized by Google

Sur les *traces* et *débris* parfaitement reconnaissables laissés dans le bastion *Saint-Nicolas* par l'antique église du même nom, détruite en 1557.

L'Académie serait heureuse que cette étude, non moins importante qu'éminemment arrageoise, fût traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Notice biographique sur le comte Hippolyte de Tramecourt. — Son caractère, — sa générosité, — son talent, — ses goûts, — son atelier à Paris, rendez-vous des artistes, des critiques et des amateurs d'élite, — ses principales œuvres, — son château de Givenchy, — ses collections.

Etude sur Le Page, statuaire à Arras, et sur Delaville, statuaire à Lens, grand prix de Rome en 1798.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvra-

Digitized by Google

ges inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1894. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 13 octobre 1893

Le Secrétaire-général, Baron CAVROIS.

Le Président, DE MALLORTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CITÉ D'ARRAS

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.

En consacrant à la Cité d'Arras une nouvelle étude historique, il importe de bien préciser à quel point de vue nous voulons nous placer. Et d'abord, nous prenons le nom de *Cité* dans le sens restreint et tout local de ce mot, c'est-à-dire que nous visons uniquement la partie d'Arras qui portait autrefois ce nom, par opposition à la *Ville* proprement dite.

Déjà, dans un premier travail (1), nous avons parcouru minutieusement tout l'ancien Cloître Notre-Dame, sur lequel nous n'avons par conséquent plus à revenir ; et restant dans le même ordre d'idées, nous allons continuer d'explorer, rue par rue, le reste de la *Cité*, en signalant tout ce que nous rencontrerons sur notre passage qui nous paraîtra de nature à intéresser nos concitoyens. Il s'en faudra de beaucoup que tout soit inexploré dans cette excursion ; plusieurs de nos honorables collègues ont déjà, de leur côté, étudié tel ou tel point spécialement, en sorte que nous aurons soin de passer rapidement sur tout ce qui aura

(1) Voir notre *Notice sur les Antiquités du Cloître Notre-Dame à Arras*, 1875.

Digitized by Google

été déjà décrit et d'y renvoyer le lecteur. Mais nous réserverons nos plus importantes communications pour les documents que nous aurons nous-même découverts, sans toutefois avoir la pensée d'en faire l'objet de véritables monographies, ce qui nous entraînerait trop loin. — Ceci expliqué, nous nous mettons immédiatement à l'œuvre.

§

La Cité, entourée de remparts de tous côtés, et absolument séparée de la ville, affectait la forme générale d'un pentagone. Chacun de ses côtés était percé d'une ou de deux portes, à savoir: le premier côté, vers le nord, comprenait la porte de Baudimont, reconstruite pour la dernière fois en 1863, lorsque le Maréchal Randon était ministre de la guerre; elle en prit le nom qu'elle conserva jusqu'en 1870. Le deuxième côté, joignant le précédent, vers Sainte-Catherine, renfermait la porte Maître-Adam. Le troisième côté faisait face à la ville avec laquelle une double communication était établie par la porte Triperesse et la porte de Cité. Le quatrième côté, fermant la Cité à l'alignement des casernes actuelles, ne subsista que jusqu'au XVII^{e} siècle, et était également pourvu de deux portes : celle de Barbakane ou du Claquedent et celle de Bronnes, dite aussi de la Vigne ou de Sainte-Claire. Nous expliquerons plus tard tous ces noms, lorsque nous reprendrons en détail la visite de chacun de ces endroits. Le cinquième et dernier côté était celui de la porte d'Amiens.

De ces sept portes, il n'en reste plus qu'une aujourd'hui, et encore son existence est-elle gravement menacée par les travaux du démantèlement.

La Cité était placée tout à la fois sous le pouvoir spirituel et temporel de l'Evêque d'Arras, sans préjudicier toutefois aux « pouvoirs de l'abbaye royale de St-Vaast que l'on dit des *Maüs* (dans le haut de la rue Baudimont) et de la *Cuisi-*

Digitized by Google

nette (dans le bas de la rue des Bouchers-de-Cité) » (1).

Elle était divisée en deux paroisses, celle de St-Nicolas-en-l'Atre et celle de St-Nicaise ; la cathédrale était uniquement affectée au service de l'Evêque et du Chapitre ; nous avons établi ailleurs (2) que la ligne séparative de ces paroisses suivait le milieu de la rue de la Paix et de l'impasse d'Elbronne.

Il nous paraît naturel de suivre cette même division pour mettre de l'ordre dans notre examen et de commencer par le quartier de St-Nicolas-en-l'Atre, dont la rue Baudimont formait la partie la plus importante.

Rue Baudimont.

Le nom de cette rue, quoique emprunté à celui du célèbre Bauduin de Flandre, est relativement moderne, car nous ne le voyons apparaître qu'au XVII^e^ siècle. Auparavant cette voie s'appelait *Grande-Rue de Cité*, ainsi que le témoigne encore un plan dressé à cette époque (3). La lecture des anciens obituaires de la Cathédrale d'Arras est aussi très instructive sous ce rapport ; nous trouvons dans ces précieux manuscrits des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles des détails fort intéressants pour la topographie de la Cité. Ainsi nous y voyons l'évêque Pierre de Masuyer établir, en 1383, une fondation « *supra domum Symonis du Ploich situatam in magno vico civitatis Attrebatensis* » (4). A un autre endroit on lit : « *Obiit Petrus de Savigniaco qui dedit nobis domum suam* DES BALANCHES *in magno vico civitatis quam acquisivit,*

(1) *Répertoire du plan d'Arras en 1704*, par J. Desailly.

(2) *Notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras*, 1883.

(3) Archives départementales, plan n° 1459.

(4) *Obituarium Ecclesiæ Attrebatensis*, Mss. de la Bibliothèque d'Arras, n° 290, f° 129.

Digitized by Google

que domus data fuit ad perpetuum redditum Guilleberto de Monte Sancti Eligii » (1).

Ajoutons encore une citation relative à une fondation « *supra domum et ortum* (sic) *Egidii de Cherisy situatam in civitate Attrebatensi in districtu Episcopi, in vico qui dicitur* EREMBAUT » (2).

Qu'était-ce que ce *Vicus* appelé *Erembaut?* Nous le dirons plus tard, quand nous parlerons de la Terrée-de-Cité. Quoiqu'il en soit, il reste établi que la rue Baudimont se nommait originairement *Magnus vicus civitatis,* c'est-à-dire *Grande-Rue de Cité.*

Nous allons maintenant en parcourir les maisons qui offrent un intérêt quelconque, en négligeant par conséquent celles sur lesquelles l'histoire ne nous dit rien.

Le nº 1 actuel de la rue Baudimont, faisant le coin de la Terrée-de-Cité, appartient à l'histoire de cette dernière qui nous occupera plus tard.

Avec le nº 3 nous débutons par un monument qui mérite d'ouvrir la série de nos explorations successives; nous nous trouvons en effet en présence de l'ancien hôtel de ville de la Cité, construit au XVII^e^ par l'évêque Paul Boudot. Nos honorables collègues, MM. le Gentil et de Cardevacque en ont publié des descriptions auxquelles nous nous faisons un devoir et un plaisir de renvoyer le lecteur (3).

M. Guesnon, de son côté, pense que cet hôtel de ville remplaça l'ancienne maison des *Maillets-d'Or*, sur laquelle les archives du Chapitre d'Arras nous fournissent de curieux détails qui remontent jusqu'au commencement du XV^e^ siècle.

Derrière l'hôtel des Maillets-d'Or existait un jardin qui en dépendait, confinant au presbytère de St-Nicolas-en-l'Atre et

(1) *Obituarium Ecclesiæ Attrebatensis*, Mss. de la Bibliothèque d'Arras, nº 290, fº 128.

(2) *Ibid.*, fº 90.

(3) *Le Vieil Arras*, p. 412. — *Bulletin des antiquités départementales*, t. IV, p. 66.

Digitized by Google

ayant une sortie derrière l'église de ce nom. C'est ce point qui donna lieu à un litige d'autant plus intéressant qu'il nous peint sur le fait les mœurs de cette époque.

Un premier document, daté du 13 novembre 1401, nous montre d'abord le Chapitre affirmant sa juridiction temporelle sur ledit presbytère et le jardin des Maillets-d'Or, réservant les droits de l'Evêque sur l'hôtel lui-même.

Voici quelques extraits de cette pièce :

« Comme nagaires, après le trespas de feu messire Andrieu le Caron au temps de sa vie curé de Saint Nicolay en Lattre les biens moeubles de lui demourés par certain sergent de nous Evesque du commandement de nostre prevost de Chité eussent été prins et mis en nostre main en la maison du prebitaire de le dicte cure a le conservation du droit des hoirs d'icellui feu ou de cheux a qui il appartenoit. Ycelle maison tenans a la dicte eglise de Saint Nicolay et a le maison des poullés en lattre et aux prisons de nous de capistre. Et aussi eust la vendue (vente) de la maison des Maillés d'Or sistuée en ladicte Chité. »

« Lesdictes maison et heritage du prebitaire et des Maillés d'Or gardin bove chelier et edeffices estans deseure yceux cheliers estre en nostre juridiction et seignourie temporelle »

« Est assavoir que ladicte maison du prebitaire, et aussi ledit gardin des Maillés d'Or, le bove estans desoux ycellui gardin, seront et demouront, doivent estre et demourer subget de nous cappistre et de notre juridiction et seignourie temporelle. Et tout le remaing dudit hostel des Maillés d'Or, chelier estant devant le dicte bove et les aultres edeffices estans deseure ycellui chelier estre en le juridiction et seignourie de nous Evesque et de nostre dit eschevinage. — 13 novembre 1401 » (1).

Le Chapitre ayant ainsi établi sa juridiction sur le jardin

(1) Arch. départ., G, Chapitre d'Arras, Cité, carton II, cote LXVIII.

Digitized by Google

de l'hôtel des Maillets, ne craignit pas de s'en prendre aux droits du propriétaire lui-même, nommé Gérard Wambourcq, bailli de Béthune, et lui enjoignit de supprimer la porte qui mettait son jardin en communication avec l'église St-Nicolas-en-l'Atre. Celui-ci résista ; mais ce à quoi on ne s'attend guère, c'est le sans-gêne avec lequel fut exécutée nuitamment la décision du Chapitre, et dont il faut lire le récit dans la plainte que Gérard Wambourcq adressa au roi Charles VI, le 16 janvier 1406 (1).

En voici les passages saillants :

Complainte de Gérard Wambourcq, relative à sa « maison, court jardin, située en Cité lez Arras en la grant rue de Cité, icelle maison nommée les *Maillés d'Or*, auquel jardin de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire est un huis ou huisserie par lequel les demeurans oudit ostel — ont droit et faculté de passer dudit jardin en une courcelle estans derrière icelluy jardin pour aler a l'eglise parochial de *Saint Nicolay en Lattre* de laquelle parroche est la dicte maison.

» Nicole Prevost, Gille de Neufville, maistre Robert Le Roy, Jehan Cariot et autres chanoines de la dicte eglise, Robert de Beaufort chappelain en icelle et soy disant procureur et maistre des œuvres d'icelle eglise, acompagniez de plusieurs chappelains vicaires maçons et autres leurs complices pour et ou nom des dicts doien et cappitre, armez et bastonnez de ars flèches et autres armures invasibles, et par la manière de assemblée dampnable ou mois de novembre derrenièrement passé vindrent de nuit en la dicte courcelle et de fait et de force le dict huis ou huisserie qui estoit oudit jardin firent murer et estouper (2) et la maçonnerent ou au moins contre-

(1) L'acte porte en réalité la date du 16 janvier 1405, mais on sait qu'avant l'édit de 1564 l'année ne commençait qu'à Pâques : nous comptons donc selon la chronologie moderne.

(2) Estouper, empêcher.

Digitized by Google

murerent en telle manière que le dict complaignant ne autres ne pouront passer par le dict huis .. » (1).

Le procès dura jusqu'en 1410 et se termina par un arbitrage.

Entre temps, Gérard Wambourcq avait acquis la maison voisine de l'hôtel des Maillets. C'est ce qui résulte d'un troisième document que nous allons copier ; puis nous tirerons de l'ensemble de ces pièces une conclusion assez inattendue sur l'ancienneté de l'église St-Nicolas-en-l'Atre.

Voici l'acte d'acquisition, daté du 17 mars 1407 (2) :

« Jaques Sacquespée maistre regent en la faculté de médecine a Paris curé de l'*église paroissial Notre-Dame en la Cité d'Arras lez l'église cathédrale* lequel au nom de sa dicte cure fist et constitua ses procureurs Jehan et Andrieu de Sacquespée ses freres et Bauduin de Calonne ausquelz et a chacun d'eulx le dis constituans donna pour auctorité et mandement espéciaux de baillier ou accenser a cens et rente annuel et perpétuel à maistre Guerard Wambourcq bailli de Béthune a ses hoirs et aians cause une waste maison qui est et appartient a sa dicte cure, assise en la dicte Cité, joignant à la dicte cure, et tient d'une part à la maison du dict maistre Guerard et d'autre au gardin d'icelle cure. — Et ledit maistre Guerard avoit prins a rente annuelle et perpétuelle tout le pourprins d'une viese maison ou ediffice joignant a le maison dudit maistre Guerard nommée les *Maillès d'Or* en Cité et au gardin du presbitaire de la dicte cure ainsi qu'il se comprend et estend en lonc et en lé avec les quatre corps et le moilon » (3).

(1) Arch. départ., G, Chapitre d'Arras, Cité, carton II, cote IIIIXXI.

(2) Même remarque que pour l'acte du 16 janvier 1405 ; celui-ci est en réalité daté du 17 mars 1406, mais la fête de Pâques ne devait arriver que le 11 avril suivant (Voir l'*Art de vérifier les dates*).

(3) Arch. départ., *Ibid.*, cote LXIX.

Digitized by Google

Nous arrivons à l'observation qu'on a sans doute faite pendant la lecture de ces pièces : elles nous parlent, en effet, non pas seulement de la *paroisse* St-Nicolas qui exista originairement dans une nef latérale de l'ancienne cathédrale, mais de l'*église* elle-même qui était contiguë à la maison du presbytère, laquelle joignait à son tour celle des Poulets-en-l'Atre ; or, ces actes remontent aux premières années du XV^e^ siècle, alors que tout le monde affirme couramment que l'église St-Nicolas-en-l'Atre fut érigée et consacrée par l'évêque Pierre de Ranchicourt en 1495. Les textes que nous venons de reproduire reculent d'un siècle l'existence de ce monument et rectifient une erreur longtemps accréditée. Ferry de Locre avait bien dit, dans son *Chronicon Belgicum*, à l'année 1495 : « *Ecclesia paræcialis S. Nicolai, cui ab atrio cognomen, ab Petro episcopo nostro consecratur.* » Ceci était exact, puisqu'il ne parlait que d'une dédicace ou d'une consécration, ce qui s'appliquait à l'église reconstruite ou restaurée, mais ne nous indiquait pas l'époque de sa fondation, qui était bien plus ancienne, et devait remonter à la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

Ceci dit, nous revenons à l'hôtel de ville de la Cité. Aujourd'hui cet édifice est dépouillé de toute son ancienne ornementation ; heureusement les colonnes monolithes de son rez-de-chaussée, reliées par des arcs cintrés, ont été conservées, quoique noyées dans une maçonnerie qui en défigure l'aspect. Mais la Bretèque a disparu, ainsi que le pignon et les colonnes qui s'élevaient entre les fenêtres de l'étage. La cave, au moins, mérite une visite, en raison de son ancienneté.

Dans une chambre de cet hôtel se trouve encore une peinture représentant le *Crucifiement*, laquelle est enchassée dans l'ancienne boiserie d'une cheminée et a dû y être placée au temps de nos Echevins.

L'Echevinage de la Cité était composé d'un prévôt, d'un lieutenant, de sept échevins, d'un procureur fiscal et d'un

Digitized by Google

greffier, qui tous étaient à la nomination de l'Evêque. Les sept échevins se renouvelaient tous les ans, mais les autres officiers étaient nommés à vie (1).

Le rez-de-chaussée de cet hôtel de ville servait quelquefois de halle couverte, notamment à l'occasion de la fête de la Manne, ainsi que nous l'apprend le P. Ignace dans les termes suivants :

« La fête de la *Manne*, qui se célèbre ordinairement le second dimanche après Pâques, tomba cette année (1759) le 22 avril. La Cité jouissoit pendant l'octave d'une foire établie depuis longtems. Elle se tint à l'ordinaire. Les boutiques furent étalées, selon l'ancienne coutume, dans les Cloîtres intérieurs et extérieurs du chapitre, aux portails de l'église cathédrale, près l'hôtel de ville, et dedans, ainsi que dans les grandes rues de la Cité » (2).

Lorsqu'en 1749, l'union de la Ville et de la Cité d'Arras fut décrétée, l'hôtel de ville de la rue Baudimont fut supprimé et mis en vente, mais de nombreuses difficultés, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, surgirent de toutes parts, si bien que ce n'est que dix ans plus tard, le 8 mai 1759, que l'adjudication publique eut lieu, moyennant la somme de 14,350 livres (3).

Cet immeuble, devenu propriété particulière, a appartenu successivement aux familles Braine, Bayart, Buissart et Colle.

Entreprenons maintenant l'énumération des principales maisons de la rue Baudimont, en donnant sur chacune d'elles les détails historiques que nous avons pu découvrir. Et d'abord il faut remarquer que pour les distinguer entr'elles, on ne connaissait pas autrefois l'usage moderne des numéros et qu'on y suppléait à l'aide d'enseignes ou de vocables sous lesquels ces maisons étaient désignées. C'est ce qui donnait tant d'importance aux enseignes et justifiait

(1) Bultel, *Notice sur le comté d'Artois*, p. 465.

(2) P. Ignace, *Recueils*, VIII, p. 29.

(3) Voir le procès-verbal aux Archives départementales.

Digitized by Google

le contrôle de l'autorité sans la permission de laquelle elles ne pouvaient être placées. Et quand un particulier s'avisait de s'affranchir de ces règles, mal lui en prenait, témoin les deux pièces suivantes, émanées de l'échevinage de la Cité, et qui sont aussi curieuses que rares:

« L'an 1709, le 22 août, trois heures de relevée, nous Jean-Charle Démettre escuier, sieur de Bethonval et autres lieux, lieutenant de la Cité d'Arras, et Pierre-Philippe Wartelle eschevin, avec Antoine-François Mannessier, greffier, accompagnés de François Olive sergent, et d'Antoine Routier, valet de ville de ladite Cité; sur la représentation à nous faite par le procureur fiscal de ladite Cité, que Toussaint Guillebert, cabaretier, occupeur de la maison et cabaret cy-devant occupée par Jean Moncomble, rue de Baudimont en cette Cité, y avoit fait pendre une enseigne portant le tableau du Roy de France, sans en avoir obtenue la permission de Messieurs du Magistrat, et qu'au lieu de l'avoir fait marquer de l'escusson des armes de Monseigneur l'Evêque d'Arras, il y avoit fait depeindre celles de l'abbaye de St-Vaast, ce qui donnoit atteinte aux droits de seigneurie temporelle dudit seigneur Evesque dans toute ladite rue de Baudimont.

» Nous nous sommes à la requisition et assistance dudit procureur fiscal transporté dans ladite rue au devant de ladite maison ou étoit pendue ladite enseigne marquée d'un costé des armes du Roy et de l'autre de celles de l'abbaye de St-Vaast, laquelle nous avons fait dépendre et transporter à l'hostel de ville de ladite Cité par ledit Olive, assisté dudit Routier, pour estre de suite pourveu et statué contre l'occupeur de ladite maison ou autres qu'il appartiendra tant pour l'amende encourue, réparation du trouble que pour la conservation des droits et seigneurie de mondit seigneur Evesque et ceux de ses officiers.

» Ainsy fait les jour, an et présence que dessus. » —

Digitized by Google

« Aujourd'hui 31 de mars 1710 est comparu en chambre eschevinal de cette Cité après l'audience, Jean-François Devocelle, cabaretier demeurant en cette Cité, occupeur de la maison ou pendoit ordinairement pour enseigne le Roy de France, rue de Baudimont, au pouvoir des Maux, lequel a reconnu et reconnoit par les présentes que Monseigneur l'Evêque d'Arras est seigneur de la Cité d'Arras, rue et flégards, et notamment de la rue dudit pouvoir des Maux, et que sans sa permission ou de ses officiers personne ne doit et ne peut faire pendre ny attacher aucune enseigne sur la rue au devant de son héritage, sur laquelle enseigne doivent estre en premier les armes du Roy, celles dudit seigneur et non autres Et en conséquence ayant requis main levée de l'enseigne qui estoit pendue à ladite maison aux armes de l'abbaye de St-Vaast et qui a esté enlevée par les officiers dudit seigneur comme est repris au procès-verbal cy-devant transcrit, et qu'icelle luy soit rendue, sous promesse de faire biffer les armes de ladite abbaye de St-Vaast, et y apposer celles dudit seigneur Evêque avant la faire pendre à sa maison, aux offres de payer au nom de Toussaint Guillebert cy-devant occupeur de ladite maison l'amende par luy encourue et frais des officiers à raison de la levée d'icelle, Messieurs luy ont accordé la main levée de ladite enseigne, laquelle luy sera rendue, luy permettant de la faire attacher ou pendre à sa maison, après qu'il en aura fait biffer les armes de ladite abbaye de St-Vaast, et y apposer celles de mondit seigneur Evêque et satisfait à l'amende encourue vers ledit seigneur et aux frais de ses officiers, et a signé ; fait en chambre les jour et an susdits » (1).

La maison qui joignait immédiatement l'hôtel de l'échevinage s'appelait Les *Leoucheaulx* au XVII^e^ siècle, époque où elle fut reconstruite, comme le témoigne le millésime de 1682 qu'elle porte encore aujourd'hui.

(1) Archives municipales d'Arras : extraits des liasses relatives à la Cité.

Digitized by Google

Le Registre de la Renterie de l'abbaye de St-Vaast, rédigé à ce moment, va nous fournir, sans interruption, le nom de toutes les maisons suivantes jusqu'à l'entrée principale du Cloître.

C'est d'abord la *Rozette* qui correspond à la brasserie de M. d'Affroux sur la rue Baudimont, portant actuellement le n° 7.

Le *Cange d'Or*, le *Petit Sépulcre* et le *Petit St-Martin*, construits au XVIII^e^ siècle (n^os^ 9, 11 et 13) ne présentent pas d'intérêt particulier, pas plus que les n^os^ 15 et 17 qui n'avaient pas de désignation spéciale.

Il n'en est pas de même des trois maisons qui suivent et qui avaient pour enseignes : le *Mouton d'Argent*, le *Lion d'Or* et le *Soleil d'Or*.

Le *Mouton d'Argent* est le nom de la maison portant actuellement le n° 19, et qui est si intéressante par son architecture et les inscriptions dont elle est ornée. Elle est déjà mentionnée dans un document de l'année 1383, époque à laquelle l'évêque Pierre de Masuyer avait constitué une rente *supra domum Mutonis Argentei in predicto vico situatam* (1). Elle fut reconstruite en 1591, ainsi que l'indique encore aujourd'hui son millésime ; d'après la notice qui lui a été consacrée dans le *Bulletin* de la Commission des monuments historiques (2), elle aurait été destinée à une fondation pieuse ; mais notre savant collègue, M. Guesnon, explique les sentences qu'on y a gravées parce qu'elle avait été détruite par un incendie.

Au n° 21 se trouvait le *Lion d'Or*, maison vendue en 1489 et désignée comme « séans en le grant rue de la Cité, tenant d'une part à le halle d'icelle Cité, et d'autre à le maison du Mouton d'Argent, de present appartenant à Robert de Couyn

(1) *Obituarium Eccl Atreb.*, Mss de la Bibl. d'Arras, n° 290, f° 129, v°.

(2) *Bulletin*, t. III, p. 324.

Digitized by Google

eschoppiez, par derrière haboutans à l'éritage de Messr Philippe Desprez notre cocanone, et par devant faisant front sur ladite grant rue de Cité » (1).

La citation que nous venons de faire nous apprend un détail fort intéressant, puisqu'elle établit qu'en 1489 l'hôtel de ville de la Cité, le *Halle*, comme elle l'appelle, était contigu à la maison du *Lion d'Or*; il se trouvait donc au n° 23, près de la grande porte du Cloître. Mais lorsqu'il fut transféré en bas de la rue Baudimont, on donna à la maison qui le remplaça le nom du *Soleil d'Or*, sous lequel elle était connue au XVIIe siècle.

En continuant de monter la rue Baudimont, nous rencontrons à gauche trois maisons canoniales qui avaient leur entrée dans le Cloître Notre-Dame. Puis venait un petit flégard mettant la maison décanale en communication directe avec cette rue, et ensuite l'hôtel du Croissant (au n° 25), tenant, dit un acte de 1422, « à une ruelle qui fait et doit issue par derrière aux maisons de Monsieur le Doyen de l'église Notre-Dame d'Arras, et de Messire Forteguerre de Placence, canone d'icelle église » (2).

Les nos 27 à 45 n'offrent aucune particularité.

De même que l'ancienne ville d'Arras possédait deux hospices des *Cinq-Plaies*, l'un dans l'impasse qui en porte le nom, l'autre dans la rue du Bloc, la Cité avait aussi le sien, au n° 47 actuel de la rue Baudimont, le long de l'impasse située en face de la rue Maître-Adam. Cette petite fondation nous paraît offrir assez d'intérêt pour faire plus que de la mentionner simplement : il est vrai qu'elle n'a guère vécu qu'un siècle, ce qui n'est pas long pour l'existence d'un être moral, mais comme nous en avons retrouvé l'acte de naissance et l'acte de décès, nous avons pensé qu'il serait

(1) Arch. départ., série G, Chapitre d'Arras.
(2) Arch. départ., *Ibid.*

Digitized by Google

curieux de les reproduire en raison des détails qu'ils contiennent.

C'est un chanoine de la Cathédrale d'Arras, nommé Isaac Le Grand, qui fonda, par son testament du 27 février 1669, l'hospice des Cinq-Plaies de la rue Baudimont dans les conditions que nous le laisserons décrire lui-même. Voici la teneur de cette pièce originale :

« Je Isaac Le Grand p^bre^ chanoine de l'église Cathédrale de Notre-Dame d'Arras, ay fait mon testament et ordonnance de dernière volonté, comme s'ensuit : Désirant que mon corps soit inhumé en la dite église Cathédrale de Notre Dame d'Arras devant mon epitaphe posée avecq ung petit marbre sur mon tombeau, suppliant aussy humblement Messieurs du Chapitre mes confrères que mon service solemnel soit celebré, mon corps présent, sy faire se peult, et pour accompagner et faire honneur à la croix, soient portés huict flambeaux, et que le jour de mondict service solemnel soient celebrées messes à tous p^bres^ venans, à la rétribution de dix sols de chacune messe pour le salut de mon âme, et que pardessus ce soient celebrées encore trois cent messes à huict sols chacune le plutost que faire se pourra, donnant à Monsieur le Doien pour son service six florins, à chacun des chanoines quinze sols, aux chappelains et vicaires sept sols six deniers, et particulièrement je donne oultre cela auxdicts vicaires la somme de six florins, les priant de chanter avecq pose et dévotion mesdicts service et funérailles. Item je donne et délaisse à ma cousine Léonore Lansel, si elle est encore vivante à mondit trespas, mon deuxiesme lict, un chevet, deux couvertures, l'une blanche et l'aultre verde, deux paires de linceulx avecq un lict de chambre, comprise la tenture de sairge bleuse, et trois mencaulds de bled, bien entendu pour en jouir sa vie durant, et après sa mort retourneront et seront vendus pour le proffict *de la maison et de la fondation cy-après exprimées.* Et quant au residu de mes biens de tout ce que je delaisseray au jour

Digitized by Google

de mon dict trespas, après mes legats furnis et mes debtes paiées, j'entends qu'ils soient emploiés en rentes ou en terres labourables pour establir certaine fondation à l'honneur des cincq plaies de Notre-Seigneur, pour quatre filles tant seulement si mes biens sont suffisants, lesquelles touttes quatre demeureront ensamble dans la maison que j'ay achepté à ces fins en la rue de Baudimont en la dicte Cité ; et pour l'entretenement de nourriture desdictes quatre filles, je donne le nombre de dix mencaudées et demie de terres labourables scituées au terroir du village de Mercatel qui sont loués et affermés au rendage de noeuf mencaulds de bled annuellement, lequel rendage, ou ce qu'on en pourra recepvoir sera repartis entre elles quatre égallement par chacun an, touttefois entendant que ma cousine Léonore Lansel aura et jouira dès maintenant des mencaulds, sa vie durante, pour ses gages et bons servicos qu'elle m'a faict et rendu. Par dessus ce j'ordonne qu'il soit donné à chacune des dictes filles la somme de douze à quinze sols, sy faire se poeult par chacunes sepmaines, à prendre sur les dictes rentes et revenues que je laisseray à ma mort qui leur seront distribués par Messieurs et recepveurs de la pauvreté de la Cité d'Arras, et le surplus de tous mes biens, rentes et revenues que je laisseray à ma mort, je veux qu'ils soient emploiés et mis à rentes ou en achapt de terres par mes exécuteurs et administrateurs Messieurs de la pauvreté de la dicte Cité pour l'entretien et augmentation d'icelle maison, où elles demeureront. Et quant aux places de la dicte maison fondée, j'ay installé et installe pour leurs vies durantes, la première ma cousine Léonore Lansel, et ensuitte Gabrielle Patin, Anne Béharel, Marguerite Chrestien, Anne Catherine servante à L'Arthus et aux filles Corroier, voulant toujours que mes parents soient préférés après la mort des susdicts aux susdictes places, soit qu'ils soient natifs de la ville ou Cité d'Arras, à tous autres, lorsqu'elles seront vacantes, et que les dictes filles qui seront doresnavant pourveüs des dictes places soient obligées pour une fois à leur être paiés la somme de vingt cincq

Digitized by Google

florins, pour subvenir à l'entretien, à la réparation de ladicte maison, et seront obligé les dictes filles de prier pour moy leur fondateur disant par chacun jour toutes ensamble dans leur oratoire, paravant se coucher, sept *Pater* et *Ave Maria* avecq le spalme *De profundis* à genoux devant l'image de Notre-Dame de Sept Douleurs que je leur donne à cet effect, avecq mon pourtraict vestu en chanoine. Item j'entends absolument et résolument qu'elles seront obligées festes et dimanches d'estre présentes à leur église paroissialle de St-Nicolas-en-Lattre à la grande messe et *Salve*, de surplus seront obligées à leur despens de faire nettoier une fois l'an mon épitaphe en ladicte église de Notre-Dame d'Arras, et seront obligées d'aider l'une et l'autre en cas de maladie, entendant encore une fois qu'elles ne pourront jouir des dictes places, si elles ne demeurent ensamble actuellement, et ne pourront admettre avecq eux aucunes personnes, soit parens ou aultre. En oultre je veux que la plus ancienne dans la demeure de la dicte maison, aura choix de prendre toujours la place plus commode après la mort de qui que ce soit de celles qui occuperont une place de la dicte maison fondée. Pour lequel mon testament mettre à exécution je dénomme pour mes exécuteurs Monsieur le chanoine Boucquel mon confrère avecq le sieur Guislain Cuveillier en les priant bien instamment de vouloir emprender aux despens de mesdicts biens mondict testament, retranchant touttes superfluités de bouche, suppliant aussy Messieurs du Chapitre mes confrères de ne poser ny mectre aucun sequestre en ma maison, selon et comme ils ont faict à l'endroit de feu Monsieur le chanoine Denis et plusieurs autres. Ainsy faict et testé en ladicte Cité le vingt septiesme de febvrier mil six cent soixante neuf, tesmoing.

» Le Grand »

Un siècle plus tard, tout avait changé de face. Les revenus qui devaient assurer l'entretien de la maison avaient disparu: les quatre pensionnaires qui l'occupaient, avaient même été obligées de l'abandonner, en raison de son délabrement, et

Digitized by Google

le Procureur du Roi présentait à l'échevinage, à la date du 5 août 1777, la requête suivante :

« Remontre le Procureur du Roy que la maison de fondation dite des Cinq-Playes, scize rue Baudimont en la Cité de cette ville, n° 27 (1), se trouve dans un état de vétusté qui doit faire craindre qu'elle ne s'écroule tout à coup et n'occasionne par sa chute les accidents les plus funestes. A ces causes le remontrant requiert être ordonné que la maison sera démolie. »

Avant de faire droit à cette demande, et selon les règles de la procédure, l'échevinage ordonna une expertise qui eut lieu le 15 novembre suivant, et qui constate le déplorable état de la construction.

« Nous avons remarqué, disent les experts, que la façade donnant sur la rue se trouve hors d'état de subsister, quoiqu'elle soit étayée, que la charpente est brisée, une grande partie découverte et hors d'état d'être rétablie, aussy bien qu'un pignon donnant du côté de la maison des filles du Bon-Pasteur qui menace une ruine prochaine. »

Il n'y avait donc plus à hésiter : la démolition fut ordonnée. Mais comme il n'existait plus de ressources permettant de songer à une reconstruction, les choses en seraient longtemps restées là, si un édit du Roi n'était intervenu, en janvier 1780, pour autoriser les hôpitaux à vendre leurs immeubles lorsque leurs revenus étaient devenus insuffisants pour remplir les charges imposées.

Les administrateurs de la Pauvreté s'adressèrent en conséquence à l'échevinage d'Arras pour solliciter la mise en adjudication de cet hospice. La vente en fut autorisée par acte du 1er juin 1781, en stipulant (ce sont les termes mêmes de la décision) que « le prix qui proviendra de ladite vente

(1) Ce numéro est intéressant à signaler, car c'est le premier que nous trouvons dans la rue Baudimont à cette époque.

Digitized by Google

sera employé en constitution de rente sur les Etats de cette province au profit de la fondation, et les intérêts ou arrérages de ladite rente remis chaque année aux quatre filles de ladite fondation pour servir au payement de leur loyer, ce qui rempliroit autant que possible l'intention du fondateur » (1).

Suivant une estimation faite par Louis-Joseph Posteau, architecte de la ville, et Pierre-Philippe Debuire, maître maçon, l'adjudication eut lieu, après trois publications, le 24 juillet 1781, au profit dudit Debuire, moyennant la somme de 550 livres, mais à charge de « bâtir ledit terrein, en dedans le premier novembre prochain, suivant l'alignement qui lui sera donné. »

C'est dans ces conditions que fut érigée la maison n° 47 de la rue Baudimont.

Le registre de la Renterie déjà cité, mentionne, à la suite du flégard des Cinq-Plaies, rue Baudimont, une série de maisons qui ne présentaient, à cette époque, aucun intérêt particulier. Elles appartenaient : la première, contre le flégard, aux demoiselles Chivot, la seconde au sieur Ansart, la troisième au sieur de Berthonval, et la quatrième au sieur de Nortbécourt. Puis venait une maison attachée à une chapellenie de la Cathédrale qui conserva fort longtemps cette affectation et limitait la propriété du séminaire, dans laquelle elle finit par être englobée au XVIII[e] siècle.

Nous avons trouvé, aux Archives départementales, dans le dossier du séminaire, un document sans prétentions, bien peu important par son volume, mais qui me semble offrir un très grand intérêt pour l'histoire qui nous occupe. C'est un simple reçu, daté du 6 août 1790, par lequel le Chapitre reconnait avoir touché, des deniers provenant du séminaire, une rente due (et ici je cite textuellement) « pour plusieurs

(1) Archives de l'hôpital St-Jean d'Arras.

Digitized by Google

maisons, dont une au lieu des *Brigittines*, une ci-devant annexée à la *chapelle* de M. Cogez, une du *Moulin d'Or*, une nommée *St-Honoré*, et une venant de *MM. du Chapitre* » (1).

Quoique ce reçu n'ait pas mentionné les susdites maisons dans leur ordre, il est toujours certain qu'il indique en premier lieu celles qui étaient contiguës à l'ancien séminaire, à droite et à gauche de cet établissement : d'abord la partie achetée aux Brigittines d'un côté, et de l'autre la chapellenie de la cathédrale. Les trois autres habitations se trouvaient entre deux. C'est ainsi que la maison du *Moulin d'Or* y occupait l'emplacement qui devint plus tard l'hôtel d'Ivergny, et grâce à cette indication nous pouvons maintenant dire à quel endroit de la rue Baudimont se trouvait l'habitation de notre illustre concitoyen, Jean de la Vacquerie, dont nous avons jadis publié une biographie couronnée par l'Académie. Nous avions alors établi que le conseiller-pensionnaire d'Arras, le futur premier président au Parlement de Paris, avait dû naître en Cité, dans la maison du *Moulin d'Or* (2), mais nous n'avions pu jusqu'ici préciser davantage ce point historique que nous sommes heureux de fixer aujourd'hui.

Nous allons voir maintenant comment les quatre maisons qui faisaient suite à l'hospice des Cinq-Plaies sont devenues un grand établissement public qui mérite de figurer dans l'histoire de notre ville ; nous voulons parler de la communauté du Bon-Pasteur, qu'on appelait plus généralement la maison de la *Providence*. Pour en bien établir les commencements, nous avons voulu, suivant notre méthode, nous reporter aux pièces originales ; mais nous allons commencer par une citation relativement plus moderne, celle du P. Ignace, qui résume exactement les faits.

(1) Arch départ. — Séminaire, dépenses, art. 15 : déblais, terres et gravas.

(2) Voir notre *Biographie de Jean de la Vacquerie*, p. 17.

Digitized by Google

« L'an 1697, dit-il, des personnes pieuses firent l'acquisition de la maison d'une fille dévote nommée Chivot d'Orville née Demoiselle, scituée rue de Baudimont en Cité pour y établir une communauté de filles de la Providence. De la Croix prevot de la Cathédrale partit d'Arras pour Paris l'année suivante avec l'agrément de l'évêque Gui de Sève pour demander une fille de la maison du Bon-Pasteur à Paris qui pût venir commencer cet établissement. Il obtint la sœur Caterine Morel : elle étoit née Parisienne. Elle arriva seule à Arras au mois de mars 1698, prit possession de sa communauté le 2 avril suivant. Peu d'années après, elle acquit la maison voisine de celle où elle demeuroit, qui appartenoit à Ansart, puis en 1706 elle achetta celle de Charles Demettre, sieur de Béthonval. Ces trois maisons n'en font à présent qu'une. La chapelle qui est en l'honneur de l'Annonciation de la Ste-Vierge, est scituée dans la première de ces maisons » (1).

Ce récit se trouve confirmé par le texte même des lettres-patentes qui autorisèrent la fondation du Bon-Pasteur, et dont nous extrayons ce qui suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre,

» Cet établissement auroit été formé dès l'année 1698 par l'acquisition d'une petite maison du prix de IIIIc l. sous le nom de Dlle Chivot d'Orville scize rue de Baudimont dans la Cité de notre ditte ville d'Arras. Mais cette maison ne pouvant suffire à loger le grand nombre de filles qu'on étoit obligé d'y recevoir, on en a acquis une autre attenant du prix de x9 l. sous le nom du sieur Ansart, laquelle par les réparations et les changements qu'on y a faits pour l'accommoder à l'usage d'une communauté, se trouve présentement en état de loger soixante filles. Donné à Versailles au mois de décembre l'an 1705 » (2).

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. II, p. 3.

(2) Arch. départ., fonds de la Providence.

Digitized by Google

Il résulte du rapprochement de ces deux textes qu'en l'année 1697, l'évêque Gui de Sève de Rochechouart, dont l'épiscopat a été si fertile en fondations pieuses, autorisa l'ouverture à Arras d'une maison du Bon-Pasteur, et que le berceau de cette œuvre fut l'habitation de Mlle Marie-Barbe Chivot, dame d'Orville ; cette charitable personne ne se contenta pas de la céder dans de bonnes conditions, mais elle fit plus tard, le 6 juillet 1708, un testament olographe par lequel elle fonda, moyennant un don de 5,000 livres, une messe journalière à perpétuité dans la chapelle de cet établissement. Elle vécut encore jusqu'en 1713.

Le rapide accroissement de l'institution motiva l'acquisition successive, d'abord de la maison Ansart, vers 1700, puis de celle du sieur de Berthonval, en 1706. Enfin, par acte du 14 mars 1741, les demoiselles Marie-Josèphe et Marie-Thérèse Lallart, étant devenues propriétaires de la maison suivante, en firent donation entre vifs à la Providence qui occupait ainsi tout le terrain compris entre l'hospice des Cinq-Plaies et la chapellenie voisine du séminaire.

Cette communauté pensait jouir longuement d'une situation péniblement acquise et suffisamment agrandie ; mais les projets gigantesques formés par Mgr de Conzié pour donner à son séminaire les proportions d'un palais, vinrent bientôt changer la face des choses. Dans ce but l'Evêque d'Arras demanda et obtint la cession du Bon-Pasteur qui occupait alors un espace de 368 toises carrées. L'acte de vente, daté du 20 décembre 1774, désigne l'immeuble dans les termes suivants : « Le terrein et la superficie plate et nue de l'ancienne maison de la Providence située en la Cité d'Arras, rue de Baudimont, y faisant face, tenant audit séminaire, à la maison bénéficiale du sieur Cogez, chapelain de la Cathédrale, à celle décanale et autres, tenue en roture échevinale de l'évêché d'Arras, pour sept mille trois cent soixante livres, avec faculté pour les vendeurs de démolir

Digitized by Google

et emporter à leurs frais les bâtiments, et sous réserve provisoire des caves et souterrains » (1).

Ces dernières clauses s'expliquent parce que, pour faciliter les changements qu'il projetait, Mgr de Conzié s'était assuré, par des actes antérieurs, la propriété des refuges d'Arrouaise et de Cercamps, situés en face du Bon-Pasteur qui s'installa définitivement à l'angle de la rue Maître-Adam, où s'élèvent aujourd'hui les constructions du Petit-Séminaire d'Arras. C'est là que cette communauté resta jusqu'à la Révolution, non sans traverser bien des épreuves et des difficultés de tous genres. On ne saurait s'en faire une plus juste idée qu'en lisant une lettre adressée à l'Evêque par la Supérieure et que nous avons heureusement retrouvée dans les archives départementales. Nous croyons devoir la reproduire en entier :

« Répondu le 16 juin 1783.

» Monseigneur,

» J'apprend par la présidente ma belle-sœur que votre santé vous obligera de repartir incessamment, ce qui me fait craindre de ne plus vous trouver à Arras à mon retour. Je prend donc la liberté de vous écrire : la marque de confiance dont vous m'avez honorée en me chargeant de la maison de la Providence me fait prendre celle de vous exposer les embarras où je me trouve. Vous vous rappellerez que par vos ordres, j'ai contracté des engagement avec les ouvriez qui ont bati la ditte maison sur le fond de la Providence de Dieu, à laquelle vous avez eu la bonté de coopérer; elle a couté environ cinquante mil frans, il en reste environ deux à paier, j'y aurois satisfait depuis quelques années sur les petites aumonnes que je reçois, sans les charges que le changement de terrain m'oblige de paier, et que je vais vous exposer en peu de mots :

(1) Arch. départ, fonds de la Providence.

Digitized by Google

» 1° Je paie 100 l. à MM. de Cercamps pour l'arrentement de leur terrain ; 2° le boulanger à qui on louoit de très belles caves et qui par ce moien cuisoit le pain moiennant 40 l. par ans, il faut lui paier à présent année l'une portant l'autre 230 l. ou 40 livres ; 3° il se trouvoit une petite maison presque enfermée dans la leur, que vous avez jugé nécessaire d'ajeter, pour paiement de laquelle je paie 178 l. par ans ; 4° les cours de l'argent pris à rente qui porte cent six livres que vous eutes la bonté de paier deux ou trois ans. Ces différents objets porte passé 600 l. qu'il faut trouver chaque année, sans ceste charge, les ouvriers seroit paié depuis quatre ans.

» Je sens à merveille que vous ne pouvez empêcher ce qui est fait ; cependant, Monseigneur, j'ose implorer vos bontés, et j'ai la confiance que vous viendrez à mon secour ; si vous ne le pouvez en ce moment, ne puis-je pas l'espérer plus tard. Si je pouvois donner cette confiance aux ouvriers, ils prendroit patien et veroit notre bonne volonté. J'ai véritablement de la peine à vous faire cette demande, mais je n'en resens pas moins de les faire attendre si longtems.

» Je ne vous cacheray pas que chaque année il faut que je vienne au secour de cette maison, surtout depuis que les dentelles sont à si bas prix, et ou je ne puis être paié de la modique pension de la plus part de ces filles : je ne le regrète pas, et je croie entrer dans vos vues en le faisant, connoissant votre zèle pour le salut des âmes. J'ai cru, Monseigneur, que vous me permetteriez ce petit détail que je vous dois à plus d'un titre, et dans lequel je me serois plus étendue, si j'avois eu l'honneur de vous voir, je vous aurois rendue compte de ma conduitte dans cette maison, don j'espère vous êtes content ; je vous aurois montré que si je ne paie guère de vielles dettes, du moins je n'en contracte point de nouvelles.

» Je finie dans la crainte qu'une lettre qui n'est déjà que trop longue ne vous fatigue, et vous prenne des moments qui sont si précieux à tant de malheureux, vous priant d'être per-

Digitized by Google

suadé de la confiance la plus respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

» Monseigneur,

» Votre très humble et très obéissante servante,

» Briois Desarleux.

» A Bretencourt, ce 12 juin 1783 » (1).

Ce document nous permet de pénétrer dans l'intérieur de ce monastère et de juger dans quelle gêne se trouvait cette importante maison, qui n'avait d'autre ressource que la vente des dentelles fabriquées par les pensionnaires. Aussi n'y connaissait-on point le luxe et tout s'y passait avec la plus stricte économie. Jugez-en par la note des funérailles des religieuses dont j'ai retrouvé un spécimen ; vous verrez que nous sommes loin des tarifs de nos pompes funèbres modernes :

Pour six convois de prêtre, y compris les deux double convois de MM. les vicaires	6 l.	»
Pour le trépas	1	5
Pour la fosse	»	15
Pour la civière.	»	15
Pour les deux porteurs	2	»
Pour la bannière et proclamation	3	»
Pour un manteau, chapeau et crêpe	1	15
Pour le maître d'autel servant.	3	»
Total. . .	18 l.	10

Cette situation médiocre ne préserva point le Bon-Pasteur des atteintes de la Révolution. Une personne, restée inconnue, se fit alors le défenseur des droits de cette communauté et rédigea des observations qui nous ont été conservées et qu'on ne lira pas sans intérêt.

(1) Arch. départ., fonds de la Providence.

Digitized by Google

« Cette maison est un de ces hospices tellement essentiels que s'il n'en existoit pas en cette ville, il seroit indispensable de l'établir.

» Sa destination est tout à la fois d'instruction, de correction et de préservation.

» Les enfants des pauvres y trouvent les principes de leur éducation : on leur y apprend la dentelle, la couture et les autres ouvrages nécessaires aux femmes. Plusieurs bourses sont fondées à cet effet : elles sont à la collation ou de la famille de ceux qui les ont établies, ou des administrateurs des hôpitaux et des biens des pauvres.

» D'autres bourses sont fondées pour y placer de jeunes filles ou femmes qui donnent dans la débauche, le libertinage ou l'ivrognerie, et les retirer de ces vices par la privation. Elles sont également à la collation des familles des fondateurs ou des administrations.

» Enfin cette maison sert également de retraite aux personnes en démence qui par la pauvreté de leurs parens restent à la charge des communes et qu'on ne pourroit laisser divaguer sans danger.

» Cette maison offre enfin un azile sur aux enfans de famille du sexe que l'assemblée de leurs parens a condamnés à la réclusion fixée par les loix et décrets du Corps législatif.

» On a donc eu raison de dire que si elle n'existoit pas en cette ville, il faudroit l'y établir.

(Suit la liste des fondations, à commencer par celle de la demoiselle Chivot en 1713).

» D'après ces considérations, on doit rester convaincu que les corps administratifs protégeront cet établissement, loin de chercher à l'anéantir » (1).

Hélas, non seulement ils ne l'ont pas protégé, non seulement ils s'en sont emparés et en ont dispersé les habitants,

(1) Arch. départ., fonds de la Providence.

Digitized by Google

mais ils en ont fait la *prison de la Providence*, d'où tant de victimes ne sont sorties que pour monter à l'échafaud.

Tout l'espace compris entre le flégard des Cinq-Plaies et une impasse, située au n° 65 de cette rue, était occupé avant la Révolution par le séminaire et le couvent des Brigittines.

Nous avons suivi avec soin les nombreuses transformations qui devaient aboutir à ce résultat final et nous allons les suivre méthodiquement.

C'est le concile de Trente, achevé en 1563, qui décida la création des séminaires pour l'éducation des jeunes lévites : l'évêque d'Arras, François Richardot, en revint avec la résolution de mettre immédiatement à exécution un décret dont il comprenait toute l'importance. Après avoir fondé d'abord le collège d'Anchin et l'Université de Douai, ville comprise alors dans son diocèse, il publia, en 1571, une Ordonnance par laquelle il résolut « en outre de dresser en la Cité d'Arras, là où est l'escholle dudit Chapitre un séminaire d'aucuns jeunes enfants pour apprendre la langue latine et grecque, si faire se peult, pour pouvoir commodément et littéralement entendre ce qui se dit à l'église et les commandements et rudiments de la dialectique et rhétorique pour acquérir toujours quelque dextérité et promptitude, pour être capable des leçons du grand séminaire dudit Douai, quand ils y seront envoyés (1) ».

Si l'école du Chapitre, située auprès du puits du Cloître, devait être le berceau du séminaire, elle ne devait pas conserver longtemps cette institution, trop importante pour lui être réunie. Le séminaire fut transféré rue de la Paix, par l'évêque Mathieu Moulart, dans une maison fondée pour les pauvres prêtres : c'est là que nous le trouvons, en 1581, au moment où une donation importante vint lui permettre de

(1) Les Séminaires, etc , par le comte de Hauteclocque. ***Mém. de l'Acad. d'Arras***, 2e s., t. XVII, p. 221.

Digitized by Google

s'agrandir, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant que nous avons été heureux de découvrir et dont nous extrayons ce qui suit :

« Par devant Jehan Julien et Jehan Venant nottaires en la Ville et Citté d'Arras, comparut en sa personne Monsieur Me Robert Obry pbre chanoine de l'église cathédralle Notre-Dame d'Arras et recongneut que pour le bien prouffict et augmentation du séminaire de la Citté d'Arras et adfin que les estudians illec puissent à l'advenir estre plus commodieusement logiéz, — il avoit et par ces présentes donne et donné à la dicte église cathédrale pour applicquer audict séminaire certaine maison court gardin et héritaige seant en la dicte Citté par luy ce jourd'huy acquise de Monsieur maistre Charles Sacqueleu aussy chanoine d'icelle église, vulgairement appellée la *Maison de Gournay*, tenant d'une part à la maison des pauvres pbres, par derrière au chimentière de Sainct-Nicaise, d'aultre à la maison maistre Laurens Bonnel et au flegard, tenue en eschevinage de la dicte Citté, pour d'icelle maison gardin et heritaige jouir et posséder par ledict séminaire après le trespas dudict sieur Obry — à la charge expresse que le principal du collège dudict séminaire sera tenu dire ou fera dire chanter et celebrer par chacun an et a tousjours deux obytz solempnelz — qui se feront en le chapelle dudict séminaire ou en l'église de Sainct-Nicaise.

» Faict et passé audict Arras, le 21e jour d'aoust 1581 » (1).

La Maison des Pauvres prêtres prit encore de nouveaux développements et finit par comprendre les quatre immeubles portant actuellement les nos 23, 25, 27 et 29 de la rue de la Paix, tout à côté du couvent de ce nom.

Cependant les Evêques d'Arras songeaient encore pour leur séminaire à une installation plus grandiose; déjà Etienne Moreau avait obtenu, en 1669, des lettres-patentes l'auto-

(1) Arch. départ., original en parchemin, fonds du séminaire.

Digitized by Google

risant à l'établir dans la rue Baudimont, mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet, qui fut heureusement repris par son successeur Gui de Sève de Rochechouart. Celui-ci entra en pourparlers avec la famille de Venant qui occupait un vaste terrain contigu à l'évêché avec façade sur la rue, et commença la série de ses acquisitions par l'achat de l'hôtel d'Ivergny, le 27 juillet 1676.

Cet acte est ainsi conçu :

« *Vente du 27 juillet 1676.*

» Comparut en sa personne noble Sr Jerosme de Venant escuier seigneur d'Ivergny demeurant audit Ivregny et recognut tant en son propre et privé nom que soy faisant et portant fort de damoiselle Barbe Isabelle de Cuinghien, vesve et demeurée es biens de Philippe de Venant vivant escuier seigneur dudit Ivregny sa mère, et de damoiselle Magdelaine et Marie Marthe Bernard de Venant ses deux sœurs, par toutes lesquelles ledit sieur comparant at promis et s'est obligé de faire ratifier et approuver le présent contract par dedans quinze jours moyennant la somme de 9,000 livres que ledit sieur d'Ivergny confesse avoir receu comptant d'illustrissime et reverendissime seigneur Guy de Sève de Rochechouart, conseiller du Roy en ses conseils, abbé de St-Michel en Tierache, évesque dudit Arras, en qualité d'administrateur des biens et revenus appartenans à la fondation des pauvres prestres du diocèse, a vendu, cédé, résigné et transporté au profit de ladite fondation des pauvres prestres toute la maison court cave jardin et héritage, et ainsi que le tout se comprend, séante en la Cité dudit Arras, tenant d'un costé à la maison du seigneur comte d'Oostraten, d'autre à (ici il y a un blanc), par derrière au brulle de l'évesché dudit Arras, et par devant au flégard sur la rue de Baudimont, provenant audit sieur comparant et aux demoiselles ses sœurs de la succession dudit feu Philippe de Venant leur père qui au précédent en avoit acquis la moitié de Vincent de Venant escuier seigneur de Grincourt son frère aisné, par

Digitized by Google

contract passé pardevant nottaires audit Arras le 30 décembre 1627, recognu et ratifié par damoiselle Marie Tieulaine, femme dudit seigneur de Grincourt par autre contrat passé pardevant nottaires en ladite ville le 18 avril 1628. Et lesquels sieurs Vincent et Philippe de Venant l'avoient hérité de Jean de Venant escuier seigneur dudit Grincourt et demoiselle... .. .. des Roza leurs père et mère. Tesmoigné par Pierre Chasse, receveur des trois estats de ladite Cité d'Arras y demeurant, et Nicolas Caudron, eschevin à son tour de ladite ville d'Arras y demeurant. Ainsi et passé au palais épiscopal dudit évesché d'Arras le 27 juillet 1676. »

Nous pouvons heureusement combler les lacunes de cet acte, et préciser absolument l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ivergny.

D'abord nous voyons qu'il était limité par le « brulle de l'évesché d'Arras ». Le brulle ou breuille est un vieux mot qui signifie *le bois* (1) et qui rappelle précisément l'immense parc qui s'étendait derrière l'évêché ; une ferme y existait très anciennement et portait, à cause de cela, le nom de Bruille-l'Evesque. « C'est, dit le P. Ignace, le nom qu'on donnait autrefois à une ferme qui ne subsiste plus ; c'est celle de Breuille qui était située près le rempart de la Cité d'Arras entre la porte de Baudimont et le jardin de l'Evêché. C'était proprement la cense de l'Evêque, où l'on renfermait la dime, et le domaine qui lui appartient aux environs de la ville. »

Puis le bon Père ajoute, avec une naïveté qui ne me semble pas faire grand honneur à ses connaissances étymologiques : « quoique son vrai nom soit celui de la ferme de Breüille, le peuple l'appela, par corruption, *brulle*, parce qu'il y avait un endroit où l'on brûlait anciennement les personnes condamnées par l'évêque comme hérétiques ou sorciers (2). »

(1) *Dictionnaire de Frédéric Godefroy.*
(2) *Mémoires*, t. I.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, lorsque la ferme fut supprimée, elle passa par différentes mains, et fut vendue en 1669, à Vincent de Venant, frère de Philippe, sous le nom de seigneurie du Brulle (1) ; cette aliénation n'empêcha pas le bois de l'Evêché de continuer à s'appeler aussi le Brulle.

Mgr Gui de Sève ne se contenta pas de l'hôtel d'Ivergny pour établir son séminaire ; il y ajouta les deux immeubles qui le limitaient au Midi, et dont l'acte de vente de 1676 ignorait les propriétaires. Le premier, moins important, parce qu'il ne s'étendait pas jusqu'à l'Evêché, avait appartenu à Pierre Le Clercq et à Michel Dupréel ; c'est sur son emplacement que fut bâtie alors la chapelle du nouveau séminaire. La configuration du second, qui venait de la famille Herlin, nous est exactement indiquée par un contrat du 17 avril 1682, qui nous révèle, en même temps, l'ancienne destination de cette maison ; c'était la *Brasserie de St-Nicolas*, ainsi appelée du nom de la paroisse sur laquelle elle était située. Cet acte dit en effet que les comparants vendent au Chapitre « la Brasserie de St-Nicolas, tenante d'un bout au préau de la maison épiscopale, d'une liste au séminaire et à la maison de Pierre Le Clercq, d'autre liste aux jardins des maisons canoniales du Chapitre et à la maison de la Chapelle de Mre Guillaume Meurdesoif (2). » Le 28 juin 1684, le Chapitre rétrocéda cet immeuble au Séminaire qui s'établit alors définitivement dans la rue de Baudimont.

Remarquons que les actes ci-dessus visés nous disent que la Brasserie de St-Nicolas touchait à son extrémité, non plus au brulle de l'Evêché, comme l'hôtel d'Ivergny, mais au préau : ce détail a son importance, car il nous permet de retrouver aujourd'hui la ligne séparative de ces deux héritages, attendu que la muraille du parc actuel de la Préfecture continue de former un décrochement très-marqué

(1) Le Pez, pièces originales, Mss n° 333, p. 178.

(2) Arch départ., gros d'Arras.

Digitized by Google

au bout de l'ancien préau de l'Evêché ; le terrain de l'hôtel d'Ivergny était ainsi plus long que celui de la Brasserie de St-Nicolas.

Pour nous résumer, le Séminaire fondé par Mgr Gui de Sève, comprenait donc l'hôtel d'Ivergny, la maison de Michel Dupréel et la Brasserie de St-Nicolas, provenant des héritiers Herlin (1). Cette Brasserie occupait la place de la maison actuelle de M. Henry Demay, au nº 51 de la rue Baudimont (nº 111 du plan cadastral), mais son terrain, par-derrière, plus profond que celui de cette maison, longeait les jardins des maisons canoniales du Cloître et allait jusqu'au parc de la Préfecture pour s'aligner à gauche du décrochement dont nous parlions tout à l'heure.

Puis venait la maison Dupréel, qui occupait en façade sur la rue, une petite partie du jardin dudit nº 51, et devait avoir à peine la moitié de la profondeur de l'immeuble précédent.

Enfin l'hôtel d'Ivergny comprenait tout le reste de l'ancien jardin de M. Demay ; je dis *ancien*, attendu que, dans ces dernières années, une bande de terrain, d'une largeur de neuf mètres, a été détachée de ce jardin (nº 110 du plan cadastral), pour élargir l'hôtel de Mme Davaine, devenu récemment le couvent des Carmélites. Il faut donc, pour se figurer la largeur de façade de l'hôtel d'Ivergny y englober les dépendances construites à la gauche de la maison portant le nº 53, et la partie septentrionale du jardin de M. Demay. C'est dire qu'aujourd'hui il n'en reste pas une seule pierre.

On ne devait pas, d'ailleurs, pouvoir juger de son importance par sa façade sur la rue de Baudimont, puisque, d'après l'acte de 1676, elle y donnait sur un flégard ; le ter-

(1) Arch. départ., maisons, jardins et caves de la ville et Cité d'Arras, série H. f. 75 à 108.

Dans le plan de Beffara, l'hôtel d'Ivergny correspond au nº 3211, la maison Dupréel au nº 3215, et la Brasserie St-Nicolas au nº 3214.

Digitized by Google

rain au contraire prenait dans le fond de larges proportions, le long du brulle de l'évêché.

Cent ans après, Mgr de Conzié voulut, à son tour, agrandir encore l'emplacement de son séminaire et en faire un véritable monument. Il commença par y annexer, en 1773, la maison du chapelain, contiguë à l'ancienne brasserie de Saint-Nicolas, puis tout le terrain compris entre la susdite maison et le flégard de l'hospice des Cinq-Plaies, c'est-à-dire le couvent du Bon-Pasteur ou Providence qu'il transféra de l'autre côté de la rue, dans les refuges d'Arrouaise et de Cercamp, comme nous l'expliquerons plus tard. L'ensemble de ce premier agrandissement correspond tout à fait à l'institution actuelle des Saints-Anges du Petit-Séminaire d'Arras, nº 49 de la rue Baudimont, où étaient les maisons de la *Pame d'Argent* et de l'*Epervier d'Argent*. Mais les vues de l'Evêque d'Arras se portèrent aussi au-delà de l'ancien hôtel d'Ivergny ; on a vu qu'il était contigu à un autre immeuble bien connu dans la topographie de la Cité, je veux parler de l'*hôtel d'Hooghstraeten*. L'orthographe assez compliquée de ce nom flamand a subi, dans nos anciens titres, les variations les plus bizarres, ainsi qu'on pourra le remarquer dans les citations que nous ferons.

Hooghstraeten, mot composé de *Hoog* et *Straet*, a absolument la même étymologie que le *High Street* (rue haute) qu'on rencontre si souvent dans les villes d'Angleterre. Si ce nom convenait donc merveilleusement à la rue Baudimont, nous n'avons pourtant jamais vu jusqu'ici qu'il lui ait été donné.

Hooghstraeten était une baronnie du Brabant érigée en comté par Charles-Quint : ce titre a été porté par l'illustre famille de Lalaing qui a eu d'importantes relations avec Arras. Le comte Charles de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, fut, en 1530, gouverneur général des Pays-Bas ; et un siècle plus tard, un autre Charles également chevalier de

Digitized by Google

la Toison d'or, devint gouverneur et capitaine général de l'Artois, en 1624. Une héritière de cette maison, Christine de Lalaing, épousa Maximilien, comte de Bailleul, et c'est ainsi que nous voyons cette dernière famille en possession de l'hôtel d'Hooghstraeten au XVII[e] siècle. Il devint ensuite la propriété du couvent des Brigittines, ce qui nous explique la présence de sculptures, en ronde bosse, fort dégradées aujourd'hui, mais encore intéressantes, qui se trouvent enchâssées dans la muraille de cette ancienne communauté religieuse. Ces sculptures, au nombre de six, n'ont en effet aucun rapport avec le jardin du couvent où nous les retrouvons ; malgré les mutilations dont elles ont été l'objet, on peut encore y reconnaître : d'abord un empereur portant le collier de la Toison d'or, tenant l'épée dans la main droite, et appuyant la gauche sur un globe : cette figure fait songer à Charles Quint ; puis vient un autre personnage, décoré aussi de la Toison d'or, avec une coiffure ornée d'un turban qui retombe sur l'épaule ; un lambeau d'inscription permet encore de lire ces mots : Le Hardy, filz... On sait que Charles de Bourgogne portait ce titre ; une troisième figure ne nous donne pour tout renseignement que ces mots : Le M[e] Je... Guy. Enfin deux sculptures représentent des bustes de princesses, et la dernière, une tête d'homme coiffée d'une peau de bête. Nous inclinons à croire que ces motifs d'architecture, après avoir orné l'hôtel d'Hcoghstraeten, en ont été enlevés lors de sa démolition, et placés alors dans la muraille où ils sont encore maintenant.

Les lettres-patentes du Gouverneur Charles de Lalaing le nomment comte d'*Hostraten*. Le plan d'Arras, en 1704, mentionne l'hôtel d'*Ostrade*, et celui de Beffara l'hôtel d'*Ostraten*.

Cette demeure seigneuriale passa, au XVIII[e] siècle, dans les mains des Brigittines qui la divisèrent entre deux locataires, le sieur de Talagros et le sieur Dransart.

Enfin, elle devint la propriété de Mgr de Conzié, ainsi

Digitized by Google

qu'une maison y attenante, occupée par le sieur Mabire (le tout correspondant au couvent actuel des Carmélites), pour faire au nouveau séminaire cet immense front à rue qui s'étendait depuis le flégard des Cinq-Plaies jusques, mais non compris, le n° 55 de la rue Baudimont.

On peut voir aux Archives départementales le plan des magnifiques constructions projetées, mais que les évènements empêchèrent d'achever. Elles furent l'objet d'études approfondies, et même d'observations, quelquefois originales, que nous croyons pouvoir reproduire, pour égayer un peu ce récit.

Voici en effet ce que font remarquer les directeurs du séminaire.

« On emporteroit facilement tous les meubles d'une maison par les fenêtres, mais aux endroits nécessaires, on pratique des grilles en fer, et des mailles y sont adaptées, de manière que bien difficilement on entend dire que quelque vol soit exécuté quand on a usé de ces précautions.

» Quel danger de mettre les séminaristes sur la rue ? Qui pourra parer l'industrie de ces jeunes gens qui profitant de l'occasion et de la facilité des circonstances, tenteront des choses auxquelles ils n'eussent pas pensé si les choses eussent été autrement disposées ? On ne pourra les obliger à avoir toujours leurs fenêtres fermées. Il faut renouveler l'air, et d'ailleurs, ces jeunes gens élevés à la campagne ne pourroient rester toujours renfermés. Que de carreaux de vitres cassés pour contenter leur curiosité indiscrète qui les exposera à voir des objets dangereux ? Ils seront exposés à entendre les cris et les bruits de cette rue très-passagère et à être dans un état d'agitation bien opposé à la tranquillité et au recueillement nécessaire à l'application et à la réflexion.

» L'office avoit aussi besoin d'une grande élévation pour la conservation des viandes cuites.

» La relaverie de même où les vapeurs de l'eau grasse

Digitized by Google

s'attachent si facilement et où tout se corrompt si vite quand l'espace y manque. Qu'on se rappelle l'odeur que répand une soupe aux choux, soupe qui se répète souvent au séminaire, alors on sçaura gré d'avoir éloigné la cuisine, de lui avoir donné de la hauteur.

» L'infirmerie au-dessus de la cuisine a été pratiquée dans l'entresol ». Mais on fait remarquer qu'on n'en profitera guère, attendu que « les séminaristes s'en vont chez eux lorsqu'ils sont malades, ce qui doit être, tant par les dépenses où ils se jetteroient par les frais de médecin, chirurgien, remèdes, que par le dérangement que causent ordinairement les infirmeries dans les séminaires (1). »

Les travaux, évalués par les architectes Verly et Biaret, à la somme de 200,000 livres, commencèrent au mois de mai 1787.

On fit d'abord tomber tous les vieux bâtiments qui se trouvaient sur la rue ; et pour suppléer aux clôtures qui avaient disparu, on eut recours à la garnison qui fut chargée du service d'ordre, — témoins ces deux notes dont le montant a été acquitté par le Séminaire.

« Les soldats du régiment de Royal Corse ont monté la garde toutes les nuits, ainsi que les dimanches et fêtes, pour garder le terrein de l'ancienne maison de la Providence qui n'avoit point de mur de clôture, depuis le 10 juin 1787 jusqu'au 20 juillet suivant. La garde de chaque jour est de vingt sols, et celle de la nuit de trente sols, ce qui porte la somme de cinquante-six livres. »

« Le soussigné reconnoit avoir reçu la somme de 80 livres pour toutes les sentinelles du régiment de Diesbacq qui ont gardé le séminaire jusqu'à ce jour. Fait à Arras le 30 aoust 1788 (2). »

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Arras.
(2) Arch. départ., Séminaire, art. 14.

Digitized by Google

Une autre note nous apprend que la première pierre de la nouvelle chapelle fut posée en 1788.

Elle est ainsi conçue :

« Mémoire de Bracquet, m^e^ sculpteur, marbrier et marchand miroitier, du 25 juin 1788, pour avoir gravé sur une pierre blanche les noms de Monseigneur l'évêque d'Arras, Monsieur de la Garde et de Monsieur de Seyssel, chanoines et vicaires-généraux de l'église d'Arras, pour servir de première pierre à l'église du Séminaire, contenant deux cent trente-cinq lettres à un sol — 11 l. 15 s. (1) »

Bref, les travaux furent interrompus par la Révolution : le séminaire fut, comme les autres propriétés ecclésiastiques, confisqué au profit de la nation et le 12 fructidor an III, vendu en un seul bloc, malgré l'immensité de sa superficie, pour la somme respectable de 718,000 fr., ce qui dit assez la valeur et l'importance qu'il avait atteintes.

L'adjudication prévoyait une hypothèse qui ne s'est pas réalisée.

» Si, disait-elle, l'intérêt public exige qu'il soit établi, dans le terrain dont il s'agit, une rue pour correspondre avec le cy-devant jardin de l'Evêché, en ce cas l'adjudicataire sera tenu de souffrir l'établissement de la dite rue, même d'en faire l'ouverture et la clôture à ses frais, aussitôt qu'il en sera requis, et sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité. »

Nous avons peu de choses à ajouter sur le couvent des Brigittines qui lui était contigu, d'abord parce que nous en avons déjà indiqué l'emplacement, et que de plus un de nos vénérés collègues en a écrit l'histoire (2).

(1) Arch. départ. : Reconstruction du Séminaire, art. 28.

(2) M. Depotter, *Mém. de l'Acad. d'Arras.* 2^e^ série, tome XXIII.

M. Guesnon a découvert que le couvent des Brigittines a remplacé l'hôtel Duplouy de la Bretagne, où se trouvait l'hôtel de la Monnaie sous le roi Charles VI.

Digitized by Google

Ce couvent, fondé en 1608, s'étendait entre la rue Baudimont, le Séminaire, le parc de l'Evêché, et un flégard, reste d'une rue qui conduisait au rempart. Il occupait les quatre maisons qui portent actuellement les nos 55, 57, 59 et 61, lesquelles correspondent au nos 3208, 9, 10 et 11 du plan de Beffara.

Quant à la maison no 63, touchant à l'impasse, elle appartenait aussi aux Brigittines, mais celles-ci ne l'occupaient pas et l'avaient mise en location.

C'est là que, selon la tradition, sainte Brigitte a séjourné lorsqu'elle vint à Arras, et que Louis XI descendit à son tour chez le chanoine Pierre Du Hamel, de 1477 à 1479.

Les murailles qui limitaient cette abbaye du côté de l'impasse ont été reconstruites en 1663, ainsi que l'indique encore un millésime placé à la clef de voûte d'une grand'porte. Sur le cintre d'une porte voisine, murée aujourd'hui, on lit l'invocation : *Sancta Brigitta, ora pro nobis.*

Le couvent des Brigittines devait avoir le même sort que le Séminaire. La maison contiguë à l'impasse fut la première à être mise en vente nationalement ; puis vint le tour de l'immeuble principal qui fut adjugé, le 21 novembre 1792, pour la somme de 30,000 francs.

Ainsi prirent fin les deux plus importantes institutions de ce côté de la rue Baudimont, dont les historiens futurs pourront étudier les phases successives, qui se résument, comme pour tant d'autres, par ces mots fameux : *Grandeur et décadence !*

Digitized by Google

UNE ŒUVRE INCONNUE

DE

CARPEAUX

LECTURE

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résident.

On sait que l'église de Monchy-le-Preux possède quatre statues de Carpeaux qui figurent en tête du catalogue de ses œuvres ; leur histoire n'est pas inconnue ; je vous demande néanmoins la permission de vous la remettre sous les yeux telle que je la présentai, en 1880, aux lecteurs du journal l'*Art*. Encore aujourd'hui c'est à Monchy-le-Preux que nous devons nous transporter et nous ne pouvons y aller en meilleure compagnie que celle de Carpeaux.

Par un beau jour du mois de juin 1848, deux voyageurs se dirigeaient pédestrement vers le pittoresque village de Monchy-le-Preux, situé sur la route d'Arras à Cambrai. L'un, jeune homme de vingt ans à peine, allait gaillard et dispos, le chapeau rejeté en arrière, les cheveux en désordre,

Digitized by Google

une badine à la main ; l'autre, dans la maturité de l'âge déjà, grisonnant et lourd, avançait plus lentement et semblait aux prises avec de profondes et anxieuses réflexions.

Ce dernier s'appelait M. A. Bernard, architecte à Valenciennes, et son compagnon de route était son élève de prédilection, Jean-Baptiste Carpeaux.

Le jeune artiste arrivait de Paris, sans ressources et mal en point, mais résolu et prêt à braver le sort. Pendant deux ans, pensionné par le département du Nord, il avait fréquenté tour à tour les ateliers de Rude et de Duret ; dans le cours de la deuxième année, il était entré en loge pour le concours du grand prix de sculpture, mais sans succès, hélas ! et le département du Nord avait supprimé la pension.

De retour dans sa famille, Carpeaux était dans une situation fort précaire. Ses parents n'avaient aucune fortune et, pas plus en province qu'à Paris, il n'est facile à un jeune sculpteur inconnu de gagner sa vie.

Voilà pourquoi le maître, pensif, après avoir vainement frappé à toutes les portes, conduisait son élève à Monchy-le-Preux où gisait leur dernière espérance.

A cette époque, en effet, M. Bernard construisait l'église de ce village. Déjà le gros œuvre était terminé et le haut clocher s'élançait vers le ciel ; il était temps de songer à l'ornementation et à la parure du temple. Sans doute, l'intrépide desservant de cette paroisse avait été, à plusieurs reprises, entraîné à des dépenses imprévues et sa bourse s'épuisait ; mais le chœur, où seul se dressait le saint autel, était bien vide et attendait des statues. Peut-être, pour parfaire son entreprise, M. Legay ne reculerait-il pas devant un dernier sacrifice et le statuaire n'était-il pas désigné !

De son côté, M. Legay avait depuis longtemps senti la nécessité de parer le chœur ; aussi, Carpeaux présenté et l'objet de sa visite exposé, s'écria-t-il :

— Mais je suis tout prêt à faire une commande à votre élève ! Seulement, je ne suis pas assez riche pour le rému-

Digitized by Google

nérer en artiste de mérite, je ne puis lui offrir que la journée d'un ouvrier.....

— Monsieur le curé, répartit Carpeaux, mes conditions sont celles d'un jeune homme sans ressources et sans travail. Donnez-moi cinq francs par jour, les matériaux et un atelier.... je me mets immédiatement à l'œuvre. Je n'ai jamais fait de *saintetés ;* mais vous voudrez bien me guider de vos conseils.

Accord conclu et aussitôt exécuté. Le lendemain, M. Legay conduisit Carpeaux à Arras et lui montra dans une église de cette ville un panneau en grisailles contenant les quatre sujets qu'il devait traiter, *les Pères de l'Eglise*, en pied et grandeur nature.

Un atelier fut loué à Valenciennes, cour Jean-le-Hardy, et, quelques mois après, Carpeaux conviait ses concitoyens à venir contempler son œuvre. Un journal de l'époque, *la Vallée des Cygnes*, dans son numéro du 4 mars 1849, rendait ainsi compte de sa visite :

« Quatre statues, de grandeur un peu au-dessus de la moyenne et représentant les quatre Pères de l'Eglise, sont exposées. Destinées à être placées dans un hémicycle sous la coupole du chœur, il ne faut pas oublier qu'elles seront vues en place, à seize pieds de hauteur ; mais déjà, dans cet étroit espace où elles se montrent dans les conditions les plus fatales à la statuaire, c'est-à-dire, à portée de la main et éclairées en plein, il est impossible de ne pas reconnaître leurs principales beautés. La tête de St-Jérôme est surtout d'une grande expression ; la barbe se déploie avec un moelleux et une souplesse extrêmes ; la même main se reconnaît dans l'arrangement et le modelé des plis des robes et des manteaux, les doigts sont remarquablement étudiés ; enfin, tout ce qu'une étude consciencieuse peut prêter de secours à une organisation privilégiée d'artiste, l'œuvre de M. Carpeaux le présente, et les quelques défauts que l'on serait en droit de signaler, ne diminuent en rien le triomphe réel qu'il a su remporter sur de réelles difficultés. »

Digitized by Google

J'ai bien donné, en 1880, tous les renseignements que je possédais sur les quatre évangélistes, mais il est partie des confidences de M. Legay que j'ai dû passer sous silence, à mon grand regret. Ce secret, pourquoi l'honorable ecclésiastique me l'imposa-t-il ? Je ne m'en suis jamais douté. Quoi qu'il en soit, M. Legay est décédé depuis plusieurs années déjà et je crois pouvoir dire aujourd'hui tout ce que je sais ; à savoir que Monchy ne possède pas quatre statues de Carpeaux, mais cinq, et que la cinquième, l'œuvre inconnue qui ne figure sur aucun catalogue et dont, nulle part, il n'a été fait mention, est une statue de Ste-Catherine.

Je regrette presque de m'être servi, pour justifier mon titre, du mot *œuvre* qui est bien gros peut-être pour la statue, sinon pour la statuette de un mètre au plus dont j'ai à vous entretenir.

Il est, d'abord, à remarquer que les journaux de Valenciennes qui rendent compte de l'exposition des Pères de l'Eglise ne parlent pas de Ste-Catherine ; elle ne vit le jour, en effet, que postérieurement et dans une dépendance du presbytère. Cet atelier improvisé aurait vu naître encore d'autres travaux si le Carpeaux d'antan ne s'était évanoui. Quelle ivresse que celle de la louange ! Songez donc qu'il avait été taxé de nature privilégiée d'artiste ! Il en faut beaucoup moins pour griser une jeune tête de peintre ou de sculpteur.

M. Legay avait payé un ouvrier et rencontré, par faveur spéciale, un statuaire de race ; grand était son désir de l'employer à nouveau. Du reste, le hardi constructeur n'était pas seulement un esprit fort original et très amusant dont les saillies sont toujours citées, c'était aussi un homme de goût. Autant que les Valenciennois, il appréciait les Pères

Digitized by Google

de l'Eglise et, plein de joie, il présidait à leur mise en place en taillant mentalement à Carpeaux nouvelle besogne.

Il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, dit un proverbe fort usité ; pourtant, les gens de la campagne tiennent en haute vénération certains de nos intercesseurs qu'ils connaissent et fêtent particulièrement. Tel le patron de la commune ; tels St-Nicolas et Ste-Catherine qui réunissent la jeunesse sous leurs bannières ; tels encore les saints qui protègent la ferme et ses habitants. Leurs images sont indispensables dans toute église rurale et on les rencontre dans la plus riche comme dans la plus pauvre, représentés avec leurs attributs classiques et encadrés de cierges monumentaux. Statues et cierges sont de tradition ; mais, si M. Legay ne pouvait songer à priver ses paroissiens de l'honneur de porter dans les processions ces sortes de longues boîtes qui ne renferment qu'un filet de cire toujours éteint, volontiers il se serait passé des statues du commerce, barbares malgré l'or qui les recouvre et d'un indéniable mauvais goût. Entourage et milieu obligent. D'autant plus qu'entre temps le seigneur de Monchy, M. Florent-Lefebvre avait donné une importante composition d'un sculpteur renommé en 1848, M. Victor Leharivel Durocher. Ce plâtre qui représente la Vierge et l'enfant Jésus semble même avoir été fait sur commande, tant il s'encadre bien dans le chevet de l'église où il est placé et se prête à la lumière qu'il reçoit.... Pour toutes ces raisons, Carpeaux devait donc achever ce qu'il avait si bien commencé.

Malheureusement on ne put, cette seconde fois, tomber d'accord et c'est, presque à titre gracieux, sur les instances des jeunes filles de la commune renforcées de celles de leur pasteur, que fut modelée la cinquième statue. Dans ces conditions, on s'explique aisément qu'elle n'ait pas l'importance des quatre premières et, non moins aisément, on comprend qu'elle soit empreinte et comme revêtue d'une grâce touchante qu'elles n'ont pas.

Digitized by Google

L'histoire de Ste-Catherine est une des plus belles de la Légende dorée, ce charmant livre où les peintres et les sculpteurs ont tant puisé, où la jeune littérature puise tant aujourd'hui. Bien qu'il ne vécut pas dans un temps où on put lire journellement, à côté d'un article de politique enflammée, un extrait du martyrologe, ici dogmatique et sévère, là mystique et alangui, Carpeaux eut connaissance des caractéristiques de la sainte patronne qu'il avait à présenter ; l'ensemble de son œuvre le démontre.

Appuyée sur un fragment de la roue, le premier supplice auquel elle a si miraculeusement échappé, la fille du roi Costis a les yeux vers le ciel et lui adresse sa dernière prière :

« Jésus, l'espoir et le salut des fidèles, je te prie d'accorder que quiconque m'invoquera en souvenir de mon martyre, sera exaucé, soit au moment de sa mort, soit dans les périls où il pourrait se trouver ».

La statuette évoque cette suprême invocation sur laquelle, selon toute vraisemblance, M. Legay attira toute l'attention de Carpeaux. Telle est l'impression qui se dégage de l'ensemble que, dans une œuvre de jeunesse, fût-elle d'un artiste hors pair, il faut surtout considérer. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse s'arrêter aux détails. La tunique, les bras, les mains sont traités avec grand soin et certaines recherches ne furent pas toutes vaines.

Ste-Catherine, lorsqu'elle apparut en bonne place, blanche et immaculée, dut réjouir le cœur de ses dévotes ; depuis, la poussière est tombée ; une main qui portait, dit-on, une palme, a disparu ; le socle est entamé. La statue a subi, elle aussi, un martyre ; aussi est-elle déposée dans une niche du chevet. Ne demandons pas qu'on la restaure ni qu'on la change de place. Il faut se défier des restaurations et, d'autre

Digitized by Google

part, la Ste-Catherine de Carpeaux est, maintenant, à l'abri des injures du temps et des hommes. La réfection du socle s'impose pourtant ; on devrait même profiter de l'occurrence pour y graver ces mots : *fecit Carpeaux 1848*.

En effet, pas plus que les Pères de l'Eglise, Ste-Catherine ne porte de signature. A Monchy, Carpeaux n'a signé qu'un petit plâtre qui est sorti de la commune avec son propriétaire et je ne saurais dire où il se trouve actuellement. C'est le portrait-médaillon de M. Legay, qui fut reproduit dans l'*Art* en 1880 et cette reproduction amena, peu de temps après, une petite scène qui montre avec quelle force et quel bonheur Carpeaux a, en 1848, saisi et arrêté les traits de son modèle.

M. Legay, de passage à Paris, remarquait, avenue de l'Opéra, une vitrine de livres, de gravures et de tableaux et s'arrêtait fasciné, cloué sur place par ce miroir aux curieux, cet aimant auquel ne résiste pas un vieil amateur, ni même un jeune. Livres, gravures et tableaux étaient de choix et le vénérable ecclésiastique était tout yeux lorsqu'un bien inattendu : « Je vous salue, M. Legay, curé de Bucquoy », le fit tressaillir. Il était, sans s'en douter, devant la librairie de l'*Art*, dont le directeur l'avait reconnu.

Digitized by Google

LE PAS-DE-CALAIS

SOUS L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU

BARON DE LA CHAISE

(1803 - 1815)

(SUITE *)

par M. Gustave de HAUTECLOCQUE

Membre résident.

CHAPITRE VI

(1812-1813).

Dans les chapitres précédents, l'histoire du Pas-de-Calais se trouve en quelque sorte perdue et confondue dans l'histoire générale de la France. Nous allons maintenant revenir sur l'administration locale et préfectorale qui fut l'œuvre spéciale du baron de la Chaise, celle où il déploya les qualités les plus sérieuses, les moyens les plus accomplis.

Un des premiers soins du gouvernement de Bonaparte avait été d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des propriétés. Il y fut secondé avec une rare énergie par M. de la Chaise. Une des principales mesures qu'il réclama à cet effet fut l'augmentation de la gendarmerie. On peut voir dans les procès-verbaux des pre-

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, t. XXIII, p 111 à 190, ett. XXIV, p. 334 à 379.

Digitized by Google

mières sessions du Conseil général, en 1802, le tableau lamentable de la situation à laquelle le Pas-de-Calais se trouvait réduit par l'incurie du Directoire (1). Le brigandage s'exerçait ouvertement sur les routes, les caisses publiques dévalisées (2), les villages rançonnés, les voyageurs attaqués (3). Et pour réprimer tous ces désordres, des gendarmes peu nombreux, obligés de livrer de véritables combats aux malfaiteurs (4) en même temps que de poursuivre les déserteurs et les réfractaires.

Mais, tandis que d'une part on renforçait l'autorité aux mains de ceux qui la représentaient, il fallait de l'autre affaiblir les moyens de nuire aux mains des fauteurs de désordres.

Au milieu de la confusion qui régnait partout alors, des armes se trouvaient entre toutes les mains et les plus grands inconvénients en résultaient non seulement pour la sécurité des individus, mais encore au point de vue de la conservation du gibier. La chasse, considérée comme un droit féodal (5), avait été atteinte des pre-

(1) Le 3 juin 1803, le brigadier de gendarmerie Briquet fut chargé d'aller arrêter à Lille le sieur André Hautcœur, accusé d'avoir été un chauffeur, et malgré qu'on se fût servi de l'espionnage on ne put le découvrir.

(2) Le 11 octobre 1799 et le 24 mars 1800 la caisse publique fut pillée au pont de Neulettes, le 25 janvier la diligence d'Arras fut attaquée, le 6 mars on arrêta la diligence de Paris sur la route de Doullens, le 17 juillet le trésor public fut enlevé près de Roëllecourt par une troupe de 40 hommes.

(3) Les acquéreurs de biens nationaux étaient surtout victimes de vols à main armée.

(4) Souvent des brigades entières étaient attaquées, perdaient des hommes et des chevaux. Ceci eut lieu le 25 février, le 19 octobre, le 28 novembre 1800 et le 21 avril 1801 (Voir la réponse du citoyen Pecquenard aux réponses faites à son Almanach, page 10).

(5) Les pénalités contre les braconniers avaient été bien adoucies. Voir la *Législation coutumière de l'Artois*, par M. E. Lecesne.

Digitized by Google

mières par la Révolution, et dès le 4 août 1789 l'Assemblée nationale avait supprimé ce privilège avec les autres. En vain, l'année suivante une loi du 30 avril 1790 fut-elle votée pour en limiter l'exercice à certaines époques de l'année (1). Cette loi, dépourvue de la sanction de pénalités sérieuses, demeura lettre-morte. Tout le monde se mit à chasser. Le résultat en fut, à bref délai, la disparition presque complète du gibier.

Cette situation ne pouvait manquer d'attirer l'attention du nouveau Préfet. Dès la première année de son entrée en fonctions, le 19 juillet 1803, conformément aux instructions du conseiller d'Etat chargé de la police dans la circonscription, il prit un arrêté pour réglementer le port d'armes et l'exercice de la chasse dans le Pas-de-Calais (2). Nul n'eut le droit de conserver ou de

(1) Dans les propriétés non closes on pouvait chasser du 1er avril au 1er septembre, mais jamais sur les terres non dépouillées de leurs récoltes. Le tout sous peine de 20 fr. d'amende. Pour l'avenir, l'autorité administrative devait fixer l'ouverture et la fermeture de la chasse.

(2) Voici cet arrêté : Considérant que sous prétexte d'exercice du droit de chasse une foule d'individus sont armés, se répandent dans les campagnes et y causent du dommage non seulement par leurs courses, mais encore y sont des objets d'inquiétude par les accidents dont leur imprudence est suivie ;

Considérant que la sûreté publique exige : 1° que l'on mette des limites au droit de port d'armes dont un grand nombre d'individus non propriétaires abusent et dont quelques-uns deviennent l'effroi des bons citoyens par leur vie vagabonde ; 2° qu'il soit promptement remédié aux abus de la chasse ;

Arrête :

Article 1er. — Conformément à la loi du 30 avril 1790, il est défendu à qui que ce soit de chasser sur le terrain d'autrui et nul ne pourra chasser sur ses propriétés à moins qu'elles ne forment une

Digitized by Google

transporter des armes que pour sa défense person-

contenance de 25 hectares réunis et contigus ou qu'elles soient fermées de murs.

ART. 2. — Les seuls citoyens qui auront 25 hectares d'une même pièce ou qui auront leurs propriétés fermées de murs pourront jouir du droit de port d'armes. Il leur sera accordé, si rien ne s'y oppose d'ailleurs, par le Préfet sur le certificat de la contenance de leurs propriétés délivré par le Maire de la situation des biens et sur l'avis du Sous-Préfet.

ART. 3. — Nul citoyen ne pourra obtenir le droit de port d'armes à moins qu'il ne justifie que par son commerce et sa profession il est obligé de voyager fréquemment et de porter des armes pour sa défense. Ce droit ne sera accordé qu'après que l'individu qui le réclame aura justifié du versement dans la caisse du receveur de l'arrondissement d'une somme de 25 fr. destinée à subvenir aux besoins des hospices dans la proportion du nombre d'indigents ou de malades qui y sont reçus habituellement.

ART. 4. — Un citoyen qui aura obtenu le droit de port d'armes pourra en être privé : 1° s'il chasse en contravention de l'art. 1er du présent arrêté ; 2° si les autorités locales estiment qu'il abuse de ce droit.

ART. 5. — Tout individu qui chassera en contravention à l'art. 1er du présent arrêté ou qui portera des armes à feu sans avoir obtenu le droit de port d'armes sera puni par la confiscation desdites armes et condamné en outre à l'amende prononcée par la loi du 30 avril 1790 comme s'il avait chassé en contravention à ladite loi.

ART. 6 — Conformément à la loi du 30 avril 1790 il est défendu de faire chasser par des chiens courants, des chiens d'arrêt et des chiens lévriers. Tout individu qui contreviendra à cette défense sera poursuivi et condamné aux peines portées par ladite loi.

ART. 7. — Si les chiens sont trouvés chassant et sans maîtres ils seront tués par les gardes des forêts, les gardes champêtres et les gendarmes nationaux qui sont respectivement chargés de dresser des rapports contre les contrevenants au présent arrêté.

ART. 8. — Il sera adressé des exemplaires de cet arrêté aux commissaires du gouvernement près le tribunal criminel et les tribunaux correctionnels et au capitaine de gendarmerie nationale.

Digitized by Google

nelle (1) et à la condition d'une redevance à payer aux hospices (2). Quant à la chasse, on ne pouvait s'y livrer que sur son propre terrain, et encore fallait-il que ce terrain, s'il n'était clos de murs, contint au moins 25 hectares contigus (3). L'usage des chiens était interdit (4) et tout chasseur devait être muni d'un port d'armes délivré par le Préfet, et passible d'être révoqué par mesure administrative à la première contravention. Au retrait du permis de chasse pouvaient s'ajouter celui du port d'armes, la confiscation des armes elles-mêmes, l'amende, suivant la gravité du délit. Des primes étaient allouées aux

ART. 9. — Les commissaires de police, les gardes des forêts, les gardes champêtres et les gendarmes nationaux sont respectivement chargés de dresser des rapports contre les contrevenants au présent arrêté qui sera soumis à l'approbation du grand juge, ministre de la justice.

(1) En 1804, le Préfet décida que les Maires, avec le visa du Sous-Préfet, pourraient donner l'autorisation de porter pour sa défense une épée ou des pistolets.

Un arrêté préfectoral de 1804 punissait d'une amende équivalente à trois journées de travail ou à trois jours de prison avec confiscation des armes, les individus trouvés armés sans permis de port d'armes. Ils pouvaient même être punis d'une peine plus grave, conformément à la déclaration du roi du 7 mars 1733 et à la loi du 4 août 1796. La peine était triple si la contravention avait lieu la nuit.

(2) Plus tard on laissa au Préfet le droit de prendre sur ces fonds pour d'autres dépenses ; aussi, en 1806, on en employa une partie pour le mobilier de la Préfecture.

(3) On pouvait demander de déléguer son droit de chasse à une autre personne munie d'une attestation favorable du Maire. Le cessionnaire devait verser 35 fr. pour les hospices. En 1804, on décida que les 25 hectares pourraient être sur deux communes contiguës.

(4) Les chiens, dans certains cas, pouvaient être tués ou saisis. Dans ce cas, s'ils n'étaient pas réclamés dans les quinze jours, on les vendait au profit du garde ou du gendarme qui les avait pris.

Digitized by Google

agents chargés de la répression du braconnage (1) et toute négligence de leur part leur attirait une sévère réprimande et souvent une punition. Enfin la date de l'ouverture et de la fermeture de la chasse était fixée par le Préfet dans l'ensemble du département (2). Pour la chasse au marais seulement, le soin en était laissé aux maires des communes où elle avait lieu de s'exercer. Quant à la pêche, elle était affermée au profit de l'Etat. Il fut même par la suite, vers 1806, question d'affermer la chasse au profit des communes, mais cette mesure ne reçut pas d'application générale.

L'année qui suivit celle où fut pris l'important arrêté dont nous venons de donner les détails, le 31 juillet 1804, le Préfet en prit un autre, sur l'invitation du conseiller d'Etat, chargé de la police, et du grand veneur, pour interdire l'usage des bourses, furets, lacets et panneaux. Grâce à ces mesures protectrices, le gibier reparut et se multiplia. Il fut permis d'apporter quelques modifications à la rigueur des règlements. Dès 1805 l'usage de certains chiens fut autorisé (3) et il ne fut plus nécessaire

(1) Ils avaient droit, par arrêté préfectoral de 1804, à 6 fr.

(2) Le Préfet, en général, ouvrait la chasse en septembre et la fermait à la fin de mars. Pourtant, en 1809, la chasse en plaine fut fermée le 15 décembre. Les propriétaires pouvaient chasser ou faire chasser dans leurs bois après cette date, mais à condition d'avoir un permis et de ne pas se servir de chiens courants. En 1804, le Préfet avait décidé que ce serait le Conseil général qui fixerait l'ouverture et la fermeture de la chasse, mais il ne maintint pas cette décision.

(3) Mais on n'autorisa pas les lévriers, plus destructeurs que les braconniers, dit un arrêté, aussi on allouait la gratification de 6 fr. aux gardes ou gendarmes qui les avaient trouvés errants et les avaient tués. Les chiens d'arrêt ne pouvaient circuler la chasse fermée. Les autres chiens ne pouvaient aller dans les champs à cette époque qu'avec un billot au cou. Le tout sous peine de 20 fr. d'amende.

Digitized by Google

de posséder, pour chasser, 25 hectares contigus. La chasse continua à être, comme elle l'est encore, l'objet de la vigilance de l'Administration qui adoucit cependant certaines de ses prescriptions, vu l'augmentation du gibier (1). En 1807 et 1808 le Gouvernement confirma et renouvela les instructions précédemment données aux Préfets pour la répression du braconnage (2). Mais pour

(1) Un arrêté du 7 juillet 1807 prescrivit aux gardes champêtres d'indiquer à la gendarmerie les chasseurs de leur commune. Tout garde champêtre qui aurait négligé de prendre un délinquant devait être destitué. On chargea la gendarmerie de les surveiller pour savoir s'ils accomplissaient leurs devoirs. Le sieur Roseau, chassant à Feuchy et se trouvant en contravention, offrit 4 fr. au gendarme pour qu'il ne lui fit pas de procès, le garde champêtre, qui se trouvait là, conseilla au gendarme d'accepter, disant : « qu'il ne fallait pas tuer tout ce qui était gras. » Pour ce propos, il fut révoqué. On accusa aussi les gardes de laisser chasser sans permis les dragons de la garnison d'Hesdin. L'adjoint de Neuville-St-Vaast ayant chassé avant l'ouverture, le Préfet, le 12 août 1807, lui retira arme et permis et le garde champêtre qui avait toléré ce délit fut sommé de venir se justifier.

(2) Le Préfet, le 28 janvier 1808, adressa aux Maires la lettre suivante : « Je sais que beaucoup d'individus se permettent de chasser ou de porter des armes sans être munis d'un permis de chasse. Son Excellence me charge de prendre des mesures de sécurité pour réprimer cet abus, de punir les prévaricateurs, les négligences et les faiblesses des maires, des adjoints, des gardes champêtres et de la gendarmerie. » « Il faut, est-il dit dans sa lettre, que les agents de l'autorité apprennent qu'en poursuivant un braconnier ils remplissent un devoir. Quelques exemples de sévérité appliqués à propos ramèneront les esprits à la soumission aux règlements du port d'armes. Déployez l'énergie convenable, montrez-vous inflexible à l'égard des maires complaisants, timides ou intracteurs. »

« On ne peut disconvenir que si les maires, les gardes champêtres et les gendarmes le voulaient bien fermement, il n'y aurait plus un seul chasseur qui ne soit muni du permis de port d'armes. Ils sont

Digitized by Google

la conservation du gibier une mesure importante s'imposait encore. C'était la réorganisation de la louveterie. Dans les parties boisées du département les loups exerçaient des ravages terribles. Quelques chasseurs isolés se livraient courageusement à leur poursuite et dès le moment de la Terreur on avait vu un louvetier, dans le Pas-de-Calais, échapper à l'échafaud à cause des services qu'il avait rendus (1). Mais cela ne suffisait pas à délivrer le pays de ces redoutables carnassiers. Au début de

donc coupables des infractions et des délits commis à ce sujet. Dans toute commune rurale, le maire, l'adjoint et le garde champêtre peuvent facilement connaître les habitants de leur commune qui se livrent à la chasse et ils doivent tenir la main à ce que ces individus se conforment au règlement. Lorsqu'un individu est pris en contravention, le maire de la commune peut donc être considéré comme coupable de négligence et le garde champêtre doit être révoqué irrévocablement. Pour parvenir à remplir les instructions du Gouvernement, chaque maire devra fournir, au reçu de cette circulaire, une liste nominative de tous les habitants de sa commune respective qui sont connus pour se livrer à la chasse ou pour se promener dans les champs armés d'un fusil. MM. les Maires pourront prendre des renseignements auprès de l'adjoint et du garde champêtre de la commune. Ils certifieront et signeront la liste qu'ils auront dressée. A mesure que ces listes me parviendront je vérifierai si les individus y repris sont munis du port d'armes pour 1808 et je ferai désarmer ceux qui n'auraient pas fait la demande. Lorsqu'une infraction sur le port d'armes sera commise, je vérifierai si le délinquant est repris sur la liste de la commune, dans le cas de la négative, la négligence du maire sera évidente et je devrai en rendre compte. Il est du devoir des gendarmes et des gardes champêtres de faire des battues pour connaître les chasseurs, de se faire représenter leur permis de chasse et de dresser des procès-verbaux à l'égard des infracteurs. » Suivent les dispositions relatives aux gratifications à donner aux agents qui auront verbalisé.

(1) Voir les procès-verbaux du district de St-Omer (Archives du Pas-de-Calais).

Digitized by Google

l'Empire ils étaient nombreux et ils faisaient non seulement au gibier, mais aux troupeaux une guerre sans merci (1). Pour les combattre, l'attention du Gouvernement dut créer un véritable état-major et laisser à cet état-major le droit de chasser en tout temps dans les bois. Un capitaine de louveterie, institué pour le département, et des lieutenants pour chaque arrondissement furent chargés d'organiser des battues sur la réquisition du Préfet. Tous les trois mois, ils devaient lui adresser un état des loups dont ils connaissaient l'existence dans leurs circonscriptions respectives, et tous les ans un état de ceux qu'ils étaient parvenus à détruire avec le concours

(1) Une chasse aux loups eut lieu les 8 et 9 octobre 1803 dans les bois de Willeman, près Hesdin. Un journal du temps la raconte ainsi : « Le rendez-vous était chez M. de Partz de Pressy. M. de Fercourt, dont l'adresse pour la chasse surpasse encore le goût qu'elle lui inspire, se rendit avec une très belle meute de dix-huit chiens pour exterminer les redoutables ennemis des hommes et des animaux. Dès la veille, le son du cor annonçait au loin son arrivée. La joie brillait dans les yeux des chasseurs qui l'attendaient et la gaîté était peinte sur les joues des campagnards. Le vendredi, la chasse commença à 8 heures du matin, et à 4 heures du soir quatre loups, dont deux mâles et deux femelles, avaient succombé sous le fer des chasseurs. Un cinquième fut poursuivi le lendemain, ne pouvant échapper à l'animosité des chiens, il fut s'enterrer dans un terrier de renard, où il fut aisé de le prendre. »

« Nous devons de la reconnaissance à M. de Fercourt qui fait si bien contribuer ses plaisirs au profit de l'utilité publique, et nous croyons devoir l'avertir qu'on se plaint des dégâts que les loups commettent chaque jour, notoirement dans les campagnes avoisinant St-Pol. Il paraît que dans ce canton les loups sont toujours terribles et féroces. »

A Wail, près de Willeman, un loup prit en plein jour le chien du curé. Un journal de St-Omer dit qu'en mai 1808 une louve dévora deux poulains à Lumbres.

Digitized by Google

des autorités civiles et militaires qui étaient tenues à leur prêter aide et assistance (1).

Une des difficultés les plus grandes avec lesquelles fut aux prises l'intelligence administrative du baron de la Chaise, ce fut l'organisation des gardes champêtres. Auxiliaires nécessaires de la gendarmerie qui était sans cesse occupée des déserteurs, des prisonniers de guerre et des réfractaires (2), ces agents étaient d'un recrutement difficile à cause des guerres continuelles qui appelaient et retenaient sous les drapeaux tous les hommes valides, et leur insuffisance notoire était l'objet des plaintes réitérées du Conseil général. Celui-ci, en demandant la diminution du nombre des communes, espérait améliorer la position de ces agents, devenus moins nombreux et d'un recrutement plus facile, surtout si la cessation de la guerre ramenait dans leurs foyers les anciens soldats. Le besoin d'un code rural pour la police des campagnes se faisait vivement sentir. Le Préfet, soucieux de cantonner les

(1) En 1805, nous trouvons capitaine de louveterie M. de Fercourt ; lieutenants : à Boulogne, M. Cazin ; à St-Omer, M. d'Artois; enfin le maréchal Berthier, grand veneur, prit le 9 juin 1805 l'arrêté suivant : « Savoir faisons qu'ayant pouvoir de l'empereur de commettre et établir des lieutenants de louveterie, à effet de pourvoir aux désordres causés par les loups, informés de la fidélité et de l'affection à la personne de Sa Majesté des sieurs Hanot et Lasteyrie du Seillans et de leur expérience particulière pour la destruction et la chasse des loups et bêtes voraces, les nommons lieutenants de louveterie pour les arrondissements de Béthune et de St-Pol .. Ils seront tenus de faire autant de chasses qu'il sera jugé nécessaire pour tuer loups, renards, blaireaux et autres bêtes nuisibles, à cor et à cris et avec fusils, bâtons et pièges dans les bois, buissons et forêts impériales du Pas-de-Calais. » Nous croyons que pour l'arrondissement d'Arras il n'y avait pas de louvetier.

(2) Il y avait dans le Pas-de-Calais dix-neuf brigades à cheval, et une à pied à St-Omer. Le personnel était de 126 hommes, y compris les officiers.

Digitized by Google

gardes champêtres dans les limites de leurs attributions, leur avait assigné seulement le port des armes blanches ou des pistolets pour leur défense personnelle et, par un arrêté du 15 octobre 1803, il leur avait interdit de chasser sous peine de destitution. Le garde de Haute-Avesnes ayant enfreint cette défense, fut destitué le 31 août 1807. Le baron de la Chaise conçut le projet d'améliorer leur position pour stimuler leur zèle (1). En outre, par un arrêté du 1er décembre 1809 (2), il leur donna des brigadiers. Ces brigadiers étaient payés par les communes du canton en raison de leur population et de l'étendue de leur territoire (3). Puis, par un autre arrêté du 11 juin

(1) Ils avaient droit à des gratifications assez importantes ; ainsi, en 1809, on remit 175 fr. de gratifications aux gendarmes et gardes champêtres qui avaient repris à Grévillers sept prisonniers anglais évadés. De 1804 à 1810, vingt-six prisonniers anglais internés à Arras se sauvèrent. C'étaient en général des capitaines de navires de commerce. Quand un prisonnier se sauvait on tirait trois coups de canon à la citadelle d'Arras. Ordinairement on donnait 12 fr. à ceux qui le reprenaient.

(2) Un arrêté du Préfet du 9 août 1809 autorisait les gendarmes, dont un grand nombre était parti à l'ennemi, de requérir les gardes champêtres pour les aider dans leurs fonctions.

(3) Voici un résumé de cet arrêté : « Considérant que la négligence d'un grand nombre de gardes champêtres donne lieu à des plaintes fondées, encourage les délinquants, les braconniers et les déserteurs et entrave l'exercice de la justice, que d'autres gardes champêtres mus par la seule rapacité se permettent de composer avec les délinquants, il est important de ne pas laisser dans ces fonctions des hommes incapables d'en sentir toute l'importance et d'en remplir tous les devoirs. Considérant que le décret impérial du 11 juin 1806 concernant les rapports des gardes avec la gendarmerie a facilité la surveillance de celle-ci et que l'absence d'une partie des gendarmes exige plus de précautions, etc. » Le Préfet décide que dans chaque canton il sera établi un brigadier de gardes champêtres ; il sera nommé par le Préfet sur une liste de deux noms présentée par le Sous-Préfet et à Arras par le Secrétaire général. Dans les deux

Digitized by Google

1810, le traitement des simples gardes champêtres était fixé, à partir du 1er janvier 1811, à 15 centimes par habitant et par hectare (1), avec minimum de 150 francs. Ils étaient habillés (2) et armés. Une indemnité leur était allouée quand ils étaient blessés dans l'exercice de leurs fonctions (3). Il ne paraît pas cependant que la sollicitude

cantons d'Arras et de St-Omer il n'y aura qu'un seul brigadier. Le Sous-Préfet, s'il le juge utile, pourra faire passer un examen aux candidats pour s'assurer s'ils savent lire, écrire, rédiger un procès-verbal et ont une connaissance suffisante des lois et règlements, etc. Autant que possible on nommera d'anciens militaires. Ces brigadiers devront prêter serment et pourront verbaliser dans tout le canton. Ils résideront autant que possible au chef-lieu Ils devront surveiller les gardes, leur transmettre les ordres des autorités et veilleront à ce qu'ils soient exécutés. Ils feront tous les mois un rapport : 1° aux Maires des communes ; 2° au Sous-Préfet ; 3° au Commandant de gendarmerie sur les gardes et la police. Ils réuniront les gardes quand ils en recevront l'ordre, enfin ils aideront la justice. Ils seront habillés, armés et salariés aux frais des communes. Leur traitement variera de 400 à 600 fr. par an et sera fixé par le Préfet. Les Maires pourront requérir le brigadier pour aider le garde de la commune. Le brigadier réunira tous les mois, en deux fois, les gardes, mais chaque fois la moitié seulement, pour leur expliquer leurs devoirs et les lois. Tous les mois tous les brigadiers des cantons se réuniront à la Sous-Préfecture de l'arrondissement, etc.

(1) Les propriétaires ayant des gardes particuliers pour leurs bois étaient exempts de la part d'impôt qu'aurait eu à payer pour cet objet leur propriété boisée

(2) Le Ministre de la Guerre, le 30 octobre 1810, autorisa la vente au département de capotes venant des gardes nationaux mobiles qu'on avait licenciés. Elles devaient servir à habiller les gardes champêtres. Ces capotes furent cédées pour 27 fr. la pièce, celles des brigadiers qui, sans doute, étaient meilleures, pour 48 fr. 85

(3) Un gendarme, ayant été blessé dans une rixe avec un braconnier, dépensa 164 fr. pour se faire soigner, le braconnier étant insolvable, le Préfet, par arrêté du 17 novembre 1807, décida que c'était la commune où avait eu lieu le combat qui paierait cette somme.

Digitized by Google

du baron de la Chaise sur ce point ait été couronnée de succès. Le Conseil général, en 1813, constate que le remède a été insuffisant, et que l'institution des brigadiers, notamment, n'a pas atteint son but. La plupart d'entr'eux ne parcourent pas les communes de leur canton. Ils réunissent plusieurs fois par mois les gardes champêtres au lieu de leur domicile, s'y livrent avec eux à la boisson et pendant ce temps les communes sont laissées à l'abandon.

Ce n'était pas seulement sur ces agents inférieurs que devait se porter l'attention du baron de la Chaise. C'était encore sur les magistrats chargés de l'administration de la justice. L'organisation judiciaire en ce temps-là était à peu près la même qu'aujourd'hui pour le Pas-de-Calais. Outre les juges de paix et les tribunaux de première instance établis dans chaque arrondissement, un tribunal siégeant à St-Omer jugeait en appel les affaires correctionnelles et devenait, par l'adjonction de deux officiers, une cour de justice criminelle et spéciale pour le vagabondage, les vols à main armée, certains assassinats, incendies, faux, etc. (1). Des tribunaux de commerce étaient institués à Arras, à Boulogne et à St-Omer. A Douai siégeait la Cour d'appel (2) et à Paris la Cour de cassation. Près de toutes ces juridictions, le ministère public était exercé par des procureurs impériaux et des

(1) Voir, pour les attributions de ce tribunal, l'*Annuaire du Pas-de-Calais* de 1808, p. 306. En 1811, il fut supprimé et les causes et délits qu'il avait à juger furent déférés aux cours d'assises.

En 1804, le Préfet, dans un rapport, se plaint de l'indulgence du jury.

(2) Le département du Pas-de-Calais devait contribuer aux frais de cette Cour d'appel. En 1808, le Conseil général prétendit que ses dépenses étaient trop élevées.

Digitized by Google

substituts (1). Enfin, l'institution nouvelle du jury commençait à fonctionner (2), et dès le début, en 1804, le baron de la Chaise en signalait les défauts en dénonçant son indulgence excessive et regrettable pour les crimes les plus préjudiciables à la conservation de la Société (3).

Quant au personnel de la magistrature, il avait été fortement épuré par le premier Consul dès son arrivée au pouvoir. La chose paraissait d'autant plus facile que le nombre des hommes de loi était grand avant la Révolution. Cependant il n'avait pas été toujours heureux. Le Préfet, dans un rapport adressé au Ministre en 1806, constatait chez la plupart des tribunaux une faiblesse qui paralysait leur honnêteté et demandait le remplacement immédiat de plusieurs juges et d'un procureur impérial. Bien qu'un rapport du Préfet, de 1804, dise que les grands crimes sont rares, deux assassinats et deux empoisonnements étaient restés impunis. Le nombre toujours croissant des faussaires n'était pas suffisamment réprimé par la peine infâmante de la marque. L'année suivante, une circulaire du procureur général près la cour criminelle de St-Omer, en date du 15 octobre 1807,

(1) Les juges étaient nommés à vie, mais le magistrat de sûreté établi auprès de chaque tribunal et remplissant les fonctions de juge d'instruction était amovible.

La loi du 18 août 1810 sur les tribunaux de première instance créa à St-Omer deux chambres avec neuf juges, quatre juges suppléants et deux substituts. Arras et Béthune avaient quatre juges, trois juges suppléants et un substitut. Dans les autres arrondissements il n'y avait que trois juges

(2) On avait créé près du jury un magistrat appelé directeur du jury pour contrôler le juge d'instruction. Cette fonction fut supprimée. Le Conseil général, en 1809, demanda que la cour d'assises fut transférée à Arras.

(3) Le Conseil général, en 1815, signale l'impunité accordée aux banqueroutiers.

Digitized by Google

ayant signalé de nombreux vols dans les églises et de nombreux incendies dans les récoltes (1), le Préfet du Pas-de-Calais et l'Evêque d'Arras furent invités à prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme. L'un adressa en conséquence une circulaire aux maires le 1er juillet 1808, l'autre aux curés le 24 août de la même année. Dans la lettre de l'Evêque on voit que aux vols se joignaient souvent les sacrilèges. A Oignies, au Forest les saintes hosties avaient été profanées et foulées aux pieds, les églises de Souchez et de Bailleul complètement dévalisées. Pour prévenir le retour de pareilles abominations, les curés sont invités à enlever des églises les vases sacrés et les objets de valeur et à s'entendre avec les autorités civiles pour susciter la vigilance des clercs et des gardes champêtres. De plus, par les soins de l'administration, des patrouilles de nuit furent faites par la garde nationale d'élite ; défense fut faite de fumer près des meules, des granges, des bâtiments couverts en chaume, enfin l'usage de la pipe fut interdit aux jeunes gens au-dessous de 15 ans. Au nombre des documents officiels de cette époque, nous trouvons encore une circulaire adressée le 14 mai 1804 par le baron de la Chaise aux maires au sujet des amnistiés, émigrés et Vendéens. Placés sous la surveillance du Gouvernement, ceux-ci n'avaient pas le droit de changer de résidence sans l'autorisation spéciale du Préfet. Ce changement ne pouvait s'opérer au-delà des limites du département, et le séjour

(1) Le Préfet, le 3 mai 1812, fit une circulaire où il exposait le danger des toits en chaume et recommandait une toiture économique en terre dont on se servait dans le midi de la France. On battait la terre et on la mélangeait avec de la cendre.

Le 16 octobre 1804, M de la Chaise fit un règlement au sujet des incendies, ordonna la visite des fours et cheminées, etc. Le 29 janvier 1808 et le 23 juin 1809 il fit de nouvelles circulaires au sujet des incendies.

Digitized by Google

de Paris leur était interdit. Ces mesures vexatoires et inutiles, motivées par un danger imaginaire, tombèrent bientôt en désuétude. Plus utile et mieux fondée devait être une autre circulaire adressée par le baron de la Chaise, en date du 23 mars 1808, aux divers parquets de son administration, leur enjoignant d'avoir à lui signaler d'une part les délits avec les peines encourues, de l'autre les actes de bienfaisance et les belles actions avec les récompenses obtenues dans toute l'étendue du département. Il espérait, disait-il, contribuer à la répression des uns, à l'encouragement des autres par la publicité donnée à ces divers renseignements.

Mais si la magistrature avait besoin d'être encouragée et maintenue à un certain niveau, c'était surtout dans les rangs inférieurs des avoués, avocats, gens de robe et notaires que s'imposait la nécessité d'une réforme. Leur avidité était proverbiale, il est vrai que leur nombre s'était démesurément accru au XVIII[e] siècle ; la Révolution avait supprimé tout contrôle et ouvert l'accès des charges à une foule de sujets indignes (1), provoquant des plaintes générales (2). Dès l'année 1805, le Conseil général du Pas-de-Calais avait demandé qu'on en réduisit

(1) Dans l'arrondissement d'Arras seul, en 1804, on comptait trente-quatre notaires.

(2) Nous ignorons si ces reproches étaient fondés, mais la basoche, alors, ne manquait pas de gaieté. Ainsi, à Arras, dans un banquet d'avocats et d'avoués réunis pour fêter un confrère étranger, on chanta des couplets ; en voici un :

Vous qu'en ce jour nous possédons,
Veuillez être dépositaire
Des plaisirs que nous éprouvons
En voyant un charmant confrère.
De l'amitié le tendre accord
Célèbre ici votre présence,
Par sentence du dernier ressort
Décrétons la reconnaissance.

Digitized by Google

le nombre au moyen d'une épuration analogue à celle de la magistrature et que les chambres de discipline, appelées à remplacer le *synode* disparu avec toutes les institutions de l'ancien régime, montrassent plus de zèle à réprimer leurs ruineuses exigences (1). Il est probable que ce vœu ne reçut point une prompte ni complète exécution, car nous le trouvons renouvelé en 1813 par la même assemblée par suite des plaintes toujours croissantes des habitants des campagnes, victimes de la rapacité des notaires trop nombreux (2). En 1804, les frais de

(1) Voici un extrait de sa délibération : « Quand l'Artois appartenait à l'Espagne, pour assurer le maintien de la discipline chez cette corporation, Charles-Quint, par un édit du 4 octobre 1540, ordonne, afin, est-il dit, *que ceux auxquels les notaires infèrent griefs puissent obtenir briève raison et justice* que tous les notaires du comté d'Artois fussent tenus de comparaître personnellement chaque année devant le Conseil d'Artois le premier jour des plaids qui se tiendront après le Quasimodo et là remettre leur pouvoir sur le bureau ; que ensuite les notaires fussent appelés à tour de rôle par le greffier et que si aucuns se plaignaient d'eux pour avoir mésusé en leur état et office, leur pouvoir fut retenu jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiés des cas qui leur étaient imputés ou qu'il fut autrement ordonné ». La rétention des pouvoirs emportait suspension de toutes fonctions. L'édit prononçait la même peine contre les notaires qui n'avaient pas comparu et en outre une amende de trois carolus d'or. « Cette institution a toujours subsisté jusqu'à la Révolution et a toujours produit les effets les plus salutaires. Cette réunion, qu'on appelait *synode*, était un jour de triomphe et de gloire pour le fonctionnaire instruit et vertueux et d'opprobre pour celui qui n'était pas attaché à ses devoirs. » Le Conseil demandait aussi qu'on fît revivre le règlement du Conseil d'Artois de 1783 sur les tarifs et qu'on diminuât les salaires des notaires.

(2) On devrait exiger de ces fonctionnaires le dépôt d'un double de leurs actes aux greffes des tribunaux comme on faisait autrefois pour le *gros*. Ces greffes délivreraient des expéditions.

Digitized by Google

justice (1) à la charge de l'Etat s'élevaient, pour le Pas-de-Calais, au total de 63,706 fr. 20 (2). Les locaux des tribunaux, le traitement des juges, l'entretien des prisons étaient à la charge du département. Celui-ci ne manquait pas de réclamer le concours de l'Etat lorsqu'une circonstance extraordinaire venait surcharger ce chapitre de son budget, mais il était rare que le Gouvernement, obéré de dettes en ce temps de guerres continuelles, donnât suite aux réclamations. Si les locaux des tribunaux, sauf à Boulogne et à Montreuil (3), étaient suffi-

(1) Le 3 juin 1811 parut un décret sur les frais de justice et l'administration de la justice criminelle et correctionnelle.

(2) En voici le détail : frais d'expéditions aux greffes. 9,344 fr. ; salaires d'huissiers, 22,516 fr.; taxes des témoins et jurés, 20,856 fr.; ports de lettres, 2,875 fr. ; officiers de santé, 17 fr. ; nourriture en route des prisonniers, 1,453 fr. ; indemnité pour le déplacement des juges, 160 fr. ; gages de l'exécuteur des hautes-œuvres, 4,000 fr. ; frais d'exécution, 221 fr. ; impression des jugements, 2,171 fr. ; frais divers, 107 fr.

(3) A Boulogne, l'ancienne sénéchaussée aurait dû devenir le tribunal, mais depuis l'établissement des camps on l'avait mis à la disposition du service des vivres et on jugeait à la mairie dans un local peu convenable. Quand les troupes devinrent moins nombreuses au camp, le Conseil général demanda qu'on rendît la sénéchaussée comme on avait rendu les autres bâtiments civils dont le génie militaire avait pris possession, mais malgré les réclamations du Conseil général, en 1813 on conservait encore l'ancienne sénéchaussée. Elle était du reste en mauvais état et il fallait dépenser, d'après un devis, 33,932 fr. pour en faire un tribunal convenable.

A Montreuil, on avait utilisé d'abord l'ancienne abbaye de St-Saulve pour y mettre le tribunal, la prison et la mairie. Ces divers services y étaient très mal installés ; le Conseil général demandait qu'on cédât l'ancienne église de Ste-Austreberthe, occupée par le génie, car le couvent de St-Saulve était en si mauvais état qu'il n'était bon qu'à démolir. En 1815 il n'avait pas encore obtenu cette église, mais le Gouvernement l'avait autorisé à acheter pour 24,000 fr.

Digitized by Google

sants, les prisons étaient dans un état déplorable (1). Ce n'étaient plus, il est vrai, les anciens cachots où les prisonniers étaient, il faut le reconnaitre, privés d'air et

l'ancien hôtel de Longvillers. Le Conseil général, pour diminuer la dépense, proposait d'y mettre aussi la mairie afin de faire contribuer la ville pour 8,000 fr. à l'acquisition. Celle-ci refusa et préféra laisser la mairie à St-Saulve. Le Conseil général alors décida que l'hôtel de Longvillers ne servirait que pour le tribunal.

Cette même assemblée proposa de loger à St-Omer le président des assises, dans l'ancien évêché où était le tribunal. A Bethune, on avait utilisé l'hôtel de Ruthove pour y établir le palais de justice. En 1815 cette famille le réclama comme bien d'émigré non vendu, mais elle offrait au département de renoncer à ce droit pour 21,000 fr.

(1) Voici quelques détails sur les prisons du département : A Arras c'était l'ancien couvent des Dominicains ; bien que ce fût une des prisons les moins mal installées, il y eut des évasions en 1803 et 1806 ; en cette année nous y voyons placés les fous indigents. A St-Omer, la prison dite du Mont-Sithiu, construite en 1761, servit sous l'Empire d'abord de prison militaire et civile. Le 3 mai 1811, le génie obligea à transférer les détenus civils dans une partie de l'ancien collège anglais laissée libre par l'hôpital militaire, c'était peu commode et trop petit; on construisit une nouvelle prison. A Boulogne, la prison était autrefois dans le beffroi. Comme c'était un local insalubre, on l'avait transférée dans les classes de l'ancien collège des Oratoriens ; c'était petit, vieux, sans étage et malsain. Le Conseil général demandait l'ancien couvent des Annonciades occupé par le génie militaire; la prison y serait beaucoup mieux, sans cela il faudrait dépenser 100,000 fr pour une prison. A Montreuil, la prison était un cachot de 6 mètres carrés, sans cour ; on y entassait parfois 30 à 40 malheureux sans séparer les sexes. Elle était en mauvais état et certains murs n'avaient que 25 centimètres d'épaisseur. Le Préfet proposa d'utiliser la basse-cour, le jardin et d'autres dépendances de cet ancien couvent pour y construire une prison convenable, le Conseil général ajourna sa décision. A St-Pol, c'était une maison en location, elle était trop petite, il faudrait y joindre deux maisons voisines.

Digitized by Google

de lumière, mais la Terreur ayant multiplié le nombre des arrestations, on avait transformé en prisons les églises, les couvents, les maisons confisquées, locaux incommodes et impropres à cet usage, où, d'après un rapport du temps, les délinquants étaient gardés plutôt par les sentinelles que par les murs et les portes. A Boulogne et à St-Omer en particulier, à cause du grand nombre de détenus militaires, ils étaient absolument insuffisants, ne pouvant contenir, l'un que 150 et l'autre 200 prisonniers, bien que dans la dernière de ces villes une autre prison de 80 places fût affectée au service de la cour criminelle. A Arras, le même local, servant de maison de réclusion et de détention, pouvait contenir 250 individus. Il en était de même dans chacun des autres arrondissements, mais dans des proportions plus restreintes. A Béthune, il n'y avait place que pour 45 prisonniers, à St-Pol pour 50, à Montreuil pour 40. A Arras, un local spécial et distinct était réservé à ceux dont la condamnation ne s'élevait pas à plus de six mois. La prison pour les condamnés à la détention était à Gand. De plus, il y avait à Bapaume (1), à Lens, à Aire, à Hesdin, à Calais, à Ardres et à Fruges des maisons de dépôt affectées aux prisonniers de passage destinés à être transférés sur d'autres points ou dans d'autres départements.

L'insuffisance et le mauvais état des prisons ne pouvaient manquer d'attirer l'attention d'un administrateur aussi vigilant que l'était le baron de la Chaise. Convaincu que la justice doit tendre plus encore à l'amélioration du coupable qu'à la répression du crime, il ne cessait de réclamer des locaux plus spacieux et plus convenables

(1) C'était un vieux bâtiment humide où tous les services étaient confondus, le Conseil général demandait l'ancien hôtel des élèves de l'école d'artillerie.

Digitized by Google

où l'on pût établir des ateliers pour les prisonniers valides, des infirmeries pour les malades et se dispenser d'envoyer ceux-ci dans les hôpitaux où la garde en était difficile et où se produisaient de fréquentes évasions. Maintes fois le Conseil général, s'associant aux vues du Préfet, s'était mis en concurrence avec le génie militaire pour obtenir du Gouvernement la concession de bâtiments inoccupés ou peu utiles que l'autorité militaire conservait nonobstant. L'Etat ne restait pas indifférent à cette regrettable situation, et le Ministre de l'Intérieur, par un arrêté du 20 octobre 1810, avait ordonné de restaurer les prisons, d'y séparer les sexes, les âges, les condamnés et les prévenus. Le Conseil général était souvent obligé de prendre à sa charge les locaux des tribunaux et des prisons; aussi, pour se conformer à ces ordres, il fit faire des plans pour améliorer les prisons de Béthune (1) et d'Arras (2). Les améliorations furent lentes à se produire dans l'installation et plus encore dans le régime alimentaire des prisons (3). Jusqu'en

(1) On travailla à cette prison en 1812.

(2) Un rapport inséré au *Moniteur* du 27 janvier 1813 dit qu'il y avait dans le Pas-de-Calais deux prisons à construire et neuf ou dix à agrandir ou à réparer.

(3) Voici ce que coûta au département, en l'an XIII, les dépôts de santé, les prisons et les prisonniers. Il y eut 5,498 détenus, dont 2,717 prévenus, 411 accusés et 2,128 condamnés. Les autres prisonniers se composaient d'une centaine de mendiants, de 89 infirmes et vénériens et de 51 fous. Boulogne, à cause des camps, fournissait beaucoup de prisonniers. 402 prisonniers purent subvenir à leurs besoins; en les déduisant, il y eut encore 77,877 journées à payer, variant de 40 c. à 1 fr. 20. 8 concierges coûtèrent 5,378 fr. ; 2 guichetiers, 825 fr.; 8 médecins, 2,751 fr.; le personnel coûta donc 5,954 fr. La nourriture des détenus exigea une dépense de 25,158 fr.; leur coucher, 3,639 fr. ; leur blanchissage, 595 fr.; leur chauffage, 5,251 fr. ; le greffe et les vêtements nécessitèrent 2,059 fr. et pour-

Digitized by Google

1801, dans la plupart des villes, la nourriture de ces malheureux était fournie, moyennant rémunération, par les commissions de bienfaisance chargées de fournir de la soupe aux indigents. Alors elle se fit par voie d'adjudication et à partir de ce moment on trouve dans les papiers du baron de la Chaise des traces répétées des soins qu'il apportait à ce que les fournisseurs adjudicataires s'acquittassent scrupuleusement de leurs engagements envers ceux à qui le plus strict nécessaire était à peine accordé (1).

De ce rapide coup-d'œil on peut conclure que le baron de la Chaise avait pleinement justifié la confiance et la perspicacité de l'Empereur. Sous son administration sage et régulière, tout faisait présager des jours heureux pour le département confié à ses soins. Ce département, comme toute la France, du reste, à cette époque, ne demandait qu'à revivre, et les maux dont il allait bientôt

tant le linge ne coûta rien. Les infirmeries sont portées pour 5,058 fr.; les frais de transport des prisonniers pour 3,328 fr. ; les frais de réparations des prisons pour 1,164 fr. ; enfin les frais imprévus pour 1,299 fr. La dépense totale à payer par le département s'éleva à 54,505 fr.

En 1809, le département eut à payer 64,517 fr. dont il demanda en vain le remboursement au Gouvernement.

(1) En 1806, le pain fourni aux détenus devait être de pur froment, être cuit vingt-quatre heures d'avance. On payait 13 centimes les 485 grammes de pain remis tous les jours à 8 heures du matin aux prisonniers. A midi on leur donnait une portion de soupe grasse avec un huitième de kilogramme de viande deux jours par semaine, les autres jours c'était de la soupe avec des légumes ou des herbages. La portion était d'une chopine. L'adjudicataire fournissait les vases. La portion de soupe était payée 15 centimes. En 1811 c'était le même prix et elle devait contenir un demi-litre. La portion de pain était alors de 750 grammes et payée 19 centimes 1/2.

Digitized by Google

avoir à souffrir ne devaient être autres que ceux de la patrie elle-même.

Au commencement de 1812, les souffrances d'un hiver rigoureux, la cherté du blé, de fréquentes faillites résultant d'une crise commerciale, due à l'excès de la production et aux lois de douane, avaient jeté dans la misère de nombreux ouvriers (1). Parfois des désordres graves s'en étaient suivis (2). A ce malaise intérieur, au sourd mécontentement des consciences catholiques causé par le prétendu Concile national, venaient s'ajouter les inquiétudes les plus graves au sujet de la politique extérieure. Tandis que, en Espagne, la guerre, loin de se terminer, se prolongeait à notre désavantage, Wellington, poursuivait sur les confins du Portugal le cours de ses succès (3), au Nord la rupture avec la Russie devenait inévi-

(1) Dans les environs de St-Omer beaucoup d'usines fermèrent. Le Gouvernement, cherchant à tromper l'opinion publique, faisait reproduire dans le *Moniteur* un article d'un journal anglais vantant la prospérité de nos fabriques. Par un décret du 22 mars 1812 on accorda vingt-deux millions pour distribuer des soupes dites à *la Rumfort* aux indigents. Boulogne eut pour sa part un secours de 9,225 fr. ; la misère y était plus grande que dans les autres villes du Pas-de-Calais, le camp y avait fait arriver de nombreuses familles qui étaient tombées dans le besoin. La ville, ne pouvant obtenir d'autre secours du Gouvernement, dut emprunter 20 000 fr. pour venir au secours des malheureux

(2) Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1811, 50 individus pillèrent 40 hectolitres de blé sur un bateau, à l'écluse de la Clarence, à Wittes. Les auteurs restèrent inconnus, mais on condamna ceux qui avaient volé du scourgeon sur un bateau, près de St-Omer, en août 1812.

(3) On allait rappeler la garde et les quatrièmes bataillons, aussi le *Times* disait que nous n'avions plus en Espagne que 149,000 soldats, tandis que les alliés en comptaient 180,000, dont 46,000 Anglais et 20,000 de guérillas.

Digitized by Google

table. Bien que la guerre ne fût pas déclarée, tous la sentaient imminente. Et à l'immensité des préparatifs il était facile de pressentir les proportions de la lutte gigantesque qui allait s'ouvrir.

A la dure loi de la conscription qui s'exerçait dans toute sa rigueur, s'en adjoignit une autre plus dure encore, modifiant l'organisation de la garde nationale, de manière à pouvoir mobiliser tous les hommes valides de 20 à 60 ans, divisés d'après leur âge en trois bans (1). C'était armer la nation tout entière (2). L'Empereur, qui personnellement avait rêvé ce projet, pouvait seul le faire exécuter. Le premier ban, celui des hommes de 20 à 26 ans n'ayant pas servi, fut appelé d'abord. Un sénatus-consulte du 15 mars 1812 appela sous les drapeaux toute la classe de cette année ; celle de 1811 y était

(1) Cette loi devint très impopulaire quand on vit que l'Empereur y prenait des recrues pour l'armée active. Le second ban était composé des hommes de 26 à 40 ans, le troisième de ceux de 40 à 60 ans. Le premier ban était divisé lui-même en deux bans et un arrière-ban Il ne devait pas sortir du territoire et était destiné à la garde des frontières, à la police intérieure, à la conservation des arsenaux, des dépôts de munition et des places fortes. La portion appelée à l'activité et formée par tirage au sort fut divisée en cohortes de 971 hommes. Le Pas-de-Calais devait fournir les 53e et 54e cohortes comprenant 1,776 hommes. On poursuivait comme réfractaires les gardes nationaux qui ne se rendaient pas à l'appel ou abandonnaient leurs corps. Les autres bans ne furent pas organisés d'abord, mais après nos désastres on chercha à les utiliser.

(2) Voici ce que disait le rapporteur de la loi : « Qu'est-ce que la garde nationale, la nation armée, et quelle nation que celle qui s'étend depuis les bords de la Baltique jusqu'au delà du Tibre... On assurera la sûreté de l'intérieur et la sécurité publique, quand même toutes nos armées dépasseraient nos frontières, la vaste enceinte de l'empire présenterait de nombreux défenseurs, que des défenseurs plus nombreux encore pourraient remplacer, et l'empire sera une immense citadelle placée au milieu du monde. »

Digitized by Google

déjà; on avait ainsi une armée de près de 500,000 hommes.

L'Empereur quitta Paris le 9 mai avec l'Impératrice, prétextant, pour lui l'intention de passer son armée en revue sur les bords de la Vistule, pour elle celle de visiter sa famille. Il poursuit à travers l'Europe une marche triomphale. Mayence, Wurtzbourg, Dresde le reçoivent successivement. Tous les Princes allemands, l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, le Roi et la Reine de Prusse sont conviés à venir rehausser de leur présence les fêtes dont il éblouit la capitale de la Saxe. Il y reste jusqu'au 29 mai. De là, par Posen, Glogau et Thorn, il arrive sur la Vistule. Son armée s'y trouve. Il passe la revue de sa garde. Jamais elle n'a été plus brillante. Quinze hommes à peine restent en arrière dans les hôpitaux. C'est alors seulement qu'il se démasque. Le 24 juin, tandis que Marie-Louise va rejoindre sa famille à Prague, Napoléon se jette sur le Niémen et le traverse. La guerre est déclarée. En France on ne sait rien encore, mais on élève l'arc de triomphe de l'Etoile pour le retour de la grande armée. Hélas! qui l'eût dit alors: ce n'était pas un triomphe qu'elle allait chercher... mais un tombeau!

De tous côtés, la nouvelle de la déclaration de la guerre produisit un mouvement de stupeur. Le Sénat, avisé officiellement seulement le 3 juillet, resta muet. En vain l'archichancelier Cambacérès s'efforça-t-il de trouver une cause juste dans le refus que la Russie avait toujours fait d'entrer dans le blocus continental et de tirer des gloires du passé un gage de succès pour l'avenir. La guerre était impopulaire autant qu'elle était injuste et téméraire. Et s'il dépendait du maître de la faire, il ne dépendait pas de lui de la faire approuver. La plupart des Conseils généraux, afin de n'être pas appelés à donner leur avis, ne furent même pas convoqués en cette année 1812. Celui du Pas-de-Calais ne s'assembla en session extraordinaire que pour s'occuper des routes. Le 15 août

Digitized by Google

fut célébré à Paris et dans toutes les villes par les fêtes ordinaires et officielles, mais la joie ne régnait nulle part. Les préoccupations étaient ailleurs. Vainement les bulletins envoyés du théâtre des opérations se succédaient-ils à de rapides intervalles apportant toujours de nouvelles victoires. Cette fois ce n'étaient plus seulement les ennemis, mais les éléments qui étaient conjurés contre nous. L'armée, victorieuse à Mohilew, à Ostrowno, à Krasnoë, entrait triomphante dans Smolensk, et déjà elle se trouvait réduite à 256,000 hommes par suite de la chaleur. Les Russes reculaient devant elle. Sur les rives de la Moskowa, une sanglante bataille nous ouvrait les portes de Moscou. Là, Napoléon se croit arrivé au terme de ses exploits. Il écrit aux évêques une lettre orgueilleuse et sèche pour leur imposer des actions de grâces à rendre au Ciel et, s'apprêtant à déployer la pompe dont il aime à éblouir les vaincus, il appelle les acteurs de la Comédie-Française à venir charmer les loisirs de la paix dont il va dicter les conditions. Mais c'est un autre drame qui se prépare. Sous l'inspiration de leur barbare patriotisme, les Russes prennent une résolution sans exemple dans l'histoire. Un immense incendie allumé par eux sur tous les points à la fois dévore la ville qu'ils sont impuissants à défendre. 30,000 blessés périssent. Des richesses immenses sont englouties. Le vainqueur ne règne plus que sur des ruines. Un seul parti s'ouvre devant lui. Celui du retour. Et quel retour! A travers un pays ravagé, à la tête d'une armée découragée, harcelé sans cesse par un ennemi toujours vaincu et toujours renaissant, à l'entrée de l'hiver, redoutable en ces contrées. Ce que fut la retraite de Moscou, d'autres l'ont raconté.

A Paris et dans toute la France, l'agitation augmentait. Le mécontentement causé par la guerre s'accroissait à la pensée de l'inutilité de tant de sacrifices. Pour la première fois, la Fortune se montrait rebelle aux des-

Digitized by Google

seins de Napoléon. On fut longtemps cependant sans connaître l'horrible réalité. Pendant bien des semaines les bulletins se succédèrent ne parlant que de victoires et d'actions de grâces. Toutes les rencontres armées, en effet, se terminaient à notre avantage, mais l'ennemi le plus redoutable, le plus meurtrier, celui dont on ne parlait pas, c'était le froid. Il se déclara tout à coup le 7 novembre (1). A partir de ce jour, c'est par milliers que les routes se couvrent d'hommes et de chevaux morts ou mourants. Le 12, l'armée est revenue à Smolensk et le 28 devant la Bérésina. Là le désastre devient une débâcle. A quelques jours de là, 30,000 hommes seulement se retrouvaient sur les bords du Niémen des 500,000 qui l'avaient traversé moins de six mois auparavant, tandis que, en France, retentissaient encore les échos de *Te Deum* chantés dans toutes les églises pour célébrer nos triomphes.

Tout autre que Napoléon eût été accablé de tels revers. Mais il semblait que cet homme eût été envoyé au monde pour montrer jusqu'où peut s'étendre la puissance de la volonté humaine. Par une de ces résolutions soudaines dont lui seul a le secret, à peine est-il arrivé en Pologne qu'il quitte l'armée et revient directement à Paris, où il reparaît inopinément le 17 décembre. Là il se retrouve en maître. Il convoque tour à tour le Sénat, la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Université, la Cour impériale, le Corps municipal de Paris. Tous sont à ses pieds et, tandis que dans toute la France, la douleur, l'inquiétude et le deuil pénètrent jusqu'aux plus humbles foyers, il ne reçoit des grands corps de l'État que protestations serviles d'admiration, de dévoûment et d'obéissance. Sûr de n'être pas contredit, il expose avec hauteur les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre une guerre

(1) En quelques jours le thermomètre descendit à 16 et 18 degrés.

Digitized by Google

politique: nécessité de combattre l'anarchie à l'intérieur, d'assurer la prépondérance de la France à l'extérieur et, sans dissimuler la grandeur des pertes dont il rejette la responsabilité sur la barbarie des Russes et sur la rigueur prématurée de la saison, il exprime la résolution d'imposer au pays de nouveaux sacrifices (1).

La déclaration n'était pas inattendue. Elle était sans réplique ; et si le *Moniteur* garda le silence sur la froideur qui l'avait accueillie, elle n'en causa pas moins une douloureuse émotion chez ceux qui allaient être appelés à en assurer l'exécution. Le Préfet du Pas-de-Calais fut des premiers à ressentir cette émotion, et une lettre toute confidentielle adressée par lui le 3 janvier à un ami exprime en termes navrants les sombres prévisions qu'elle lui inspirait (2).

(1) Un journal anglais, le *Star*, publiait le 14 décembre 1813, un article où il disait: « La carrière de Napoléon est presque terminée; il doit se borner à conserver la France. Nous devons nous attendre à ce que l'Autriche va se déclarer contre lui ; il va évacuer l'Espagne... » Le Gouvernement, dans le *Moniteur*, se hâta de répondre : « Loin d'évacuer l'Espagne, on y envoie de nouvelles troupes. Nos armées ont rendu vains vos efforts et votre pays, votre trésor s'épuise dans cette lutte disproportionnée avec votre population et les besoins de vos établissements d'Asie et d'Amérique. L'Espagne est à la dynastie française, aucun effort humain ne peut l'empêcher. Pourquoi tant de modération? Pourquoi ne pas partager la France ; tant que vous laisserez réunis en un seul corps 20 à 25 millions d'hommes qui sont si près de vous, vous courrez des dangers. Refaites un duc de Bourgogne, un duc d'Aquitaine, un duc de Normandie, un duc de Bretagne, alors seulement vous aurez la sécurité. » Ces paroles hautaines étaient exactes, et sans les Bourbons, la France aurait sans doute été partagée après ses désastres causés par Napoléon.

(2) Voici cette lettre : « *Tibi soli.* On trompe l'Empereur, on lui présente une mesure qui va mettre mon département dans une effervescence dont je frissonne de calculer l'explosion. Mais de grâce

Digitized by Google

L'année 1813 commençait mal. A l'extérieur, la défection de nos alliés était certaine. A l'intérieur, les difficultés financières se présentaient inextricables. Le budget de 1812 s'était soldé avec un déficit important par suite de la diminution des recettes en 1811. Le recrutement devenait de plus en plus impossible dans un pays épuisé déjà par la conscription. Sur les 120,000 conscrits de 1813 appelés par sénatus-consulte du 1er septembre, le Pas-de-Calais avait fourni 1,616 hommes pour l'armée de terre, 241 pour l'armée de mer. Ils s'étaient mis en route du 10 au 20 novembre. A ceux-là, en revenant sur les quatre classes précédentes, le Pas-de-Calais en avait ajouté 1,307, en déduisant 398 hommes mariés. Un nouveau sénatus-consulte du 20 janvier 1813 porta à 150,000 hommes l'appel sur la classe de 1814, c'est-à-dire pour le Pas-de-Calais seul, 2,042 hommes de terre et 256 de mer. Les conseils de révision seront convoqués du 10 mars au 20 avril, et les conscrits partiront aussitôt.

n'employez cette trop faible force qu'avec prudence, après avoir fait vérifier l'intensité de la résistance. Je me livre à l'espoir que la plus intime, la plus universelle confiance dans votre sagesse préviendra tous nos malheurs. Une fois attaqué il faut vaincre et quelle déplorable victoire que celle qui révèle aux alliés la discorde planant au milieu de nos campagnes, menaçant nos villes et toute prête à nous plonger dans les horreurs d'une guerre civile. Tout est abstrait dans les conseils, tandis que la politique qui nous a sauvés de l'anarchie en nous conduisant de miracle en miracle pouvait les renouveler dans une conciliation qui finira par devenir impossible parce que personne n'est content. Vous connaissez mon dévouement pour notre Empereur, je laisse donc couler ma plume au milieu de mille idées qui m'échappent parce que vous me brûlerez après m'avoir éclairé en ma qualité de vieux soldat sans reproches qui se livre en aveugle à votre ancienne amitié. »

Ces sages conseils d'un Préfet connaissant bien l'esprit public ne furent pas entendus.

Digitized by Google

On réunit tout ce qui restait de vieilles troupes pour former de nouvelles armées. Le camp de Boulogne, au commencement de 1813, était réduit à 7,000 hommes. Ils furent cantonnés pendant quelques jours chez l'habitant en attendant leur départ pour l'armée. Cette ville n'eut plus pour garnison que quelques bataillons de pupilles de la garde et les équipages de ce qui restait de la flottille. Ces forces peu importantes suffirent à préserver des attaques des Anglais ce camp d'où partaient naguère contre eux de si terribles menaces. A toutes ces mesures s'ajouta la mobilisation de cent cohortes de la garde nationale pour former une armée de réserve de 250,000 hommes. C'étaient, disait-on, des hommes faits, instruits, remplis d'honneur ; leurs officiers pourtant laissaient à désirer.

Plus onéreuse et plus difficile encore devait être la reconstitution de la cavalerie, presque toute entière ensevelie sous les neiges de la Russie. Trois décrets successifs du 4 janvier, du 25 mars et du 17 juillet 1813 servirent à procurer les chevaux nécessaires au service de l'armée. Le Pas-de-Calais dut fournir 130 chevaux de cuirassiers payés 400 fr., 120 chevaux de dragons payés 350 fr. et 60 chevaux de trait qu'on envoya à Commercy. La répartition se faisait d'après la population. Les fonds manquant, le paiement se fit longtemps attendre.

Pour l'équipement des cavaliers il fallut, faute d'argent, recourir au patriotisme. Patriotisme mélangé de crainte, il faut bien le dire. Chaque arrondissement dut s'imposer de centimes additionnels qui, joints aux dons volontaires, leur permettraient de fournir et d'équiper un certain nombre de cavaliers. C'était la réunion des maires qui prenait les décisions. Dans les villes c'étaient les Conseils municipaux. Plusieurs villes dépassèrent le contingent qui leur était assigné. La municipalité d'Arras se signala entre toutes. Taxée à six

Digitized by Google

cavaliers, elle en offrit vingt, plus 8,000 fr. sur ses économies (1). Le Conseil d'arrondissement en ajouta trente (2). Calais offrit trois cavaliers, Béthune et St-Omer

(1) Dans la séance du Conseil municipal du 13 janvier 1813, M. Lesoing, adjoint, donna lecture du 29e bulletin de la grande armée qui constatait les pertes que nous avions faites en Russie. Il prononça un discours où il disait que la trahison était la cause de nos malheurs, que cette guerre serait la dernière que ferait l'Empereur et termina en annonçant qu'on demandait à la ville d'Arras d'armer et d'équiper à ses frais six cavaliers. Le Conseil en vota vingt par acclamation, plus une adresse où il suppliait Sa Majesté d'accepter 8,000 fr. sur les économies de la ville. Pour payer ces cavaliers, le maire adressa aux habitants, le 11 février, une proclamation où il disait : que le Conseil municipal avait offert en leur nom vingt cavaliers, que tous les fonctionnaires, toutes les administrations s'empresseraient de faire des offrandes particulières. Beaucoup de citoyens désirent également présenter leurs dons personnels, mais sont privés du moyen de les faire parvenir aux pieds de Sa Majesté. Un registre sera donc ouvert pendant dix jours à la mairie pour y recevoir ces souscriptions volontaires. La liste des souscripteurs sera adressée au Ministre de l'Intérieur qui fera agréer à Sa Majesté ce nouveau témoignage de l'amour et de l'attachement des habitants de cette ville pour sa personne et la gloire de ses armes.

La souscription ne suffit pas, il fallut avoir recours aux centimes additionnels ; on qualifia pourtant cette imposition de *volontaire*.

(2) Le Conseil d'arrondissement d'Arras, dans son adresse, dit : « Dès que Sa Majesté a fait connaître à son peuple les résultats de la rigueur extraordinaire de la saison, nous avons éprouvé le besoin de lui donner les preuves les plus signalées de notre dévouement et de tout notre amour pour son auguste personne, la lâche trahison d'un rebelle, en nous remplissant d'indignation, exalte encore davantage ce désir dans notre cœur. Si vos armées perdent quelques troupes alliées, l'amour de votre peuple les remplacera par un plus grand nombre de vos sujets. Ils courront d'eux-mêmes se ranger sous vos aigles. Nous vous supplions d'agréer l'offre de trente cavaliers montés et équipés, indépendamment des vingt offerts par la ville d'Arras Ils seront prêts à combattre sous peu de jours et à se

Digitized by Google

dix, Boulogne six (1), etc. La plupart des villes accompagnèrent leurs dons d'adresses chaleureuses dont il serait permis de suspecter la sincérité, s'il ne fallait tenir compte de la fascination exercée par Napoléon sur tous ceux qu'il daignait appeler à concourir à ses desseins. Peut-être aussi serait-il juste de reconnaître là le résultat des efforts du baron de la Chaise à servir une cause dont nous l'avons vu désespérer lui-même. Le 17 janvier il avait, sur l'invitation du Ministre, adressé aux Sous-Préfets du département une circulaire où, ravivant leur admiration personnelle pour l'Empereur, il stimulait leur zèle à réparer nos désastres et à préparer à nos armes de nouveaux triomphes nécessaires à la tranquillité de l'Europe, disait-il. Il les exhortait à provoquer à cet effet des réunions des maires dans les cantons et à lui signaler les communes et les particuliers qui se

réunir aux braves des autres parties du département. Rien ne coûtera à vos fidèles sujets pour maintenir le peuple français au rang où Votre Majesté l'a placé. Signé : Haudouart, maire de Bapaume ; Verdevoye, maire de St-Laurent ; de Louverval, maire de Villers-au-Flos ; de Boiry, maire de Farbus ; de Cardevacque, maire de St-Eloy ; Damiens, maire de Bucquoy ; de Lagrange, maire de Marquion ; Dubrulle, maire de Rouvroy ; Demory, maire de Gavrelle ; Petit, maire de St-Nicolas ; Théry, adjoint d'Ayette ; Capon, maire du Transloy ; de Fromentin, maire de Gommecourt ; Hémery, maire de Beaumetz-lez-Loges ; Tamboise, maire de Vimy ; Lesergeant, maire d'Hendecourt ; Waterlot, maire de Boyelles ; Baudelet, maire de Thilloy ; Proyart, maire d'Ervillers ; Delaby, adjoint de Rœux ; Deflandre, maire de Monchy ; Boulanger, adjoint de Beaumetz-lez-Cambrai ; Lesergeant, maire de Souchez ; Flament, maire de Croisilles ; Proyart, adjoint de Puisieux ; Haudouart, maire de Thièvres.»

(1) Nous lisons dans l'adresse du Conseil municipal de Boulogne : « C'est pour nous un bonheur bien vivement senti de pouvoir assurer à Votre Majesté qu'elle ne trouvera en aucun temps en son empire ni commune plus fidèle, ni des sujets plus dévoués et plus reconnaissants, etc. »

Digitized by Google

seraient distingués par leur générosité en hommes et en chevaux. Ces réunions devaient être convoquées dans les dix jours et les offres qui en résulteraient réalisées quinze jours après (1). Tout donc se préparait, s'organi-

(1) Voici la circulaire du Préfet: « Nos ennemis ont eu l'insolence de publier que notre auguste Empereur aurait perdu quelques rayons de sa gloire et que le Français pourrait sentir moins vivement les bienfaits de notre monarque et toute la reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour le plus chéri des souverains Ces perfides conspirateurs contre le repos et la paix de l'Europe calomnient nos armées et son immortel général en attribuant aux armes des Russes toujours vaincus les funestes effets du plus rigoureux des hivers. Qu'ils apprennent que la France entière est disposée à réparer toutes les pertes que des frimas précoces ont pu nous causer, et qu'elle prévoit toutes espèces de besoins par ses rapides offrandes, et qu'il n'est ni ville, ni village, ni propriétaire, ni cultivateur qui ne s'empresse de contribuer au succès d'une nouvelle campagne qui dissipera toutes les illusions par nos triomphes plus brillants encore que ceux que nous avons célébrés pour les victoires de la grande armée partout où elle n'a eu à combattre que les esclaves enrégimentés de la Russie.

» Laissons donc éclater nos dispositions et nos sentiments ; il s'agit d'établir une barrière éternelle entre les brigands du Nord et tous ces Etats qui présentent tant d'objets de tentation, de jalousie, de jouissances, à ces barbares. Qui de nous pourrait calculer quelques sacrifices ? qui pourrait comparer quelques privations avec l'importance de pareils succès. Je suis donc entièrement convaincu que tous nos concitoyens s'empresseront de prouver leur dévouement à notre Empereur en s'occupant sans le moindre retard des moyens de remplir ces obligations devenues sacrées pour nous. »

Après avoir dit que le Ministre de l'Intérieur, le 15 janvier, lui avait fait connaître la sensation que le sénatus-consulte du 10 janvier avait fait sur tous les bons citoyens de la ville de Paris, il ajoutait que les mêmes sentiments s'étaient déjà prononcés dans les principales villes du département et il terminait en disant : « Je ne doute pas que vos administrés, aussitôt qu'ils en seront instruits, n'éprouvent le besoin d'exprimer des vœux semblables ; je vous fais connaître

Digitized by Google

sait grâce à l'admirable vitalité de la France et à l'indomptable énergie de son chef. Mais Napoléon savait mieux que tout autre que pour assurer l'avenir d'un empire il ne suffit pas d'être un grand homme de guerre. A la veille de se livrer de nouveau au sort des batailles, il sentait la nécessité d'apaiser la révolte qu'il avait lui-même suscitée au cœur des catholiques par les indignes traitements dont le Pape avait été l'objet. Le 25 janvier, il signait avec le pontife, prisonnier à Fontainebleau, un projet de Concordat par lequel il rendait au Saint-Siège ses Etats et lui faisait reprendre sa place à la tête des puissances temporelles. Tous les ecclésiastiques exilés et disgraciés devaient être rétablis. D'autres furent l'objet de quelques faveurs. Trois évêques reçurent la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. On crut un instant la paix rendue à l'Eglise. Mais l'explosion de joie produite à cette nouvelle fut prématurée. L'Evêque d'Arras avait été des premiers à entonner l'hymne de la louange et à prescrire à ses diocésains de publiques actions de grâces (1). Des difficultés politiques s'élevèrent. Mis en demeure de souscrire à l'asservissement de l'Eglise en France pour recouvrer sa liberté personnelle, Pie VII, dont la fermeté égalait la douceur, refusa de signer. Il

l'un des plus beaux mouvements de l'honneur français qui a eu lieu dans l'Oise, je suis certain que notre département ne restera pas en arrière, je vous prie de me faire connaître dans les cinq jours les progrès des mesures qui seront prises. »

(1) Voici un extrait de ce mandement : « Un évènement d'une aussi grande importance exige des actions de grâce à l'auteur de tout don parfait ; c'est une nouvelle preuve de protection à l'Eglise de France et à l'Empire. Priez de tout votre cœur pour la conservation des jours de Sa Majesté qui se montre dans toutes les circonstances l'ami, le soutien et le protecteur de la foi de nos pères. Priez pour Sa Sainteté qui, sincèrement affectée des maux de l'Eglise de France, a bien voulu mettre fin à ses larmes et à ses gémissements. »

Digitized by Google

conserva ses fers et le clergé son mécontentement contre l'Empereur. Napoléon n'était pas accoutumé à rencontrer une telle résistance chez ceux qu'il tenait en son pouvoir. Le Sénat venait encore à ce moment même de lui donner une nouvelle preuve de sa docilité. Par le sénatus-consulte du 11 février, avait été instituée la régence à laquelle depuis longtemps déjà l'opinion se trouvait préparée par les discours officiels et les articles officieux du *Moniteur*. En conséquence de ce sénatus-consulte, l'Impératrice et son fils furent revêtus des insignes de la souveraineté. Par là se trouvait assurée l'hérédité du pouvoir aux mains de la dynastie de Bonaparte. Et à quelques jours de là, le 14 février, l'Empereur, ouvrant lui-même la session du Corps législatif, put encore, mais cette fois avec plus d'orgueil que de vérité, promener ses regards sur toute l'Europe, affirmer la prépondérance de la France sur les nations enchaînées à son char et parler des ressources de son immense empire (1). Lan-

(1) Le comte de Montalivet présenta, le 25 février, au Corps législatif un rapport complet sur les ressources de l'Empire. En voici un extrait : La population de la France en 1789 était de 26 millions d'habitants, elle est actuellement de 28 millions 700,000 et, avec les pays annexés, de 42 millions. Bien que la récolte de 1811 eût été très mauvaise, partout l'agriculture prospère. le produit des céréales s'est accru d'un dixième ; on récolte 40 millions d'hectolitres de vins, 8 millions d'hectares de bois rapportent 100 millions, 30,000 hectares de terre produisent 30 millions de livres de tabac. On récolte pour 80 millions de lin et de chanvre et 250 millions d'huile végétale. Puis le rapport passe en revue l'industrie, le commerce, les travaux publics, les diverses administrations et l'instruction publique. Il y a 9,500 élèves dans les lycées et 18,000 dans 500 collèges, 920,000 dans 31,000 écoles primaires. Il y a une école normale, 35 académies qui instruisent 9,200 auditeurs dont les deux tiers étudient le droit et la médecine, une école polytechnique instruit 150 élèves, les écoles de St-Cyr, de St-Germain et de la Flèche préparent 1,500 jeunes gens aux écoles militaires. La marine a beaucoup souffert, mais on peut espérer qu'elle se relèvera, etc.

Digitized by Google

gage décevant que nous trouvons à toutes les pages de l'histoire sur les lèvres des conquérants à la veille de leur ruine ! A ce moment même, on apprenait que la Prusse, détachée de notre alliance, non contente d'envoyer 30,000 hommes en Pologne, faisait appel à sa noblesse pour former un corps de 20,000 cavaliers et menacer nos frontières. Pour répondre à ces engagements volontaires, le Gouvernement décide la création d'un corps de 10,000 gardes d'honneur divisé en quatre régiments et composé de jeunes gens auxquels leur fortune permet de s'équiper à leurs frais (1).

Les hommes ne suffisaient pas ; il fallait de l'argent. Les dépenses de 1811 avaient été réglées à 785 millions, celles de 1812 à 1 milliard 30 millions, le budget de 1813

(1) Les préfets et les autorités devaient se concerter pour leur organisation et prendre de préférence les fils ou neveux des fonctionnaires, des ecclésiastiques, des magistrats, des membres de la Légion-d'Honneur, des personnes nobles et enfin des plus hauts imposés. Leur équipement était celui des hussards, vert foncé et blanc.

Le baron de la Chaise, le 20 avril 1813, disait dans une circulaire « que Sa Majesté, appréciant le zèle et le dévouement de ses sujets qui ont exprimé le désir de voir une garde permanente admise à l'avantage d'entourer le trône, a voulu les récompenser en ouvrant d'une manière spéciale la carrière des armes aux anciens militaires et aux fils des familles les plus recommandables par leurs dignités, leurs fonctions, par leur rang dans la société comme par la fortune, qui n'ont pas encore choisi un état et qui ont une profession peu analogue à l'ancienne existence de leurs pères. Ceux qui ne pourront ou ne voudront entrer dans ces corps pourront faire une offrande pour aider les gardes d'honneur dépourvus de moyens suffisants. Je compte trop sur le bon esprit des habitants du Pas-de-Calais, sur leur dévouement à la personne sacrée de Sa Majesté, pour douter un instant qu'ils s'empressent de se faire remarquer dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui leur ont procuré l'honneur de la servir »

Digitized by Google

se montait à 1 milliard 150 millions (1). De nos jours ces chiffres n'effrayeraient pas, alors ils parurent énormes et on résolut de faire participer à ces dépenses les pays annexés : la Hollande, l'Illyrie et les villes Hanséatiques.

L'empereur, craignant de tenter un emprunt dont les conditions eussent été déplorables et ne voulant pas de papier-monnaie, eut recours, à quelques semaines de là, à un nouvel expédient qui porta un grand préjudice à la fortune des communes. C'était de les déposséder de leurs biens ruraux, de leurs usines (2), et de les céder à la caisse d'amortissement, pour les faire vendre par l'entremise de l'Enregistrement. Les communes devaient recevoir en échange une inscription de rente proportionnée au revenu du bien cédé. Les gages des créanciers étaient transférés sur les autres biens communaux. Cette dépos-

(1) En 1810, la guerre et la marine avaient absorbé 289 millions ; en 1811, 506 millions ; en 1812, 520 millions ; en 1813 il fallait compter 800 millions ; les autres dépenses ne prenaient que 349 millions. Les contributions directes fournissaient 306 millions ; l'enregistrement, 195 millions; les contributions indirectes, 132 millions ; les douanes, 143 millions ; les postes, 13 millions ; les sels et tabacs, 8 millions 457,000 fr. Le Pas-de-Calais payait en contributions directes, 5 millions 356,381 fr.

Les dépenses, sans la guerre et la marine, se répartissaient ainsi : dette publique, 148 millions ; liste civile, 28 millions, 300,000 fr. ; ministères : de la justice, 25 millions ; des relations extérieures, 8 millions 800,000 fr. ; de l'intérieur, 60 millions ; des finances, 24 millions ; du trésor, 8 millions 900,000 fr. ; des cultes, 16 millions ; de la police, 2 millions.

Il est vrai que les départements et les communes payaient alors beaucoup de dépenses de nos jours à la charge de l'Etat.

(2) Les pâtis, pâturages, terrains tourbeux et autres dont les habitants jouissaient en commun, ainsi que les halles, marchés, promenades et emplacements utiles pour la salubrité et pour l'agrément, ainsi que les édifices appelés à un service public, tels que les églises, hôtels de ville, salles de spectacle, etc , étaient exceptés de la vente.

Digitized by Google

session fut décidée sans consulter les communes. On fit valoir, pour la justifier, les critiques ordinaires contre les biens de main-morte. Les 370 millions qu'on espérait obtenir par ces ventes devaient servir à amortir le déficit du budget. Dans le Pas-de-Calais, grand nombre de communes se virent dépouillées par là, en 1813 et 1814, de marais qui avaient été mis en culture ou loués, et d'anciens presbytères ou autres édifices alors sans emploi, qui furent vendus à bas prix, et remplacés par une rente de valeur inférieure (1).

Comme on le voit, on était loin de la prospérité croissante dont les rapports officiels et mensongers présentaient la perspective aux populations désolées par les désastreuses levées militaires. Le 3 avril, le Sénat, s'armant des droits qu'il s'était conférés moins de trois mois auparavant, mobilisait les cent cohortes de la garde nationale (2). De plus, il prélevait sur la garde nationale de certains départements les hommes nécessaires à la défense des ports et des frontières de l'ouest et du midi. Le Pas-de-Calais, faisant partie du 2e arrondissement maritime, fournit 976 grenadiers et chasseurs et on forma deux cohortes (3), à la tête desquelles se retrouva leur

(1) Nous croyons que la pénurie du Trésor fit continuer, après 1814, ces ventes qui, bien que décidées sous l'Empire, n'avaient pu être exécutées en entier pendant ce régime

(2) Elles étaient destinées en partie au recrutement de l'armée active et à la formation d'une armée de réserve. Le Pas-de-Calais fournit dans ce but 181 hommes.

(3) On appelait tous les trois mois à l'activité le dixième de la légion, c'est-à-dire 480 hommes. Le premier détachement dut se rendre à Anvers le 31 mai 1813. La légion se composait de 4,800 hommes, divisés en 8 cohortes et 32 compagnies, pris, savoir: 1,350 hommes dans l'arrondissement d'Arras, 1,250 dans celui de Béthune, 900 dans celui de St-Omer, 750 dans celui de St-Pol, 300 dans celui de Boulogne et 300 dans celui de Montreuil. Ces deux derniers fournis-

Digitized by Google

ancien chef, le général Rampon, et destinées à voler à la défense des chantiers d'Anvers, de Flessingue, etc. D'autres cohortes, dites *urbaines*, composées de 1,000 hommes, furent réservées au service ordinaire des places les plus exposées. Boulogne en fournit deux, Calais et Montreuil chacune une. Chacune de ces cohortes fut divisée en 7 compagnies, dont une de canonniers. Le 5 avril on fit un nouveau règlement pour la garde nationale.

Un décret impérial du 1er avril 1813 leva 80,000 hommes sur les classes de 1807 à 1812. Le Pas-de-Calais fournit 1,129 hommes qui durent partir du 25 avril au 15 mai.

On conçoit l'émotion que de pareilles mesures devaient causer dans un pays comme le nôtre, où les bras sont à peine suffisants à l'agriculture. L'écho de cette émotion se retrouve aux procès-verbaux de la session du Conseil général, en mai. Cette assemblée disait que le service de la garde nationale était dur dans le Pas-de-Calais, à cause de sa proximité de la frontière, et qu'on pourrait imposer les mêmes sacrifices aux départements du centre. La garde urbaine, y est-il dit, demande tant d'hommes que les habitants des villes n'y suffisant pas, on est obligé d'appeler à la compléter les habitants des communes

saient moins parcequ'ils contribuaient seuls à former la légion urbaine. L'habillement de cette légion devait coûter 30,000 fr., les hommes devaient s'habiller à leurs frais ou verser 100 fr. Les Conseils municipaux devaient pourvoir à l'habillement des hommes qui ne pouvaient faire cette dépense, et pour aller plus vite, en attendant que le produit des centimes additionnels votés fût rentré, on pouvait faire avancer la somme nécessaire par les plus hauts cotisés. De plus, ceux qui se faisaient remplacer devaient fournir une taxe destinée au même objet. On devait prendre les célibataires de 20 à 40 ans. M. d'Acary était chef de légion et M. Delannoy, adjudant-major. Les officiers n'avaient d'autorité que dans le service et pour le service. Les gardes nationaux étaient soumis à la discipline militaire ; on leur faisait passer des revues, etc.

Digitized by Google

rurales situées à 2 et 3 kilomètres des villes, le service actuel est pénible et onéreux. A ces doléances timides se joignaient des vœux pour la paix. Quelques jours après, dans la même session, le Conseil général, à l'instigation du Préfet, envoya à l'Empereur une adresse chaleureuse où, ne mentionnant nos désastres que pour le remercier de n'avoir pas désespéré de la France, il protestait de son dévouement à la dynastie impériale et de sa confiance en la volonté de celui qui, par ses victoires, devait enfin procurer à ses sujets la paix « si souvent offerte par lui et repoussée par ses ennemis. » Suivait un long compte-rendu de l'esprit public dans le Pas-de-Calais (1).

(1) Le Conseil général du Pas-de-Calais s'étant assemblé en session ordinaire le 11 mai 1813, adressa à l'Empereur l'adresse *suivante*. M. Wartelle étant président, M. Duquesnoy étant secrétaire : « La première pensée, le premier vœu du Conseil est de déposer *aux pieds* de Votre Majesté l'hommage de sa respectueuse reconnaissance et de son admiration. Jamais il n'éprouva un plus vif besoin *de manifester* ses sentiments. Quand les rigueurs d'un affreux climat vinrent au secours d'un ennemi chassé de ses plus belles provinces *et de* sa capitale, Votre Majesté ne désespéra pas du salut de la France. Elle déploya un grand caractère devant lequel viendront toujours *échouer* les efforts de ses ennemis. Les cris de victoire se font entendre ! les machinations et les espérances du perfide insulaire sont *pulvérisées!* L'étoile de la France a prévalu ! Votre Majesté peut enfin se flatter de voir se réaliser le vœu le plus cher à son cœur et à *celui de* ses sujets, la paix si souvent offerte par Votre Majesté et repoussée par ses ennemis. Le Conseil général ne présenta jamais, avec *plus* de confiance à Votre Majesté, l'hommage de ses sentiments de fidélité et d'amour que dans cette circonstance, où elles seront *transmises* à Votre Majesté par Sa Majesté l'Impératrice, reine et régente, auguste dépositaire des pouvoirs de Votre Majesté, et qui partage *avec elle* les sentiments de fidélité et d'amour (*sic*). »

Rendant compte de l'esprit public dans le Pas-de-Calais, le *Conseil* général s'exprime ainsi : « Amis de l'ordre et de la tranquillité, les

Digitized by Google

C'était à ce moment-là même que recommençaient les hostilités. L'Empereur partait en personne pour se mettre à la tête de l'armée du Rhin. A Mayence, sa pré-

habitants du Pas-de-Calais sont intimement convaincus que l'obéissance aux lois et la fidélité au souverain sont la première sauvegarde du bonheur public et les gages les plus saints et les plus inviolables de leur reconnaissance particulière envers le héros régénérateur qui les a sauvés de la tourmente révolutionnaire dont ils ont été si cruellement battus. Jamais le calme qui leur a été rendu par les restaurations mémorables qui ont suivi le 18 brumaire n'a été troublé par les manœuvres du mécontentement et de l'intrigue. Jamais ces machinations infâmes, ces tentatives atroces qui ont été dirigées contre le chef auguste de l'Empire (Conspiration de Mallet) n'ont manqué d'exciter dans le Pas-de-Calais la plus vive indignation, le plus lugubre effroi. Toujours ralliés à la confiance et à l'espoir qu'inspirent si justement en France les vertus et les travaux du monarque qui s'occupe de ses destinées, ils n'ont cessé de s'unir par tous leurs efforts et de tous leurs moyens aux grandes pensées qu'il médite pour la gloire et la prospérité de ses peuples. Ils ont fait et font encore, avec le dévouement le plus entier et la résignation la plus touchante, ces sacrifices toujours si douloureux pour le père de famille, si difficiles à la médiocrité des fortunes, et jamais l'accent séditieux du murmure ne se fait entendre, pas même la plainte humble et sincère de la nature et du besoin. C'est ainsi que le Conseil général peut la révéler au cœur paternel de l'Empereur parce qu'elle est elle-même le gage de l'amour des administrés de ce département. Ils viennent de l'entourer de leur jeunesse, de déposer à ses pieds leurs tributs volontaires. D'après ces élans de patriotisme et de courage qui ne peuvent manquer à des cœurs français, à la voix d'un tel maître, ils l'accompagnent de leurs vœux dans ces plaines où il vient de triompher de l'audace et de la trahison de ses ennemis, et demandent au Ciel la conservation d'un tel instrument de la Providence et de ses desseins. Ils en attendent et bénissent le terme d'une guerre dont il a déjà rehaussé les éléments par la victoire qui doit mettre le comble à sa gloire immortelle comme à ses bienfaits. » Ce langage faux et amphigourique ne rendait guère le désespoir que la conscription excitait dans notre pays.

Digitized by Google

sence groupa autour de lui le grand duc de Bade, le prince de Hesse, le duc de Nassau, et calma l'effervescence soulevée dans cette partie de l'Allemagne, désireuse de recouvrer l'indépendance. Bientôt il prit l'offensive. Trois victoires : Weissenfels, Lutzen, Bautzen, remportées en dix jours, provoquèrent encore une fois un concert unanime d'actions de grâces, où nous retrouvons, comme toujours, l'Evêque d'Arras lançant un mandement pompeux (1). Les mauvaises nouvelles du Sud faisaient alors contrepoids aux glorieuses nouvelles du Nord. En Espagne, Wellington, vainqueur à Salamanque, était entré à Madrid (2). De là, obligé de rétrograder un instant jusqu'en Portugal, il en était sorti de nouveau et, par la victoire décisive de Vittoria, avait forcé les Français à repasser les Pyrénées. Abandonné des siens, mal obéi des généraux qui se jalousaient entr'eux, haï des Espagnols à cause de son titre d'étran-

(1) Ce mandement, fait après la bataille de Lutzen qui ramena le roi de Saxe dans ses Etats, commence par une longue citation de Bossuet, où il dit que Dieu seul fait les conquérants. Mgr de la Tour ajoute qu'il faut reporter au Dieu des armées la gloire qu'il envoie à Napoléon. « Faut-il que nous le montrions ramenant dans sa capitale son fidèle allié, ce roi chéri du Ciel qui trouve dans le respect que lui porte l'Europe entière la récompense de ses hautes vertus. Faut-il que nous vous montrions Napoléon se jouant des menaces d'un redoutable ennemi et les faisant tourner à sa honte ? faisant la guerre comme un simple général et se livrant à toutes les fatigues pour remettre enfin la France en repos D'immenses travaux demandent de grands sacrifices pour asseoir la paix que nous désirons tous sur des bases également glorieuses à Dieu et avantageuses à la France, etc. »

(2) Le 30 août 1813 on demanda au Sénat de prendre dans les départements du Midi 30,000 hommes sur les classes de 1812, 1813 et 1814 pour renforcer l'armée française alors en pleine retraite. Le rapporteur terminait ainsi : « Il faut imiter l'élan du Nord quand les Anglais débarquèrent à Flessingues. »

Digitized by Google

ger, le roi Joseph avait dû quitter l'Espagne et la royauté éphémère dont, à la vérité, il avait toujours accepté le fardeau malgré lui. L'étoile de Napoléon pâlissait. En Allemagne, il n'avait pas su profiter de ses victoires. En signant le funeste armistice de Plessitz (20 mai-16 août), il avait donné aux princes allemands, qui le détestaient, le temps de se reconnaître et de se concerter dans leur défection. Les plaisirs où il avait encore une fois cherché à les endormir à Dresde, comme l'année précédente, n'avaient pas amené les mêmes résultats. A la reprise des hostilités, la Bavière, la Suède, l'Autriche elle-même nous avaient abandonnés.

L'Empereur fut personnellement victorieux sous les murs de Dresde (1), mais ses généraux, Vandamme, Macdonald, Ney, avaient subi des échecs. Un autre, Moreau, l'avait trahi et s'était chargé de diriger les opérations de ses ennemis. Celui-ci, du reste, avait reçu, sans attendre, le châtiment de son crime. A la bataille de Dresde, un boulet lui avait fracassé les deux jambes. Les demandes de subsides en hommes et en argent se renouvelaient toujours. Pour en empêcher le mauvais effet, le 4 octobre 1813, l'archichancelier, dans un discours au Sénat, répéta ce que tous les fonctionnaires avaient ordre de dire depuis longtemps : que l'Empereur avait tout fait pour empêcher la guerre de recommencer et réunir un congrès qui aurait amené la paix, et il déposa les pièces diplomatiques qui, selon lui, justifiaient son assertion. C'était faux, car toujours l'obstination et l'orgueil de l'Empereur firent échouer toute espèce d'arrangement de paix. Le

(1) A l'occasion de cette bataille Mgr de la Tour ordonna des prières d'actions de grâces : « Lorsque Dieu, se jouant des desseins d'une vaine politique, renverse les projets des ennemis, traverse leurs conseils et rend inutiles leurs immenses préparatifs de guerre, la nation pour laquelle s'opère d'aussi grandes merveilles de la protection de Dieu ne saurait montrer trop de reconnaissance, etc. »

Digitized by Google

7 octobre, l'Impératrice régente se rendit en personne au Sénat. Elle y prononça un discours. Après avoir dit que l'Empereur ne voulait pas d'un trône flétri ni d'une couronne sans gloire, elle terminait en s'écriant: « Français! votre Empereur, la patrie et l'honneur vous appellent. » Le résultat de la séance fut un sénatus-consulte qui appelait sous les drapeaux 280,000 hommes, dont 120,000 sur la classe de 1814 et 160,000 sur la classe de 1815. Ceux-ci étaient des enfants. Que pouvait-on faire d'eux? et qui pouvait alors conjurer nos désastres? Les défaites se succédaient avec autant de rapidité qu'autrefois les succès: Wachau, Leipzig, la bataille la plus sanglante du siècle, celle qui fut surnommée par les Allemands eux-mêmes la bataille des nations, incertaine pendant trois jours et finalement perdue par suite de la défection des Saxons, Hanau. Trois fois dans la dernière quinzaine d'octobre, les aigles avaient reculé. Vainement jusque-là le *Moniteur* avait-il cherché à atténuer, à dissimuler nos revers. Après Leipzig, il fallut bien avouer la vérité. En tout autre pays elle eût produit la stupeur, l'indignation, le découragement. En France, il en fut tout autrement; et tel était encore alors le prestige de Napoléon, que de toutes parts des adresses envoyées à l'Impératrice régente protestaient de l'empressement à faire de nouveaux sacrifices. Le Pas-de-Calais ne fut pas des derniers. Arras, Calais, Boulogne, Béthune, St-Pol envoyèrent de ces adresses, parmi lesquelles celle du Conseil municipal d'Arras se distingua par un enthousiasme trop violent pour n'être pas factice (1).

(1) Voici l'adresse du Conseil municipal d'Arras : « Madame, tous les Français ont entendu l'appel que Votre Majesté vient d'adresser au nom de l'Empereur, de la patrie et de l'honneur. Ces noms chéris n'ont pas été prononcés en vain par Votre Majesté. Jamais, non jamais, le sol de notre belle France ne sera la proie des armées étrangères et le théâtre de leurs dévastations. Les habi-

Digitized by Google

Enfin, le 7 novembre, on apprenait que l'armée avait repassé le Rhin. Deux jours après, l'Empereur était à Paris. Cette fois il ne s'agissait plus de conquêtes, mais de la défense du territoire. De tous côtés on envoie des gardes nationaux mobilisés défendre les places frontières pour rendre libres les troupes actives (1). Les levées d'hommes et d'argent s'imposaient plus nécessaires que jamais. Le 11 novembre, l'Empereur décide que, vu l'urgence, et le Conseil d'Etat entendu, il serait ajouté 30 centimes additionnels aux contributions foncière, des portes et fenêtres, et des patentes, payables par tiers en novembre-décembre 1813 et janvier 1814. De plus on doubla les contributions personnelle et mobilière de 1813 et on augmenta les droits sur le sel (2).

tants de cette ville, animés des mêmes sentiments, jurent aux pieds de Votre Majesté qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour soutenir la gloire du nom français, l'intégrité de l'empire et le trône sur lequel reposent toutes nos espérances. »

Dans l'adresse du Conseil municipal de Boulogne, on lit : « Nos premiers-nés combattaient ou sont morts sous les drapeaux, leurs jeunes frères ont, dans leurs vœux, devancé votre appel. Récompensez cette ardeur en employant leur courage. Et nous, que notre âge éloigne des combats, entendez aussi notre voix, accordez-nous l'honneur de contribuer par tous les sacrifices (si on peut appeler sacrifices les libres offrandes des fils à leur mère) aux grands desseins d'un grand homme, aux grandes destinées d'un grand peuple. »

(1) Dans le Pas-de-Calais, le 17 décembre, on envoya à Aire une cohorte composée de grenadiers de première classe, une de fusiliers et une d'artilleurs. A Hesdin, c'est une cohorte, moitié grenadiers et fusiliers, et une cohorte d'artillerie ; à St-Venant, c'est une cohorte mixte.

(2) Le 27 novembre, on mit à la disposition du Ministre de la Guerre 27,569,966 fr. sur le produit de ces nouveaux impôts. On forma un bureau de liquidation pour payer les objets requis pour l'armée ; on devait au département du Pas-de-Calais 16,000 fr. pour transports militaires.

Digitized by Google

Le 13 novembre, était décrété l'appel de 300,000 hommes sur les classes précédentes, c'est-à-dire tout ce qui restait d'hommes valides de 25 à 30 ans; 150,000 devaient être appelés de suite, et le reste ne le serait que si l'ennemi passait la frontière. Il faut, disait-on, se défendre, si on ne veut avoir le sort de la Pologne, et l'Empereur, le 14 novembre, répondant a une adresse du Sénat, disait: « Il y a un an, toute l'Europe marchait avec nous; aujourd'hui, elle est contre nous; c'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre, et actuellement c'est ce pays qui impose ses volontés. Nous avons tout à redouter de sa haine, si l'énergie et la puissance de la nation ne nous soutiennent pas. La postérité dira que si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi. » Devant le Corps législatif, il affirma que jamais il ne trahirait la gloire nationale. « Les Français seront dignes d'eux et de moi, » s'écriait-il. Et par là il s'attribuait le droit de prendre toute initiative.

Le 5 décembre fut célébré pour la dernière fois l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz et du couronnement de l'Empereur. Triste contraste entre les gloires passées et les humiliations présentes ! A l'ouverture du Corps législatif, le 19 décembre, le ton du maître avait baissé et il ne le traitait plus avec le même dédain. Un quart des députés avaient fini leur mandat; il eût fallu procéder à des élections. L'Empereur n'osa pas appeler le pays à un scrutin et préféra proroger les pouvoirs des députés sortants, mais l'opinion publique, devenue peu favorable à Napoléon, s'exerçant de plus en plus sur ce corps, suspendit ses séances le 31 décembre, jusqu'à la nomination des nouveaux membres. Il violait par là la Constitution que lui-même avait faite (1).

(1) Pour expliquer ce changement dans ce que l'Empereur avait décidé précédemment, le Ministre de l'Intérieur envoya le 2 janvier,

Digitized by Google

Les difficultés de toutes sortes étaient telles pour faire

aux commissaires extraordinaires, une circulaire que nous reproduisons : « Lorsque l'Empereur a convoqué le Corps législatif, il a dû croire que les députés arriveraient des départements, animés de cet élan qui doit porter tout homme à oublier, dans les circonstances de danger, tout autre sentiment que le besoin de se réunir contre l'ennemi commun. Sa Majesté devait croire que, secondant ses hautes vues pour la défense de la patrie commune, pour la conquête d'une paix pour laquelle elle a consenti à de si grands sacrifices, et dont la nécessité est si généralement sentie, le Corps législatif montrerait à l'Europe qu'une seule volonté nous anime et que tout ennemi de la gloire et de la prospérité de la France ne saurait trouver d'auxiliaires parmi nous.

» Sans doute, ce sont les sentiments de la très grande majorité du Corps législatif, où l'on voit tant d'hommes éprouvés par d'honorables services, mais les restes d'un esprit de faction qui a survécu à nos troubles civils, peut-être davantage encore l'inexpérience de quelques hommes trop jeunes à l'époque de ces troubles, menaçaient d'agiter, de diviser une assemblée qui, dès ses premières séances, rappelle les assemblées où quelques orateurs, cherchant à flatter la multitude, l'ont soulevée contre tout ordre établi. L'Empereur daignait communiquer toutes les pièces des négociations entamées avec les puissances alliées ; une commission avait été nommée pour en prendre connaissance ; dans le choix des membres de cette commission, on a affecté de ne mettre aucun individu tenant quelque fonction du Gouvernement, c'était une première tentative pour rendre le Gouvernement suspect. Cette commission, dans son rapport, a parlé du Corps législatif comme représentant la nation, elle a prétendu juger et régenter le Gouvernement, elle a annoncé que le Corps législatif l'aiderait dans telle ou telle condition, elle a réclamé de nouvelles prérogatives, elle s'est étendue sur des doléances propres à montrer à l'ennemi la France divisée, mécontente, prête à comprendre qu'on peut la séparer de son souverain. Le Corps législatif s'est laissé prendre au piège tendu, abusé par l'idée qu'il y avait quelque énergie à parler un langage dans lequel il aurait dû reconnaître celui de la faction. Quelques hommes seuls ont voulu faire entendre la voix de la raison, elle a été couverte par des clameurs, c'est la marche des assemblées qui veulent s'arroger le pouvoir.

Digitized by Google

exécuter les levées d'hommes (1) et d'impôts, qu'on

» On a nommé, pour la commission des finances, les membres qui venaient de signaler leur esprit d'opposition ; ces mêmes individus ont été désignés pour la rédaction de l'adresse et leur rapport a été adopté.

» Heureusement l'Empereur veille, il n'a pas voulu que le monarque fût réduit au rôle de celui que les évènements de 1791 ont perdu et, usant de sa prérogative, a ajourné le Corps législatif. Félicitons-nous d'avoir un souverain fort et prévoyant, qui arrête dans leur source les menées de l'ennemi intérieur.

» Il est bien question aujourd'hui de vaines discussions ; l'ennemi souriait déjà à la pensée de voir consumer tout ce que nous avons de chaleur dans des discussions intestines. L'Empereur et la nation ne font qu'un, Si nous perdions l'Empereur, le vaisseau sans pilote serait bientôt brisé, et l'étranger empêcherait de longtemps la France si enviée de compter au nombre des puissances prépondérantes. Le vrai représentant de la nation, c'est celui que des millions de suffrages ont proclamé, c'est celui dont l'intérêt et dont l'existence ne peuvent jamais être séparés des intérêts, de l'existence du peuple, qu'aucune séduction ne peut atteindre, c'est le grand capitaine qui a éprouvé la fortune adverse, sans que la victoire ait cessé de lui être fidèle, il est pour la France l'ancre de salut ; est-ce après avoir parlé de lui que nous descendrions à quelques vains discoureurs ? La grande majorité du Corps législatif a approuvé la mesure prise. Si elle était vivement désirée, c'était par les hommes sages de ce Corps. Ils sont retournés dans leurs départements, ils y porteront un bon esprit, ils n'écouteront pas les clameurs des gens inquiets, auxquels les évènements n'ont pas ouvert les yeux. Les Préfets auront à surveiller la conduite des députés de leur département. Je vous prie de m'en instruire. »

Le comte de Villemanzy, en envoyant cette circulaire au baron de la Chaise, le 5 janvier, le prie d'envoyer sur chaque député, une note indiquant son existence politique, les fonctions qu'il a remplies, la fortune dont il jouit, l'influence qu'il peut avoir, la conduite qu'il tient.

(1) Ce qui rendait à ce moment la conscription plus difficile à effectuer, c'était le mauvais effet produit par le retour de nombreux

Digitized by Google

résolut d'envoyer des sénateurs et des conseillers d'état, dans chaque division militaire, munis de pouvoirs spéciaux et étendus. Pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys, on désigna le comte de Villemanzy, ancien inspecteur général aux revues, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et sénateur; on lui adjoignit comme secrétaire M. Perrier, auditeur au Conseil d'Etat. Le comte de Villemanzy était un homme de valeur, énergique, de manières affables, grand ami du baron de la Chaise (1), mais il voulut accomplir sa mission et l'exécution des ordres de l'Empereur le rendit peu populaire.

Le 29 décembre le Ministre de l'intérieur envoya aux Préfets une circulaire (2) pour indiquer les droits et les

soldats blessés. A la fin de 1813, dans l'hôpital St-Jean, à Arras, il se déclara des maladies contagieuses.

(1) Il entretint toujours avec lui les rapports les plus affectueux. Aussitôt nommé, il écrivit au baron de la Chaise, qu'il appelle *son bon et vieil ami*, pour l'informer de sa nomination, il ajoute que, retenu au Sénat, il ne passerait que le 2 janvier 1814 à Arras, pour aller s'installer à Lille, et que sa famille devait le suivre.

(2) Voici cette circulaire :

« Aucun mécontentement de la conduite des Préfets n'a engagé l'Empereur à envoyer des commissaires extraordinaires. Sa Majesté sait qu'elle est servie avec zèle, avec loyauté, mais elle a pensé que dans des circonstances aussi graves, des hommes d'un rang éminent, revêtus d'une grande autorité, admis fréquemment auprès du souverain, ayant reçu ses instructions immédiates, pourraient rendre d'importants services.

» MM les Commissaires n'ont point à s'occuper du détail de l'administration, mais seulement à s'assurer que les résultats s'obtiennent, et s'ils éprouvent des obstacles, à les lever. Souvent des conflits, des pouvoirs insuffisants, des cas imprévus embarrassent l'autorité constituée pour des temps ordinaires. MM. les Commissaires préviendront les frottements, les lenteurs, l'insuffisance des diverses attributions. Mais surtout ils s'attacheront à réveiller dans tous les cœurs le

Digitized by Google

devoirs de ces fonctionnaires et en même temps tracer

sentiment français qui se révolta toujours à l'idée d'une domination étrangère et qui, même dans nos troubles civils les plus furieux, sût toujours réunir la masse de la nation contre toute agression ennemie.

» L'Empereur a proposé la paix. Les puissances coalisées ont fait connaître les conditions qu'elles souhaitaient ; l'Empereur les a toutes adoptées sans restriction. Qu'ont fait les puissances ? Elles ont dit qu'elles voyaient avec satisfaction qu'il n'y avait plus d'obstacles à la paix ; elles ont fait paraître une proclamation où elles annonçent leur désintéressement et aussitôt elles ont envahi nos provinces, elles y ont porté la guerre la plus furieuse. Est-il un Français qui puisse ne pas s'indigner !

» L'étranger pouvait-il prouver davantage ce que ses paroles ont toujours de fallacieux. Sans doute il nous parlera un langage propre à ne nous rien laisser craindre de ses projets, à nous endormir dans une fausse sécurité. Quel est l'ennemi qui ne cherche, qui ne prenne tous les moyens de faire réussir son agression ? Mais depuis quand la France intéresserait-elle si fort ceux qui se montrèrent toujours ses rivaux, qui cherchèrent toujours à l'affaiblir, à diminuer sa force et sa puissance ! Serait-ce depuis que nous avons porté nos étendards dans presque toutes les capitales de l'Europe, depuis que leurs souverains, leurs peuples croient avoir des injures si récentes à venger !

» Ce que veut l'étranger, ce n'est pas la paix, puisque nous avons consenti à tout, c'est la dévastation de nos provinces, le pillage promis à ses soldats, l'or dont ses chefs sont avides, l'injure, tous les genres d'humiliations, capables d'assouvir ce que bientôt il oserait nommer sa légitime vengeance ; ce qu'il veut, c'est d'être pour toujours délivré de cette appréhension de la France, qui gêne depuis des siècles les projets de certains cabinets ambitieux, et surtout ceux que l'implacable Angleterre se croit au moment de réaliser.

» S'il était possible que nos ennemis eussent conquis la France ou qu'ils y fussent reconnus comme maîtres, peut-être laisseraient-ils un fantôme de monarchie ! Mais qu'elle serait l'existence du chef de cet Etat dégradé ? Un monarque sans pouvoir, entouré d'ambassadeurs étrangers, chargés en apparence de veiller à l'exécution de

Digitized by Google

une espèce de programme politique et justifier la con-

quelques clauses principales d'un traité, mais ayant la mission réelle de s'opposer à tout ce qui pourrait rendre à ce malheureux débris de notre France quelqu'espoir de force et de prospérité. Ce sont là des vérités que toutes les leçons de l'histoire, que l'exemple de la Pologne, que le souvenir des commissaires anglais de Dunkerque rendent si frappantes, qu'on ne concevrait pas même que les hommes qui paraîtraient en douter eussent quelque bonne foi.

» La paix que nous voulons tous, il faut la conquérir en chassant l'ennemi d'un sol sacré que souille sa présence.

» Pouvons-nous changer rien au passé ! Que nous importent les discussions sur ce qui fut ou sur ce qui pouvait être? Le danger est évident, il est grand, il est pressant ; est-ce le moment de se livrer à de vains raisonnements ? Disputons encore pendant trois mois ; le Russe, l'Allemand, l'Anglais seront dans toutes nos cités, se rendront les arbitres de toutes nos familles. Déjà, Monsieur le Préfet, vous êtes pénétré de ces réflexions, vos collaborateurs le seront comme vous. Lorsque la conviction est forte et profonde, elle se communique aisément ; vous parviendrez donc à éclairer ceux qui seraient encore trompés ; faites connaître à M. le Commissaire extraordinaire quelles sont les personnes qu'il serait le plus utile qu'il pût voir, quels sont les lieux où sa présence vous paraît nécessaire. Organisez vos gardes nationales dans tous les lieux où les décrets de Sa Majesté et les arrêtés de MM. les Commissaires en établissent, choisissez leurs chefs parmi les propriétaires les plus éclairés sur leurs vrais intérêts. Que ces chefs, dans les réunions de leurs troupes, leur parle le langage simple et persuasif que des Français ne sauraient méconnaître. Que vous, que MM. les Commissaires le leur fassent entendre.

» Redoublez de soins pour que les contingents de votre département à la conscription, se réalisent et partent au plus tôt, pour que l'approvisionnement des places, celui des corps d'armée ou des troupes qui seraient sur votre territoire ou à proximité n'éprouvent ni embarras ni retard, pour que les chevaux requis soient fournis, pour que les contributions soient payées, pour que les besoins de la patrie trouvent tous ses enfants prêts à y subvenir.

» Lorsque l'étranger saura quels sont nos sentiments, quel est l'élan de la nation, même sans combat, il retirera ses phalanges. Vou-

Digitized by Google

duite de l'Empereur; c'étaient les idées qu'ils devaient répandre.

drait-il les engager dans un pays où tout lui serait contraire, d'où sa retraite deviendrait bientôt impossible, où ses convois, ses bagages seraient surpris, ses communications coupées ? la seule attitude de la France peut donc la sauver.

» Mais si l'étranger ne signe pas la prompte paix dont lui-même a déterminé toutes les bases, nous n'aurons pas la douleur de voir son audace sans autre punition que l'avortement de ses projets contre nous. Nos armées se forment, elles sont redevenues formidables; quelques jours encore, elles iront chercher l'ennemi qu'elles ont si souvent vaincu, elles lui imposeront cette paix à laquelle il se refuse. Il trouvera l'Empereur tel qu'il se montra toujours, généreux envers les vaincus, et notre glorieux souverain pourra alors, tout entier aux soins de ses peuples, les rendre pour longtemps aux occupations de la paix, aux arts, à l'industrie, à tout ce qui fait fleurir et prospérer les états.

» Que le reste de l'Europe se gouverne selon les lois que préfèreront ses peuples, mais que la France aussi reste glorieuse et indépendante.

» Je vous le répète, Monsieur, l'Empereur est content de vous, de vos principaux collaborateurs. Continuez à le bien servir, à bien servir votre pays, entretenez le zèle des sous-préfets, des maires, des membres de vos Conseils administratifs; que partout ils donnent l'exemple ; qu'ils éclairent surtout l'opinion si elle tend à se déprécier, qu'ils montrent aux hommes les moins éclairés quels sont les vrais intérêts de tout Français, et la crise actuelle deviendra bientôt une preuve historique de plus de ce que peut le noble et grand caractère de la nation à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir.

» Recevez, etc.

» MONTALIVET. »

Digitized by Google

CHAPITRE VII

(1814)

L'année 1814 s'ouvrait sous les plus sombres auspices. Quels que fussent les efforts par lesquels on cherchait à réparer et à dissimuler les désastres de la campagne de Russie, le despotisme impérial, dépouillé du prestige de la victoire, présentait tous les symptômes d'une chute prochaine. Le colosse chancelait sur sa base. Wellington avait passé la Bidassoa le 7 octobre 1813. Le 20 décembre, Schwarzenberg, à la tête de 100,000 hommes, et un peu plus tard, Blücher, à la tête de l'armée de Silésie, franchissaient le Rhin à Bâle et à Coblentz. La Hollande était évacuée par nos troupes. Le 31 décembre, l'ennemi était en France. Les alliés, dans un manifeste daté de Francfort, avaient déclaré que ce n'était pas à la France, mais à Napoléon qu'ils faisaient la guerre. Pour utiliser leurs succès, ils résolurent de faire une campagne d'hiver. L'issue n'en pouvait être douteuse.

Jamais, à la vérité, le génie de l'Empereur ne s'était montré aussi puissant, aussi actif, aussi maître de lui-même, mais jamais l'Europe n'avait ligué contre la France des forces aussi importantes. Les troupes alliées s'élevaient à plus d'un million d'hommes, et la France ne comptait que 360,000 combattants, la plupart inexpérimentés, commandés par des chefs vieillis et découragés. Les

Digitized by Google

journaux officieux cherchaient vainement à dissimuler le danger. Wellington, prétendaient-ils, était tenu en échec par le Maréchal Soult; les maladies décimaient les armées étrangères, et leurs soldats demandaient la paix à grands cris. Vaines illusions! La triste vérité ne tarda pas à se faire connaître. Chaque jour l'ennemi faisait des progrès, et nos troupes reculaient devant lui. Réduit à chercher de tous côtés de nouvelles ressources, le Gouvernement fait rentrer les troupes du Piémont, mobilise 120 bataillons de la garde nationale, avec promesse de les licencier dès que l'ennemi aura été chassé du territoire de l'Empire, et provoque de toutes parts des adresses de dévouement (1). Le 8 janvier, la garde nationale de Paris elle-même est mise en activité ; on forme douze régiments de tirailleurs de la jeune garde, composés de volontaires ; le 18 janvier on arme en Belgique les gardes forestiers; les places fortes sont garnies de canons ; on va jusqu'à accepter les services de plusieurs centaines d'invalides.

L'argent manquait autant que les hommes. Il fallut faire encore appel aux dons volontaires pour assurer les secours aux blessés. La France était épuisée. L'Empereur le voyait bien, cependant il espérait encore une

(1) Nous ne citerons que celle de la garde nationale de Boulogne; elle est du 9 janvier 1814, la voici : « Comme un rempart s'élèvent autour du trône des milliers de braves pour le soutenir et le défendre. On lit sur votre bannière : « Délivrance du territoire. » Nous le jurons, la France, arrachée par vous à l'anarchie, ne sera point la proie des barbares. Nos temples relevés ne retentiront pas du chant de l'étranger. Entre la honte et la mort, la mort a fixé notre choix. Quand Louis XIV éprouva des revers, nos pères sauvèrent l'antique patrie des Morins, les fils de ces braves n'ont pas dégénéré, etc. » Signé : de Wicquet, chef de cohorte ; du Blaisel, chef de légion ; de Ledinghem, de Rosny, etc.

Digitized by Google

fois ramener sous ses drapeaux la fortune qui lui avait été si longtemps fidèle.

Le 23 janvier il confiait la régence à l'Impératrice, et le 25, il partait pour la Champagne. Les combats heureux de Saint-Dizier, de Brienne et de Nangis rallumèrent une lueur d'espoir. Mais cela ne dura pas. Le combat de la Rothière nous obligea à la retraite et l'inquiétude revint. Napoléon chercha sincèrement cette fois à négocier la paix. Mais cette paix, qui avait été tant de fois fallacieusement présentée comme le but de guerres sans cesse renouvelées, les alliés ne la voyaient plus que dans la chute de celui qui leur avait fait tant de mal, et devant lequel ils avaient tremblé si longtemps. Et tandis que les plénipotentiaires convoqués des deux côtés en congrès à Châtillon-sur-Seine ne réussissaient pas à s'entendre, les alliés concluaient entr'eux, à Chaumont, un traité pour resserrer encore les liens qui les unissaient. Napoléon dut continuer la guerre. Les combats de Champaubert, de Montmirail, de Vauchamp furent heureux, mais nos forces devenues insuffisantes ne permirent pas d'en tirer parti. De même en fut-il des batailles de Guignes, de Nangis et de Montereau. Mais le récit de cette lutte gigantesque, qui se livrait hors du Pas-de-Calais, nous entrainerait trop loin. Il appartient désormais à l'histoire de France. Revenons maintenant à ce qui se passait dans notre département.

Le comte de Villemanzy, nous l'avons vu, avait été envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 16e division militaire. Il fit son entrée à Lille le 2 janvier, Dès le lendemain 3 janvier, il adressa à ses administrés une proclamation rédigée de concert avec le baron de la Chaise, à laquelle fut donnée une grande publicité (1).

(1) La voici : « Français, l'ennemi vient d'envahir notre frontière et veut pénétrer jusqu'au centre de nos provinces. Cependant des

Digitized by Google

De son côté le Préfet fit insérer dans le *Mémorial du Pas-de-Calais* du 8 janvier 1814, un article du *Journal de*

négociations ont été entamées avec les puissances coalisées, et l'Empereur a adhéré aux bases préliminaires qu'elles ont présentées. Quels sont les motifs qui s'opposent à la conclusion de la paix ?.. Ils ne peuvent être attribués à la France. Il ne s'agit plus de recouvrer nos conquêtes, l'Empereur vient de vous le déclarer, il s'agit de maintenir l'intégrité et l'indépendance de notre territoire et de préserver nos belles contrées de tous les fléaux que la guerre entraîne nécessairement après elle, tels que le pillage, l'incendie, la destruction des propriétés. Hâtez-vous donc, vous qui êtes appelé à concourir à ce noble et généreux but, de rejoindre vos bataillons, que votre élan soit prompt, spontané, que l'ennemi en soit déconcerté, c'est le moyen le plus sûr d'atteindre à cette paix si désirée qui est le vœu le plus cher de Sa Majesté, puisqu'elle lui permettra d'assurer à jamais le bonheur de son peuple. S'il pouvait se trouver parmi vous d'infâmes séditieux qui cherchassent à vous égarer, en vous empêchant d'obéir à la voix de vos magistrats, gardez-vous d'écouter leurs perfides conseils. Ces monstres (car ils ne peuvent être Français), qui ne respirent que le crime et les forfaits, seraient bientôt eux-mêmes vos assassins, ceux de vos femmes, de vos enfants. S'il en existait, empressez-vous de les chasser de votre sein, ou plutôt dénoncez-les sans délai, et qu'ils soient livrés immédiatement au glaive de la justice.

» Français des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys, je me rendrai incessamment dans vos contrées, j'y réunirai vos Maires ; je me flatte qu'ils n'auront à m'entretenir que de votre patriotisme, de votre zèle, de votre dévouement pour notre auguste souverain ; qu'ils m'apprendront que la plus parfaite tranquillité règne dans vos communes ; que tous ceux désignés et appelés pour la défense de notre chère patrie en sont partis pour rejoindre leurs aigles et que je ne serai jamais forcé de faire usage contre aucun de vous des pouvoirs dont sa Majesté a daigné m'investir.

» Français, n'oubliez jamais les paroles que sa Majesté vient de prononcer dans sa réponse du 30 décembre à l'adresse que le Sénat a eu l'honneur de lui présenter : « Les sacrifices que comportent les bases préliminaires que m'ont proposées les ennemis et que j'ai

Digitized by Google

l'Empire, long factum destiné à atténuer l'effet du manifeste de Francfort, à rejeter sur les exigences des alliés, la guerre et les maux qu'elle entrainait pour le pays, à attribuer à l'Empereur le désir de la paix, mais d'une paix honorable, respectant l'intégrité du territoire. Mais quel effet ces déclarations pouvaient-elles produire sur l'esprit public, en présence des mesures rigoureuses que le comte de Villemanzy dut prendre, aussitôt après son arrivée, pour l'exécution des levées militaires ? Les décrets et les circulaires se succédaient à chaque instant. Plus les circonstances s'aggravaient, plus le Gouvernement affolé demandait à ses agents des choses impossibles. Tant que la guerre se passait hors de France, les conscrits rejoignaient leurs corps avec autant de peine et de

acceptées, je les ferai sans regrets. Ma vie n'a qu'un but, le bonheur des Français. Paix et délivrance de notre territoire doit être notre cri de ralliement. A l'aspect de tout ce peuple en armes, l'étranger fuira ou signera la paix sur les bases qu'il a lui-même proposées. Il n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avons faites. »

Le comte de Villemanzy avait écrit, le 30 décembre, au baron de la Chaise : « Si vous avez un moment de loisir, vous m'obligeriez infiniment de me communiquer vos idées sur tout ce qu'il vous semble essentiel que je dise dans la proclamation que je me propose de faire pour réveiller le patriotisme et accélérer l'exécution des mesures que les circonstances exigent, et qui seront prises pour le salut de la patrie, et accélérer la conclusion de la paix que l'Empereur est bien dans l'intention de procurer à la nation française. Quelques lignes tracées par vous sur cet objet important me seront bien utiles, car vous connaissez bien mieux que moi l'esprit public de votre département et le langage qu'il faut tenir aux habitants pour les bien diriger. » Il terminait en disant qu'il espérait que les circonstances lui permettraient de le voir quelquefois, que ce serait près du Préfet qu'il apprendrait la conclusion de la paix, et que rien alors ne pourrait plus s'opposer à la pacification et au bonheur de l'Europe et de notre chère patrie.

Digitized by Google

regret, que de soumission. Mais quand l'ennemi eut franchi la frontière et que la résistance parut vaine, les réfractaires devinrent très nombreux ; puis ils se réunirent en bandes, et résistèrent à main armée aux forces, peu considérables d'ailleurs, dont on pouvait disposer pour leur faire gagner les dépôts. Enfin, s'ils y arrivaient, ils ne tardaient pas à déserter.

Un décret du 6 janvier 1814 ajouta deux cohortes aux légions de la garde nationale, pour leur donner une force de 6,000 hommes sur lesquels 3,360 furent mis en activité (1). Comme les gendarmes avaient déjà été mobilisés pour la plupart, et qu'ils restaient en nombre insuffisant, on créa pour les suppléer, des légions de police composées de soldats et de sous-officiers en retraite, auxquels on adjoignit les gardes-champêtres, les porteurs de contraintes, et tous les agents préposés au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Ces légions, commandées par des officiers de gendarmerie (2), devaient être employées au service des escortes, des garnisons, de la correspondance, à l'arrestation des déser-

(1) En principe, on ne devait prendre que les célibataires de 20 à 40 ans, mais comme ils étaient insuffisants pour compléter le contingent, le comte de Villemanzy, le 23 janvier 1814, et le Préfet, le 24, prirent des arrêtés pour que, vu l'urgence, dans les vingt-quatre heures les Maires fournissent l'état des gens mariés de 20 à 40 ans, avec le nombre de leurs enfants, ce qu'ils payaient de contributions, le nombre de mesures de terres qu'ils cultivaient et de chevaux qu'ils possédaient, enfin leur revenu annuel.

(2) Quand ces officiers n'étaient pas en nombre suffisant, ou quand leurs fonctions ne leur permettaient pas de prendre cette nouvelle charge, on pouvait nommer d'autres personnes. On choisissait alors ordinairement des officiers retraités. Dans le Pas-de-Calais nous voyons comme capitaines MM. Chesneau et Dusautier, officiers retraités ; Ollery, Herbout également officier retraité et chevalier de la Légion d'honneur ; Deleau, etc.

Digitized by Google

teurs et des vagabonds, à la poursuite des réfractaires et à la répression des mouvements séditieux. Les hommes devaient être casernés, et recevaient pour vivre cinquante centimes par jour, auxquels pourrait s'ajouter une solde supplémentaire de la même valeur pour ceux qui s'en montreraient dignes. Les maires, privés par là de leurs gardes-champêtres, furent invités à faire faire la police par d'autres agents. Mais où les trouver, ces agents ? Déjà l'année précédente, à deux reprises différentes, le 17 avril et le 24 août, on avait requis des ouvriers payés, pour le service de la grande armée (1). Le 15 janvier 1814, ce sont les ouvriers sans ouvrage dont on forme un régiment de fusiliers et de travailleurs, qui doit marcher à la suite de la jeune garde (2). Le 14 février, le Préfet fait appel aux anciens militaires de la garde pour reprendre du service jusqu'à ce que l'ennemi soit chassé du territoire. Grâce à sa prévoyance, depuis cinq mois déjà, tous les fusils disponibles dans les communes avaient été réunis pour être mis aux mains des gardes nationaux. Précédemment encore (le 14 avril 1813), il avait pris un arrêté pour empêcher les entraves qu'on

(1) Le Pas-de-Calais fournit 138 ouvriers volontaires ou forcés pour la première levée et 14 pour la seconde. Les premiers partirent du 5 au 7 mars 1813, les seconds le 10 septembre et furent envoyés au 15e corps de la grande armée à Hambourg.

(2) Leurs femmes et leurs enfants devaient recevoir des secours des patrons. Le Ministre, dans une circulaire, disait au Préfet : « Faites venir les principaux patrons pour qu'ils décident leurs ouvriers sans ouvrage à remplir un devoir cher à tout Français et qui les met, eux et leurs familles, à l'abri du besoin. » Le minimum de secours à donner à une famille était de 120 francs. On ajoutait : « Tout homme valide qui se plaindrait d'être sans ouvrage sera maintenant un mauvais citoyen, et au lieu de lui donner des secours l'administration le surveillera. Quand l'ennemi sera chassé du territoire on renverra chez eux les ouvriers qui auront pris du service »

Digitized by Google

mettait aux recherches des salpêtriers (1). A ces préparations lointaines qui témoignaient de ses tristes prévisions, durent, au commencement de cette année, s'en ajouter de plus immédiates. Le 21 janvier 1814, un appel fut fait par lui à la bienfaisance publique, pour fournir aux hôpitaux militaires du linge et de la charpie, en même temps qu'il se concertait avec M. de Villemanzy pour assurer dans toute la région du Nord, l'approvisionnement des places fortes à l'approche de l'ennemi. Mais c'était surtout sur les mesures à prendre contre les réfractaires et les déserteurs que dut se concentrer toute leur attention (2).

Le baron de la Chaise, qui connaissait le mieux la situation, la jugeait perdue, mais il était décidé à accomplir son devoir jusqu'au bout. En 1812, on n'avait constaté que douze réfractaires dans le Pas-de-Calais; en 1813 il y en eut douze encore sur le rappel des classes de 1809 à 1812. Le 1er novembre 1813 on en signale quarante-quatre. En 1814, on ne les compte plus... c'est la majorité; on allait jusqu'à se mutiler, pour éviter de partir (3). Quand les conscrits gagnaient les dépôts,

(1) Les salpêtriers pouvaient prendre des terres dans les granges, les bergeries, etc. Ils ne pouvaient cependant entrer dans les logements affectés aux personnes.

(2) Le 10 septembre 1813, le général Rampon écrivait au Préfet que la défection augmentait tous les jours dans les deux régiments de gardes nationaux envoyés à Anvers, et composés en partie d'habitants du Pas-de-Calais. Les remplaçants se plaignaient que les remplacés ne payaient pas exactement la prime qu'ils avaient promise. Le général demande qu'on vérifie si le fait est vrai, et qu'on exige l'accomplissement des engagements pris.

(3) Une circulaire préfectorale du 28 août 1813 décidait que les mutilés seraient envoyés aux pionniers, ou aux compagnies d'équipages militaires, ou aux ambulances.

Il y eut, à cette époque, des pionniers casernés à Arras.

Digitized by Google

c'étaient parfois ceux mêmes chez qui on les logeait qui les excitaient à déserter (1). Et la loi même qui frappait de 500 fr. d'amende les parents des réfractaires, était impuissante à les retenir.

Quand, par suite du sénatus-consulte du 22 février 1814 qui ordonnait la levée de 300,000 hommes, le Préfet dut lancer une circulaire en date du 22 mars, pour annoncer que le contingent du Pas-de-Calais s'élevait à 3,000 hommes (2), on refusa d'obéir, et la résistance à main armée, qui d'abord avait été locale et partielle, prit, en se généralisant, un caractère beaucoup plus sérieux. D'autres sujets de mécontentement se trouvèrent dans l'augmentation de 30 centimes additionnels sur les contributions (3).

(1) Le 18 juin 1813, le Préfet ordonna une enquête à ce sujet.

(2) Le Préfet, dans sa circulaire, disait : « Considérant que le but de cette levée en masse est de garantir nos propriétés, nos foyers, nos familles, tout ce que nous avons de plus cher, des attentats d'un ennemi qui marque partout sa présence et même son passage par le pillage, la destruction et la ruine; Considérant que toutes les communes sont également intéressées à concourir à la formation de cette levée vraiment départementale qui deviendra beaucoup plus imposante par son organisation militaire; Chaque commune devra fournir un homme sur 200 habitants. » Pour l'entretien de cette levée et les secours à donner aux familles de ces hommes, les administrations municipales devaient provoquer des dons patriotiques, et si cette ressource était insuffisante, les Conseils municipaux devaient voter des fonds pour la remplacer.

(3) Ce fut le 26 novembre que le Préfet fit une circulaire pour l'exécution du décret du 11 novembre, qui décidait cette perception supplémentaire et ordonnait l'exigibilité en trois mois des contributions ordinaires de toute l'année. On n'allouait aux percepteurs et receveurs, pour la contribution extraordinaire, que la moitié de leur remise ordinaire. Dans le Pas-de-Calais, on paya en plus 21 centimes pour la contribution foncière, 73 centimes en plus pour la contribution personnelle et mobilière, 25 centimes pour celle des portes et fenêtres et 27 centimes pour celle des patentes.

Digitized by Google

La bonne volonté et l'espérance, sources des dons volontaires, étaient taries dans tous les cœurs. Il fallait bien y suppléer par de nouveaux impôts.

Ici se place tout naturellement le récit à faire d'un épisode qui, dépourvu d'intérêt pour l'histoire générale de cette période où tant d'évènements graves s'accumulent sous la plume, ne laissa pas que d'avoir une certaine importance locale pour nos régions. C'est l'insurrection à laquelle on donna le nom de *petite Vendée*. Elle avait pris naissance le 10 novembre 1813 à Hazebrouck, à l'occasion d'une revue. Les conscrits réunis se mutinèrent ; ils saccagèrent la Sous-Préfecture. Le Sous-Préfet n'eut que le temps de s'enfuir (1). Le 23 décembre suivant, les mutins étaient en possession de Merville ; ils tenaient les campagnes et ils avaient pris pour chef un jeune cultivateur des environs appelé Louis Fruchart. On l'avait surnommé Louis XVII, soit parce qu'il était le dix-septième enfant de ses parents, soit parce que des doutes s'étant élevés à cette époque sur la mort de l'enfant royal au Temple, il prétendait travailler pour ramener Louis XVII et, groupant autour de lui les réfractaires et les mécontents, avait fait appel aux sentiments d'attachement aux Bourbons restés au cœur de bon nombre d'habitants des arrondissements de Béthune et d'Hazebrouck. Des vagabonds, des contrebandiers s'étaient joints à eux, et avaient fini par former des bandes assez importantes de révoltés qui s'étaient portées sur divers points du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Lys. L'insurrection menaçant de gagner les pays voisins, l'autorité s'en était émue, et l'Empereur, prévenu par elle, avait pris, le 1er janvier, l'arrêté sui-

(1) Le comte de Villemanzy prétendit que si les maires avaient accompagné leurs conscrits à Hazebrouck, leur autorité aurait fait avorter l'insurrection.

Digitized by Google

vant : « Le général de division Boyer (1) partira de Lille avec un détachement de 1,200 hommes de la garde et des dépôts de la 16e division militaire, pour se rendre dans les lieux du département du Nord où se font les rassemblements, et surtout dans les environs de Saint-Amand. Il dissipera tous les rassemblements, fera passer par les armes ceux qui seront pris les armes à la main, et forcera les conscrits à rejoindre leurs corps. Le général Boyer établira une commission militaire, composée de cinq officiers, qui sera chargée de juger dans les vingt-quatre heures tous les hommes pris les armes à la main, et tous ceux qui auront provoqué des rassemblements armés ou y auront pris part. »

Cette mesure énergique eût produit son effet, si les évènements militaires n'eussent appelé aux armées actives toutes les troupes disponibles. La colonne, moins nombreuse qu'on ne l'avait annoncé, et composée en grande partie de recrues, n'étouffa l'insurrection que dans quelques endroits, la laissa subsister et se propager dans le plus grand nombre.

Tandis qu'une correspondance tantôt officielle, tantôt officieuse s'échangeait à ce sujet, entre le gouvernement d'une part, le comte de Villemanzy et le baron de la Chaise de l'autre, (2) les insurgés continuaient leurs

(1) Il commandait une division de la jeune garde et était en résidence à Lille, où le général Brenier commandait la division militaire.

(2) Voici la lettre très confidentielle que le Ministre de la police écrivait le 2 janvier 1814 au Préfet : « Je me hâte, Monsieur, de vous donner connaissance du décret rendu hier et qui m'a été communiqué cette nuit. J'espère que les forces nouvelles et imposantes qui vont être mises en mouvement contre les séditieux étoufferont la sédition. De votre côté secondez par les renseignements que vous fournirez, par les secours en hommes armés que vous donnerez et, si vous le jugez convenable, par votre présence sur les lieux, secondez, dis-je, ce mouvement armé et les exécutions militaires qui en

Digitized by Google

déprédations. Des ouvriers s'étaient rassemblés à Crépy, le 1er janvier, au son du tambour, à l'insu et au grand

seront la suite; la rapidité et le concert dans les mesures qui seront prises rétabliront la tranquillité, et des punitions exemplaires en imposeront aux séditieux. Il faut, par tous les moyens, empêcher que, chassés d'un canton, ils se portent sur un autre. J'écris dans la Lys et dans la Somme, dont les Préfets doivent concourir au succès de la mesure. J'ai également écrit à Lille d'où partiront les 1,200 hommes pour cette expédition. C'est de Lille que vous recevrez les instructions de détail qui détermineront votre marche.

» D'après les ordres de Sa Majesté, j'envoie sur les lieux M Maziez comme commissaire spécial. Il était naguère commissaire de police en Illyrie. Il vous aidera de tous ses moyens. Vous lui donnerez toutes les instructions de détail et locales qui pourront faciliter le succès de sa mission, et de l'expédition à laquelle il doit concourir. Tenez-moi au courant d'heure en heure des évènements. »

Le Préfet, le 3 janvier, répondit qu'il regrettait que la difficulté des moyens de communication l'empêchât d'aller lui dire de vive voix qu'il serait infiniment fâcheux d'entreprendre une expédition aussi importante, aussi difficile, avec des forces aussi faibles. Qu'une pareille entreprise ne peut avoir quelque succès qu'avec 3 ou 4,000 hommes et du canon. Les rebelles se sont déjà mesurés avec des troupes de ligne, ils les attendent, ils les appellent, ils se vantent hautement de s'armer à leurs dépens. Ce ne sont plus les conscrits, ce sont les pères, les mères, toutes les femmes, tous les enfants des villages, appuyés de tous les contrebandiers, des déserteurs, enfin de tous les brigands, de tous les ennemis de l'ordre public, qui forment, qui composent cet attroupement infernal qui ne parle que de brûler et d'assassiner. Il faut donc, ou des masses supérieures pour abattre cette espèce de coalition, ou temporiser et consentir à quelque réduction sur la levée de 300,000 hommes par la raison toute simple que, nous trouvant nous-mêmes à peu près sur les frontières, cette jeunesse bien organisée se présentera avec rapidité dès qu'elle sera appelée pour repousser l'ennemi en cas d'attaque, et rétablir le bon ordre si nécessaire à la conservation de tout ce qu'il y a de plus cher au monde. J'ai épuisé tout ce que j'avais de moyens pour pré-

Digitized by Google

étonnement des habitants. Une troupe de conscrits réfractaires, venus de l'arrondissement de Saint-Pol,

venir ou réprimer cette véritable insurrection, qui s'étend de la frontière de la Somme à celle du Nord. Nous n'avons dans nos dépôts que des recrues qui ne commencent qu'à peine le maniement des armes et qui ne seraient guère propres à faire leur apprentissage de la guerre contre des Français. L'exemple d'un gendarme blessé, abandonné dans un village qu'il convenait de réduire plutôt que de lui laisser ce gage de la victoire, peut devenir contagieux. Et qui sait où s'arrêtera l'insurrection. Il termine en disant qu'il attend des instructions.

Le même jour, le baron de la Chaise écrivait au comte de Villemanzy qu'il lui avait exposé verbalement la situation ; elle devient chaque jour plus alarmante, les rapports d'aujourd'hui m'annoncent que les rebelles sont munis de cartouches qui leur ont été données par les déserteurs. Ils parcourent les villages et demandent les armes et les munitions de chaque habitant. Ils cherchent aussi le cuivre, l'étain, mais jusqu'à présent il n'y a point eu de pillage. Il paraît que leurs dispositions sont faites; ils se préparent pour repousser la force armée, et l'on m'assure que le seul moyen qui puisse réussir, est de temporiser et d'user d'indulgence. J'ignore la situation actuelle du Nord et de la Somme, mais à moins de 3 ou 4,000 hommes et de l'artillerie, avec la résolution bien prononcée de traiter ces attroupements comme la plus audacieuse révolte, on pourrait s'exposer à être repoussé, et dès lors il n'y aura plus de sûreté ni pour les caisses, ni pour les diligences, ni pour les simples voyageurs

Je ne crois pas que cet exposé vous paraisse exagéré, et je dois vous supplier de suspendre toutes les mesures présentes jusqu'à ce que vous ayez déployé votre caractère de clémence dans mon département. Vous parlerez paix au nom de l'Empereur, vous offrirez grâce, vous préviendrez le danger et vous répondrez à la confiance que vous avez inspirée par votre loyauté comme par vos talents, et votre succès a été tel ici, que votre présence ouvre tous les cœurs à l'espérance.

Le comte de Villemanzy lui répondit, le 4 janvier : « Je pense comme vous et c'est également l'opinion du général Brenier que le

Digitized by Google

parcourait les communes du canton de Fruges. Là-même, ils avaient apposé le 3 janvier, sur l'arbre de la Liberté, une affiche pour inviter les brasseurs, bouchers, débitants, etc., à ne plus payer les employés de la régie. Le maire de la ville, au bruit de leur arrivée, avait fait prendre les armes à la garde nationale. Une autre bande

général Boyer, ne pouvant marcher qu'avec une troupe de 250 à 300 hommes, n'est point en état de faire rentrer les séditieux dans le devoir et que les mesures de répression indiquées pourraient avoir de graves inconvénients. Aussi la mission de ce général se borne à diriger sa troupe sur Lens, où elle tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre. Il ne devra opérer qu'autant qu'il en sera requis par vous et à cet effet il se rendra à Arras pour se concerter avec vous.

» Nous allons voir l'effet que produira ma proclamation (nous l'avons citée plus haut). Vous proposez, comme moyen d'étouffer les rebellions qui se manifestent, que l'Empereur veuille ou temporiser, ou consentir à quelque réduction sur la levée de 300,000 hommes par la raison, que nous trouvant nous-mêmes sur la frontière, cette jeunesse repousserait l'ennemi.

» N'ayant pas de moyen de répression, il faut bien temporiser. Quant à la réduction que vous demandez, je doute que l'Empereur veuille y consentir. Je pense donc qu'il serait préférable de demander à Sa Majesté qu'elle voulût bien autoriser la formation d'une réserve composée de ceux des conscrits qui sont le plus nécessaires à leur famille ; elle ne serait obligée de marcher que si l'ennemi envahissait cette frontière. C'est ce que je vais soumettre au Ministre de la guerre. » Il ajoutait : « Nous sommes assez tranquilles dans le département du Nord, il n'en est pas de même dans celui de la Lys. »

Le baron de la Chaise lui répondit, le 5 janvier, que s'il y avait quelqu'apparence de repos d'un côté, le mouvement augmentait de l'autre et qu'il persistait dans son avis de temporiser si on n'avait pas de forces supérieures ; et qu'il tremblait pour sa faiblesse puisqu'on ne pouvait venir à son secours. Il fonde toute son espérance sur la proclamation vraiment paternelle du comte de Villemanzy, il en a reçu 1,000 exemplaires, il en demande encore pour l'envoyer à toutes les autorités.

Digitized by Google

de 150 à 300 brigands s'était jetée sur Blangy et Lisbourg, battant la caisse et donnant de l'argent pour attirer les mécontents. Le même jour, le 3 janvier, le receveur buraliste de Prédefin s'était vu assaillir par une troupe d'insurgés qui venaient pour enlever ses fonds. Il leur répondit qu'il avait tout versé. Et comme ils le menaçaient de reparaître le lendemain en plus grand nombre pour s'en assurer, il s'enfuit à Saint-Pol, d'où son chef lui ordonna de retourner à son poste (1). Deux jours après, Saint-Pol lui-même était menacé et le directeur des droits réunis écrivait au baron de la Chaise, pour lui demander l'autorisation d'évacuer le magasin à tabacs, seul moyen, disait-il, de le faire échapper au pillage. Dans le canton de Pas, c'était bien pis encore. Le baron de Montigny, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras, écrivait le 5 janvier au Préfet du Pas-de-Calais, pour lui signaler l'urgente nécessité de réprimer les désordres graves et croissants de ce canton. A cet effet, disait-il, il fallait surtout s'emparer des meneurs, individus tarés par des délits et des condamnations. Il suggérait même l'idée de recourir à la Direction des droits réunis, qui avait toutes facilités pour les connaitre, ou d'employer comme espions des agents de police déguisés qui circuleraient dans les communes, et soudoieraient même au besoin sur les fonds de la police secrète, quelques habitants, pour en obtenir des renseignements. L'approbation ne s'était pas fait attendre. Ce système entrait bien dans les

(1) Le commissaire spécial de police écrivait que les employés du magasin à tabacs de St-Pol veillaient jour et nuit, qu'il faudrait entrer avec quelques troupes dans le canton d'Heuchin pour faire un exemple, que l'esprit public, heureusement, était généralement bon et les maires dans de bonnes dispositions, sauf quelques-uns qu'on surveillait et qu'on remplacerait.

Digitized by Google

idées du baron de la Chaise. Lui-même eût bien voulu l'employer plutôt que de recourir à la répression armée, surtout à une répression armée insuffisante comme l'était celle qui s'exerçait alors. Conformément aux ordres de l'Empereur et aux instructions particulières envoyées par le comte de Montalivet à M. de Villemanzy, le général Boyer s'était mis en route dès le 4 janvier, pour Carvin, Lens et Béthune, avec le plus d'hommes dont il avait pu disposer. Ce qui avait hâté son arrivée à Béthune, c'était le bruit, dont nous avons déjà parlé, que les insurgés allaient attaquer le magasin à tabacs de St-Pol, et qu'on avait proposé de l'évacuer. Le Préfet avait demandé au colonel Lacour, 25 hommes pour le défendre. La colonne du général Boyer était formée de 250 à 300 soldats jeunes et inexpérimentés (1), l'Empereur ayant fait partir de Lille les bonnes troupes sur lesquelles on comptait d'abord. Le comte de Villemanzy ne l'ignorait pas, et il l'avait écrit au Ministre de l'Intérieur, en réponse à l'ordre de répression que celui-ci lui avait signifié. A défaut de la force, on essaya de l'intimidation (2). Le général lança un manifeste : Il voulait, disait-il, avant de sévir, faire réfléchir les conscrits réfractaires aux

(1) Le comte de Villemanzy écrivait le 6 janvier 1814 qu'on ne pouvait envoyer plus de soldats, car ce qui restait à Lille étaient des conscrits ni armés, ni habillés. Il espérait que, lorsque cette colonne aurait forcé les conscrits à gagner leurs dépôts, on pourrait disposer de plus d'hommes.

(2) Le comte de Villemanzy écrivit au baron de la Chaise de venir à Lens s'entendre avec le général Boyer, mais le Préfet répondit qu'il était souffrant et envoya à sa place le colonel Lacour et M. de Bonnevallet, commandant de recrutement. Le Commissaire spécial de police M. Maziez était arrivé. Ses rapports, écrivait le préfet, n'ont servi qu'à me convaincre de l'impuissante faiblesse des moyens qui nous sont offerts: Pourtant il croyait devoir ajouter : avec le général Boyer nous espérons un résultat satisfaisant.

Digitized by Google

maux qu'ils allaient attirer sur eux-mêmes et sur leurs familles (1). Mais ce temps de la réflexion, le gouver-

(1) C'était une lettre adressée au Sous-Préfet de Béthune et datée d'Arras, le 6 janvier : « Chargé par sa Majesté de me rendre dans ces départements pour faire rentrer dans l'ordre les conscrits qui n'ont pas voulu marcher, je crois devoir vous engager à les prévenir, avant d'employer les moyens de rigueur que sa Majesté a mis dans mes mains. Je veux bien leur donner le temps de réfléchir aux peines qu'ils causeraient à leurs parents et à eux-mêmes par leur coupable désobéissance. Veuillez donc les prévenir que, malgré la peine que j'aurai à sévir contre des habitants du Pas-de-Calais dont le zèle et le dévouement à leur patrie sont si connus, j'emploierai la plus grande sévérité pour les ranger à leur devoir. Si d'ici à trois jours ils ne se décident pas à rejoindre, je marcherai sur les communes rebelles, j'établirai une Commission militaire qui jugera et fera fusiller dans les vingt-quatre heures ceux dont la conduite ne tend qu'à troubler l'ordre, ou par de mauvais conseils à empêcher les conscrits de rejoindre leurs drapeaux. Signé : le général de division, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, commandant la 1re division des voltigeurs de la garde impériale, Boyer de Rébeval. »

Le Sous-Préfet, en envoyant cette lettre aux Maires le 6 janvier, ajoutait que, d'après un arrêté préfectoral du 6 janvier, les hommes de la colonne mobile recevraient une indemnité de un franc par jour indépendamment d'une indemnité de pareille somme pour fonds commun. Les Maires devaient assurer ces sommes et les faire avancer, si c'était nécessaire, par les plus hauts imposés, et pouvaient employer pour cela les porteurs de contraintes. Le Sous-Préfet terminait en disant qu'il espérait que leur influence et celle des hommes sages et dévoués au Gouvernement ferait accueillir l'offre du général et que dans trois jours les retardataires se présenteraient à Béthune.

Le Sous-Préfet, qui s'appelait M. Duplaquet, était très agité par ces évènements Après en avoir conféré avec le commissaire Maziez, il était d'avis d'arrêter les parents sans fortune des conscrits insoumis ; cela produirait plus d'effet que de faire contre eux des frais considérables qui seraient en réalité supportés par les gens aisés,

Digitized by Google

nement ne le laissait pas. Pressé lui-même par les nouvelles des progrès des alliés il multipliait et reitérait les appels aux autorités, pour hâter le départ des conscrits. Le 7 janvier, le Ministre de l'Intérieur écrivait au Préfet, qu'il fallait à tout prix faire exécuter le départ du bataillon de la garde nationale mobilisée du Pas-de-Calais, fixé au 25 janvier. « C'est de la plus haute importance, disait-il ; 24 heures peuvent être d'un grand prix. » Si le bataillon n'était pas complet, il fallait faire partir les compagnies aussitôt qu'elles seraient formées ; elles se réuniraient au lieu du rassemblement. Le lendemain, nouvelle lettre du duc de Rovigo, ministre de la police, confidentielle, celle-là. « Si jamais il a été, dit-il, une circonstance où un bon serviteur, un bon administrateur, un bon Français doive signaler son zèle et son dévouement au souverain et à la patrie, c'est celle-ci (1). » Mais que pouvait faire le malheureux Préfet (2)? Pour la

dont la conduite et les sentiments méritent des éloges, et à qui il faut laisser des ressources pour supporter les charges publiques. Il demandait aussi de surseoir au départ des veufs sans enfants qui auraient un établissement quelconque, et des conscrits mariés depuis les derniers appels.

(1) Il ajoutait : « On se plaint généralement de ce que les conscrits n'arrivent pas dans les dépôts. C'est aujourd'hui la chose la plus importante pour le service de l'Etat ; le moindre retard, la moindre négligence serait funeste. Je vous invite à prendre sans délai toutes les dispositions les plus actives pour faire cesser un aussi préjudiciable abus, si toutefois votre département n'a pas satisfait à son contingent et si vous n'avez pas l'assurance de son arrivée dans les dépôts militaires. »

(2) « Il n'avait plus, disait-il au duc de Rovigo, dans une autre lettre, aucune autorité ni sur les conscrits rebelles, ni sur la garde nationale requise pour faire une réserve, ni sur les conscrits qui, après avoir été dirigés sur leurs corps, rentraient dans leurs foyers. Il faudrait une force imposante que le général Boyer n'avait pu se procurer ; oui, je le répète avec le désespoir dans le cœur, les

Digitized by Google

première fois, il paraît complètement découragé, et il déclare sa situation rendue impossible par ce nouvel appel qui va, dit-il, aggraver les embarras intérieurs que cause cette insurrection que la colonne du général Boyer est impuissante à réprimer. A M. de Villemanzy (1), qui lui propose de venir à Béthune se concerter avec lui et parlementer avec les maires du canton, pour leur adoucir cette terrible mesure par l'espérance de voir rester dans leurs foyers les conscrits les plus nécessaires à leurs familles, il répond en termes plus intimes, mais non moins navrants. Sa santé elle-même, dit-il, n'est plus à la hauteur des difficultés toujours croissantes

désordres se propagent et se multiplient par l'impunité, la gendarmerie est trop faible, les gardes champêtres sont maltraités, les maires menacés, les percepteurs tremblent et cependant la déplorable contagion qui, du Nord s'est répandue dans le Pas-de-Calais, n'a réellement de foyer que dans un seul canton qui, par son audace et mon impuissance, sert d'exemple aux autres qui se disent réciproquement : « Quand les conscrits de ce canton partiront, nous partirons. » Je finis, Monseigneur, par demander un secours proportionné à tant de calamités. »

(1) Le comte de Villemanzy, sans paraître aussi découragé, n'était pas moins inquiet de la réussite de l'expédition du général Boyer. Il écrivait au Préfet qu'il attendait, pour faire une tournée dans ses trois départements, de savoir si l'Empereur consentirait à modifier ses ordres dans le sens qu'il lui avait proposé. Mais à Paris on se faisait ou on voulait se faire illusion. M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, lui écrivait, le 4 janvier, que la colonne mobile ferait rentrer les conscrits dans le devoir, qu'il fallait de plus réunir les Maires et les principaux propriétaires, et leur faire comprendre combien il était de leur intérêt d'aider la force armée au rétablissement de l'ordre. Le comte de Villemanzy lui répondit qu'on pouvait compter sur leur dévouement, mais qu'il craignait bien que le défaut de quelques vieilles troupes n'empêchât de donner de l'action et de la fermeté aux colonnes mobiles et d'en imposer aux insurgés.

Digitized by Google

dont il est environné (1). Il a reçu la nuit précédente par

(1) Voici la lettre du Préfet, datée du 8 janvier 1814 : « Il faut bien vous le dire, mon cher comte, mon rhume brouille ma tête, la fièvre brûle mon sang, mais rien n'est aussi douloureux que notre situation. Il m'était impossible d'imaginer qu'on pût ajouter un 0 aux différentes charges imposées au département ! Eh bien, un décret impérial du 6 m'arrive cette nuit par estafette pour me prescrire de faire former, habiller et partir le bataillon de 840 gardes nationaux pour la défense de Lyon à dater du 25 de ce mois. Il faut que tous mes rapports, tous les vôtres soient surpris et brûlés en route, pour qu'on me demande de nouvelles forces quand j'invoque, quand l'Empereur lui-même ordonne de m'en envoyer pour réduire les rebelles qui sont mon désespoir.

» C'est sonner le tocsin que d'appeler ce supplément. Cependant je dois obéir, mais je tiendrai le très grave secret jusqu'à ce que vous ayez la bonté de me donner votre avis ou de me donner des ordres. Ce n'est qu'aujourd'huy que M. le général Boyer est parti pour Béthune, il a été retenu par un accident de voiture qui a forcé sa belle-mère et sa jeune compagne à revenir se faire radouber. Il faut donc attendre l'effet moral de sa présence ; car s'il ne fait pas retentir le tonnerre, après sa proclamation menaçante, Dieu nous préserve de toute la bataille. Tous mes rapports du jour me dévoilent quelques progrès dans les tentatives de ces misérables sur des percepteurs, sur des gardes champêtres, sur des employés des droits réunis. Les maires, les principaux habitants frissonnent en les voyant en bandes venir leur demander du pain, de la bière, etc., de l'air dont on se sert sans doute avec la barbe et la lance d'un Cosaque.

» Cependant on voudrait me faire croire que cet espèce de régime barbare commence à les fatiguer, mais on n'en parle pas moins de résistance dès qu'on pourra les attaquer. Encore une fois, attendons l'effet de notre entrée en campagne. Je vous rendrai le compte le plus exact de nos opérations. Ne risquez pas la plus grosse, la plus puissante pièce de notre artillerie avant d'avoir reconnu notre ennemi qui doit prendre une attitude quelconque à l'approche de notre colonne mobile. S'il commence à parlementer, s'il se dispose à se rendre, arrivez alors dans tout l'appareil de la puissance qui fait grâce, et vous ne paraîtrez plus, pour ainsi dire, que pour recevoir

Digitized by Google

une estafette, un décret du 6 janvier, exigeant que pour le 25, 840 gardes nationaux soient transportés à Lyon, pour la défense de la ville. Il faut, dit-il, que « tous mes rapports et les vôtres aient été surpris ou brûlés en route pour qu'on me demande de nouvelles forces, quand j'invoque, quand l'Empereur lui-même, ordonne de m'en envoyer pour réduire les rebelles qui font mon désespoir. » Cependant, quelles que soient les complications qu'il redoute, le caractère prudent et temporisateur du bon administrateur se retrouve toujours. C'est sonner le tocsin, dit-il, que d'appeler ce supplément. Néanmoins il se soumettra, mais il tiendra le secret sur cette grave mesure jusqu'à ce qu'il ait pu juger de l'effet des menaces du général Boyer sur les réfractaires.

Toute la correspondance est sur ce ton. Exigences sans limites et sans relâche de la part du gouvernement. Efforts désespérés de la part de l'administration pour y satisfaire (1). Le Préfet du Nord, le comte Beugnot

des actes de soumission et pour délivrer des actes de grâce. Jusque-là plaignez ce vieil invalide qui n'a plus rien d'entier que son cœur et la tendresse de son ménage à vous offrir, etc. »

(1) Le Ministre de l'Intérieur écrivait au Préfet, le 8 janvier 1814, qu'il était surpris qu'on ne lui parlât plus de l'esprit de révolte qui régnait dans quelques communes du département ; il demandait qu'on lui envoyât des rapports fréquents sur la tranquillité publique, Le baron de la Chaise lui répondit : « Je n'ai que de tristes répétitions à mettre sous les yeux de votre Excellence. Elle aura vu dans les représentations que j'ai eu l'honneur de lui adresser sur le nouvel appel de gardes nationaux, notre véritable situation. Nous espérions que 1,200 hommes, selon le décret impérial du premier de ce mois, seraient mis sous les ordres du général Boyer pour marcher contre les rebelles, les faire partir et faire justice prompte et punition exemplaire de tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Eh bien, au lieu de ces 1,200 hommes de la garde impériale dont le nom seul nous inspirait tant de confiance, on n'a pu nous envoyer

Digitized by Google

était à cet égard dans les mêmes dispositions que le

que des détachements de conscrits, la plupart du département, qui, loin d'en imposer à leurs camarades, finiront peut-être par se laisser séduire. M. le général Boyer, qui est venu passer 24 heures pour se concerter sur l'emploi de cette force, en a reconnu l'insuffisance pour attaquer des communes où on s'est déjà permis de faire feu sur la gendarmerie, et dont toutes les cloches sonneront le tocsin à l'apparition d'un secours.

» Des rassemblements prompts et rapides se porteront alors sur ce point menacé, et il y aura résistance et bataille, si le déploiement d'un bataillon appuyé de deux pièces de canon, ne faisait trembler et fuir ces véritables brigands. Nous ne donnons pas ce nom à cette jeunesse entraînée par tous les déserteurs, par tous les contrebandiers, par tous les vagabonds et malfaiteurs qui se sont glissés parmi eux pour en faire des complices de pillage.

» Après avoir profondément réfléchi, le comte de Villemanzy et MM. les généraux, ont reconnu qu'il y aurait de graves inconvénients à se porter sur le canton de Pas où se trouve le foyer d'insurrection; c'est donc par l'arrondissement de Béthune, que l'on a commencé à placer des garnisaires. La colonne mobile sera dirigée vers tous les villages où il y aurait résistance, et passera ensuite dans l'arrondissement de Saint-Pol, pour se porter de là dans une partie de celui d'Arras. Lorsque nous aurons obtenu force suffisante, nous irons dans les arrondissements de Saint-Omer, Montreuil et Boulogne, où il n'y a que défaut d'obéissance, les préserver de la contagion de plus en plus funeste de l'exemple et de l'impunité.

» J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à votre Excellence, que si dans ces circonstances je fais un appel des 3,600 hommes destinés à l'armée du centre, non seulement je n'en obtiendrai pas un seul, mais l'alarme sera d'autant plus grande, qu'il sera impossible de ne pas appeler les gens mariés, qui seraient notre unique ressource à l'approche d'un ennemi qui, laissant Lille ou tout autre place en arrière, pourrait venir nous mettre à une affreuse discrétion. J'établis une correspondance avec tous les bons maires qui gémissent à la vue d'une troupe de misérables bandits, qui les menacent du feu au moindre mot, défendent aux desservants, sous peine de la vie, de prier pour l'Empereur, enferment et dépouillent les gardes cham-

Digitized by Google

baron de la Chaise (1). Egalement effrayé du mauvais

pêtres, enlèvent les enseignes des employés des droits réunis. Deux percepteurs, ont eu leurs registres brûlés. Jamais, non jamais, nous ne fûmes plus près d'un soulèvement général ou de la plus affreuse anarchie, etc. »

(1) Voici sa lettre : « Lille, 6 janvier. M. le Baron, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des tumultes et des moyens d'en tarir la source. Nous avons craint que l'insurrection qui a éclaté à Hazebrouck, ne s'étendit au Pas-de-Calais et à la Lys. Les efforts que faisaient les insurgés pour s'établir à Armentières, fondaient cette supposition. Nous avons été assez heureux ici pour neutraliser ce mouvement sans pouvoir toutefois nous flatter d'avoir chassé l'esprit qui l'a fait éclater J'ai vu hier le Préfet de la Lys et il a reconnu qu'il en était de même dans son département. Nous n'avons donc plus ici de mouvement proprement dit. Les contributions et les réquisitions rentrent avec facilité, et il ne me reste de sollicitude que pour la rentrée du contingent dans la levée de 300,000 hommes, pour laquelle on n'est pas plus avancé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais Quelques forcés qu'aient été les contingents dans ces deux départements, il ne me paraît guère praticable d'en demander aujourd'huy la réduction. L'Empereur compte certainement parmi ses moyens de défense, et à la tête de ses moyens de défense, cette levée de 300,000 hommes, et Sa Majesté ne peut pas s'empêcher d'insister pour qu'elle s'exécute en totalité. Nous portons ici la peine de l'exemption de la Belgique, quelque nécessaire qu'elle ait été, et si cette exemption ou quelque chose de pareil gagnait la Flandre et bientôt après la Picardie, le système de la conscription serait ruiné. Je vais donc présenter à M. le comte de Villemanzy, les moyens les plus propres à opérer sans troubles, mais non sans difficulté, la rentrée de ce contingent, et comme les difficultés sont les mêmes que dans le Pas-de-Calais, je stipulerai avec M. le Sénateur pour les deux départements Je suis pénétré comme vous de la difficulté du moment, mais je crois que sur cet article de la conscription nous ne pouvons nous arrêter qu'au point où un pas de plus en avant révolterait les départements, car si d'un côté nous avons grand besoin de paix intérieure et d'union, nous avons aussi grand besoin d'hommes à opposer à l'ennemi, qui ne paraît pas

Digitized by Google

effet produit par l'annonce du départ avancé des gardes nationaux, il avait demandé d'en ajourner l'exécution. Le comte de Villemanzy s'était vu dans la nécessité de s'y refuser. On formait une armée à Soissons. Toutes les forces militaires de la région devaient s'y concentrer. Le général Boyer lui-même ne devait pas tarder à y être appelé. Sur un nouvel ordre reçu du ministre le 10 janvier, nouvelles instances du comte de Villemanzy, qui offre au Préfet d'aller le voir pour le seconder; nouvelles doléances du baron de la Chaise. « On est dans une situation telle, dit-il, qu'il faudrait des miracles pour s'en tirer. Vous m'ordonnez l'impossible... Mon obéissance aura les plus désastreuses conséquences... J'avais annoncé une colonne imposante, composée de 1,200 hommes de la garde impériale, soutenus par de l'artillerie. Déjà la terreur se répandait dans les communes les plus audacieuses. Et voilà que tout se réduit à 4 ou 500 conscrits inexpérimentés. On va les placer comme garnisaires, et ils dormiront au coin du feu, en attendant que nos réfractaires viennent les surprendre, les séduire et les désarmer.» Le 11 janvier il écrit : « Nous sommes dans une situation telle qu'il faudrait des miracles pour s'en tirer; plus nous sommes enfoncés dans l'impossible, plus on nous accable (1). » A cela, s'ajoute le tableau le plus lamentable

disposé à s'arrêter. Nous sommes les grenadiers de l'ordre administratif, placés au poste d'honneur, et je m'estime fort heureux d'être auprès d'un Préfet qui se retrouve dans sa position naturelle, etc. »

(1) Voici un extrait de cette lettre : « On sait que nos conscrits ne veulent pas se soumettre; on sait que notre garde nationale fait semblant de partir et rentre dans son village; on sait que le décret du 1er janvier est inexécutable et qu'en montrant si peu de forces on redouble celles des rebelles; c'est dans ce moment qu'on prescrit de faire partir 3,600 hommes pour défendre Lyon. Vous me prescrivez ce que vous reconnaissez impossible. Eh bien, je vais faire une répartition. Je vais ordonner le supplément de deux cohortes à joindre à

Digitized by Google

des ressources dont il dispose : les places fortes toutes

notre légion départementale, je vais redoubler les craintes et les alarmes ; mon obéissance aura les plus désastreuses conséquences. J'avais fait retentir ces 1,200 hommes de garde impériale, j'avais annoncé l'artillerie, des généraux, des officiers supérieurs ; déjà la terreur se répandait dans les communes les plus audacieuses. On m'annonce que tout se réduit à 4 ou 500 conscrits, la plupart de mon département, qu'on exerce à Béthune au maniement des armes, qu'on va placer en garnisaires et qui dormiront paisiblement au coin du feu en attendant que nos réfractaires viennent les surprendre, les séduire ou les désarmer. Je ne vois rien qu'un déplorable avenir. Nous ne pouvons même faire réparer les brèches de nos remparts. Nos équipages bataves de ces deux vaisseaux désarmés, sont encore ici. Nous avons aussi des pionniers étrangers volontaires, désarmés et très mécontents, plus nos 2,095 prisonniers anglais ! Nos petites places sont encombrées d'Espagnols, nos hôpitaux remplis au-delà de toute proportion et toutes les caisses vides. On me demande le triple d'un premier approvisionnement des places du Nord. On vient demander 380 chevaux de cavalerie, tandis que je n'en aurais pas 10 à fournir, si je n'avais éludé l'ordre exprès de ne point recourir au commerce, puisqu'il n'en existe pas d'indigènes de cette espèce dans le Pas-de-Calais : Tout se serait fait si on nous avait donné le temps convenable ; si en appelant 5,200 hommes pour la levée de 120,000 hommes, on nous eût permis d'appeler successivement les 5000 pour les 300,000 hommes, mais pas exiger ce contingent en 10 jours, quand il en fallait 30 pour examiner les droits les plus justes à l'exemption. Nous forcer à appeler indistinctement toute cette masse, nous autoriser à promettre des secours à des pères infirmes et des veuves, à des femmes que les conscrits laisseraient dans la misère, voilà les causes d'une révolution opérée dans l'esprit public de mon département qui, jusque là, s'était montré digne de confiance et peut-être d'admiration. Il n'est pas une minute de mon existence, que je n'aie consacrée à mon prince, à ma patrie, à mes tristes devoirs ; je frémis de mon impuissance. J'étais décidé à attendre une décision ultérieure de Son Excellence sur mes très humbles représentations, mais puisque le comte Beugnot donne l'exemple et juge convenable d'entamer cette opération, je me résigne avec la douleur de ne rien espérer. »

Digitized by Google

en mauvais état, les villes encombrées de prisonniers de guerre Espagnols et Anglais, les hôpitaux remplis, les caisses vides, la difficulté de recruter des chevaux et les exigences exagérées des officiers chargés de cette mission (1), la précipitation et la confusion déplorable apportées dans les opérations des conseils de révision. On leur fait faire en dix jours ce qui en demanderait trente pour examiner les droits les plus justes à l'exemption, et assurer des secours aux familles des jeunes conscrits laissés par eux dans la misère. Voilà, dit-il en terminant, les causes de la révolution opérée dans l'esprit public de mon département qui, jusque-là s'était montré digne de confiance et peut-être d'admiration.

Tout cela était trop vrai, et le baron de la Chaise ne put que le répéter en d'autres termes trois jours après, le 14 janvier, lorsqu'il eut à répondre à une nouvelle lettre du Ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet. Cette lettre avait pour but de l'exciter à rassurer les populations et à les éclairer sur les véritables intentions de l'Empereur. Ces intentions, il les avait révélées dans un discours d'ouverture au Corps législatif. « C'est aux principaux fonctionnaires, ajoutait le ministre, à montrer au peuple que le seul moyen d'assurer le bonheur et le repos de la France, c'est de seconder les hautes vues de Sa Majesté pour la conquête d'une paix solide et durable (2). »

(1) Les officiers chargés de recevoir les chevaux sont trop difficiles, dit le baron de la Chaise ; on n'en a pas de meilleurs à présenter. Il demande qu'on délivre Arras des marins bataves et des pionniers. Il arrive quelques conscrits de Béthune; Dieu sait s'ils seront fidèles! j'en doute, mais comment s'en assurer? Il termine en disant : « Plaignez l'un de vos plus tristes et de vos plus déplorables serviteurs. »

(2) Cette lettre est du 11 janvier 1814. En voici un extrait : « Vos lettres du 30 septembre, du 19 octobre et 8 novembre me donnaient des détails satisfaisants sur l'esprit public; depuis cette époque il est

Digitized by Google

Il semblait du reste que, à toutes ces pompeuses déclamations des ministres, les évènements eux-mêmes se chargeassent de donner un démenti. Le 13 janvier, le

devenu moins bon, du moins dans certaines parties du département; faites tous vos efforts pour le relever Sans doute de grands sacrifices sont nécessaires dans les circonstances où nous nous trouvons. Vous n'aurez pas manqué de saisir l'occasion du discours de Sa Majesté à l'ouverture du Corps législatif, et de sa réponse au Sénat. Ils vous donnent les moyens de rassurer l'opinion, d'éclairer vos administrés sur les véritables sentiments de l'Empereur et de les désabuser de quelques craintes absurdes qu'on affecte de propager. C'est aux principaux fonctionnaires à montrer au peuple qu'il n'y a qu'un moyen d'assurer le bonheur et le repos de la France, c'est de seconder les hautes vues de Sa Majesté pour la conquête d'une paix solide et durable. Un état de faiblesse qui laisse les Etats comme les individus en proie à tous les genres d'injustices et d'oppression ne nous permettant pas d'obtenir une telle paix. »

Le Préfet lui répondit, le 14 janvier, qu'il avait été lui-même surpris de la facilité et de l'espèce d'enthousiasme avec lesquels s'était opérée la levée des 120,000 hommes, mais il ajoute que celle des 300,000 hommes, celle de la garde nationale, l'augmentation des contributions, la réquisition des chevaux avaient détruit toutes ces bonnes dispositions Il ajoutait qu'on avait mis à sa disposition des forces insuffisantes pour exécuter ces ordres, ce qui avait rendu inutiles les moyens de persuasion qu'il avait employés Le Ministre de la police générale lui faisant les mêmes plaintes, le Préfet lui répondit, le même 14 janvier, qu'il craignait de l'affliger en lui répétant que tous les moyens de rétablir l'ordre n'obtenaient aucun succès, qu'il avait fait retentir l'appareil d'une force imposante, qu'il avait représenté le général Boyer comme le dieu des armées, qu'il avait effrayé les communes les plus rebelles en les menaçant de les faire foudroyer par l'artillerie ; déjà la terreur commençait à les ébranler; quelques-uns de ces rebelles venaient se rendre, quand on s'est aperçu qu'au lieu de vieilles bandes habituées à vaincre toutes les résistances, on n'avait affaire qu'à des conscrits novices ; il terminait en disant que le Ministre pouvait prendre des renseignements auprès du commissaire de police spécial qu'il avait envoyé.

Digitized by Google

comte de Villemanzy recevait du comte de Pontécoulant, Préfet de la Dyle, les nouvelles les plus alarmantes sur les progrès des alliés en Belgique (1). On peut juger de l'émotion qu'elles devaient produire dans nos pays, où chaque famille, pour ainsi dire, avait contribué aux renforts chargés de courir à la défense d'Anvers. Désormais c'était notre sol même qu'il s'agissait de préserver de l'invasion. Le comte de Villemanzy dut se concerter à cet effet avec le général Brenier, d'une part pour obtenir du Gouvernement le renvoi des prisonniers de guerre qui constituaient une lourde charge et un danger pour les villes où ils étaient internés, d'autre part, pour mettre en état de siège, si c'était nécessaire, toutes les villes de sa division militaire. Le baron de la Chaise, quoiqu'il soit moins à portée de la frontière, leur apporte le concours de son zèle et de son activité. L'imminence du danger

(1) Voici sa lettre : « Bruxelles, 12 janvier. Nous sommes au moment d'évacuer la Belgique, l'ennemi nous presse de tous côtes et d'une manière sérieuse ; il a attaqué, en avant d'Anvers, hier, le général Maison, et avec des forces tellement supérieures, que celui-ci, non seulement a été obligé de céder beaucoup de terrain, mais même il désespère de pouvoir tenir longtemps dans ses nouvelles positions. Il me prévient que son projet est de faire sa retraite sur Lille, après avoir laissé garnison à Arras, et qu'il donne l'ordre au général Chamberlain de se retirer sur Condé et Valenciennes. Le général Maison me prie de vous écrire pour vous prévenir de cette disposition, dont l'exécution ne peut être longtemps différée ; pour vous prier d'employer tous les moyens qui peuvent être à votre disposition pour faire assurer et approvisionner les places de notre ancienne frontière qui vont se trouver en première ligne. Nous vous envoyons des canons d'Anvers, je crains bien que nous ne soyons bientôt forcés d'interrompre les envois. L'ennemi s'avance aussi en force du côté de Liège et nous menace de sa cavalerie vers Louvain. C'est un plan d'invasion générale contre lequel il n'y a aucun remède avec le peu de forces que nous avons ici, encore s'il y en avait assez pour mettre les chantiers et les vaisseaux d'Anvers à couvert .. »

Digitized by Google

semble lui faire oublier la grandeur des obstacles. Dans une lettre personnelle et intime adressée à M. de Villemanzy, il se montre vigilant et infatigable comme il l'était autrefois (1). Dès quatre heures du matin, dit-il, il est sur pied, donnant des ordres, envoyant dans chaque arrondissement des commissions chargées d'assurer l'ordre et la célérité dans l'approvisionnement des places fortes (2) et des hôpitaux, adjurant le Conseil général de lui fournir les fonds nécessaires pour tenir ses engagements, exposant aux autorités militaires la nécessité urgente de réparer les brèches des remparts d'Arras, où cinquante cosaques pourraient entrer facilement sans rencontrer d'artillerie, ni de garnison. Sur ce point il obtient satisfaction. Nous voyons une commission spéciale constituée à cet effet, composée d'hommes sérieux et compétents:

(1) Nous lisons dans cette lettre : « Il est écrit sur le grand livre des destinées que nous sommes toujours surpris par une suite d'accidents désastreux qu'il était facile de prévoir et qu'il est presque honteux de n'avoir point prévus ! Ce n'est point assez de galoper, il faudrait avoir des ailes pour arriver aussi rapidement que les circonstances l'exigent. » Dès quatre heures et demie du matin, ajoute-t-il, il donnait des ordres, promettait de l'argent, comptant sur la bonté du Conseil général pour le fournir. Il avait dû faire aux autorités militaires ces tristes confidences, espérant que cela lui ferait enfin réparer les brèches des remparts d'Arras. Cinquante cosaques, en y passant, pourraient s'emparer de la ville d'autant plus facilement qu'il n'y avait ni artillerie ni garnison.

(2) Pour approvisionner les places fortes, on demandait au Préfet de fournir, entr'autres choses, 400,000 litres de vin. Le Préfet objecta qu'il doutait que cette quantité existât dans le Pas-de-Calais, où on ne faisait du vin que tous les dix ans, et avec du raisin d'espalier. Il se plaignait aussi de ce qu'il avait fait envoyer des fourrages pour la place de Douai et de ce que le commissaire des guerres les avait refusés, sous prétexte qu'ils étaient de qualité secondaire. Pourtant ils pouvaient servir et il n'était pas facile d'avoir des choses de première qualité, quand on ne vous donnait pas d'argent pour les payer.

Digitized by Google

le colonel Lacour, commandant du département, le colonel Villemetz, commandant d'armes de la place d'Arras, le colonel du génie Noizet de Saint-Paul, directeur des fortifications, et l'adjudant de place Gayet. Par leurs ordres, des mesures expéditives et immédiates, les seules possibles en la conjoncture (1), sont prises en vue d'un siège prochain. Le Préfet, de son côté (2), reçoit du

(1) On abattit les arbres des remparts ou on coucha les cimes le long des éboulements des brèches et on les fixa par des pierres afin d'embarrasser les ennemis qui voudraient passer par là, car ces brèches étaient faciles à gravir, surtout du côté de la porte Baudimont. Quant aux corps des arbres, on les coupa à sept pieds de long pour en faire des palissades pour fermer les brèches sur le terre-plein des remparts. Quant à celles dont l'accès n'était pas aussi facile, on chercha à se procurer des chevaux de frise pour les armer Si on n'avait pas assez de bois, le Préfet permettait d'en prendre dans les forêts de l'Etat. On devait établir des baraques en planches près des portes pour placer des sentinelles, et enfin boucher les entrées et les sorties des égouts et rivières, pour empêcher l'ennemi d'y passer.

(2) Le Ministre de l'Intérieur écrivait au baron de la Chaise qu'il y avait nécessité de n'abandonner le chef-lieu qu'à la dernière extrémité. Si c'était une place de guerre, il devait s'y enfermer ; s'il était contraint de la quitter de concert avec l'autorité militaire et qu'il y eût d'autres places fortes dans le département, il devait s'y retirer après avoir pris toutes les mesures pour soustraire à l'ennemi tous moyens d'administration et de levées de deniers. Le préfet peut rendre de grands services en secondant de tous ses moyens le commandant de place, il use de son influence et de son crédit personnel pour faire fournir tout ce qui peut prolonger la défense ou la résistance. Si la place conserve une portion de territoire autour de son enceinte, le préfet continue d'en tirer tout ce qui peut être utile au service de la place, les actes de son administration régularisent et rendent facile ce que l'autorité militaire ne ferait pas toujours sans frottements. Il peut mieux que personne entretenir des intelligences au dehors, être instruit de ce qui s'y passe, raviver l'esprit public et susciter à l'ennemi tous les obstacles qui entraveront ses opérations. Enfin c'est de cette position que le préfet est toujours prêt à ressaisir l'administration du département.

Dans une autre lettre au Préfet, le Ministre l'informait que dans

Digitized by Google

Ministre et transmet à ses subordonnés, les instructions les plus détaillées sur la conduite à tenir en cas de siège, et, dans l'éventualité probable d'une invasion, sur la nécessité de se replier dans l'intérieur du pays, se maintenant autant que possible dans les places fortes, dans le chef-lieu surtout, et de soustraire à l'ennemi tout ce qui pourrait l'aider à s'établir. Il se concerte avec

les instructions données au comte de Villemanzy, on lui disait que si l'envahissement devenait réel ou inévitable, il devait donner des ordres et une règle de conduite à tous les fonctionnaires civils, judiciaires, ecclésiastiques et aux administrations financières. Dans ce cas, il serait bien à désirer que, à l'exemple d'autres peuples, on pût ne laisser à l'ennemi qu'une terre sans habitants, mais lorsqu'il ne sera point possible d'atteindre entièrement ce but, vous concourerez de tous vos moyens et de toute votre influence à obtenir que toutes les familles ayant assez d'aisance pour vivre momentanément ailleurs, quittent leur sol lorsqu'il sera souillé par la présence de l'ennemi : des fidèles sujets manqueraient à un de leurs premiers devoirs en vivant sous sa domination passagère.

Tous les fonctionnaires publics doivent donc se retirer dans l'intérieur, au moment où l'envahissement du pays se consomme, malgré la résistance opposée à l'ennemi. Avant le moment de leur retraite, M. le Commissaire extraordinaire les fera prévenir du lieu où ils doivent faire rentrer tous les papiers, timbres et documents de leurs administrations respectives. Vous comprenez combien il importe de ne rien laisser à l'ennemi de tout ce qui pourrait lui faciliter les moyens d'administration et surtout des levées de deniers. Mais il est important que tous les hommes honorés de la confiance de Sa Majesté, prouvent leur horreur pour le joug étranger même le plus passager; s'il est désirable de ne laisser que des provinces sans ressources pour l'administration, il n'est pas moins indispensable que personne ne quitte son poste avant le moment où la retraite aura été jugée nécessaire.

Après avoir dit que le chef-lieu était le point qu'on ne devait abandonner qu'à la dernière extrémité, le Ministre ajoute en terminant : « Vous êtes Français, votre dévouement et votre fidélité me garantissent que vous répondrez à la confiance de Sa Majesté. »

Le Préfet répondit, le 17 janvier : « Je me fais un devoir d'assurer à votre Excellence, que dans toutes les hypothèses possibles et ima-

Digitized by Google

l'autorité militaire pour la nomination de commissaires des guerres. A Arras, il proposa de nommer M. de Hauteclocque (1). Tout, dans la correspondance du baron

ginables, je ne quitterai mon administration qu'après avoir épuisé tous les moyens de l'exercer et de soustraire tout ce qui pourrait aider l'ennemi à la faire rétablir. Il existe bien dans ce département plusieurs places fortes, mais il n'en est aucune qui présente aujourd'hui la moindre défense soit en artillerie, soit en munitions de guerre ou de bouche, soit en garnison. Arras lui-même est dans un tel délabrement, qu'on pourrait y pénétrer par des brèches d'une étendue, d'une facilité telle que ma femme et mes enfants sont descendues par celles qui touchent au jardin de la Préfecture dans le fossé pour venir me voir tuer des lapins. On s'occupe de les réparer, mais on ne nous a laissé ni canons, ni affûts, et l'on vient de nous enlever les douze à quinze milliers de poudre qui nous restaient et que j'ai fait conduire à Lille par ordre du général Sorbier. Nous sommes loin de craindre l'invasion de ces Cosaques, de ces partisans, sans discipline et sans solde qui rançonnent, pillent et brûlent les villages, etc »

(1) Voici la correspondance officielle échangée au sujet de cette nomination : « Lille, le 15 janvier 1814. Monsieur le Baron, la 16e division militaire n'ayant pas le nombre de commissaires des guerres qu'exigent les circonstances actuelles, je viens d'être obligé de faire diverses nominations provisoires de ces fonctionnaires qui seraient employés dans les places de cette division où leur présence sera jugée nécessaire. Aucun sujet ne m'ayant encore été proposé pour la place d'Arras, je vous prierai de me faire connaître si M. de Hauteclocque, habitant de cette dernière ville, qui a fait plusieurs campagnes en qualité d'adjoint provisoire aux commissaires des guerres, pourrait encore remplir les fonctions qui lui ont été précédemment confiées et si on pourrait se reposer sur son zèle et son activité. — Signé : DE VILLEMANZY. »

Le Préfet répondit, le 16 janvier : « Au moment où j'ai reçu votre lettre, j'allais vous prier moi-même d'accorder à M. de Hauteclocque l'autorisation de remplir les fonctions de commissaire des guerres dans la place d'Arras, lui connaissant toutes les qualités nécessaires et reconnaissant d'ailleurs depuis longtemps l'urgente nécessité

Digitized by Google

de la Chaise, à ce sujet, respire le patriotisme et l'intelligence. Et ce qui met le comble à l'admiration qu'on en éprouve, c'est de voir que tout cela fut l'œuvre de quel-

d'avoir un commissaire des guerres dans notre chef-lieu. Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien donner des pouvoirs à M. de Hauteclocque et daignez, etc. »

Le Préfet, qui le considérait comme un très utile auxiliaire, écrivait de nouveau, le 20 janvier : « Le jeune de Hauteclocque, dont je ne puis trop vous recommander les talents et les services, doit se rendre demain près de Votre Excellence pour vous prier de changer quelques expressions dans son acte de nomination. Il est censé en activité puisqu'il n'a qu'un congé pour blessures glacées qui ne sont que trop évidentes. Ce n'est qu'une continuation de fonctions que vous daignez confirmer, mais en conscience vous ne pourriez user de vos pleins pouvoirs d'une manière plus agréable pour nous qu'en le faisant commissaire tout-à-fait. Ainsi-soit-il. »

Le comte de Hauteclocque (Constantin-Gabriel) avait fait la campagne de Russie dans le premier corps commandé par le maréchal Ney, qui forma l'avant-garde de la grande armée et protégea sa retraite. Il eut les deux pieds gelés et dut subir une double amputation partielle de ces membres. Rendu par là impropre au service militaire, qui était dans les traditions de sa famille, il dut accepter d'autres fonctions jusqu'en 1830 pour continuer à servir son pays et fut récompensé par la croix de la Légion d'honneur. On comprendra l'intérêt particulier qui s'attache pour nous à des faits qu'il nous a été donné maintes fois de recueillir de la bouche même de ce rare survivant de la retraite de Moscou, auquel Arras a pu voir porter vaillamment jusqu'à l'extrême limite de l'âge (96 ans) les glorieuses traces de ses souffrances.

Deux de ses frères servirent également la France sous Napoléon Ier. M Stanislas de Hauteclocque, chef de bataillon du génie, assista au siège de Saragosse, à la bataille d'Esling, au siège de Dantzig et fut, à la fin de sa carrière militaire, commandant de l'école régimentaire d'Arras. M. César de Hauteclocque fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne et était chef de bataillon dans la garde royale quand il donna sa démission, en 1830. Ils étaient tous deux chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

ques jours. En effet, il écrivait au Ministre, qu'il espérait que tout serait prêt pour le 17 ou 18 janvier, et qu'il attendait l'ennemi. Il cherche en même temps à stimuler le patriotisme de ses subordonnés, et à obtenir leur obéissance. Dans une proclamation adressée aux maires, le 17 janvier, il disait que 300 conscrits de l'arrondissement de Béthune, grâce à la colonne du général Boyer, avaient obtenu la faveur d'être dirigés vers le dépôt des voltigeurs de la garde à Lille, qu'il devait aussi faire connaître aux conscrits égarés par les perfides conseils et subjugués par des contrebandiers, des déserteurs et des vagabonds que, sur 17 rebelles du Nord et de La Lys, 14 avaient été condamnés à être fusillés, et 3 punis des fers. Mais il aimait mieux les rappeler aux principes d'honneur et du devoir. Il leur promettait l'indulgence s'ils se présentaient à la préfecture et qu'il s'agissait pour eux, de protéger nos frontières, nos villes et nos campagnes du pillage affreux, de défendre leurs intérêts les plus chers, et si ces farouches cosaques offraient de les enrôler, ce serait pour être envoyés avec eux au fond de la Russie sans espoir de retour. Il ajoutait que les tribunaux avaient ordre de poursuivre, que les communes étaient responsables, et que ceux qui oseraient résister ou tirer un seul coup de fusil, auraient le sort des insurgés dont il parlait plus haut et feraient la honte de leur famille. Enfin, il terminait en disant qu'il comptait sur les maires pour éclairer leurs administrés (1).

Toutes ces mesures de défense furent inutiles. On s'était trouvé en présence d'une fausse alerte. Dès le 14, le télégraphe annonçait que l'ennemi avait reculé, que le feu avait cessé, et que M. Otto était parti pour Mayence, chargé de négocier la paix. Toute inquiétude

(6) Cette proclamation fut insérée dans le *Mémorial administratif du Pas-de-Calais*.

Digitized by Google

cependant n'était pas disparue. Le 16, le comte de Villemanzy se plaignait du silence du préfet de Bruxelles sur le sort du général Maison, et de l'absence de nouvelles de Paris. Mieux renseigné que lui, le Préfet du Pas-de-Calais recevait, du Directeur des Postes d'Arras, communication d'un bulletin satisfaisant, publié à Gand, le 18 janvier, par M. Desmoncheaux, préfet de l'Escaut. Décidé à rassurer l'opinion publique, celui-ci disait : « Le général en chef Maison vient de dégager Anvers, de repousser et de battre l'ennemi auquel il a tué beaucoup de monde, et d'effectuer sa jonction avec le maréchal duc de Tarente. Les Anglais se sont retirés sur Rosendael; les Prussiens ont repris leurs cantonnements, et la frontière est à l'abri de toute insulte. La paix avec l'Espagne est ratifiée. Le maréchal duc d'Albuféra se porte avec son armée sur Lyon. Le maréchal duc de Dalmatie dirige la sienne sur Paris. » En même temps, M. Desmoncheaux écrivait personnellement à son *excellent* ami le baron de la Chaise, que tout avait changé, de manière à assurer la tranquillité. « L'ennemi, disait-il, s'est replié sur Bréda. Il ne reste que les Prussiens et les Anglais. Les Russes sont partis ; ou du moins on n'en a plus connaissance. L'émeute de Dimanche, à Gand, a eu pour résultat de faire établir un service de police qui est fort bien organisé, avec le concours de la garde bourgeoise. Le bruit s'accrédite d'une suspension d'armes. Les administrations se disposent à rentrer dans leurs résidences respectives. Les gendarmes et les douaniers regagnent leurs postes. La confiance renait. » Toutes ces nouvelles n'étaient malheureusement pas exactes. La paix en Espagne n'était pas conclue. Les maréchaux Soult et Suchet n'arrivaient pas au secours de la capitale. Mais si l'épuisement général et l'ardent désir de la paix portaient les populations à accueillir trop facilement tout ce qui paraissait l'annoncer, le bon

Digitized by Google

sens et l'expérience du Préfet ne s'étaient pas laissé égarer (1). Il est quelquefois bien dangereux, disait-il, de répandre légèrement des nouvelles aussi heureuses; le désappointement nous expose à la défiance, fait naître les plus cruelles réflexions, redouble les frayeurs et augmente le pouvoir des alarmistes. Et avec la sagesse consommée d'un bon administrateur qu'il était, se contentant de suspendre son opinion, se permettant à peine quelques espérances qui ne devaient hélas! pas se réaliser, il profitait du mouvement de recul des alliés en Belgique et du calme momentané produit par là dans nos contrées, pour se mettre de nouveau résolument à l'œuvre si difficile du départ des conscrits. Il n'avait du reste jamais cessé de s'en occuper, et l'un de ses

(1) Le Préfet écrivait, le 20 janvier, au comte de Villemanzy : « Mille et mille actions de grâce, mon toujours plus cher Comte, pour vos heureuses dispositions en notre faveur ; toute la ville vous bénit pour nous avoir délivrés de tous nos prisonniers, pour la garnison que vous destinez à la citadelle, pour les moyens de défense que vous venez nous procurer, et surtout pour la partie des nouvelles que vous avez eu la bonté de me communiquer.

» Le maire d'Arras, me dit qu'on doit nous donner des forçats pour remplacer nos Anglais à la citadelle ; que le ciel et notre cher Comte nous en préserve. Nous en avons eu trop longtemps pour ne pas craindre leur présence, avec d'autant plus de raison, qu'il faut toujours les tenir enchaînés et la baïonnette prête pour prévenir ou reprimer leur révolte J'aime mieux encore que ce soient les invalides de la succursale de Louvain qui soient annoncés au commandant du département, nous pourrons au contraire nous en servir au besoin.

» La jonction du duc de Tarente et du général Maison, nous garantit de l'invasion de ces pillards sans discipline et sans solde qui désolent les campagnes et doit fortifier l'esprit public, Que ne puis-je croire à cette paix d'Espagne, à cette marche des ducs de Dalmatie et d'Albufera?... Je ne puis défendre de publier et de répandre ce bulletin qui m'est tombé des mains, quand j'ai su que vous n'en étiez pas instruit et que vous ne pouviez y croire. »

Digitized by Google

principaux soucis avait été de faire disparaître les obstacles qui s'y opposaient. C'était ainsi que, pour mettre fin au différend survenu entre le colonel de gendarmerie Lacour et le commandant de recrutement de Saint-Omer, il avait demandé la promotion du premier au grade de général, pour lui donner plus d'autorité.

A Béthune, d'après le commissaire de police Maziez, les mesures prises par le général Boyer avaient produit bon effet. Après un délai de trois jours accordé aux conscrits, on avait mis des garnisaires dans les communes des réfractaires ; une colonne mobile envoyée à leur recherche, n'avait point rencontré de résistance ni d'attroupements armés. Le Général lui-même s'était transporté avec le Sous-Préfet dans les communes les plus mal disposées, ils avaient obtenu des maires la promesse de faire partir les retardataires, et à la date du 12 janvier, le commissaire Maziez annonçait, dans un rapport, que l'effervescence était calmée dans ce canton.

Il n'en était pas de même à Arras. Nous trouvons dans les papiers du baron de la Chaise une série de rapports et de lettres confidentielles échangées entre lui et le Préfet de police d'une part, et le comte de Villemanzy de l'autre, où sont présentées sous les couleurs les plus sombres, les difficultés sans nombre en face desquelles il se trouve, et l'insuffisance des moyens mis à sa disposition pour les surmonter. A l'une de ces lettres, le duc de Rovigo lui répond de sa propre main. A défaut de secours, il lui envoie de bonnes paroles : « Sagesse, patience, constance et persévérance, lui dit-il, l'âge, l'expérience et l'esprit donnent tout cela. Je me rappelle vous avoir vu dans de plus grands embarras ». (1) Le

(1) Ceci se trouvait à la fin d'une lettre confidentielle du 8 janvier, répondant à ce que le Préfet disait, qu'il n'avait plus d'autorité sur les conscrits rebelles, sur la garde nationale requise pour former une

Digitized by Google

Préfet lui répondit le 17, en lui exposant de nouveau les difficultés de la situation (1). Le comte de Villemanzy, de son côté, offre d'aller à Arras ; les moments, dit-il, sont précieux, il redouble d'instances pour hâter le départ des gardes nationaux mobilisés, seul moyen de mettre aux mains de l'Empereur des forces suffisantes pour lui permettre d'obtenir la paix. Une première tentative faite dans ce but, le 8 janvier, était demeurée sans résultat. Il avait fallu accorder un délai. A la date du 15, le Préfet

réserve et sur les déserteurs, Le Ministre ajoutait : « Si les circonstances présentent quelques difficultés, je me flatte que le mal est moins grand que vous ne vous l'imaginez et qu'avec de la persévérance, vous viendrez à bout de vaincre les obstacles que vous avez momentanément rencontrés. »

(1) Voici sa lettre : « Il n'appartient qu'à la force supérieure d'être indulgente. Si nous avions les 1,200 vieilles moustaches de la garde impériale, ces misérables rebelles seraient désarmés en moins de vingt-quatre heures, mais ils sont assez audacieux pour présenter la bataille aux faibles détachements que nous pourrons envoyer, et le premier soldat assommé par eux, devrait être vengé par l'incendie du village. Je le répète à Votre Excellence, le canton de Pas, limite de la Somme, réunit le plus grand nombre de contrebandiers, de déserteurs, de vagabonds, qui ont l'affreux signal du tocsin pour se rassembler ; il faudrait donc cerner les villages pour les surprendre ; comme tel de ces villages contient 15, 16 et 1,800 habitants, il faut du monde pour y parvenir. Je joins ici la réponse du Commandant du département, à qui j'ai demandé ce qu'il pourrait employer pour cette expédition. Nous devons attendre la colonne du général Boyer, qui parcourt avec succès l'arrondissement de Béthune. Je viens de dénoncer les attentats aux procureurs impériaux, en leur recommandant les poursuites prescrites par la loi du 10 vendémiaire an IV.

Les robes noires font souvent plus d'effet que nos uniformes, je n'en ai pas moins employé ma plume administrative dans une circulaire. » Il termine en disant qu'il se conformera aux inspirations du comte de Villemanzy.

Digitized by Google

la regardait comme également impossible. C'était exalter toutes les têtes au plus haut degré et jeter l'alarme dans 50,000 familles pour ne pas avoir 30 hommes. Les nouvelles d'Anvers, très vivement commentées, avaient jeté le pays dans une grande agitation. La perspective de voir à tout moment des partis ennemis fondre sur notre territoire, produisait une terreur indescriptible. « Et cette terreur, disait-il, était plus que suffisante à exalter les têtes et à clouer les pieds des trembleurs. » (1) Le comte de Villemanzy lui annonçait, le 15 janvier, le départ d'une partie de la garde nationale mobilisée du département du Nord, et l'engageait à faire partir la sienne. Le Préfet n'était pas de cet avis et croyait qu'il ne ferait qu'augmenter la résistance. Loin de là, il avait fait suspendre toute espèce d'appel, voulant connaître auparavant l'effet produit par la visite que le comte de Villemanzy devait faire à Béthune. Mais celui-ci, craignant sans doute d'en tirer peu de résultats, tardait à se mettre en route. Quant aux mesures de rigueur à employer contre les réfractaires, le baron de la Chaise y est complètement hostile. Les moyens de répression, insuffisants, ne peuvent qu'enhardir la résistance. Il craint pour le pays de voir s'ajouter les horreurs de la guerre civile aux malheurs de la guerre étrangère. C'est par la persuasion, par les circulaires réitérées, qu'il s'efforce de ramener au devoir l'esprit public, égaré par la peur. L'évêque d'Arras lui apporte son concours et

(1) Le Préfet ajoutait que l'esprit public était au dernier degré de corruption, il parlait encore du manque de bonnes troupes, de la difficulté d'approvisionner quatre places du Nord quand on ne donnait pas d'argent pour fournir ces approvisionnements ; « on fait les demandes les plus infernales que l'usure et la défiance aient jamais inventées; » il terminait en disant qu'il était toussant, souffrant avec la fièvre toutes les nuits, sa femme l'empêche de s'absenter et il lui est impossible de repousser les idées les plus tristes.

Digitized by Google

publie un mandement où, passant sous silence les griefs trop fondés de l'Eglise contre l'Empereur, pour ne se souvenir que des services rendus par lui à la religion, il exhorte les conscrits à se rendre à l'appel de la conscience, de l'honneur et de l'intérêt, pour arriver à conquérir la paix si ardemment désirée (1).

Tant d'efforts ne demeurèrent pas sans effet. Du 6 au 17 janvier, 204 conscrits s'étaient présentés et avaient été dirigés, les fantassins sur Lille et Douai, les cavaliers sur Versailles où le 11e régiment de hussards avait reçu de plus un contingent de 100 chevaux fournis aux frais du département.

Mais cela ne suffisait pas encore, et le comte de Villemanzy, pour hâter l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il se dévouait tout entier, s'était décidé à venir à Béthune se concerter avec le Préfet du Pas-de-Calais ; il convoque à la Sous-Préfecture de cette ville, les Maires et les conscrits de cet arrondissement et engage le Sous-Préfet de St-Pol à amener quelques Maires de son arrondissement. Cette réunion eut lieu le 18 janvier. Elle produisit d'assez bons résultats. S'inspirant sans doute des conseils de son ami, le comte de Villemanzy fit profession d'une grande modération. Il promit qu'on traiterait avec la plus complète indulgence

(1) Ce mandement ordonnait des prières pour que Dieu bénisse les armées françaises. On y lisait : « Dieu, qui a donné tant de fois des preuves éclatantes de la protection qu'il accorde à la France, a voulu paraître un instant nous abandonner à nous-mêmes, pour nous faire sentir que lui seul il instruit nos mains au combat, et que ce serait outrager sa toute-puissance que de se reposer uniquement sur un bras de chair. » Après avoir fait l'éloge ordinaire de Napoléon, restaurateur du culte, il répétait encore : « Rendez à César ce qui appartient à César, car c'est un commandement de défendre sa patrie ; mettez-vous en mesure de répondre à l'appel que vous font l'honneur et la religion, et vous aurez la paix. »

Digitized by Google

les conscrits qui se présenteraient jusqu'au 24 janvier. Dans le but d'apporter quelqu'adoucissement à la levée de 300,000 hommes, il fit entrevoir l'espoir de laisser dans leurs foyers ceux dont l'absence réduirait les familles à l'indigence et au désespoir, les hommes veufs avec des enfants et les hommes mariés dans l'intervalle des appels du 9 octobre et du 15 novembre, sans toutefois que ces exceptions eussent d'effet rétroactif sur les conscrits déjà partis. Mais le conseil de révision devait siéger en permanence pour juger les exemptions nécessaires. Cet arrêté valut à celui qui en était l'auteur, les chaleureuses félicitations du baron de la Chaise (1). A celui-ci, du reste, les évènements qui s'accomplissaient à ce moment même sur d'autres points du département, ne donnaient que trop raison. Les nouvelles douteuses

(1) Voici un extrait de sa lettre : « Partout où vous serez, partout où on pourra vous entendre, vous éprouverez la plus douce satisfaction puisque vous êtes précédé par la plus intime confiance dans vos paroles comme dans vos indulgentes bontés J'ose vous remercier au nom de tous les Français, au nom des pères et des mères de nos malheureux jeunes gens entraînés dans la désobéissance par nos plus perfides ennemis; ils gémissent eux-mêmes de se voir enchaînés par de véritables brigands qui les menacent de la mort et du feu s'ils rentrent dans le devoir.

» Je viens d'éprouver un instant de bonheur en voyant revenir d'Hébuterne quatre conscrits avec le fils de leur maire. Ils ont bravé tout espèce de danger de la part de leurs ci-devant camarades, pour invoquer leur pardon au point de ne voyager que la nuit dans la crainte d'être assommés; je les ai reçus comme l'enfant prodigue. On voulait leur faire craindre d'être garottés et conduits aux pionniers, je leur ai donné 5 fr à chacun pour boire à la santé de l'Empereur, jugez de leur joie. Ils sont partis pour le 7e hussards. » Il espère que cet exemple sera suivi. Hébuterne, cité comme foyer de rébellion, a été la première commune à donner l'exemple de la soumission.

En effet, les habitants de cette commune, fatigués d'entendre toujours parler d'eux comme des chefs de la rebellion, firent, le 1er février,

Digitized by Google

du succès de nos armes n'étaient pas de nature à raffermir l'opinion. Dans le canton de Pas, la rebellion prenait des proportions inquiétantes. En vain le général Boyer avait-il donné ordre au colonel Lacour de faire marcher sur ce canton 300 hommes du 46e de ligne disponibles à Arras, le commandant du département déclara cette force insuffisante et, de concert avec le Préfet, demanda qu'on y adjoignit 300 hommes de Béthune. Le général Boyer ne les envoya pas, et l'expédition n'eut pas lieu. Enhardies par l'impunité, les bandes sillonnaient le pays, molestant les conscrits, portant partout le pillage et l'incendie (1).

A St-Pol, le 26 janvier, jour d'une foire importante, on dut envoyer une colonne mobile pour faire évacuer et protéger le magasin de tabac, contre lequel on craignait un coup de main. Bientôt, dans les environs de Béthune, les choses prirent une tournure tragique. Un faible

escorter le contingent qui leur était attribué pour l'approvisionnement de la citadelle d'Arras, et ils repoussèrent des brigands qui s'étaient rassemblés sur la route pour piller les voitures.

(1) Les agents du gouvernement représentent ces insurgés comme un ramassis de contrebandiers, de déserteurs, de vagabonds et de conscrits égarés par de mauvais conseils D'après le colonel de gendarmerie, ils se faisaient donner de l'argent et des vivres, désarmant les gardes champêtres, faisant trembler les maires, défendant aux percepteurs de recevoir l'impôt, menaçant les employés des droits réunis et jetant l'épouvante dans toutes les familles. D'après le Préfet, les maires n'osaient plus parler, les prêtres chanter ; on ne respectait ni les fonctionnaires, ni les propriétés, ni les diligences, ni les courriers, ni les voyageurs. L'impunité rendait ces insurgés d'une insolence inconcevable, et leurs chefs disaient qu'ils brûleraient les maisons des parents des conscrits qui les abandonneraient pour se rendre aux exhortations du Préfet. C'était à Hébuterne, Puisieux, Bucquoy, Foncquevillers et Hannescamps qu'ils étaient les plus nombreux.

Digitized by Google

détachement de 31 voltigeurs fut l'objet de l'attaque de ces bandits. Ceux-ci, sous la conduite d'un certain Sénéchal, arrivés à Ames, puis à Nédonchel où la petite colonne avait campé la veille, se font servir à boire et à manger, ils désarment les habitants, les forcent à se joindre à eux, et se dirigent sur Westrehem. Là, ils trouvent les voltigeurs installés depuis midi, en vue de protéger une réunion tenue par le maire et les principaux habitants, pour aviser au départ des conscrits. A deux heures, au moment où ils étaient assemblés, les insurgés envahissent en un clin d'œil la place du village, saisissent le factionnaire du poste et commencent à tirer des coups de fusil sur le corps de garde. La troupe riposte. Un soldat tombe, dit-on, frappé mortellement d'un coup de feu dans la poitrine. Deux des assaillants sont blessés (1), les autres s'enfuient, menaçant d'un incendie général la commune qui a refusé de leur prêter main-forte. On juge de la consternation du Préfet à cette nouvelle. C'était précisément le jour où, comme nous le verrons plus loin, le général Boyer recevait l'ordre de partir pour Soissons avec une partie de ses forces. C'était raison de plus pour ne pas laisser l'autorité militaire sous le coup d'un pareil échec. Jusque-là, on n'avait pas imité, dans le Pas-de-Calais, la sévérité déployée dans le Nord et dans la Lys (2). Le Préfet et le général Boyer

(1) Ils cachèrent d'abord leur nom, mais on sut qu'ils s'appelaient Charles Prin, de Tilly, et Joseph Masclet, de Pierremont.

(2) Les instigateurs de la rebellion d'Hazebrouck avaient passé devant un conseil de guerre ; les uns avaient été condamnés à être fusillés, les autres aux travaux publics. Dans le département de la Lys, 17 insurgés furent traduits devant une commission militaire, 4 furent condamnés à mort, 13 aux fers. Deux des premiers furent passés par les armes, on demanda à l'Empereur la grâce des deux autres. On avait donné de la publicité aux peines sévères infligées, mais cela, il faut l'avouer, avait produit peu d'effet.

Digitized by Google

avaient plus de confiance dans la persuasion que dans la rigueur (1). Mais on vit qu'il fallait agir avec énergie après cette attaque audacieuse. Le général se rend lui-même à St-Pol avec un appareil de forces imposant. De là, il lance 120 hommes à la poursuite des brigands. Le 21 janvier, la colonne revient à Béthune, ramenant neuf prisonniers enlevés dans six communes différentes, presque toutes de l'arrondissement de St-Pol. Trois étaient désignés comme chefs, prenant le titre de commandant ou de capitaine, le quatrième comme ayant pris part aux rassemblements, trois autres comme parents de conscrits rebelles, et les deux derniers, dont une femme, comme ayant reçu chez eux des séditieux. Le général Boyer réunit aussitôt une commission militaire pour les juger, et après avoir expédié ses troupes sur Lille, le 22, il resta lui-même à Béthune, jusqu'au jugement qui eut lieu le 27. Les deux principaux coupables de l'échauffourée de Westrehem furent condamnés à mort. C'était le sieur Paternel, âgé de vingt-huit ans, ancien maire de Prédefin, chef de la bande, et Leprêtre Isidore, âgé de trente-trois ans, accusé d'en avoir été le tambour. Il fut sursis à la condamnation des autres jusqu'à plus ample informé. Cette fois encore, le Préfet plaida la cause de la clémence. S'adressant au général, il disait qu'il appartient à la plus brillante valeur de

(1) Le général Boyer pensait qu'il ne fallait pas aigrir les esprits par trop de sévérité au moment où on obtenait sans trop de difficultés les résultats désirés. Il s'était borné à envoyer des garnisaires dans plusieurs communes et à arrêter quelques parents des conscrits les plus indociles et ceux-ci, en se présentant, les avaient fait rendre à la liberté. Les autres arrestations qu'on avait faites pour l'exemple n'avaient frappé que des individus ayant tenu des propos séditieux ou caché des réfractaires. On les avait relâchés après quelques jours de prison et des admonestations sévères.

Digitized by Google

s'unir à la plus généreuse indulgence (1). L'un et l'autre étaient d'avis de surseoir à l'exécution des deux condamnés et de demander leur grâce à l'Empereur, à la condition expresse que leurs familles useraient immédiatement de toute leur influence pour faire partir les conscrits réfractaires. Mais le comte de Villemanzy refusa d'entrer dans ces vues. L'Empereur, disait-il, l'avait blâmé d'avoir usé d'une trop grande indulgence dans un cas analogue. Et le 31 janvier, les deux condamnés furent fusillés sur l'esplanade de Béthune, en présence d'une foule sympathique et consternée (2).

On juge, en présence de pareilles circonstances, dans quels embarras était plongé le baron de la Chaise par le départ des troupes du général Boyer. Vainement avait-il demandé que ce départ fût ajourné jusque après la pacification de l'arrondissement de Béthune et le départ des conscrits des cantons de Lille et de Carvin. Les instructions étaient formelles. Le général Drouot, aide de camp de l'Empereur, avait donné l'ordre au général Boyer de se trouver rendu à Soissons, le 25 janvier, avec deux bataillons de 500 hommes chacun. Cet ordre avait

(1) Il ajoutait : « Rien de plus politique, rien de plus sage que de faire dépendre la vie des chefs de la soumission de leurs complices. J'attends avec impatience la proclamation qui doit faire connaître cette décision. »

De son côté, le général Boyer écrivait au Préfet, le 31 janvier, qu'il était bien fâché qu'on ne lui eût pas laissé user d'un moyen sur lequel il comptait beaucoup. Le Préfet lui répondit, le 1er février, combien il attribuait de prix au succès de ses sages et très politiques dispositions en faveur de ces deux malheureux : « L'espérance luit à peine et disparaît sans retour ».

(2) Le jugement ne porte pas que les parents des condamnés devaient être présents à l'exécution, comme le dit le chanoine Cornet dans son *Histoire de Béthune* Ce jugement fut inséré dans le *Mémoria administratif du Pas-de-Calais* pour effrayer les séditieux.

Digitized by Google

déjà subi trois jours de retard. Le comte de Villemanzy n'osa accorder aucun sursis. Bien qu'il n'y eût pas mille hommes de disponibles au dépôt de Lille, 700 hommes partirent le 23 pour aller coucher à Douai. Le général Boyer écrivait de Béthune, au Préfet, qu'il n'avait plus qu'une cinquantaine d'hommes, autant dire rien, qu'il allait retourner à Lille avec le chevalier de Petit-Pierre, qu'il tâcherait d'y rassembler quelques forces, si cela était possible, et viendrait encore à son secours s'il le pouvait. Son départ ne lui permit même pas de le tenter. A défaut de force véritable, on cherchait à susciter l'enthousiasme. Le 30 janvier, le baron de la Chaise recevait un nombre important d'exemplaires d'une adresse emphatique présentée à l'Empereur par la garde nationale de Paris. Il était prié de la communiquer aux gardes nationales des principales villes de son département, pour les encourager à imiter cet exemple. Mais hélas ! on n'en était plus là. Le temps des illusions et des perspectives de gloire était passé. Lorsqu'on parcourt les lettres confidentielles par lesquelles le Préfet du Pas-de-Calais expose ses doléances à celui qui était à la fois pour lui un supérieur et un ami, on est navré de voir à quel point de découragement et d'abattement il était parvenu (1). Usé

(1) Le Préfet écrivait au comte de Villemanzy : « On va revenir au point où on en était avant l'arrivée du général Boyer, puisque ce brave général est obligé de nous quitter avec sa jeune garde impériale dont la présence commençait à produire le meilleur effet Cette position devient encore plus fâcheuse que celle antérieure puisque cette force nous est enlevée au moment où les rebelles ont osé la combattre, au moment où nos garnisons vont s'affaiblir chaque jour par l'absence des hommes destinés à la conduite des prisonniers, et au moment où on allait ajouter au mécontentement général en faisant un appel de 3,600 gardes nationaux. » Le Préfet avait demandé qu'on suspendit cet appel, mais l'Empereur avait fait répondre par

Digitized by Google

de corps, consumé de soucis, épuisé de ressources, de quelque côté qu'il se tourne, il ne trouve que désastres à prévoir, échecs à subir, ruines à constater.

A celà, le comte de Villemanzy ne trouve à lui répondre, le 30 janvier, que par l'aveu de son impuissance à soulager les mêmes maux dans les autres départements

son Ministre de la guerre, le 21 janvier, d'assurer avec les colonnes mobiles la prompte soumission des réfractaires, et cela au moment où on dissolvait ces colonnes Cependant le baron de la Chaise, en présence du mécontentement de l'Empereur, au sujet des observations qu'il avait présentées, avait fait une circulaire pour ordonner cette levée, se procurer les objets d'habillement et d'équipement, réparer les anciens fusils et faire fondre des balles de calibre de fusil de chasse, mais il était impossible de soumettre ces hommes si on n'obtenait pas du Gouvernement ou de nouveaux secours, ou des adoucissements aux décrets. Le comte de Villemanzy lui répondit le 22 janvier qu'il fallait tout attendre du temps, peut-être sera-t-il possible de remplacer les forces qu'on a fait partir. Le Ministre avait écrit au Préfet le 20 janvier qu'il fallait, en redoublant d'activité, suppléer aux moyens qui manquaient; « je ne doute pas, disait-il, que votre zèle n'obtienne quelque succès ». De son côté le commissaire de police Moriez (1), écrivait aussi au Préfet une lettre le 21 janvier, où après avoir rendu justice aux talents du Sous-Préfet de Béthune, il ajoutait qu'il était fâcheux de quitter des opérations si bien acheminées et combien cette suspension nuisait à l'esprit public, et encourageait l'insoumission des conscrits au moment où elle allait cesser, surtout si, comme on l'avait espéré un moment, le commandant du dépôt de la jeune garde d'Amiens avait pu, sur la demande du général Boyer, envoyer un détachement sur Saint-Pol.

Voici une autre lettre du Préfet du 29 janvier 1814 : « Quelqu'idée que j'aie pu vous donner de notre déplorable situation, je suis loin de vous avoir mis encore dans toutes nos confidences. Je dois donc vous révéler que tout espoir d'administration va se trouver incessamment paralysé. — Article militaire : Nos conscrits d'abord effrayés par la

(1) Pages 228, 232, 233 et 253, lire : le commissaire *Moriez* et non Maziez.

Digitized by Google

confiés à ses soins, le regret de ne pouvoir satisfaire aux requêtes incessantes du gouvernement pour obtenir des hommes et de l'argent, des souhaits de patience et de courage dans l'attente de jours meilleurs. Mais ces jours meilleurs ne devaient pas luire pour le régime qui

colonne mobile se rendent à Arras pour prendre leur feuille de route, et ne se rendent pas à leur destination. — Garde nationale : L'espérance de la garder pour notre défense m'a fait suspendre son appel, et je suis forcé de répondre au général commandant la 16e division militaire, que le régiment que le major du 50e attend pour commander ne peut commencer à se former que dans les premiers jours du mois prochain. — Article financier : Je viens de me convaincre que ni receveur général, ni payeur n'ont de fonds à ma disposition pour les besoins les plus urgents du soldat. J'ai cependant l'ordre exprès de faire fournir par urgence tous les objets d'habillement et d'équipement dont il a besoin.

» Je m'en suis convaincu ce matin par le refus de M. le Receveur général de donner un acompte de 3,000 fr. au bataillon du 43e régiment passant ici en poste pour se rendre à Soissons, sur une ordonnance d'une somme de 10,000 fr. destinée à son transport en poste de Gravelines à Soissons. Le 46e n'a pu trouver aucun crédit pour les capotes de son 4e bataillon, parti hier pour la même destination, que sur mon engagement formel et personnel d'en payer le montant. C'est surtout en m'occupant de nos hospices que j'éprouve la plus douloureuse de toutes les afflictions; vous la partagerez en apprenant que celui d'Arras en est réduit à mettre deux malheureux malades dans le même lit, qu'il n'existe pas le moindre petit asyle qui ne soit occupé, que la dépense de chaque jour monte à plus de 1,500 fr., que l'administration ne peut trouver le moindre crédit, que je viens de puiser dans toutes les caisses étrangères aux contributions et aux recettes du Gouvernement pour subvenir à cette dépense, que je suis enfin réduit à l'impuissance absolue de venir à leur secours, et c'est dans ce moment où nous sommes tous dignes de pitié que le commissaire ordonnateur annonce au Maire d'Arras un nouveau convoi de je ne sais combien de malades. Je me garde bien de laisser pénétrer personne dans ce secret, ce serait vraiment désespérant, mais je ne dois rien laisser ignorer à la puissance et à l'amitié de son Excellence, etc.»

Digitized by Google

gouvernait alors la France. Il ne restait plus dans le Pas-de-Calais qu'un faible contingent de troupes, qu'on confia aux mains du chevalier de Petit-Pierre, adjudant-commandant (1), chef d'état-major de la 3e division de la jeune garde, attaché au général Boyer. Cet officier, plein d'ardeur, envoya une colonne mobile dans le canton d'Auxi-le-Château, et réussit, avec l'aide du Sous-Préfet de Saint-Pol, homme actif et énergique, à faire partir les réfractaires de cet arrondissement. Il projetait de réduire ceux du canton de Pas, et réclamait, à cet effet, le concours de l'autorité préfectorale pour tenir en respect les insurgés de Pas et des communes de Miraumont et d'Albert, sur les frontières de la Somme. Mais il n'eut pas le temps d'effectuer cette opération. Selon les prévisions que lui avait exprimées le baron de la Chaise, en même temps qu'il le félicitait de son zèle, il ne tarda pas à être appelé, lui et sa compagnie, à aller rejoindre le général Boyer sur le théâtre de la guerre. Leur départ et la situation militaire, qui devenait de plus en plus mauvaise, rendirent inutiles les bons effets produits par les colonnes mobiles, et l'effroi causé par la condamnation d'insurgés arrêtés dans les environs de Béthune, à Estaires, et à Merville. Plusieurs chefs de rassemblement avaient offert de négocier leur soumission. Les nouvelles devenaient inquiétantes du côté de la Belgique. Les Français avaient fait un mouvement rétrograde. Le 2 février, M. de Villemanzy écrivait au Préfet du Pas-de-Calais que, placés devant l'éventualité probable de leur voir abandonner à bref délai la ligne de la Dyle, de l'Eunappe, de l'Escaut et de la Lys, il s'agissait désormais d'assurer la protection de nos frontières par l'approvisionnement des places fortes. Ypres et Neuport étaient pourvus. Ostende l'était insuffisamment. Mais Bergues, Dunkerque,

(1) Il avait le grade de colonel.

Digitized by Google

Hazebrouck et Boulogne ne l'étaient pas (1). Où trouver l'argent ou le crédit nécessaire pour y pourvoir ? Comment, d'autre part, relever le courage des gardes nationales mobilisées, seul espoir de la défense de ce côté ?

En vain le vaillant administrateur du Nord prodiguait-il sa personne. Il passe à Lille la revue de la garde nationale sédentaire mobilisée, et propose de venir en faire autant à Arras (2). Sur ces entrefaites, éclate la nouvelle de la bataille de Brienne. Présentée d'abord comme une victoire, elle ranime un instant les courages. Le baron de la Chaise, lui-même, se reprend à espérer. « Si nous avions réellement fait un si grand nombre de prisonniers, écrit-il ; si nous avions pris 40 ou 50 pièces d'artillerie, nous oublierions toute la Belgique, pour pousser des vivats et chanter des *Te Deum ;* quelle que soit notre position, si le bulletin confirmant une si brillante victoire nous arrivait ce soir, nous y gagnerions la soumission d'une grande partie de nos rebelles (3). »

(1) Le comte de Villemanzy disait qu'il était inquiet pour l'approvisionnement d'Ostende ; on s'occupait de ceux de Ypres et Neuport, mais il n'en était pas de même de ceux de Bergues et de Dunkerque. L'arrondissement d'Hazebrouck était « négatif » et celui de Boulogne n'avait encore rien fait, malgré l'ordre donné il y avait huit jours par le sous-préfet. Il espérait bientôt avoir des nouvelles consolantes, on en avait grand besoin pour retremper l'esprit public et soutenir notre crédit, à défaut des moyens qui vont encore devenir plus rares, en raison des pertes que nous avons faites et de l'épuisement où vont se trouver les pays conquis. « Continuons donc de nous armer de courage et de déployer toutes nos forces, quoiqu'il soit bien temps de nous reposer. »

(2) Le comte de Villemanzy avait nommé pour Arras un nouveau commissaire des guerres, M. Baudurand.

(3) Cette lettre du Préfet est du 4 février. Il ajoute : « Il me semble qu'une victoire aussi brillante nous serait arrivée par le télégraphe et que vous nous auriez mis dans votre confidence..... Jusqu'ici, je ne puis invoquer votre présence puisque je n'ai pas l'intime assu-

Digitized by Google

Le bulletin n'arriva pas, et il fallut porter toute son attention sur la Belgique, où de fâcheux évènements s'étaient accomplis depuis quelque temps, en dépit des dépêches optimistes par lesquelles on cherchait à tromper les populations. Le général Maison, envoyé pour remplacer le général Decaen, auquel l'Empereur reprochait d'avoir trop légèrement abandonné Wilhelmstadt et Bréda, s'était efforcé de faire face aux périls de tout genre qui l'entouraient. Profitant de l'instant où il avait eu à sa disposition les divisions de jeune garde Roguet et Barrois, il avait fondu sur les Anglais du général Gresham et sur les Prussiens du général Bulow, et les avait obligés à s'éloigner d'Anvers ; nous avons vu quel enthousiasme avait suscité la nouvelle de ce mince succès. Mais bientôt, privé de la division Roguet, réduit à la division Barrois et à quelques bataillons organisés à la hâte dans les dépôts de l'ancien 1er corps, disposant tout au plus de 7 à 8,000 hommes de troupes actives, Maison s'était vu dans l'alternative de s'enfermer dans Anvers ou de se détacher de cette place, pour essayer de couvrir la Belgique. Prenant ce dernier parti, de beaucoup le plus sage, il avait laissé dans Anvers une garnison de 12,000 hommes avec Carnot, dont l'Empereur avait accepté les services, s'était reporté sur Bruxelles, puis sur Mons et sur Lille (1), jetant çà et

rance du premier départ de notre garde nationale mobilisée. Je voudrais vous montrer un beau détachement, vous présenter nos cohortes municipales et la base de notre légion de police, et ces différentes opérations exigent au moins quatre à cinq jours. Je m'épuise à presser les approvisionnements, je gémis de me trouver sans force, mais je veux au moins nous mettre à l'abri des cosaques, et le service de la place vient d'être enfin organisé suivant les règlements militaires par tous nos bons habitants d'Arras. »

(1) C'est le 7 février que le comte de Villemanzy informa le Préfet que le général Maison avait, le 6, son quartier général à Ath, où il

Digitized by Google

là dans les places du Nord, les vivres qu'il pouvait ramasser et les conscrits à demi-vêtus et demi-armés qu'il parvenait à tirer de ses dépôts. Anvers fut bombardé, mais la flotte ne fut pas atteinte et le dommage ne fut pas grand. Ce fut ainsi que le général Maison, manœuvrant avec une poignée de soldats entre les autres places du Nord de la France, parvint à préserver, autant que les circonstances le permettaient, notre frontière, gardant toujours une force assez active pour attaquer les détachements ennemis qui se présentaient à sa portée. Grâce à lui, notre département ne reçut que la visite de quelques corps isolés, et ne fut ni attaqué, ni occupé sérieusement. A la vérité, les alliés, à ce moment, concentraient tous leurs efforts sur Paris, et l'Empereur aux abois eût peut-être préféré que le général Maison tombât par derrière sur les troupes qui, de Cologne, avaient marché sur la Champagne (1).

Les dangers les plus grands pour nos régions ne venaient pas seulement du dehors. Les sanglantes exécutions que le baron de la Chaise avait vainement cherché à empêcher, étaient loin d'avoir calmé les esprits. Dès le 7 février, la brigade de gendarmerie de l'Arbret s'était vue attaquée avec succès par une bande d'insurgés. C'étaient, disait-on, des réfractaires de la Somme, poursuivis par la colonne mobile du général

resterait aussi longtemps que possible, mais on pensait qu'il ne pourrait y tenir que deux ou trois jours et après il viendrait à Lille jusqu'à nouvel ordre. Il fut question de transporter alors de cette ville à Arras le chef-lieu de la division militaire. Le général Maison était, le 9 février, à Tournay, d'où il vint passer vingt-quatre heures à Lille ; il espérait tenir quelque temps dans la première de ces villes bien que ses forces fussent inférieures à celles de l'ennemi. On disait que les ennemis se conduisaient si mal en Belgique que les populations regrettaient les Français.

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre LII.

Digitized by Google

Poret de Morvan. Celui-ci avait demandé au chevalier de Petit-Pierre de se concerter avec lui, et de venir du canton d'Aubigny où il se trouvait à ce moment, coucher ce même jour, c'est-à-dire le 7 février, à Doullens dans l'attente de nouveaux ordres (1). Ces ordres devaient émaner du commandant supérieur des départements du Nord. On pense que le comte de Villemanzy était tout disposé à exercer une vigoureuse répression ; mais où trouver les éléments nécessaires à la formation de la colonne mobile qu'il fallait, pour cela, joindre à celle de la Somme. Le Pas-de-Calais avait épuisé ses ressources en hommes et en argent.

Obligé de lever à ce moment même (6 février), sur l'ordre du Gouvernement, une énorme réquisition sur ses administrés pour l'approvisionnement de Versailles (2), le malheureux Préfet du Pas-de-Calais ne pouvait répondre aux invitations les plus pressantes que par les

(1) Le sous-préfet de St-Pol, en annonçant le départ de cette compagnie pour Doullens, écrivait au préfet que l'esprit public devient affreux, qu'il est sans argent et qu'il lui est de toute impossibilité de demander un sol. « On ne veut plus payer pour les deux chevaux requis pour l'Etat ; je ne sais si j'en finirai, je crains bien d'être peu écouté pour Cambray (approvisionnements à fournir). Que pouvez-vous demander ? Seulement des productions indigènes. Je donnerais mille écus pour voir arriver mon successeur. Il m'est impossible de m'occuper de l'intérieur, mes employés et moi-même sommes sur les dents. Il faut mon dévouement pour l'Empereur et pour mon pays pour tenir dans ma position. La garde nationale m'inquiète, les dépôts reviennent ou ne partent pas. Je suis décidé à tout pour maintenir la tranquillité, n'importe l'évènement ou sa cause. »

(2) Le département avait à fournir 150,000 hectolitres d'avoine. C'était énorme, car on calculait que le Pas-de-Calais en avait récolté, en 1813, 2,017,346 hectolitres. La consommation annuelle était de 1,711,566 hectolitres pour la nourriture des animaux. Il fallait réserver pour la semence 133,042 hectolitres. Il ne restait donc disponible que 162,738 hectolitres.

Digitized by Google

plus navrantes descriptions du dénûment où il se trouvait (1). Le général Boyer, qui depuis les évènements de Westrehem était resté en observation à Béthune avec un nombre insuffisant d'hommes à sa disposition, avait, avant de quitter le Pas-de-Calais, reçu du général Brenier l'autorisation d'emprunter à la garnison de Saint-Omer 3 à 400 hommes du 28e de ligne. On devait y joindre des gendarmes et la légion de police, et la colonne se serait ainsi trouvée constituée. Mais, à ce moment même, arriva la nouvelle de récents désordres dans les environs d'Hazebrouck. Les troupes sur lesquelles on comptait furent appelées à compléter un corps de 8 à 900 hommes, destiné à agir dans cet arrondissement, et le Préfet du Pas-de-Calais fut invité à se créer des ressources ailleurs. Vainement, sur son ordre, le colonel Lacour parvint-il à concentrer sous les ordres du général Boyer quelques troupes tirées du 11e hussards, du train d'artillerie et de

(1) Nous lisons dans une lettre qu'il écrivait au comte de Villemanzy : « Je vous plains, il est également impossible de se faire une idée de ma déplorable situation. Je trouve partout indifférence, inertie ou résistance. Je m'épuise en efforts inutiles, l'esprit public se corrompt d'heure en heure, de minute en minute. Je ne puis trouver crédit nulle part pour nos approvisionnements qui forment un capital de 150,000 fr. Plus un écu pour les hospices, obligé d'emprunter sur mon engagement personnel pour payer les ouvriers des fortifications, et pourtant il y a des ordonnances du Ministre de la guerre pour 23,000 fr. Il faut ajourner les dépenses d'administration les plus urgentes. Voyez si votre pauvre vieil ami est réduit au désespoir ! Si je n'étais que chargé de fers, je pourrais les rompre, mais plongé dans les impossibles me paraît le plus dur de tous les supplices »

Le baron de la Chaise ne cessait pas de réclamer des fonds pour les hospices, le comte de Villemanzy lui répondait qu'il ne fallait pas compter sur le Gouvernement pour de l'argent, mais qu'il fallait avoir recours aux dons volontaires, et s'ils étaient insuffisants, exiger, comme à St-Omer, des contributions forcées réparties d'après la fortune des imposés.

Digitized by Google

la légion de police. Boyer reçut l'ordre de partir le 11 février pour Paris. La colonne du général Poret de Morvan dut agir seule. Elle le fit avec énergie, peut-être même plus qu'avec justice et intelligence, car une lettre du Maire d'Hébuterne nous apprend que, dans cette commune, la population s'était réunie pour mettre à la raison une poignée de bandits qui, revenant de l'Arbret, s'étaient, malgré le desservant, emparés de l'église et mis à sonner le tocsin. Néanmoins la colonne mobile arrivant cinq jours après, ils furent accusés d'avoir pris part à l'affaire de l'Arbret ; des postes furent placés aux extrémités du village, même contre l'église, au risque d'y mettre le feu. La commune fut frappée de réquisitions au-dessus de ses ressources et d'une contribution en argent de 519 fr. payable de suite (1).

En même temps, la situation générale s'assombrissait de plus en plus. « Les nouvelles de Paris sont détestables, écrivait le comte de Villemanzy au Préfet, le 11 février. Comment, ajoutait-il, est-il possible que la nation reste inerte et que nous nous trouvions à la veille d'être la proie de nos ennemis. Nos enfants ne pourront le croire. » Et il accompagnait ces considérations des plus pressantes sollicitations au Préfet, au sujet de la prompte organisation des compagnies franches (2) et de tous les moyens de défense locale, qu'il prévoyait devenir bientôt nécessaires. Vainement quelque nouvelle victoire venait-elle encore parfois éclairer ce sombre horizon. Le Gouvernement ne manquait pas de s'en servir et de la

(1) Le Préfet, le 13 février, écrivait aux maires de recueillir les armes abandonnées.

(2) Il lui conseillait confidentiellement, pour les conscrits que la ville d'Arras devait fournir à la garde impériale, comme plus sûr, de les enrôler au 28e de ligne, à St Omer, ou au 13e, à Béthune, ou au 46e, à Arras. Ils pourront de plus défendre ainsi le département s'il était attaqué.

Digitized by Google

grossir pour relever l'esprit des populations. Ce fut ainsi, qu'à l'annonce de la bataille de Champaubert, fut placardée par toute la France l'affiche suivante : « Jamais les troupes n'ont montré plus d'ardeur; toute l'armée de Blücher a été culbutée, l'ennemi enfermé de toutes parts est dans une déroute complète; les résultats sont immenses; l'armée russe est détruite; l'Empereur se porte à merveille (1). » Puis, quelques jours après, le 16 février, le comte de Villemanzy écrivait encore que le télégraphe annonçait une nouvelle victoire remportée sur les Russes et les Prussiens, le 14, à Montmirail : on leur avait tué ou pris 10,000 hommes, 10 canons, 10 drapeaux. Et il ajoutait : « Ne serait-il pas possible, si l'on veut nous engloutir, que l'Autriche fût des nôtres. Ce serait un bien grand coup de fortune. » Ce coup de fortune, Napoléon y avait songé. Il l'avait même préparé par son union avec une princesse de cette Maison, mais sa déchéance était dès lors arrêtée dans le concert des puissances européennes. L'Autriche y était elle-même trop intéressée pour ne pas y prendre part.

Mais revenons à nos pays du Nord. Là, l'insurrection commencée depuis la fin de 1813 durait toujours. Formant un demi-cercle dont les points principaux étaient Béthune, Pernes, Arras, Cassel, Bailleul, Armentières et La Bassée, elle entretenait une agitation qui, à la

(1) Le Préfet écrivait le 24 janvier au comte Real, que selon ses ordres il avait fait afficher cette dépêche et il ajoutait que la joie avait été grande ; que la publication en avait eu lieu aux cris de : Vive l'Empereur ! « et avait fait un heureux effet sur tous les citoyens qui espèrent des succès ultérieurs. » Le Préfet reçut aussi très rapidement cette dépêche : « L'ennemi a été attaqué à Montereau et a repassé la Seine vivement poursuivi ; on lui a fait 3,000 prisonniers et pris 5 canons. » Une dépêche du 24 disait : « Affaire des plus brillantes de cavalerie, pris 2,000 ennemis et 8 canons. » On voit que le télégraphe n'annonçait jamais que des victoires.

Digitized by Google

faveur du voisinage des graves évènements de la frontière, menaçait de prendre de formidables proportions. Commandée, nous l'avons vu, par un certain Fruchart, un simple paysan qui, se prévalant des souvenirs et des regrets laissés par la bienfaisante dynastie des Bourbons, se faisait appeler Louis XVII, elle voyait chaque jour ses forces s'accroître des mécontents du nouveau régime. Par delà la frontière, les alliés qui, nous l'avons dit, proclamaient qu'ils faisaient la guerre, non pas à la France, mais à Napoléon, lui tendaient les mains. Dès le 16 février, le baron de Geismar lui avait amené un renfort de cavalerie légère formé de 600, selon les uns, suivant les autres, de 1,200 cosaques, hussards et voltigeurs détachés de l'armée russe. En même temps était répandue à profusion dans le pays une note ainsi conçue: « On fait savoir que tous les conscrits et tous autres qui voudraient se battre pour la cause des Bourbons seront commandés par Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, qui marche avec un corps de troupes alliées sous les ordres du soussigné. Ils seront bien nourris, habillés et payés. Signé : baron de Geismar, colonel aux gardes de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres, etc. » On juge de l'effet produit par cette proclamation. C'était l'invasion qui s'annonçait, et avec elle la guerre civile qui se ravivait. Les sombres prévisions du baron de la Chaise n'étaient que trop réalisées. Trois jours après, le 19 février, ce corps russe de cavalerie légère passe la Lys entre Aire et St-Venant. Il traverse la route de St-Omer, et arrive à 10 heures du soir à St-Pol. Fruchart est avec lui. Le commissaire de police Moriez nous le dépeint : un misérable vêtu d'une rouillère bleue, coiffé d'un assez mauvais chapeau, sur le devant duquel s'étend un grand papier portant le nom de Louis XVII, un personnage grossier et féroce. Un autre rapport le traite de manne-

Digitized by Google

quin, sauvage. M. Derode, au contraire (1), en fait un homme aux traits réguliers sur lesquels se reflètent une gravité et une noblesse au-dessus de sa condition. Sa voix, qui était forte et accentuée, avait à la fois quelque chose de dominant et de fascinateur. Il domptait les chevaux les plus rebelles et était d'une stature et d'une force peu commune (2). Quel qu'il fût, son aspect et la compagnie dans laquelle il se présentait étaient propres à inspirer la terreur à des populations pour lesquelles le nom seul des Cosaques devait rester synonyme de ruine et de dévastation. A leur apparition à St-Pol, la garde nationale ne tente même pas de résister, le Sous-Préfet, Desdorides, éperdu, s'enfuit et court se réfugier dans Hesdin, abandonnant son mobilier, ses effets personnels et jusqu'à ses portefeuilles. A la faveur de l'affolement général, l'ennemi put sans coup férir s'emparer de toutes les caisses publiques. Celle du receveur de l'arrondissement contenait 5,900 fr. Dans les autres, celles des droits réunis, du receveur municipal, du directeur des postes, restaient des sommes moins importantes. Le commandant de Geismar et ses officiers respectèrent les propriétés particulières, mais il n'en fut pas de même des Cosaques et des hussards. La sous-préfecture fut livrée au pillage des soldats et Fruchart lui-même fut accusé de s'être attribué le costume du sous-préfet pour s'en revêtir.

(1) *Histoire de Lille.*

(2) Le commissaire de police Moriez faisait suivre Fruchart par des espions, aussi fut-il sur le point de s'en emparer à Merville, le 20 janvier, ainsi que de deux de ses lieutenants: l'un s'appelait Remblaut, l'autre était un déserteur. La troupe de Fruchart montrait de la bravoure, mais l'artillerie lui faisait grande peur. Elle ne se dispersa qu'après le retour des Bourbons. D'après M. l'abbé Cornet, dans son *Histoire de Béthune*, elle compta jusqu'à 20,000 hommes disséminés dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

L'émotion fut grande dans le monde administratif à la nouvelle de cet évènement. Sans perdre un instant, le baron de la Chaise se hâta, dès le lendemain, 20 février, d'adresser aux sous-préfets, ses subordonnés, les instructions les plus précises pour surveiller la marche de l'ennemi, chercher à pénétrer ses projets, lui couper la retraite et protéger les communes rurales (1). En même temps, il écrivait une circulaire aux maires du département pour porter à leur connaissance les faits qui s'étaient passés à St-Pol et les engager à ne pas imiter la déplorable facilité avec laquelle on s'était laissé surprendre. Au sombre tableau des vexations et réquisitions de toute nature auxquelles la ville avait été soumise, il ajoutait les plus pressantes exhortations à une résistance énergique (2). Enfin, pour relever le courage

(1) Ces instructions sont du 20 février. Le Préfet disait qu'il s'entendrait avec le comte de Villemanzy pour garantir le département de ces hordes moitié sauvages, moitié barbares : « On ne peut prendre, ajoutait-il, trop de précautions pour connaître leur marche et leurs projets. Ce sont les malheureuses communes qu'il faut protéger avant tout, et c'est aux Maires à établir une surveillance pour ne pas être surpris. Lorsqu'on aura fait connaître à l'autorité les points envahis ou menacés, on réunira une force suffisante pour attaquer l'ennemi, lui couper la retraite et l'envelopper pour en être débarrassé à jamais. Il ne peut qu'être en petit nombre, etc. » Pour donner le courage de résister il terminait en disant : « Les victoires de Napoléon se succèdent et donnent la plus heureuse confiance dans notre auguste Empereur. Les canons de Nangis frappent nos ennemis sur toute l'étendue de l'Empire. Bientôt que deviendront ces hordes errantes sans secours, sans asyles, sans chefs et sans but lorsqu'elles seront enfin abandonnées par les armées dont elles se disent appuyées ?»

(2) Voici un extrait de cette circulaire qui fut insérée dans le *Mémorial administratif du Pas-de-Calais, n° 216* : « Le 20 février l'ennemi vient de souiller notre territoire. Il s'est élancé des frontières du Nord, a traversé la distance de Bailleul à Saint-Pol et s'est emparé de cette ville. Son séjour a été marqué par l'enlèvement des

Digitized by Google

des habitants des campagnes et les exciter à se défendre, il n'hésitait pas à faire briller à leurs yeux, sur la situation générale et les prétendues victoires de l'Empereur, des illusions qu'il ne partageait pas lui-même. Le comte de Villemanzy, de son côté, ne restait point inactif et, habitués que nous sommes aux lenteurs administratives dont nous sommes témoins de nos jours, on est vraiment émerveillé de voir avec quelle rapidité s'élaboraient les systèmes de défense et les mesures de protection en ces temps où la vapeur et l'électricité n'étaient pas encore connues dans leurs merveilleuses applications (1). Quant

caisses publiques. Les réquisitions sans nombre, les fournitures de toutes espèces avaient paru satisfaire les chefs ; mais le soldat s'est livré à toutes sortes d'exactions et de pillages Les menaces, les insultes, les mauvais traitements, les voies de fait ont signalé son passage. Son séjour et son départ nous ont prouvé de la manière la plus cruelle que les rapports sont au-dessous de la vérité. » Après avoir cité la proclamation du baron de Geismar, le Préfet parle de Fruchart et il ajoute : « C'est avec des paroles de paix et de douceur, que ces hordes armées ne manquent jamais de vous adresser, qu'elles espèrent pouvoir surprendre la confiance de nos bons habitants des campagnes. Que le funeste exemple de Saint-Pol montre ce qu'on doit en attendre. Oui, Monsieur le Maire, la dévastation, la ruine, tels seraient les fruits de votre fatale crédulité. L'Administration se charge de poursuivre ces ennemis, mais dans les paisibles bourgs et villages qui ont le malheur de les recevoir, il n'est pas un seul individu qui n'ait à gémir de leur audace, de leur débauche et de leur rapacité. Aidez-nous donc à les repousser. Armez vos administrés de fusils, de sabres, de piques, de tous moyens de défense et de destruction. Faites placer des sentinelles qui vous avertissent, envoyez au galop prévenir le Préfet ou le Sous-Préfet de leur apparition afin qu'ils puissent voler à votre secours. » Il termine en engageant les conscrits trompés à regagner leurs dépôts ; avec un peu d'énergie ils éviteront les outrages dont on voudrait nous accabler et bientôt les victoires qui se succéderont amèneront la paix.

(1) Le comte de Villemanzy décida le 20 février 1814 : 1° de mettre un poste à Lens ; 2° un autre au Pont-Maudit, sur le canal de

Digitized by Google

au malheureux Sous-Préfet de St-Pol, il se livra à tous les efforts d'un zèle impuissant à excuser sa conduite, et, si les circonstances n'eussent été si graves, le baron de la Chaise eût pu sourire à la lecture de la lettre où il lui exposait sa piteuse situation. Surpris par l'arrivée d'une poignée de cavaliers qui se présentaient comme l'avant-garde d'un corps d'armée plus considérable, contre lequel toute résistance eût été impossible, il avait jugé prudent, disait-il, de sortir de la ville pour gagner Hesdin afin de mieux étudier la position des ennemis. Il avait erré toute la nuit à travers les terres labourées et gelées. Grâce à sa connaissance du pays, il avait évité d'être pris par les patrouilles et les partis ennemis dont il s'approchait néanmoins pour en connaître l'importance. Arrivé à Hesdin à 7 heures du matin, harassé de fatigue, il y avait trouvé tout le monde très effrayé par les récits d'un cuisinier du général Vandamme, échappé aux mains des Russes occupés à piller un château que ce général possédait dans les environs de Cassel, récits qui confirmaient la nouvelle de l'approche de forces ennemies considérables à la suite de celles qui étaient entrées la veille à St-

Lille à Douai ; 3° d'écrire au général Brenier de placer un poste à Carvin. Ces trois postes étaient destinés à protéger la route de Lille à Arras, à éclairer le pays et à rendre compte de la marche de l'ennemi ; 4° de confirmer les ordres donnés aux commandants d'armes de Saint-Omer, Saint-Venant, Béthune et Aire et d'appliquer ces ordres aux places d'Hesdin, Ardres et Bapaume (inondation des entours des places fortes), on déléguera un commandant d'armes pour Bapaume ; 5° faire transporter des poudres d'Aire à Arras, de manière à ce que ce qu'on en prendra dans cette ville ne puisse nuire à ses propres moyens de défense ; 6° Les commandants de Saint-Venant, Béthune et Bapaume devront éclairer le pays et envoyer un rapport journalier au commandant du département ; 7° les hommes isolés sortant des hôpitaux seront de suite incorporés dans le 46e régiment.

Digitized by Google

Pol. A cette nouvelle, M. Desdorides avait recouvré son énergie pour se concerter avec le maire d'Hesdin, M. Prevost, qui était aussi chef de cohorte, et prendre toutes les mesures nécessaires à mettre la ville en état de défense, relever les ponts-levis, mettre de l'eau dans les fossés, placer des pièces de campagne au-dessus des portes. Enfin il affirmait que sans obusiers la cavalerie russe ne prendrait pas Hesdin (1).

A cette lettre, le Préfet fit la réponse qu'elle méritait. Il donna à M. Desdorides l'ordre de rentrer à Arras, et il le fit suppléer à St-Pol, comme sous-préfet, par M. Daverdoingt, maire de la ville. Un moment même il fut décidé que la sous-préfecture serait transférée à Hesdin. Les habitants de St-Pol, désolés de voir cette humiliation s'ajouter pour eux aux dommages de l'invasion, adressèrent leurs réclamations à M. de Villemanzy. Celui-ci leur répondit assez durement, que pour le moment il s'agissait pour eux de témoigner leur obéissance et leur dévoûment à l'Empereur en faisant partir les conscrits réfractaires.

La vérité était que la ville d'Hesdin se montrait dans la conjoncture présente, plus digne que celle de Saint-Pol de la bienveillance de l'administration. Il est vrai qu'elle était sauvegardée par des fortifications. Le maire et chef de cohorte Prevost, écrivait au Préfet, le 20 février, que : malgré les bruits alarmants semés de tous côtés, à Hesdin l'esprit public est excellent ; on est disposé à se défendre, on est à l'abri d'un coup de main. On a fait armer le plus possible d'habitants. Un certain nombre d'entre eux veille chaque nuit. L'autorité mili-

(1) Le Sous-Préfet disait aussi qu'à Saint-Pol, sous une apparente douceur, les ennemis avaient commis d'horribles vexations et même violé des femmes. Des soldats français débandés, venant de Normandie, parcouraient les campagnes.

Digitized by Google

taire a fait délivrer des gargousses, des boulets et 50 fusils de rempart.

D'autre part on faisait partir, le 21 février, de Lille pour Armentières et Bailleul, sous les ordres du général Saulnier, une colonne de cavalerie, bientôt après suivie d'une colonne d'infanterie. Et le même jour une autre colonne venue également du Nord sous les ordres du général Henrion, formée de la garde impériale à laquelle, en passant à Arras, s'étaient adjoints des détachements du 46e de ligne, du 11e hussards, de la légion de police, des compagnies franches (1) et quelques volontaires, se mesurait avec les ennemis dans un combat indécis, à Ste-Marguerite, entre Arras et Doullens. Les employés des droits réunis y jouent un rôle important si nous en croyons M. d'Hermilly, leur capitaine (2). Ces

(1) La compagnie franche se composait d'employés à cheval des droits réunis, elle avait pour capitaine M. d'Hermilly et relevait de M. Cézeaux, directeur de cette administration pour le Pas-de-Calais.

(2) Comme les exploits militaires des agents des contributions indirectes sont rares, voici un extrait de ce rapport : Sur un ordre du comte de Villemanzy transmis par M. Cézeaux, le 20 février à 11 heures 1/4 du soir, le capitaine se mit en route le 21 à 7 heures du matin avec les 24 employés de la surveillance et quelques soldats du train placés sous son commandement ; ils se réunirent dans la cour du Grand-Quartier avec 200 hommes de la garde commandés par le lieutenant-colonel de Saint-Clair. A 9 heures la colonne se mit en marche, le colonel donna ordre au capitaine de prendre la droite et d'éclairer la marche sur les flancs et en avant. A l'Arbret 2 employés vinrent compléter la colonne. Ce ne fut qu'à Sainte-Marguerite que les éclaireurs reconnurent l'ennemi et s'engagèrent avec lui; le colonel donna ordre de le pousser jusqu'à une maison, mais l'ennemi prévoyant ce mouvement avait renforcé ses tirailleurs, et on fut accablé d'une grêle de balles. Un homme est culbuté d'un coup de lance ; l'avant-garde charge pour le dégager, la résistance étant vive tout le peloton charge au galop ; l'ennemi fuit, mais bientôt revient avec des renforts et recommence à tirailler. Un peloton d'infanterie étant

Digitized by Google

ennemis n'étaient autres que ceux qui avaient surpris Saint-Pol, deux jours auparavant. Enhardis par un succès trop facile, le baron de Geismar et sa troupe avaient quitté Saint-Pol dès le lendemain et s'étant dirigés sur Doullens, ils avaient capturé près de cette ville un convoi

arrivé, le capitaine ordonne la charge et on s'empare de la maison, un cheval est blessé. L'ennemi augmente ses forces et développe environ 100 hommes en avant et sur les flancs. Le colonel ordonne de charger à nouveau et de pousser l'ennemi jusqu'à la hauteur qui domine Doullens, en face de la ferme de Beaurepaire, et de maintenir la position près du bois. Soutenu par l'infanterie, le mouvement est exécuté avec rapidité. L'ennemi alors fait sortir du bois 200 hommes de troupes fraîches qui se préparent à la charge, le peloton d'infanterie se barricade dans une maison, alors l'ennemi charge et la compagnie franche doit battre en retraite au galop, perdant 1 homme tué et 2 prisonniers. Le colonel fait reprendre l'offensive, l'infanterie bat la charge, on reprend le bois, alors arrive de Doullens le reste des ennemis, environ 250 hommes ; le colonel ordonne de s'appuyer au bois. Ce mouvement est exécuté aux cris de : Vive l'Empereur ! L'ennemi se déploie sur la route en face de nous, son aile droite déborde nos derrières, la position devient difficile, mais la nuit approche pendant que la fusillade s'engage. Deux hommes, partis en éclaireurs, sont coupés par un peloton ennemi ; l'un reçoit deux coups de lance et est pris ; l'autre, poursuivi par deux lanciers, est atteint d'un coup de lance et d'un coup de sabre ; mais lui-même tue, d'un coup de sabre, un des poursuivants et fuit vers Pas. Un maréchal des logis de hussards et 13 hommes du peloton traversent le bois pour protéger l'infanterie, mais coupés par l'ennemi, ils sont obligés de gagner la plaine et de se diriger vers Pas. Un homme est blessé en tombant de cheval. Le reste de la colonne, avec le capitaine d'Hermilly et 3 hommes de son peloton, guidé par un paysan, effectue sa retraite, vers 9 heures du soir, sur le village de Sainte-Marguerite. Par ordre du colonel, ces cavaliers forment l'arrière-garde, puis ils partent pour Larbret pour faire hâter par le maire le départ des vivres qui ont été requis, et de là le capitaine gagne Arras pour presser le départ d'une colonne de gendarmerie de la garde qui s'y trouvait. A Arras, il vit arriver le peloton qui s'était

Digitized by Google

d'artillerie (1). Là, comme à Saint-Pol, depuis longtemps les Cosaques étaient un objet de terreur, aussi le Sous-Préfet avait-il fui à leur approche. Les principaux habitants s'étaient réfugiés dans la citadelle avec leurs femmes et leurs enfants. Le Maire était resté dans la ville. Celle-ci avait été livrée au pillage, et si l'on en croyait

dirigé vers Pas et avait fait une marche de nuit de cinq heures. Les chevaux étaient exténués de fatigue, presque tous déferrés. Aussi ne put-on se remettre en route. Le maréchal des logis et les deux hommes qui avaient également pris la fuite passèrent la nuit dans une ferme et regagnèrent le lendemain Ste-Marguerite, d'où le colonel les renvoya à Arras. M. d'Hermilly termine en disant : « Tel est le résultat des journées des 21 et 22 février, dans lesquelles nous avons à regretter de braves employés, de généreux pères de famille, à la tête desquels je dois placer le légionnaire Martet qui a disparu dans la dernière charge sans que personne puisse donner de renseignements. »

(1) On avait organisé par voie de réquisition un convoi pour transporter du matériel d'artillerie de Douai sur Paris ; des habitants d'Arras en faisaient partie. Il devait coucher, le 20 février, à Doullens, mais on fut prévenu qu'un corps de partisans marchait sur cette ville et le convoi partit à 4 heures du soir pour Amiens. La queue, composée de quinze voitures faisant partie du 14e bataillon du train en garnison à Douai, portant la caisse, les papiers et les effets d'habillement, était restée en arrière et ne devait arriver à Doullens qu'à 5 heures 1/2 du soir. Aussi cette partie du convoi tomba dans les mains des ennemis à une lieue et demie de cette ville et fut pillée. Le lieutenant Berteau, qui le commandait, fut fait prisonnier et dépouillé de son argent, ce qu'on fit également aux convoyeurs. On leur prit aussi leurs sabres et carabines et même, à quelques-uns, leurs chaussures et leurs vêtements. Les partisans se partagèrent l'argent et une partie des effets, et jetèrent le reste au peuple. Quant aux chevaux et voitures on les avait emmenés à Doullens et le baron de Geismar les envoya à St-Pol chercher les réquisitions qu'il avait commandées, mais les conducteurs, au lieu d'aller dans cette ville, se sauvèrent à Arras.

Digitized by Google

le rapport du lieutenant Berteau, les Cosaques y avaient commis de coupables excès, tandis que les Saxons se comportèrent bien ; plusieurs personnes furent maltraitées mais aucune ne fut tuée. Les caisses du Gouvernement avaient été pillées. Le 21, la citadelle se rendait, le baron de Geismar affecta la modération et, par un système que nous connaissons trop pour l'avoir vu de nos jours appliquer par les Prussiens, il fit peser toutes les charges de l'occupation, non sur la ville de Doullens, de peur d'y susciter une trop grande irritation, mais sur la malheureuse ville de St-Pol et les communes environnantes, qu'il savait hors d'état de se défendre. S'adressant donc au maire faisant fonctions de sous-préfet, le 23 février, il lui signifia l'ordre de faire transporter à Doullens, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'exécution militaire, d'énormes réquisitions de toute nature. Il pensait sans doute séjourner à Doullens (1). Ainsi se trouvaient réalisées les justes appréhensions du baron de la Chaise dans sa récente

(1) Voici cette réquisition traduite en français : Le baron de Geismar, colonel aux guides de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres et commandant d'un corps de cavalerie légère, requiert M. le Maire de Saint-Pol, faisant fonctions de Sous-Préfet, de faire transporter à Doullens dans les vingt-quatre heures sous peine d'exécution militaire les quantités de : 1° 300 vaches, 2° 150 porcs, 3° 4,600 bouteilles d'eau-de-vie, partie en pièces, 4° 600 livres de chandelles, 5° 15,000 boisseaux de pommes de terre, 6° 600 livres de beurre, 7° 10,000 boisseaux de pois, 8° 10,000 boisseaux de haricots, 9° 50,000 bottes de foin ou de trèfle, 10° 50,000 bottes de paille, 11° 36,000 quintaux de froment, 12° 1,250 cordes de bois, 13° 100 livres de sucre, 14° 50 livres de café, 15° 50,000 boisseaux d'avoine.

Sont exceptées de cette réquisition les communes du Souich, d'Ivergnies et de Sus-Saint-Léger déjà imposées par le maire de Doullens.

Donné au quartier général à Doullens, le 23 février 1814.

Signé : Baron de Geismar.

Digitized by Google

circulaire aux maires où, les mettant en garde contre les paroles et les apparences de douceur d'un ennemi toujours implacable, il leur montrait que dans la résistance seule, le pays pouvait trouver honneur et profit (1). Mais cette fois cependant, la situation était tellement mauvaise que lui-même n'osa pas la conseiller. Le maire de Saint-Pol ayant appris, le jour même où il avait livré les réquisitions exigées, qu'un nouveau corps de troupes ennemies parti de Cassel se dirigeait sur la ville, écrivit au Préfet pour demander la marche à suivre et des troupes pour résister; il en reçut pour toute réponse qu'il n'avait pas un conscrit à lui fournir ni un conseil à lui donner. De tous côtés les réfractaires,

(1) Le 24 février, le Préfet avait adressé aux habitants du Pas-de-Calais une proclamation que nous trouvons dans le *Mémorial administratif n° 216.* La voici : « Lisez les ordres qu'un colonel russe d'un régiment de 4 à 500 chevaux ose donner. Jugez de ce que nous devons attendre d'un corps d'armée ! Vous ne voyez que les réquisitions que les lois de la guerre permettent au vainqueur d'imposer au vaincu, mais frémissez des vexations, des pillages, de toutes les atrocités du soldat isolé. Vous laisserez-vous enchaîner, insulter, ruiner, deshonorer par 500 cosaques ? Il s'agit de protéger, de sauver tout ce que vous avez de plus cher au monde. Il s'agit de l'honneur des familles, aucune excuse n'est possible puisqu'il n'est pas un seul d'entre nous qui ne puisse mettre du pain dans ses poches, prendre une arme, arriver au pas de charge à Arras d'où l'on volerait vers Doullens, que les braves de la Somme environnent, pour faire expier à cette troupe audacieuse son insultante témérité. Oui, citoyens de tous âges, votre Préfet vous conjure de vous montrer dignes de vous-mêmes, votre Préfet vous attend. »

On était trop découragé et on resta sourd à cet appel. Pourtant M. Daverdoingt, maire de Saint-Pol qui, craignant le retour des ennemis avait prudemment fait des réquisitions pour les nourrir, écrivait au Préfet que l'exaspération était grande et qu'on jurait de se venger. Si c'était bien là le sentiment du pays, la peur empêchait la résistance.

Digitized by Google

encouragés par l'impunité, refusaient le service. Le sous-préfet de St-Omer signalait également le passage sur les glacis de Cassel, le 29 février, d'un peloton de 50 hommes, avant-garde d'un corps de 8,000 (1). Il disait être dans l'impossibilité de leur barrer le passage, ne rencontrant autour de lui que révolte et inertie dans un pays qui ne se considérait plus comme français. Le baron de la Chaise ne savait plus que faire pour exécuter les ordres du Gouvernement et la surprise de Doullens lui avait causé un découragement dont il ne cachait pas l'impression dans sa correspondance officielle (2).

Mais revenons à cette ville. Là, les choses prenaient une tournure inattendue. Maîtres du pays qu'ils sillonnaient dans tous les sens, les alliés paraissaient devoir y rester longtemps. Aussitôt la citadelle rendue et éva-

(1) Le sous-préfet, dans sa lettre du 23 février, disait que la proclamation du préfet prêchant la résistance produisait peu d'effet, l'inertie règne partout, surtout dans les villes. Il cherchait à la faire cesser. On est obligé de tout se procurer par réquisition. Il en est réduit, vu le manque d'officiers, à faire l'office de commissaire des guerres. Le préfet lui répondit, le 24 février, en stigmatisant les misérables égoïstes qui se refusent à la commune défense. Il fallait appeler à St-Omer tous les gardes champêtres pour les enrégimenter; s'ils refusaient de venir, on en enverrait une partie à Lille, servir dans les hôpitaux, on destituerait les autres en les signalant au mépris public et on les remplacerait par de braves militaires estropiés. Ces mesures ne pouvaient être exécutées et elles ne le furent pas.

(2) Le préfet écrivait aux Ministres directeurs de l'administration de la guerre et du trésor public, le 25 février: « Je suis profondément affligé de l'exécution des ordres du Gouvernement, tant pour l'approvisionnement des places de guerre et le recouvrement des contributions, que pour toutes les autres parties du service, mais telle est la fatalité de ma position que je suis réduit à l'impossible par l'inertie du plus grand nombre et par la plus complète résistance d'une partie notable de ce département. Le funeste exemple d'Haze-

Digitized by Google

cuée, comme nous l'avons vu, le 21 février, ils s'en étaient servis pour y entasser les immenses approvisionnements de vivres pour les hommes et les chevaux qu'ils s'étaient procurés par voie de réquisition à St-Pol et ailleurs. Tout à coup ils apprennent que, à la suite de l'affaire de Ste-Marguerite, la colonne du général Henrion, encouragée par un demi-succès et renforcée de 150 gendarmes et de quelques pièces d'artillerie, poursuit sa marche d'Arras vers Doullens. A cette nouvelle, le colonel de Geismar, craignant sans doute d'être enveloppé, donne l'ordre du départ, et le 24 février, vers trois heures de l'après-midi, il quitte la ville pour gagner, par une route de traverse, Amiens et Péronne, faisant courir le bruit qu'il se dirige sur Paris. A Doullens, il laisse la citadelle à la garde d'un commandant et de

brouck, qu'il était important de réprimer dès le principe, a répandu l'esprit de révolte dans les arrondissements de Béthune, Arras et St-Pol. Ceux de Montreuil et de St-Omer ont même éprouvé quelques effets de cette contagion. Des rassemblements armés se sont successivement formés pour s'opposer au départ des conscrits et de la garde nationale, pour entraver la perception des impôts, pour piller les caisses publiques, pour favoriser l'entrée de l'ennemi en France !!! Un misérable, nommé Fruchart, l'un des principaux chefs des insurgés, a réussi à faire pénétrer dans ce département un parti de 7 à 800 cosaques, en leur promettant 16,000 auxiliaires. Ils ont souillé le sol du Pas-de-Calais et sont maintenant retranchés dans la citadelle de Doullens. Sous peine d'exécutions militaires, ils lèvent des réquisitions sur les communes qui les environnent, ils ont pillé les deniers publics à St-Pol, ils enrôlent les conscrits parmi eux et en font les complices de tous leurs crimes. Le mal est à son comble, je sollicite depuis longtemps des forces pour nous délivrer et nous sommes encore abandonnés à nos propres forces Puis il parle du petit corps qu'on vient d'organiser et termine en demandant à leurs Excellences d'appuyer auprès du Ministre de la guerre ses instantes sollicitations pour obtenir des forces suffisantes, car l'exposé de la situation est loin d'être exagéré.

Digitized by Google

150 hommes d'infanterie, prisonniers anglais et espagnols évadés. Le lendemain, la colonne française arrive et elle met fièrement le siège devant la citadelle. Le commandant, sommé de se rendre, répond d'abord par un refus. Mais bientôt la voix du canon le force à se rendre à discrétion (1). A six heures, les Français entrent

(1) Le *Moniteur* parla de la surprise de Doullens en quelques mots. Voici le récit plus complet du *Journal de la Somme* : « C'est le 20 février qu'un parti de 900 à 1,000 hommes de cavalerie, commandé par le baron de Geismar, avant-garde du 3e corps d'armée, est entré à Doullens. Le Sous-Préfet, prévenu seulement quelques heures avant l'arrivée de ce corps, qu'il était parti de St-Pol avec l'intention de s'emparer de la ville et de la citadelle, a pris toutes les dispositions que lui a permis un intervalle aussi court pour approvisionner la citadelle et la mettre en état de résister. Défendue par 12 hommes, elle a tenu quelques jours et ses braves défenseurs ont obtenu une capitulation honorable. Pendant ce temps, la troupe militaire, secondée par tous les moyens que l'administration civile a pu mettre à sa disposition, s'est concertée avec celle d'Abbeville et avec celle du Pas-de-Calais pour chasser l'ennemi. Celui-ci en ayant été informé, évacua la ville le 24 février, à quatre heures du soir, après avoir mis dans la citadelle une garnison. Des détachements de troupes de ligne et de gardes nationaux devaient partir simultanément d'Amiens, d'Abbeville et d'Arras pour envelopper l'ennemi. Celui d'Arras, sous le commandement du baron Henrion, a été plus heureux. Aussi le 26, à cinq heures après-midi, il a attaqué à lui seul la citadelle qui céda au bout de deux heures à une force de 600 hommes. Le détachement d'Abbeville arriva le 27 au matin comme c'était convenu. Celui d'Amiens, apprenant la reddition de la citadelle, retourna sur ses pas. La garde nationale était pleine d'entrain comme la compagnie d'Amiens. A son arrivée à Doullens, l'ennemi avait distribué avec profusion des proclamations où on promettait protection aux habitants du pays. Mais sa conduite n'a que trop démontré combien ce langage était imposteur. D'énormes réquisitions ont été faites par lui et il n'a que trop prouvé qu'il n'y a de sûr et d'honorable qu'une énergique résistance. »

Digitized by Google

dans la citadelle, délivrent quelques-uns de leurs compatriotes enfermés sans doute pour quelque fait de résistance aux alliés, et la garnison de transfuges saxons, anglais et espagnols est dirigée sur Arras (1). Une commission militaire est instituée pour juger les traitres. Un sieur Fropot, maréchal-ferrant à Wavrans, près de Lumbres, convaincu d'avoir colporté la proclamation de Geismar et de lui avoir servi de guide, est condamné à mort. On devine avec quel empressement le baron de la Chaise se hâte de porter ces nouvelles à la connaissance de ses administrés. Une chaleureuse proclamation, adressée par lui le 27 février à tous les maires, les exhorte à donner la plus grande publicité au succès de Doullens. Il les encourage plus que jamais à résister aux exigences d'un ennemi dont la puissance, dit-il, consiste dans la terreur qu'il produit et dans la perfide confiance qu'il cherche à inspirer. Il faut réagir contre ce sentiment. « Faites publier le succès de Doullens et agissez sur l'esprit public par vos exhortations. »

Mais si la reprise de Doullens avait ramené un peu de calme dans les esprits sans cesse obsédés de la perspective de voir arriver les Cosaques, il s'agissait maintenant, pour l'administration supérieure, de prendre les mesures nécessaires à prévenir le retour de pareilles inquiétudes. Le général Maison, désormais hors d'état de tenir tête à l'invasion, se repliait sur Lille le 28 février. Le même jour le comte de Villemanzy en sortait pour

(1) Il y avait près de Doullens un établissement industriel important, dirigé par un sieur Mourgues. Depuis 1812, on lui avait donné comme ouvriers des prisonniers de guerre. Quand il apprit l'arrivée du baron de Geismar il les remit au commandant de la citadelle pour les enfermer. Mais quand le chef ennemi les eut délivrés, il eut peur qu'on lui fit un mauvais parti et il l'invita à dîner, pour lui demander une sauvegarde pour son établissement, ce qui fit fort mauvais effet.

Digitized by Google

venir organiser la défense de Douai, sans cesse inquiétée par les éclaireurs ennemis. De Bailleul, une colonne russe forte de 1,200 hommes passant par Cassel, menaçait St-Venant, ville dépourvue d'hommes et de munitions (1). Il fallut faire rentrer dans les sous-préfectures les hommes des légions de police et de gendarmerie pour, de là, les porter sur les points les plus menacés (2). Il fallait aussi assurer l'habillement et l'équipement de la garde nationale (3), la paie et l'habillement de la légion de police (4). Par les soins du baron de la Chaise, les places fortes du Pas-de-Calais étaient pourvues

(1) Le Sous-Préfet de Béthune écrivit de suite au maire de Saint-Venant de faire bonne résistance avec sa petite garnison et ses gardes nationaux, d'inonder les approches de la ville. Quant à Béthune, comme ses fortifications laissaient à désirer, il demanda que l'autorité militaire en fît inonder les abords. Saint-Pol n'était pas défendable, le colonel Lacour proposa au Préfet, le 19 février, d'envoyer les forces de cette ville à Saint-Venant et à Aire.

(2) Le comte de Villemanzy écrivait le 13 mars : « Nos places fortes sont tellement dénuées de troupes qu'il a fallu avoir affaire aux compagnies de la légion de police pour augmenter leurs moyens de défense. Pourtant, le 6 mars 1814, il y avait dans les dépôts du Pas-de-Calais 3,849 hommes, savoir 223 au 11e hussards ; 663 aux pionniers ; 271 aux gardes côtes ; et 1,692 hommes aux 13e, 27e, 28e, 36e et 46e de ligne, mais c'étaient des conscrits trop peu instruits pour offrir une résistance sérieuse.

(3) Arrêté du 6 février 1813 — Le 18 mars, le comte de Villemanzy était prévenu par le baron de la Chaise, que la garde départementale avait déjà coûté 260,000 fr., et qu'il faudrait encore dépenser 400,000 fr Les recettes pour cet objet ne produiraient pas plus de 150,000 fr. Il devait donc y avoir un déficit de 500,000 fr Une addition de 5 °/o aux contributions produirait 240 à 250,000 fr. On pourrait se procurer la somme manquante, au moyen d'une taxe sur le remplacement dans cette garde nationale.

(4) Arrêtés des 9 février et 12 mars 1813.

Digitized by Google

d'approvisionnements, de vivres (1) et de munitions. Il s'occupait aussi du logement des troupes (2), et le comte de Villemanzy, le félicitant d'avoir stimulé le zèle des maires à y concourir (3), ajoutait : « Il ne faut pas que

(1) C'est le 5 et le 14 mars 1814, que le Préfet prit de nouveaux arrêtés pour l'approvisionnement des places du Nord Il fallut fournir 6,862 quintaux métriques de froment, 2,052 de seigle, 5,454 de farine de froment, 3,306 de farine de méteil, 275 rations de biscuit; riz pour distribution ordinaire 23 quintaux métriques ; riz en remplacement de salaisons 1,133 quintaux métriques ; légumes secs 743 quintaux ; sel 997 quintaux ; viande fraîche 3,437 quintaux ; bœuf salé 685 quintaux ; lard salé 1,065 quintaux ; foin pour les chevaux et bestiaux 18,278 quintaux ; paille pour les bestiaux et le couchage 8,847 quintaux ; avoine 157,591 hectolitres ; vin 448,262 litres ; eau-de-vie 158,307 litres ; vinaigre 48,011 litres ; bois de chauffage et de cuisson pour le pain 4,582 stères ; charbon de terre 36,541 quintaux ; chandelles 347 quintaux ; huile à brûler 42 quintaux. Le tout pour approvisionner Lille, Douai, Cambrai, Dunkerque, Bergues, Gravelines, la citadelle d'Arras, Calais, St-Omer, Aire, Ardres et Versailles.

(2) Le Préfet demanda au directeur des fortifications de faire évacuer à Arras le petit Louvre, qui n'était occupé que par le garde-magasin des lits militaires et où on logeait autrefois les officiers de la garnison. Le Préfet voulait y placer les vétérans et leurs officiers, qui arrivaient de Louvain et soulager ainsi les habitants d'un logement continuel et dispendieux. On pouvait y mettre 200 hommes. Le directeur du génie exigea pour y consentir un ordre du Ministre de la Guerre.

(3) Ces approvisionnements se faisaient par arrondissement ; ils étaient fournis par voie de soumission et en cas d'insuffisance par voie de réquisition, suivant une répartition basée sur la quantité de terres labourables de chaque commune Ces fournitures devaient être payées comptant, mais faute d'argent on mettait le paiement à une époque ultérieure. La rapidité des évènements, la crainte de n'être pas payé, la difficulté de se les procurer fit qu'une partie de ces approvisionnements ne fut pas fournie. Le comte de Villemanzy, pour favoriser cette mesure, avait pourtant défendu l'exportation des grains.

Digitized by Google

nos enfants puissent dire un jour que, faute de courage et d'énergie, des citoyens enfermés dans des murs ont cessé d'être Français. » Les moyens de défense naturels ne devaient pas être négligés non plus. Par ordre de l'administration les abords des villes de St-Omer, Béthune, Aire, St-Venant et Arras furent inondés. Toutefois le baron de la Chaise était trop sensé pour ne pas comprendre que ce n'étaient là que temporisations et attermoiements impuissants à sauver la France, et que du côté où se trouvait l'Empereur, étaient engagés les intérêts généraux du pays. Il avait, en conséquence, pris des arrangements pour que la station télégraphique de Thélus le mit promptement au courant des nouvelles du théâtre de la guerre. Ce fut par cette voie qu'il fut informé, le 6 mars, d'un nouvel engagement victorieux à Lissy-sur-Ourcq. Mais c'étaient là des triomphes à la Pyrrhus. Le flot de l'invasion montait toujours. L'Empereur réclamait sans cesse de nouveaux renforts. Et les conscrits se montraient de plus en plus récalcitrants. En vain, pour les tenter, leur faisait-on des offres de paye invraisemblables.

A l'instigation du Préfet, le Conseil municipal d'Arras, le 22 mars. promettait aux volontaires 100 francs au départ, plus une allocation de 1 franc par jour dont 50 centimes pour secourir leur famille (1). Pour faire

(1) La ville d'Arras avait à fournir 103 hommes pour la levée de 300,000 hommes d'après une répartition faite par le Préfet le 12 mars.

Les maires engageaient parfois les ouvriers des villes à se proposer comme remplaçants. La ville de Béthune avait à fournir 32 hommes pour la levée en masse. Elle trouva, le 31 mars, 32 habitants de Lille qui consentirent à former ce contingent, moyennant pour chacun d'eux 1 fr. 75 par jour et 400 fr. une fois payés. C'était le jour où les alliés entrèrent dans Paris, et leur bonne volonté fut inutile.

Digitized by Google

réussir la nouvelle levée de 300,000 hommes, le baron de la Chaise tenta un dernier effort(1). Par arrêtés du 18 et du 24 mars, il appelait tous les hommes valides de 18 à 50 ans, tous ceux qui avaient été exemptés de la garde nationale, qui étaient restés comme soutiens de familles, engageant les municipalités à prendre à leur charge les familles qui resteraient dans l'indigence (2). Mais cet appel ne trouva pas plus d'écho que les autres (3). Le pays était épuisé d'hommes et d'argent, et le patriotisme semblait anéanti. Ce n'était pas seulement des hommes mais de l'argent que demandait le gouvernement toujours avec plus d'insistance. Le Ministre de l'Intérieur

(1) Pour exciter l'ardeur de la garde nationale, le Préfet écrivit au Ministre de la guerre, le 12 mars 1814 : « Lorsque la garde nationale a été mise en activité, tous les chefs se sont empressés de me demander des aigles pour orner leurs étendards. J'ai soumis cette prière à M. le général comte Rampon, qui m'a autorisé à leur donner non pas des aigles dans la forme de ceux que sa Majesté a données aux troupes de ligne, mais une espèce de plaque ayant sur ses deux faces la forme d'un aigle. Je ne crois pas devoir le faire sans l'autorisation de votre Excellence, qui est vivement suppliée de nous accorder cette honorable décoration. »

(2) Si les volontaires étaient en nombre insuffisant, l'administration municipale désignait ceux qui devaient partir. On accordait à ceux à qui c'était nécessaire une indemnité de 2 fr par jour pour leur famille: « Vous savez, Monsieur le Maire, disait le Préfet, qu'il s'agit de notre commune défense et de protéger notre territoire d'une invasion barbare dont vous connaissez les excès et la férocité.»

(3) On avait fait trop d'appels successifs. Après avoir pris presque tous les célibataires de 20 à 25 ans pour le service actif, la garde nationale avait pris les hommes plus âgés, et une partie des soutiens de famille et des hommes mariés, c'est là qu'on avait puisé pour le recrutement de l'armée active. Pour consoler les conscrits on en faisait entrer une partie dans la garde. Dans le Pas-de-Calais, 1,392 y étaient entrés sur les classes de l'an XI à 1807 et 1,623 sur les classes de 1808 à 1814.

Digitized by Google

pressait la rentrée des contributions, et le Préfet engageait les maires à user dans ce but de leur influence car il s'agissait surtout du salut de l'armée et de la défense des places fortes (1).

Les évènements prenaient chaque jour une tournure plus grave. Lyon avait été abandonné par Augereau. Soult, après la bataille d'Orthez, battait en retraite devant Wellington. Plus près de notre département, Blücher s'emparait de la Fère. Les batailles de Bar-sur-Aube et de La Ferté obligeaient les Français à se replier sur la Seine. Le 2 mars, Soissons, mal défendu par les recrues inexpérimentées qui de tous nos départements du Nord y avaient été envoyées au prix de mille difficultés, ouvrait ses portes à Bulow. Bien que frappé de tous côtés à la fois par des revers aussi inouïs que l'avaient été ses triomphes, Napoléon ne s'en montre point accablé. Il tente un suprême effort. Le 5 mars, de son quartier général de Fismes, près de Reims, il lance un décret pour convier la nation tout entière à prendre les armes, à défendre le territoire par tous les moyens, à sonner le tocsin à l'approche de l'ennemi, à couper les ponts, à intercepter les routes, etc. Le récent exemple de l'Espagne est là pour montrer ce que peut un peuple décidé à repousser l'étranger. Mais en France la situation n'est pas la même. Le gouvernement qu'il s'agit de défendre est désormais considéré comme le père ennemi du pays. A peine les quelques provinces foulées par les exactions des alliés, telles que la Lorraine et la Champagne, se soulèvent-elles contre eux, incendiant leurs convois, pillant leurs bagages, fusillant leurs traînards. Le reste de la France, nos provinces du Nord plus que toutes les

(1) Un décret du 11 mars 1813 avait décidé qu'on retiendrait 20 p °/₀ sur le traitement des fonctionnaires, receveurs et employés du Gouvernement.

Digitized by Google

autres, n'aspirent qu'à la paix, à une paix quelconque qui leur permette de panser leurs plaies et de sécher leurs larmes. En vain l'Empereur accomplit-il des prodiges. A Craonne, avec 30,000 hommes, il en défait 100,000. Obligé de rentrer à Soissons à la suite du combat indécis de Laon, il trouve moyen de se ressaisir de Reims dans sa retraite. A Arcis-sur-Aube, nouvelle affaire indécise. Trahi par Murat, son beau frère, séparé par la bataille de la Ferté-Champenoise, des corps de Marmont et de Mortier, contraint de se replier encore, faute de forces suffisantes, et désespérant d'opérer la levée en masse qu'il a décrétée, il fait un nouvel appel de 160,000 hommes sur la classe de 1815. Mais sa voix reste sans écho. En vain, il croit tenir la fortune en échec ; de tous les points de la France se réveillent les vieilles traditions d'amour et d'attachement pour les Bourbons, tandis que vont s'évanouissant les éblouissements de la gloire de Bonaparte. Le 12 mars, Bordeaux, ruinée par la guerre et le blocus continental, ouvre ses portes au duc d'Angoulême et arbore avec enthousiasme le drapeau blanc.

Dans le Nord, la défense organisée, comme nous l'avons vu, d'une manière sérieuse par le comte de Villemanzy et le baron de la Chaise, et soutenue par leur vigilance, ne devait guère durer plus longtemps. Une diversion militaire était tentée par l'envoi d'un petit corps d'armée pour reprendre Bruges et Ostende, mais il s'était arrêté à Menin et on s'attendait à le voir rentrer à Lille. Une expédition heureuse, partie de Maubeuge, délivre 450 prisonniers français. Le général Maison tenait toujours la campagne en Flandre. Lille avait promis de se conduire comme en 1792 (1). Valenciennes s'était protégée

(1) Le nombre des canonniers, dit le *Moniteur*, a doublé, les pompiers ont été augmentés, ils sont prêts à marcher. La garde natio-

Digitized by Google

contre toute surprise par l'inondation des campagnes environnantes. L'ennemi, repoussé des murs de Maubeuge et de Landrecies, le 20 mars, avait dû quitter Orchies le 22 après s'y être livré à toutes sortes d'excès (1). Mais derrière lui venait le roi Louis XVIII. En la personne de celui-ci, la Monarchie apparaissait aux populations comme le seul refuge contre les horreurs d'une invasion que l'Empire était impuissant à repousser après l'avoir attirée.

Le 23 mars, une proclamation datée de Tournay était lancée par le marquis de Chabannes, investi des pouvoirs de Sa Majesté pour les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme (2). Le Roi y était présenté,

nale entière est sous les armes, les canons garnissent les remparts, la citadelle et la ville sont défendues par des palissades et toutes les précautions sont prises en prévision d'un siège. Un corps de 500 hommes avec de la cavalerie a fait une reconnaissance sur Lille et s'est retiré devant une sortie de la garnison.

Le comte de Villemanzy écrivait le 4 mars : « Les esprits, à Lille, ne sont pas rassurés, les nouvelles de Paris, surtout les nouvelles particulières ne sont pas bonnes, espérons des jours plus heureux. » Il voudrait aller à Ostende, à St-Omer, etc., mais il faudrait avoir de l'argent pour répondre aux réclamations, aussi il attendra un temps moins rigoureux et va retourner à Arras.

Le 12 mars il écrivait au baron de la Chaise : « En Espagne les choses vont mal par suite de la perfidie la plus abominable, etc. »

(1) D'après le *Journal du Nord*, on s'accorde pour dire que les habitants ont tout souffert, excepté la mort.

(2) Voici cette proclamation : « Français, le moment de votre délivrance approche. Votre Roi, accompagné de la fille de Louis XVI et suivi du prince de Condé et du père du duc d'Enghien, est prêt à arriver parmi vous. M. le comte d'Artois, frère de Louis XVIII et ses augustes fils l'ont devancé dans l'Est, l'Ouest et le Midi de la France. Ils annoncent les intentions de votre roi et vous garantissent, en son nom, le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique.

» Que le cri de : vive le roi ! si cher à vos pères, s'élève de toute

Digitized by Google

entouré des princes de sa maison, comme le libérateur de la France, le restaurateur de tous les droits, le pacificateur de l'Europe. Avec lui il apportait l'intégrité du territoire, la réduction des impôts, la suppression de la conscription, le bon ordre dans les finances, la conservation des droits acquis, la *paix* enfin. Cette paix depuis si longtemps désirée, si souvent promise et jamais atteinte. A partir de ce jour, la destinée de Napoléon est accomplie. Lui seul conserve encore quelques illusions. Son entourage montre autant de promptitude à l'abandonner que naguère il mettait d'empressement à le servir.

Le 27 mars, le Conseil de régence décide le départ de

part ; qu'il retentisse dans tous les cœurs ; que le drapeau blanc flotte sur vos cités, qu'il annonce aux habitants des campagnes le retour de l'ordre, la renaissance du commerce, la sécurité des familles, l'union des Français.

» Vous n'aurez plus à redouter la guerre, les abus odieux de la conscription et des droits réunis ; tout ce qui fait le malheur de la nation disparaîtra avec le tyran.

» Le roi conservera la garde impériale, et à tous généraux, officiers, sous-officiers et soldats qui embrasseraient sa cause, leurs grades, soldes et appointements ; et à tous chefs, employés dans la partie administrative qui se déclareront pour lui, les places qu'ils occupent, et il donnera des récompenses méritées. La religion recouvrera toute sa splendeur, les propriétés la garantie qu'elles sollicitent, rien ne troublera désormais l'accord qui doit unir tous les Français et le roi en donnant, ainsi que sa famille, l'exemple des sacrifices, conciliera les droits et les intérêts de tous les Français ; voilà cette contre révolution telle qu'elle va s'accomplir pour votre bonheur et le repos du monde. Toute l'Europe s'est empressée de rétablir les Souverains légitimes. Seriez-vous les seuls à rester sous la plus humiliante tyrannie? Vive le Roi ! braves Français, Artésiens, Picards. Recevez en même temps l'hommage de l'estime de celui qui a le bonheur de vous transmettre les vœux et les intentions de votre roi. »

Digitized by Google

l'Impératrice et de son fils. Ce départ s'effectue le lendemain 28. Les ministres, la cour les suivent. Il n'y a plus de Gouvernement. Le canon tonne aux portes de Paris. L'agitation est extrême. Marmont capitule le 30 mars, et le 31, les alliés font leur entrée dans la capitale (1). L'Empereur, qui accourait à son secours, n'a que le temps de se retirer à Fontainebleau où quatre jours plus tard, il fait en faveur de son fils un acte d'abdication qui restera sans effet (2). Dès le 2 avril, le Sénat, réuni sous la présidence de Talleyrand, a déclaré Napoléon Bonaparte et sa famille, déchu du trône. Le lendemain, 77 membres du Corps législatif adhèrent à cette déclaration et une députation est envoyée à l'empereur Alexandre pour la lui notifier. Celui-ci, poursuivant la même politique qu'il a énoncée à l'ouverture de la campagne, répond que, disposé à faire avec la France une paix solide et durable, à lui rendre même les prisonniers faits en

(1) Le 31 mars, le prince de Schwarzemberg, au nom des puissances alliées, adressa aux habitants de Paris, une proclamation où il disait : Depuis vingt ans, l'Europe est inondée de sang et de larmes, le pouvoir qui vous opprime est un obstacle insurmontable à la paix. Les souverains alliés cherchent à donner à la France une autorité salutaire qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements. Il ajoutait : il est urgent d'accélérer la paix du monde, etc. Puis il promettait protection à la population, exemption du logement militaire, etc. Il terminait en disant : L'Europe en armes s'adresse à vous, répondez à la confiance qu'elle met en votre amour pour la patrie et en votre sagesse.

(2) Le 1er avril, le Conseil municipal et départemental de la Seine publia une proclamation où il disait : « Vos magistrats seraient traîtres s'ils comprimaient plus longtemps la voix de leur conscience, elle vous crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme, c'est au nom de vos devoirs les plus sacrés que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur pour retourner à nos maîtres légitimes. »

Digitized by Google

Russie, il refuse seulement de traiter avec Napoléon et sa famille, et demande qu'on organise un Gouvernement provisoire. Le Sénat, toujours empressé à obéir à qui sait parler en maître, se réunit sous la présidence du vice grand électeur et procède à la nomination d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres. Le premier acte de ce Gouvernement est de délier la France et l'armée de tout serment de fidélité envers l'Empereur. Napoléon voit qu'il ne peut plus trouver de place sur ce sol de l'Europe, qui s'était un jour trouvé trop petit au gré de son ambition. Le 11 avril, il abdique définitivement, il quitte Fontainebleau et se dirige vers l'ile d'Elbe que les puissances lui ont assignée pour retraite.

Digitized by Google

UN ARCHÉOLOGUE POITEVIN

PAR

M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

Il est de mode parfois, dans le monde de ceux qui aiment mieux effleurer la science que l'approfondir, d'accueillir avec un sourire dédaigneux les découvertes archéologiques. Les uns en contestent l'authenticité, les autres l'importance ; ceux qui se croient les plus habiles s'inclinent avec un respect simulé, et par une superstitieuse déférence à l'égard de la Fortune, attribuent volontiers à cette divinité toujours honorée, ce qui est le fruit de l'initiative et de l'intelligence humaines.

Et, de fait, il y a des archéologues heureux ; mais leur bonheur, loin d'être le produit du hasard, est la conséquence logique d'études patientes, modestes, sérieuses, poursuivies loin de la foule et du bruit. Cela est surtout frappant lorsque les découvertes de ce genre se multiplient sous la direction d'un seul homme, vouant sa vie à la résurrection du passé, et recevant souvent, comme unique récompense, l'admiration de quelques-uns et la vague estime de la foule stupéfiée. Je voudrais le démontrer en esquissant les traits *d'un archéologue poitevin*, le R. P. de la Croix, que des découvertes variées, multiples et de la plus haute importance, ont rendu justement célèbre.

Digitized by Google

Le R. P. Camille de la Croix, de la Compagnie de Jésus, est né au château du Mont-Saint-Aubert, près de Tournai, en 1831. Belge de naissance, il appartient à la France par sa famille maternelle, originaire de l'Artois, par sa résidence et celle de plusieurs de ses proches, et surtout par les fouilles qu'il a réalisées avec tant de succès en Poitou, l'une des *Terres promises* de l'archéologue.

Connu en Alsace par la construction de plusieurs églises, il voit sa notoriété devenir universelle, au temps où il habite Poitiers : c'est véritablement un chercheur de race, dont M. de Nouvion a tracé, au physique, le portrait suivant, avec une pointe d'humour qui appelle plus d'une réserve (1): « Il ne manque pas de faire suivre sa signature des célèbres initiales S. J. Il vient aux réunions (du Congrès des Sociétés savantes) en soutane, il porte toute sa barbe. M. de la Croix est un jésuite à part. C'est un archéologue, un fouilleur passionné. Il lui faut des villes à exhumer, et je crois bien qu'il donnerait Loyola, Suarez et Escobar, pour un cirque ou un balnéaire..... Sur le terrain il quitte la soutane, chausse de grandes bottes, allume sa pipe, et guide ses ouvriers le pic en main, piochant avec plus d'ardeur qu'un terrassier de profession. »

Tel est l'inventeur (2). Parcourons maintenant l'immense domaine archéologique qu'il a exploité et continue d'exploiter, et groupons ses découvertes selon l'art auquel elles se rapportent, l'*art païen* et l'*art chrétien*.

(1) *Revue politique et littéraire*, avril 1882.

(2) Le R. P. de la Croix se conforme à l'usage strict de la langue française, en prenant le titre d' « *Inventeur des fouilles de Sanxay.* » Ce mot, d'après le Dictionnaire de Littré (v° *Inventeur*), n'est pas réservé pour désigner celui qui crée de toutes pièces : il a en plus le sens spécial qui lui est donné ici : « *Celui qui trouve une médaille dans la terre, un monument enfoui*, etc. »

Digitized by Google

Par une curieuse coïncidence, les premiers succès du P. de la Croix l'ont merveilleusement préparé à ses grands travaux de Sanxay. Dans Poitiers même, il trouve un temple de Mercure ; puis, il poursuit et reconstitue en 1878, à travers un dédale de rues, de caves, de jardins, et jusque sous l'église St-Germain, l'immense quadrilatère qui limite des thermes (1). Mais ces découvertes sont à peine sensibles, elles n'atteignent que le public érudit ; celle de 1881, au contraire, s'adresse à tous, et permet non de s'imaginer, mais de constater, par une vue d'ensemble, l'influence romaine en Gaule, aux premiers siècles de notre ère, et d'admirer les monuments qui la démontrent.

Notons d'abord les circonstances et l'emplacement de la découverte de Sanxay ; nous décrirons ensuite les trois grands édifices mis au jour, et leur sort depuis dix ans ; nous indiquerons enfin les opinions émises pour expliquer ce curieux groupement.

En 1865, M. de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, reçut une lettre de M. Pignoux, ancien maire de Sanxay, le prévenant qu'on avait trouvé près de la Vonne des substructions très anciennes. Une commission se rendit sur les lieux ; elle comptait dans son sein M. de Longuemar et Mgr Barbier de Montault ; elle fit explorer près de vingt hectares, trouva des briques, des tuiles, des morceaux de chapiteaux corinthiens, puis en resta là, faute de fonds. Seize ans plus tard, sur sa fortune personnelle, le P. de la Croix reprit les fouilles, et aidé de l'expérience du passé et de ses propres trouvailles, réussit admirablement. Le chantier s'ouvrit le 14 février 1881, et fut fermé le 1er novembre 1883 ; avec quel entrain, quelle intel-

(1) Voir *Bulletin monumental*, 5e série, t. VI, texte et planches, pp. 462-473.

Digitized by Google

ligence il fut dirigé, des témoins oculaires me l'ont rapporté, et la contrée entière en garde le souvenir.

Il n'est pas très facile de se rendre à Sanxay ; aussi les visiteurs, qui furent au nombre de huit mille pendant la première année, et qui affluèrent au moment de l'Exposition universelle de 1889, se réduisent-ils chaque semaine à quelques unités : il faut être Anglais ou Américain, en général, pour connaître les merveilles archéologiques de la France. La première partie du trajet se fait en chemin de fer, jusqu'à Poitiers, puis jusqu'à Lusignan, deuxième station sur la ligne de Poitiers à Niort ; de là à Sanxay, il reste quatorze kilomètres à franchir dans un véhicule primitif. Appelé dans le Centre par le Congrès pédagogique de Montmorillon, j'eus l'avantage de faire cette excursion, le 21 août 1893.

Le paysage est agréable, surtout au départ et à l'arrivée, et rappelle, comme aspect général, la partie du Pas-de-Calais située entre Hesdin et Montreuil : pays verdoyant, assez boisé, où des collines à pentes raides rompent la monotonie de l'horizon. En sortant de Lusignan, si l'on se retourne vers le bourg, un joli point de vue, qui a tenté plus d'un peintre, se déroule devant le touriste : c'est, à gauche, la jolie vallée de la Vonne, que nous verrons tout à l'heure de plus près ; sur la droite, au premier plan, le majestueux viaduc du chemin de fer ; au fond, Lusignan, avec son mail, sa belle église romane, et surtout avec les légendes de la fée Mélusine et les souvenirs de ses comtes, qui devinrent rois de Jérusalem.

Pour oublier la poussière et la chaleur, — c'était une des plus écrasantes journées d'un été torride, — je cause avec le cocher. Il me parle du P. de la Croix avec un enthousiasme très justifié, mais un peu.... subjectif ; il me raconte que les fouilles de Sanxay ont fait son bonheur : il s'est marié là-bas, dans l'auberge qui se nomme aujourd'hui pompeusement, mais justement, l'hôtel du *Bien-venu*, et pendant deux ans, son commerce de louage a prospéré au

Digitized by Google

point de ne pas lui laisser savourer sa félicité ; il a maintenant trop de loisirs à son goût : l'influenza a chassé les étrangers !

En causant, nous avons atteint Jazeneuil et longé son magnifique château ; nous sommes à Sanxay, mais pas encore aux fouilles. Après un kilomètre et demi à travers des pâtures, dont les arbres plient sous le poids de leurs pommes, j'arrive devant une masure qui porte cette inscription : *Gardien des fouilles.* On crie, et un brave paysan poitevin, en sabots, en vêtements de toile bleue et en chapeau de paille, arrive avec un trousseau de clefs ; c'est le père Potel, et je préfère pour ma part ce bon vieux avec son langage pittoresque, aux *ciceroni* galonnés, qui gâtent par leur verbiage plus d'un monument historique.

Nous descendons ensemble ; mon guide ouvre un cadenas, entrebaille la porte d'une cloison en lattes qui entoure les terrains réservés et qui rappelle les barrières des chemins de fer en construction ; c'est une fermeture *morale;* d'ailleurs, il n'y a rien à soustraire, sauf un tas de tuiles oubliées après la construction d'un hangar neuf, et que, grâce à la rapide patine du temps, les novices pourraient prendre pour des objets romains, de même forme et de même structure.

Nous sommes, au point de vue géographique, dans le domaine de la *Boissière*, hameau d'*Herbord*, commune de *Sanxay*, à la limite de la Vienne et tout près des Deux-Sèvres ; au point de vue historique, nous foulons le sol d'une ville ou d'une station romaine, et l'on ne s'en douterait guère : il faut, en effet, descendre jusqu'au fond de la vallée où serpente gracieusement la Vonne, dans un cadre de peupliers et de saules, pour apercevoir.... le hangar prosaïque qui protège, en l'étouffant, le balnéaire. Mais, en avançant, l'impression change, et l'ensemble se dégage peu à peu, à mesure qu'on gravit la pente douce qui devait donner un cachet pittoresque, et très saisissant, au temple et au balnéaire superposés.

Digitized by Google

Tout l'ensemble, orienté Est-Ouest, est séparé en deux parties par la Vonne : sur la rive gauche, presque tous les monuments découverts, le temple, — les hôtelleries, — la place devant le temple, — les thermes et habitations contiguës, — le balnéaire d'eau de rivière ; sur la rive droite, sa grande façade presque parallèle à la Vonne, un seul monument, mais de premier ordre : le théâtre.

Arrêtons-nous quelques instants devant chacun des trois principaux monuments, pour les décrire et en indiquer les usages ou les particularités (1).

Le TEMPLE est précédé d'une enceinte sacrée, ou *peribolos*, très monumentale, qui forme un immense quadrilatère dont les côtés étaient des galeries ; par devant on arrive,

(1) Les fouilles de Sanxay ont fait naître une foule de mémoires, études, récits, et malheureusement suscité quelques vives polémiques. On trouvera dans le consciencieux article que M. J. B. (J. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres) a publié dans le *Polybiblion*, en 1884 (t. XL, pp. 356-367), la bibliographie complète et critique du sujet. Les deux principaux ouvrages à consulter sont évidemment ceux du P. de la Croix : *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay* (lu à la Sorbonne, le 29 mars 1883). Niort, 1883. — *Paysages et monuments du Poitou*, XIIe-XIVe livraisons in-folio, *Sanxay*, avec notices par le P. de la Croix. Motteroz, 1884. Les notices les plus complètes sont ensuite celles de MM. de la Marsonnière (*Bull. monum.*, 5e s., t. IX, pp. 876 à 884) ; Delaunay (*Bull. monum.*, 5e s., t X, pp. 572-585) ; Palustre (*ibid*, t. X, pp. 750 à 757) ; Mazard (*Revue archéologique*, avril 1882, pp. 197-202). Pour les reproductions, consulter les photogravures artistiques de Marius Vachon (*Les ruines de Sanxay*, Paris, Baschet, 1883) et les photoglypties, très exactes, éditées par la maison Goupil d'après Robuchon, pour la seconde publication du P. de la Croix, citée plus haut.

Digitized by Google

par trois escaliers dont les marches usées attestent la popularité du sanctuaire, à un péristyle de 76 m. 12 de longueur; les bases, encore conservées, des 66 colonnes ordonnées sur trois rangs, donnent une idée du caractère imposant de cet accès.

A partir de l'entrée, dans l'intérieur du quadrilatère, se dessine à angles droits un quadruple portique qui a la forme d'une croix latine, disposition qui nous frappe aujourd'hui en vertu d'une coïncidence purement fortuite avec nos monuments chrétiens. On a constaté la même particularité à Chassenon (Charente), dans le temple exhumé en 1844 par M. l'abbé Michon (1), et à Ville-Toureix (Dordogne), selon les indications de M. Anthyme Saint-Paul.

Entre les galeries et les portiques, — destinés sans doute à recevoir les objets d'art, statues ou ex-voto, et à protéger les pèlerins contre les intempéries, — quatre cours à ciel ouvert se développent ; au centre des portiques, est érigé le *naos*, sanctuaire proprement dit, aux dimensions restreintes (7 m. 85 sur 7 m. 75), habituelles chez les anciens et si contraires à nos usages (2) ; il est hexagonal à l'intérieur et octogonal à l'extérieur.

Près de là, débouche un souterrain auquel on a cherché des attributions mystérieuses, mais qui semble être une simple conduite déversant les eaux de pluie en dehors de l'enceinte.

Nous avons préjugé la destination du monument en l'appelant temple ; assurément, la forme de ces substructions, qui aujourd'hui ne dépassent plus le sol et qui dessinent,

(1) *Bull. monum.*, 5e s., t. x, planche avant la p. 751.

(2) M. de la Marsonnière, dans son étude qui vient d'être citée, a commis une singulière erreur d'arithmétique, en parlant d'un « *immense* préau.. . occupant une surface de *quatre-vingt-quatre mètres carrés;* » il semble avoir confondu la surface totale avec la surface approximative, et très restreinte, du *naos* : 84 mètres carrés ne forment pas une « immense » surface.

Digitized by Google

comme un plan par terre, une croix latine, est faite pour séduire l'imagination et l'incliner à cette solution. Toutefois il y a des raisons autrement pressantes dans ce sens. M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, y avait d'abord vu un château d'eau destiné à alimenter le balnéaire qui est en contre-bas ; mais cette théorie n'est pas soutenable, depuis que le P. de la Croix a découvert les aqueducs et les conduites d'eau, qui sont directes et évitent l'enceinte du monument. Il y a, d'ailleurs, des preuves intrinsèques contre cette théorie. On a retrouvé, à l'intérieur du *naos*, de petits fragments d'une statuette de bronze doré, un ex-voto de caractère absolument gaulois, comme il en existe au Musée de St-Germain (un rat grignotant un fruit), et des morceaux de stèle avec ces lettres : [*con*] SECR..... V [*otum Solvit Libens Merito*] (1). Enfin, à quoi auraient servi cette monumentale entrée, ce déploiement d'architecture, pour cacher un château d'eau ?

Mais le temple est-il un temple d'Apollon ? Le P. de la Croix le pense : non loin du monument, en effet, on a trouvé dans la muraille d'un ingénieux Poitevin, heureux d'en réparer les brèches à peu de frais, un bloc de pierre portant les trois lettres : POL, en magnifiques capitales de 0 m. 18 c. de hauteur ; il a pu faire partie d'un fronton, et d'une dédicace à Apollon (2).

Entre le temple et le balnéaire, s'étend une immense cour, avec deux portiques non symétriques et une *cella* ronde au centre (c'est la forme classique des temples de Vesta). Ceux qui prennent Sanxay pour une ville, font de cet emplacement un forum. Le P. de la Croix y voit une cour d'attente pour

(1) Cette dernière restauration semblera moins hypothétique, si l'on se souvient que la formule ne se composait que des majuscules initiales : V. S. L. M., citées en abrégé selon les traditions épigraphiques.

(2) M. Palustre (*Bull. monum.*, 5e s., t. X, p. 756) fait observer que ces lettres peuvent se rapporter à un autre nom de divinité.

Digitized by Google

les jours où quelque solennité amenait une affluence considérable de pèlerins. En tous cas, il est frappant qu'on n'y ait rien trouvé ; les fouilles semblent avoir été poussées moins loin de ce côté.

A la suite et en contre-bas de cet espace, se développent les THERMES ; leur vaste enceinte comptait trois cours (jardins, stade ?), et surtout un immense édifice de 110 m. de longueur sur 60 de largeur moyenne, avec front sur la rivière et péristyle orné de quatorze magnifiques colonnes, dont il ne reste qu'un chapiteau.

C'est un balnéaire très complet, principalement avec les remaniements qui y ont été opérés. On accède d'abord dans l'*exèdre*, ou vestibule, de 23 m. sur 15, où des niches à forme encore visible étaient disposées. Il a été retrouvé, outre les *fornaces*, huit *hypocaustes*, et trois séries de salles à la disposition et à la forme classiques ; on sait en effet, sans qu'il soit besoin d'insister sur ces détails communs à tous les balnéaires, qu'une salle avait ordinairement la forme ronde *(frigidarium)*, une autre la forme d'un rectangle terminé par un hémicycle *(caldarium)*, et qu'une troisième, intermédiaire *(tepidarium)*, permettait la transition du bain froid à l'étuve (1).

Les *hypocaustes* sont particulièrement bien conservés (2)

(1) Tous ces détails sont exposés, décrits et figurés, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, v° *Balneum*.

(2) On raconte à Sanxay, que l'un d'eux s'écroula au moment d'un sondage, et que l'inventeur des fouilles, dans un moment de découragement bien explicable, envoya au loin, d'un geste, la pipe qu'il était en train de fumer ; quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce récit, les fouilles ont été menées avec autant d'intelligence que d'activité.

Digitized by Google

et donnent, une fois de plus, la meilleure idée de la puissance et de la solidité des constructions romaines. Le sol est pavé d'une sorte de mosaïque rudimentaire, formée de ciment et de tuile rouge concassée, dont l'effet devait être très heureux quand elle était polie et complète.

Cet établissement balnéaire aurait-il été utilisé pour des eaux thermales, et faudrait-il, selon le mot bien choisi de M. Delaunay, faire de Sanxay le *Vichy* du Poitou ? Dans ce cas, l'Apollon du temple serait l'Apollon guérisseur, le *Borvos* des Gaulois, qui a donné son nom à plus d'une station encore célèbre, comme Bourbon-l'Archambault et Bourbonne-les-Bains. Cette hypothèse est fort séduisante, mais elle ne supporte guère l'examen : l'eau, amenée par sept sources qu'on a retrouvées, n'a actuellement aucune vertu particulière ; bien plus, sa minéralisation n'a pu exister autrefois et avoir disparu depuis lors, car les tuyaux également retrouvés ne sont encrassés par aucun sel.

Il faut donc conclure que l'eau de Sanxay était une eau naturelle ; mais l'hydrothérapie était pratiquée dans le balnéaire, d'une façon aussi développée et aussi compliquée que dans certains établissements en vogue de nos jours. L'eau, l'air, y étaient employés à trois températures ; la présence d'un tuyau de plomb démontre qu'on y donnait des bains de vapeur, en projetant de l'eau sur le sol presque brûlant de l'hypocauste ; d'autres dispositions prouvent que les douches en pluie y étaient connues ; à l'extrémité supérieure, s'étendait une splendide piscine natatoire de 20 m. sur 5 m. environ, dallée et entourée en belle pierre de Dissais ; enfin, à l'extrémité inférieure, le balnéaire était complété, près du lit voisin de la Vonne, par un autre édifice de cent mètres de long, permettant de prendre des bains de rivière. Quelle meilleure installation pourrait-on souhaiter, même aujourd'hui ?

Ne quittons pas la rive gauche de la Vonne, sans dire un mot des groupes d'habitations secondaires. L'un, près de la

Digitized by Google

rivière, se compose seulement de quelques maisons : l'une d'elles, composée de deux salles et de dix-neuf pièces assez petites, correspond par un souterrain avec le balnéaire ; en raison de la similitude de disposition par rapport à une maison de Pompeï, on croit être tombé sur ce que M. de la Marsonnière appelle « des témoins non contestables de la fragilité des mœurs romaines. »

L'autre groupe, vers le Nord, longe le balnéaire. Il contient des habitations du type régulier : un atrium, deux rangées de salles, et des places d'intérieur ; une de ces maisons, sans doute plus luxueuse, contenait une piscine. Dans une autre où existait un puits, on a fait une piquante trouvaille, de nature à réjouir les amateurs de pomologie. En déclinant toute compétence, nous laissons la parole à M. de la Marsonnière :

« Outre diverses poteries grossières retrouvées à l'état de fragments, le puits contenait, entre autres objets, un débris végétal dont la présence permet de rectifier une erreur qui, contrairement aux dires de Columelle et de Pline, paraît s'être accréditée en pomologie. On a prétendu que le pêcher, originaire de la Perse, avait été importé de l'Orient en France vers le XIII^e^ siècle. Or, au fond de ce puits, clos par un mur romain, construit du II^e^ au V^e^ siècle, le P. de la Croix a trouvé un noyau de pêche, de petite dimension, semblable à ceux des pêchers qui croissent dans nos vignes à l'état demi-sauvage. Ce fait, intéressant pour l'histoire de l'arboriculture, confirme donc les témoignages de Columelle et de Pline, qui attestent que la pêche avait été importée en Europe par les Perses, avant les premiers siècles de notre ère (1). »

(1) *Bull. monum.*, 5^e^ s., t IX, p. 882.

Digitized by Google

Sur la rive droite de la Vonne, adossé à une colline qui de ce côté resserre le bassin de cette petite rivière, se trouve le THÉATRE.

Sa façade s'étendait sur une longueur de 84 m. 80 c., et l'épaisseur du mur démontre qu'elle s'élevait à une hauteur considérable, de façon à ce que son couronnement fût sur le même plan que celui des *cunei*. Le grand axe mesure 90 mètres, mais les dispositions acoustiques sont si parfaites, que du sommet des gradins il m'était facile de causer sans effort avec le guide, resté près de la rivière.

La surface utile des gradins pouvait recevoir huit à neuf mille spectateurs ; ce n'est pas considérable, si on la compare aux dimensions d'autres édifices, à celles du théâtre de Vérone, par exemple, qui en contenait presque trois fois plus, et surtout à celles du Colysée, qui a vu dans son immense enceinte de quatre-vingt-dix à cent mille spectateurs.

Je ne m'attarderai pas à décrire ce qui est commun à ce théâtre et aux autres monuments similaires. Arrêtons-nous seulement un instant aux particularités. Tout d'abord, l'édifice est un théâtre, non un amphithéâtre, puisque les gradins sont en hémicycle ; mais il a certainement servi à plusieurs usages. La forme ronde de l'*arena*, très rare dans un théâtre, permettait les courses (1) ; le *postscenium* (qui devait être en bois puisqu'on n'en retrouve plus trace) était en retrait, en dehors de l'édifice. Enfin les vomitoires, au lieu d'être concentriques, étaient parallèles à la façade ; cette singulière disposition semble avoir eu un but d'économie, et résulter aussi de l'emplacement du terrain. Les gradins ont disparu ; ils étaient donc en bois,

(1) La trouvaille de fers à cheval corrobore cette hypothèse.

Digitized by Google

d'où la quantité considérable de clous retrouvés çà et là. Vraisemblablement, un *velum* pouvait couvrir l'édifice, à en juger d'après les trous de scellements, semblables à ceux qui, conservés encore à l'amphithéâtre de Nimes, servaient à cet usage.

Tels sont, dans leur ensemble, ou plutôt tels furent les monuments principaux de Sanxay. Il est difficile de suivre, à travers l'histoire, leur lamentable destinée.

Sous terre, les massives maçonneries ont bien résisté aux injures du temps ; mais l'architecture a disparu ; quelques moulures, un chapiteau, un demi-fût cannelé, démontrent que les constructions se rapportent à la période Antonine, plutôt après l'an 120 qu'auparavant. Les modifications apportées au plan primitif sont relatées dans le *Mémoire* du P. de la Croix (1) ; elles ont enlevé de l'élégance au *peribolos* du temple, agrandi le balnéaire, sans changer rien d'essentiel ; elles semblent avoir précédé le règne de Constantin.

La nature des fouilles et des objets trouvés fait conclure, par comparaison, à une destruction violente, due au feu et à la sape, nivelant tout jusqu'au sol sans se préoccuper de ce qui y était caché : elle aurait eu lieu dans la première moitié du cinquième siècle, probablement pendant l'insurrection des Bagaudes, de 436 à 439.

Pendant des siècles, Sanxay fut considéré par les habitants du pays comme une vaste carrière de pierres à bâtir ; deux fours, où l'on a retrouvé des sculptures à demi calcinées, indiquaient encore, au moment des fouilles, le triste sort des monuments. La nature fit le reste, et des bois sauvages plongèrent dans l'obscurité, et presque dans l'oubli, tout ce qui avait été le théâtre d'une vie si active et si animée au temps des Gallo-Romains. Ce n'est guère qu'en 1730 que la culture commença à reprendre le dessus.

(1) *Mémoire archéologique*, pp. 44-50.

Digitized by Google

Nous avons dit, au début de cet essai, l'historique des fouilles. A mesure qu'elles s'acheminaient vers leur fin, se posait cet inquiétant problème : Que deviendront-elles ? Tandis que l'archéologie accomplissait son devoir, la propriété, on le comprend, revendiquait ses droits. De là, litiges, procès, suspension des fouilles, jusqu'à ce que l'Etat, après une longue attente, source de bien des angoisses pour l'« inventeur », achetât les terrains utiles. Il faut dire que la presse parisienne, que des hommes politiques de tous les partis, essayèrent de hâter la décision et la rendirent définitivement favorable : ce qui présentait un minime intérêt, comme les habitations particulières, fut recouvert et comblé. L'emplacement des trois monuments fut acheté trente-huit mille francs : l'Etat en donna dix-huit mille, M. Bischoffsheim neuf mille, des archéologues et des Sociétés savantes onze mille.

Depuis lors, quelques mesures de conservation ont été prises ; la modicité du crédit dont on pouvait disposer les a rendues nécessairement incomplètes. Le temple et le théâtre restent naturellement à ciel ouvert ; le premier, dont nous avons comparé les ruines à un plan par terre, frappe le visiteur par ses dimensions et la forme très rare de son enceinte ; le second est vraiment majestueux ; il fait grande impression par son ensemble, et par les lignes harmonieuses de son arène et de ses gradins assez bien conservés.

Le balnéaire a beaucoup souffert depuis douze ans : l'action de l'atmosphère, les intempéries de plusieurs saisons très rigoureuses ont fait tomber les enduits colorés qu'on retrouvait en 1881 et 1882 dans toute leur fraîcheur ; les ciments se sont crevassés ; les belles pierres de la piscine ont « claqué, — me dit le guide dans un langage encore plus énergique et plus imagé, — comme du verre. » La plus grande surface est protégée par un hangar : sa masse vaut bien les quatre mille francs qu'il a coûtés, mais rien ne saurait rendre l'impression de malaise qu'éprouve le touriste,

Digitized by Google

quand il examine le couronnement rustique de bois et de tuiles, que le XIX^e^ siècle a placé sur ce monument où l'art romain laisse son indélébile empreinte.

Pour achever de connaître Sanxay, il faut retourner à Poitiers, et visiter le Musée archéologique où sont conservés les objets trouvés dans les fouilles. Au-dessous d'une carte, aux vastes dimensions, une vitrine présente les objets habilement groupés, qu'on pourrait espérer plus nombreux, si l'on ne songeait à la destruction violente de Sanxay ; toutefois beaucoup de trouvailles sont très intéressantes. En voici l'énumération (1), d'après M. Delaunay:

« Une série nombreuse de vases de fabrication locale, quelques-uns avec des marques de potier, et présentant des formes intéressantes ; des vases importés, dont plusieurs ne manquent pas d'élégance (il y en a qui offrent des figures en relief) ; un mortier avec son broyeur sphérique ; des verres, deux intailles sur agate, ayant servi de chatons de bague et présentant des figures de divinités, l'une assise (Minerve tenant une Victoire ailée), l'autre debout (femme coiffée du *Pétasus*, tenant dans sa main gauche une corne d'abondance) ; un lièvre de bronze ; une statue de dieu assis coiffé du bonnet phrygien ; des perles de bronze en quantité ; des fibules, unies ou ciselées, ou émaillées ; des épingles pour les cheveux *(acus comatoriæ)* ; des monnaies gauloises ; une série de monnaies romaines allant d'Auguste à Constantin ; un édicule ayant servi d'*ex-voto* surmonté d'un fronton triangulaire, où l'on voit en bas-relief un rat grignotant un fruit : c'est un sujet bien connu des archéologues pour appartenir à la mythologie gauloise. — Dans le temple on a recueilli des fragments de bronze doré provenant d'une statue et une stèle, dont on a le piédestal et quelques morceaux de la partie supérieure. »

(1) *Bull. monum.*, 5^e^ s., t. x, p. 576.

Digitized by Google

Quelle était la destination de ces monuments, auxquels menaient plusieurs voies romaines retrouvées par le P. de la Croix (1), et particulièrement une route encore visible, allant de Poitiers à Saint-Maixent ?

Nous avons déjà indiqué plusieurs opinions très diverses. L'opinion de M. Mazard, dans la *Revue archéologique,* et de M. Hild, auteur de deux articles de polémique dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers* (2), voit dans Sanxay une ville ordinaire, jusqu'ici inconnue ; elle prétend que les habitations seront retrouvées en grand nombre, — et les fouilles poussées à quatre kilomètres à la ronde n'ont révélé que les deux petits groupes dont nous avons parlé, — ou qu'elles ont péri dans le cataclysme, — et le mode de destruction des barbares, qui ne touchaient guère aux fondations, comme on le constate dans les monuments de Sanxay, contredit cette hypothèse.

D'autres, avec M. Delaunay, voient dans Sanxay une station thermale (3), ou encore, en raison de la passion extraordinaire des Romains pour les bains (4), un établissement complet d'hydrothérapie : on a retrouvé ainsi, comme le rappelle M. Hild (5), des balnéaires sans eau minérale à Badenweiler, à Allenz, à Wasserliesch (près de Trèves),

(1) *Mémoire archéol.*, pp. 62-63. cf. *Bull. monum.*, 5e s., t. x, p. 574.

(2) *Bull. de la Fac. des Lettres de Poitiers,* 1883, pp. 238-251 et 294-296.

(3) *Bull. monum* , 5e s., t x, notamment p. 582. Nous avons réfuté cette théorie.

(4) Il y en avait jusque dans les villages ; dans Rome seule, Agrippa en ajouta cent soixante-dix nouveaux ; la ville impériale en contenait plus de huit cent cinquante.

(5) *Bull. de la Fac. de Poitiers, loc cit.*, p. 247, en note.

Digitized by Google

et jusque dans l'ancien pays des Daces. Il y a une difficulté considérable à admettre une station *permanente*, avec un nombre d'habitations si restreint.

La troisième opinion, celle du R. P. de la Croix, est ingénieuse et frappante. Comparant le petit nombre des habitations, et l'importance considérable des monuments retrouvés, il propose de considérer Sanxay comme le lieu des réunions *extraordinaires* des chefs des Pictons, qui y auraient ainsi séjourné transitoirement. Leur *civitas* était une des plus étendues des Gaules, et leurs assemblées devaient avoir une réelle importance ; le temple, le balnéaire, le théâtre étaient indispensables à cette époque, pour de telles réunions. On peut rappeler à titre de comparaison (1), que le Sénat des trois Gaules se réunissait certainement à Lyon ; que les assemblées des *civitates* eurent lieu jusqu'au V^e^ siècle ; qu'à un autre point de vue, un bas-relief de la colonne Trajane représente une délibération des chefs Germains assemblés avant la guerre (2).

Cette théorie, bien que combattue à cause de sa nouveauté, a mérité l'approbation d'une foule d'archéologues distingués. Elle a l'avantage incontestable d'être soutenue par celui qui connaît Sanxay dans ses moindres détails, et que ses études antérieures, comme le succès de ses fouilles, ont le mieux préparé à juger les questions pratiquement, et *de visu*. Puisse-t-il, dans l'ouvrage complet qu'il promet depuis longtemps, donner une solution qui satisfasse tous ses adversaires, en même temps qu'elle comblera les désirs de ses nombreux admirateurs !

(1) V. Jullien, *Gallia*, pp. 64-67 et 69. — Toutefois, M. Hild, loc. cit., a justement diminué la valeur de l'argument que le P. de la Croix tire d'un passage de César (*de Bello gallico*, VI, 13).

(2) Il y a une difficulté de détail, qui reste sans explication, dans la disproportion entre les dimensions du temple et du théâtre, destinés à huit ou neuf mille hommes, et celles du balnéaire qui ne pouvait guère recevoir dans une journée plus de cinq cents personnes.

Digitized by Google

Nous nous sommes longuement étendu sur la découverte de Sanxay, parce qu'elle a plus de notoriété que les autres, et qu'elle a exigé de son auteur plus d'efforts, de travaux et de sacrifices de toute sorte ; mais il serait injuste de ne pas mentionner, au moins en abrégé, les découvertes *chrétiennes*, qui sont naturellement pour le R. P. de la Croix ses découvertes de prédilection.

La première en date est celle de l'*hypogée-martyrium* de Poitiers : elle fait connaître, par des documents presque uniques, des détails du plus haut intérêt sur la liturgie et sur le culte des morts aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous l'analysons d'après l'ouvrage de grand luxe publié en 1883, par le R. P. de la Croix (1).

En 1878, M. Rothmann, commandant du génie à Poitiers, fit faire des fouilles pour la construction de magasins à fourrages, sur des hauteurs avoisinant la ville ; on y trouva une nécropole gallo-romaine, contenant 313 sépultures des quatre premiers siècles, dont les objets les plus intéressants furent envoyés au Musée de Cluny.

Au centre de cette nécropole païenne, un lieu dit *Champ des Martyrs*, ou *Chiron-Martyr* (2), attira l'attention, toujours éveillée, du P. de la Croix. Au milieu de trente-sept

(1) Monographie sur l'*hypogée-martyrium* de Poitiers, texte et planches, grand in-4°, publié chez Didot, en 1883, avec dessins de l'auteur.

(2) Dans le langage du pays, on donne le nom de ***chiron*** à un tas de pierres, amoncelées dans les champs, qui dénote une sépulture gauloise.

Digitized by Google

sarcophages violés, il découvrit les restes d'une chapelle souterraine rasée jusqu'au sol. Lorsque tout fut déblayé, on put se rendre compte du prix de la découverte, dont on n'a trouvé que trois types similaires : à Rome, à Reims et à Montmartre.

L'hypogée consiste essentiellement en une chambre basse, profonde de 2 m. 80, et large de 2 m. 95 ; la longueur est d'un peu moins de 5 m. Dans ce modeste espace sont, pour ainsi dire, entassés les plus précieux souvenirs archéologiques. Une sorte de couloir, ou vestibule étroit, fait pénétrer, en contre-bas, jusqu'à la porte de l'hypogée. Sur le linteau, une inscription de basse latinité rappelle le souvenir d'un abbé Mellebaud, fondateur de ce monument qu'il destine à sa sépulture (1), et où l'on vient prier. Sur les montants de la porte, trois autres inscriptions ; la première fait allusion au jugement dernier, dont on redoute la proximité (2) ; la seconde est presque illisible, on y découvre le nom du Christ. La troisième, et la plus importante, raconte au long la pensée pieuse qui a inspiré Mellebaud, affirme sa foi, et maudit ceux qui violeraient son tombeau : « *In nomine Domini ego hic Mellebadis reus et servus Christi institui mihi ispe juncola ista ubi jacit indigni sepultura mea quem feci in nomine Domini nostri J.-C. Quem amavi in quod crededi... Dignum est confeti*[*ri*] *dominum vio*[*um*] [*cujus*] *gloria magna est. Ubi pax, fedis, caritas est : ipse deus et homo est et deus in illo. Si quis qui non hic amat adorare D. N. J. C. et distruit opera ista sit anathema. Maranatha* (3) *usquid in sempiternum.* »

(1) *Memoria Mellebaudis abb. reum* (débiteur ?). *Christus hic est. Devoti veniunt un* [*di*] *que ad ipso pro dictione animis qui remiant annuatim.*

(2) A *et* Ω — *Initio et finis. Quia quidquid quodtidiæ pejus et pejus, quia jamjam finis appropinquat.*

(3) En Syriaque : « *Dominus venit.* »

Digitized by Google

Sur le seuil de la porte, est gravé le curieux anagramme suivant :

GRAMA GRVMO
ANA AXCAXPIX

On a essayé de l'expliquer de différentes façons. La manière dont on doit lire la partie ANAGRAMA, de bas en haut, guide le lecteur pour la partie de droite, que le R. P. de la Croix, en prenant les X pour de simples lignes de séparation, interprète ingénieusement ainsi : AGRVM CARVM PIO. C'est fort simple, et absolument conforme à la destination du monument.

Quel est le Mellebaud de ces inscriptions ? Serait-il le Mérobaude, originaire de Poitiers, en faveur duquel saint Martin accomplit un miracle ? Le P. de la Croix propose cette attribution.

Entrons maintenant dans l'hypogée : il est divisé en deux parties : l'une moins large, contient deux sarcophages en pierre, avec couvercles sculptés ; c'est l'emplacement de l'assistance. L'autre, le sanctuaire, est plus large et donne lieu à une série d'observations d'un vif intérêt. On y accède par une marche sculptée, que continuent les bases de deux colonnettes fuselées. Un dallage à rosaces se laisse encore apercevoir çà et là ; le fond du sanctuaire est peint en gris jaune, avec des encadrements bleus et rouges, et percé, en son milieu, d'une *fenestella*. Dans les côtés, trois *arcosolia*, avec des châsses sculptées : l'un représente huit personnages inconnus ; un autre, saint Mathieu, saint Jean, et deux anges, parmi lesquels Raguel, dont le nom ne se trouve point dans l'Ecriture et dont le culte fut proscrit sous Charlemagne. Le troisième, objet unique en France, laisse apercevoir très distinctement deux martyrs crucifiés.

Des inscriptions, dont une palimpseste, tracées au vermillon sur *l'arcosolium* de gauche, nous apprennent que les corps de soixante-douze martyrs furent transférés dans cette sépulture, et relatent les jours (3 et 19 décembre), mais

Digitized by Google

malheureusement sans ajouter l'année. On y lit notamment ces mots : « *Martheres Domini.* — ... *Martherum nominum LXXII.* — *Ingressio sanctorum hic est.* » Une indication plus précieuse encore donne les noms de plusieurs de ces martyrs : « *Hilarius ... Sostanos ... Ænanus ... Lanpritus ... Vapregatus ... Helarius ... Martinius.* » Rien, ni dans les martyrologes, ni dans l'histoire ecclésiastique, ne permet d'être renseigné davantage sur l'époque de ces martyrs. Selon le P. de la Croix, ils ont dû périr dans la persécution de Maximin, à la fin du III^e^ siècle, — car plus tard il n'y eut plus d'exécutions en masse ; — Mellebaud aura trouvé leurs corps et les aura transférés dans l'hypogée au VI^e^ siècle (1) ; selon l'idée chère à ses contemporains, il aura fixé le lieu de sa sépulture dans ce sanctuaire consacré par la présence des reliques, et il aura été imité par un bon nombre de fidèles, ce qui explique la présence des ossements appartenant à 35 personnes, qu'a reconnus l'examen médical dans plusieurs sépultures recouvertes de pierres plates.

La décoration de cette précieuse chapelle se compose de rosaces, de rinceaux, de serpents, de dauphins, de branches de lierre, de croix ; mais le plus curieux spécimen de l'art mérovingien qu'on ait rencontré est assurément le nombre considérable de cabochons, — plus de mille, — en verre coloré, dont on a retrouvé les trous d'incrustation.

Nous avons réservé pour la fin la description du monument central : au milieu du sanctuaire, se dresse un autel. Il est séparé de la muraille du fond par un modique espace de 0 m. 72, ce qui ne laisserait guère supposer que le prêtre pût, selon la liturgie primitive, offrir le Saint-Sacrifice, la face tournée vers le peuple. La base a 0 m. 82 sur 0 m. 65 ; la hauteur est de 1 m. 10. L'autel repose, non comme d'ordi-

(1) La forme des croix nombreuses et variées, qui figurent dans l'ornementation de l'hypogée, a permis de fixer approximativement cette époque.

Digitized by Google

naire sur une colonne, mais sur un massif. Il est peint dans les mêmes tons que le fond de la chapelle, et présente, sur sa face antérieure, une grande croix décorée. Les dimensions de la table sont très restreintes, puisque la surface atteint seulement 0 mq. 5330 ; mais l'autel célèbre de Tarascon, n'a pas même la moitié de cette surface (0 mq. 2382).

A quelle époque a disparu l'hypogée ? Peut-être lors de l'invasion sarrasine. En tous cas, il a été simplement rasé, et ce qui restait sous le sol, avec ses peintures encore très nettes, a permis au P. de la Croix, dans le grand ouvrage dont nous nous sommes inspiré, une vivante reconstitution.

La dernière découverte chrétienne du P. de la Croix, la plus récente par sa date, est celle du *Baptistère Saint-Jean*, à Poitiers ; c'est l'œuvre d'une admirable patience, qui n'était pas achevée encore l'an dernier, et qu'il serait déloyal de déflorer, puisque l'auteur en fera certainement l'objet d'une communication scientifique. Contentons-nous donc d'indications sommaires.

Le touriste et le pèlerin qui visitent les merveilles de l'art religieux à Poitiers s'arrêtent avec étonnement, près de l'église Ste-Radegonde, devant ce qu'on appelle vulgairement « le temple Saint-Jean. » Comment l'anachronisme qui réunit l'idée païenne de temple et l'idée chrétienne de saint Jean a-t-il pu s'accréditer ? C'est la puissance invétérée de la tradition qui l'explique, et il faudra toute l'énergie du P. de la Croix pour le détruire.

Au détour de la petite rue Saint-Jean, on se trouve devant un immense cube de maçonnerie à petit appareil, d'une respectable vétusté, qui, de l'extérieur, semble à peine éclairé par des fenêtres en rosaces ; celles-ci sont ornées de sculptures des types romain et carolingien, et surmontées de

Digitized by Google

croix si visibles qu'on se demande comment on a pu songer à un édifice païen. Sur les côtés, des coupoles surbaissées montrent un timide essai de transition entre la forme de la basilique et celle de la croix.

Le monument date du IVe siècle ; il a été exhaussé au VIIe et complété par les peintures murales de l'intérieur, aux XIIe et XIIIe siècles. Il était encore, l'an dernier, rempli d'objets qui en faisaient une sorte de musée archéologique : çà et là, des sarcophages mérovingiens provenant des fouilles du *Champ des martyrs* et d'*Antigny* ; ailleurs, des moulages d'une exécution parfaite, destinés au musée du Trocadéro, et qui rendront bientôt populaire le Baptistère de Poitiers.

C'est bien en effet, et incontestablement, un Baptistère. La cuve polygonale a été retrouvée au centre par le P. de la Croix ; elle est désormais visible, et sa présence, il faut l'espérer, préservera maintenant le monument des usages bizarres auxquels il a été successivement employé dans ce siècle : fonderie, magasin militaire, fourneau économique, etc...

Le principal mérite de la découverte consiste dans la mise au jour des curieuses fresques que seul, armé d'un modeste canif et monté sur un immense échafaudage, le P. de la Croix débarrasse jour par jour, avec l'aide d'un unique manœuvre, du platras qui les souillait.

Dans l'abside du fond, la calotte hémisphérique contient une composition d'ensemble : Jésus-Christ et les quatre évangélistes ; du côté de l'Evangile, des scènes naïves, encore bien conservées, mettent en relief les personnages de sainte Elisabeth, de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste ; le reste a péri, du côté de l'Epître (1).

(1) On retrouve dans la région, à N. D. de Montmorillon, une chapelle souterraine dont l'abside garde des peintures peu connues du même style : ici c'est la Vierge et l'enfant Jésus qui forment le centre de la fresque.

Digitized by Google

Les grandes murailles de la nef représentent symétriquement, aux *triforia*, J.-C., les Anges et les Apôtres, en dessous, quatre empereurs romains, à cheval, et dans les entre-colonnements, plusieurs scènes de l'Evangile dont la seule visible est l'histoire d'Hérodiade.

Sur les deux faces latérales, la peinture est moins bien conservée, ou moins dégagée ; à côté de figures de saints, court un riche bandeau formé d'oiseaux symboliques — paons et dindons, — du plus élégant dessin.

Tel qu'il est, le Baptistère devient un des monuments les plus curieux de Poitiers, et cette ville, qui contient déjà tant de chefs-d'œuvre, devra au P. de la Croix la découverte et la conservation d'une merveille de plus.

Que faut-il conclure de ce trop long exposé? La silhouette de l'*archéologue poitevin* y est tracée bien imparfaitement sans doute ; mais sa modestie aurait souffert, si l'éloge avait pris dans notre essai la part plus considérable qui lui convient, et que nous avons réservée à la description pure. Le P. de la Croix nous permettra cependant d'offrir l'exemple de son activité, de son désintéressement, de son énergie, aux archéologues et aux amateurs : avec quelques hommes doués comme lui, les provinces de France, même moins riches que le Poitou en antiquités de tout genre, verraient bientôt sortir, de leurs ruines fécondes, des trésors inespérés.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M. DERAMECOURT (le Chanoine), Supérieur du Petit Séminaire.

Vice-Chancelier :

M. H. LORIQUET, O. ❶, Archiviste du département.

Secrétaire-Général :

M. CAVROIS (le Baron), C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. BARBIER, ❶, Directeur du Mont-de-Piété.

Archiviste :

M G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. De Mallortie, ✱, O. ❶, Principal honoraire du Collège (1852).
2. Ed. Lecesne, ✱, O. ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. Sens, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, ancien Député (1860).
4. C. le Gentil ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. Pagnoul, O ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. Paris, ancien Ministre (1866).
7. P Lecesne, ✱, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
8. G. de Hauteclocque (le Comte) (1871)
9. Envent, (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
10. Trannoy, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
11. Cavrois (le Baron), C. ✱, Docteur en droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
12. Ricouart, ✱, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
13. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville (1879).
14. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
15. Adolphe de Cardevacque (1881).
16. Em. Petit, ✱, Président du Tribunal civil (1883).
17. Deramecourt (l'Abbé), Vicaire-général, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).

Digitized by Google

MM.

18. J. Leloup, ✱, Conseiller général (1884).
19. J. Boutry, ✱, ❶, Juge au Tribunal civil (1884).
20. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
21. H. Loriquet, O. ❶, Archiviste du département (1885).
22. E. Deusy, Avocat, Juge honoraire au Tribunal civil (1887).
23. V. Barbier, ❶, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
24. Rohart (l'Abbé), Professeur de théologie (1887).
25. E. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
26. Boucry, Professeur de rhétorique au Collège (1891).
27. L. Viltart, Avocat (1892).
28. Rambure (l'Abbé), Directeur à l'Institution Saint-Joseph d'Arras (1893).
29. Dewaule, ❶, Principal du Collège (1893).
30. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des mines, A. R. (1870).

Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

Pierrotti (le docteur Ermette), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J.-M. Richard, ❶, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Mgr Meignan, O. ✱, Cardinal-Archevêque de Tours (1882).

Jules Breton, C. ✱, Membre de l'Institut (1887).

Louis Noël, ✱, Statuaire (1887).

Charles Daverdoing, Peintre d'histoire, à Averdoingt (1888).

H. Trannin, O. ❶, Docteur ès-sciences, Directeur de l'école supérieure de Commerce de Lille, A. R. (1891).

Alapetite, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

Legrelle, ✱, Maire d'Arras (1891).

Depotter (l'Abbé), doyen de Laventie, A. R. (1893).

G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, A. R. (1893).

Guesnon, O. ❶, Professeur de l'Université en retraite, à Paris, A. R. (1893)

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. DE BAECKER, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste Paléographe (1859).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✱, O ✱, O. ❶, ancien Sous Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille.

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).

DEHAISNE (Mgr), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (le Chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Digitized by Google

MM. Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✱, Consul de France, à Christiania (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU père, ✱, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✱, O ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

DE LAURIÈRE, Secr. gén. de la même Société (1881).

DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFEBVRE, Aumônier à Doullens (1882).

ROCH, ancien Percepteur à Aire (1882).

RUPIN, ❶, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Digitized by Google

MM. L'abbé F. Lefebvre, ancien curé d'Halinghen (1882).
Pagard d'Hermansart, à Saint-Omer (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue, à Aire (1884).
d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).
Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).
Robert de Guyencourt, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).
Massy, ✪, Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).
Eug. de Sars, Publiciste, à Montpellier (1890).
Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).
Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).
MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
Harduin de Grosville, Juge au Tribunal civil de Laon (1893).
Menche de Loisne (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
L'abbé Vitasse, Curé-doyen de Carvin (1894).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 19 Octobre 1893.*

Pages.

Discours de réception de M. l'Abbé Rambure..... 5
Réponse au Discours de réception de M. l'Abbé Rambure, par M. H. de Mallortie, Président..... 27

II. — *Séance publique du 15 Février 1894.*

Discours d'ouverture par M. H. de Mallortie, Président 49
Rapport sur les travaux de l'année 1892-1893, par M. le baron Cavrois, Secrétaire-Général..... 78
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. le Chanoine Deramecourt, Chancelier 86
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Victor Barbier, membre résidant..... 90
Voyage au Pays des Momies, par M. l'Abbé Rohart, membre résidant..... 95
La Faïençomanie, par M. Ed. Lecesne, membre résidant 109
Lauréats des Concours..... 114
Sujets mis au Concours pour 1894..... 115

Digitized by Google

III. — *Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*

La Cité d'Arras, par M. le baron Cavrois, Secrétaire-Général..... 121
Une Œuvre inconnue de Carpeaux. Lecture par M. Léonce Viltart, membre résidant..... 158
Le Pas-de-Calais sous l'administration préfectorale du baron de la Chaise (1803-1815) (*Suite*), par M. G. de Hauteclocque, membre résidant..... 165
Un Archéologue poitevin, par M. l'Abbé Rambure, membre résidant..... 298
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 322

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

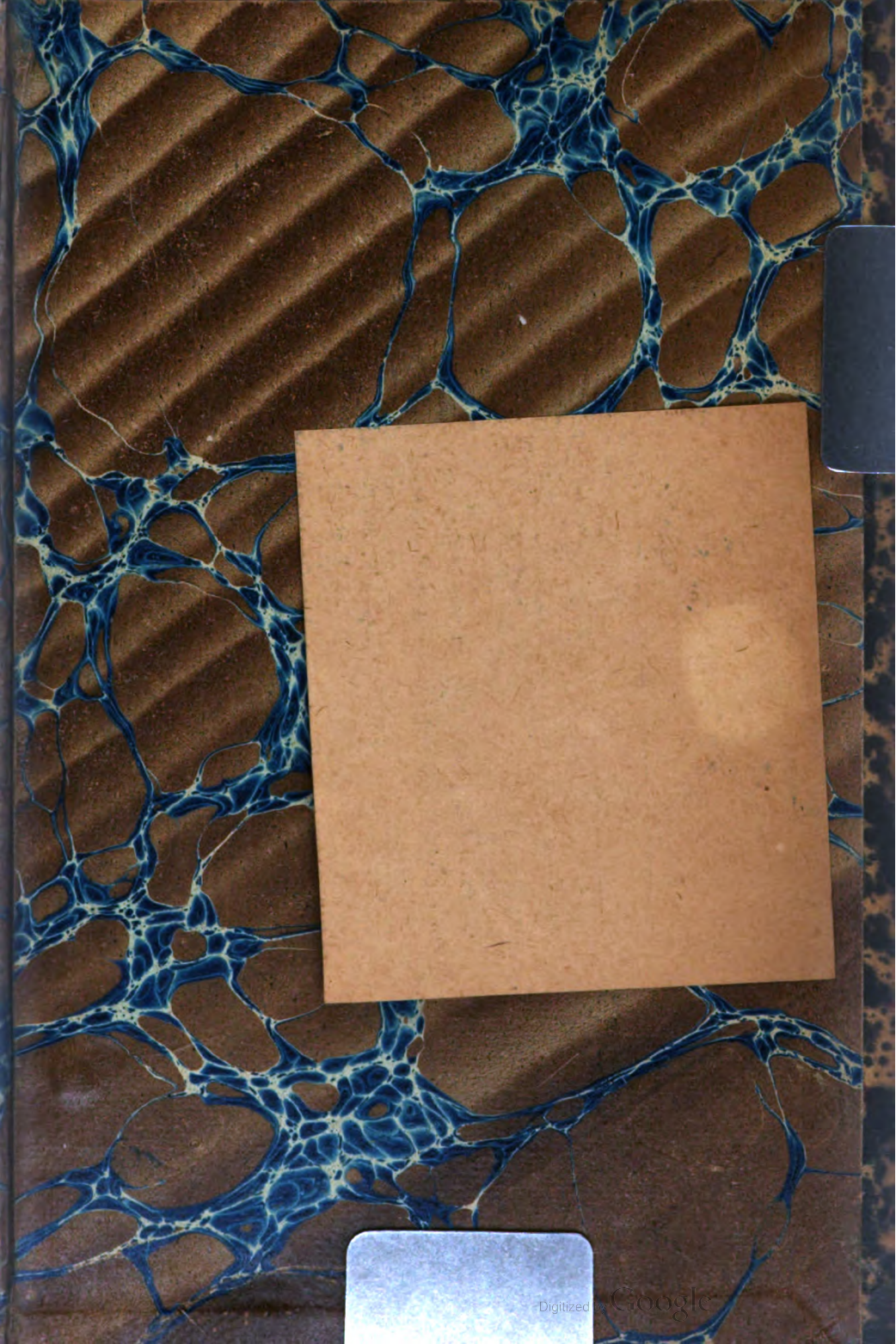
Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 904 853